



Bruxelles, le 9 juillet 2015
(OR. en)

10549/15

LIMITE

CFSP/PESC 334
COPS 207

NOTE

Origine:	Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité
Destinataire:	Comité politique et de sécurité (COPS)
Objet:	Principaux aspects et choix fondamentaux de la PESC (partie II, section E, point 25, de l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013) - 2014 - Projet de rapport annuel de la Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité au Parlement européen

1. L'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013, partie II, section E, point 25, prévoit que, une fois par an, le haut représentant consulte le Parlement européen sur un document prévisionnel, qui présente les principaux aspects et les choix fondamentaux de la PESC, y compris les implications financières pour le budget général de l'Union, une évaluation des mesures lancées au cours de l'exercice n-1, ainsi qu'une évaluation de la coordination et de la complémentarité entre la PESC et les autres instruments financiers externes de l'Union.
2. Le Groupe Nicolaidis a examiné le rapport et, le 3 juillet 2015, il a décidé, selon la procédure de silence, que le COPS devrait être invité à approuver le projet de rapport modifié qui figure ci-après.
3. Eu égard à ce qui précède, le Comité politique et de sécurité est invité à approuver le projet de rapport et à la transmettre au Conseil, via le Coreper, en vue de son approbation.

**Projet de rapport annuel de la Haute Représentante de l'Union pour
les affaires étrangères et la politique de sécurité au Parlement européen**

Principaux aspects et choix fondamentaux de la PESC

– 2014 –

INTRODUCTION	15
1. Exemples de l'action que l'UE mène dans le monde.....	16
2. Défis pour l'avenir.....	20
A. Tour d'horizon des activités par région	21
1. Voisinage méridional, processus de paix au Proche-Orient et Péninsule arabe	21
1.1. Afrique du Nord	21
1.1.1. Algérie	21
1.1.2. Maroc.....	22
1.1.3. Tunisie	23
1.1.4. Libye.....	24
1.2. Proche-Orient	25
1.2.1. Égypte.....	25
1.2.2. Jordanie.....	26
1.2.3. Liban.....	27
1.2.4. Syrie.....	28
1.2.5. Processus de paix au Proche-Orient	30

1.3.	Péninsule arabique, Iran et Iraq.....	35
1.3.1.	Conseil de coopération du Golfe et ses États membres.....	35
1.3.2.	Iran.....	36
1.3.3.	Iraq.....	38
1.3.4.	Yémen	41
1.4.	Coopération régionale.....	42
1.4.1.	Ligue des États arabes	42
1.4.2.	Organisation de la coopération islamique (OCI).....	43
1.4.3.	Union pour la Méditerranée (UPM)	44
2.	Russie, voisinage oriental et Asie centrale	44
2.1.	Fédération de Russie	44
2.2.	Partenariat oriental: relations multilatérales.....	48
2.3.	Synergie de la mer Noire.....	51
2.4.	Partenariat oriental: relations bilatérales	52
2.4.1.	Ukraine	52
2.4.2.	Biélorussie	58
2.4.3.	République de Moldavie.....	60
2.4.4.	Géorgie	63

2.4.5.	Azerbaïdjan.....	66
2.4.6.	Arménie	66
2.4.7.	Le conflit du Haut-Karabagh.....	67
2.5.	Asie centrale	68
2.5.1.	Relations régionales.....	68
2.5.2.	Relations bilatérales.....	69
3.	Balkans occidentaux	71
4.	Turquie et Europe occidentale	79
4.1.	Turquie	79
4.2.	Europe occidentale	83
5.	Asie et Pacifique	86
5.1.	Dialogue Asie-Europe (ASEM)	86
5.2.	Asie de l'Est.....	87
5.2.1.	Chine.....	87
5.2.2.	RAS de Hong Kong.....	88
5.2.3.	Taïwan	89
5.2.4.	Japon.....	89

5.2.5.	République de Corée	90
5.2.6.	République populaire démocratique de Corée.....	91
5.2.7.	Mongolie.....	92
5.3.	Asie du Sud-Est	93
5.3.1.	Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).....	93
5.3.2.	Myanmar/Birmanie.....	93
5.3.3.	Thaïlande	94
5.3.4.	Cambodge.....	94
5.3.5.	Indonésie.....	95
5.3.6.	Philippines	95
5.3.7.	Viêt Nam.....	96
5.3.8.	Singapour.....	96
5.3.9.	Malaisie	97
5.3.10.	Brunei	97

5.4.	Asie du Sud	98
5.4.1.	Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR).....	98
5.4.2.	Inde	98
5.4.3.	Népal.....	99
5.4.4.	Bhoutan.....	99
5.4.5.	Afghanistan.....	99
5.4.6.	Pakistan.....	101
5.4.7.	Bangladesh.....	102
5.4.8.	Sri Lanka.....	103
5.4.9.	Maldives	104
5.5.	Pacifique.....	104
5.5.1.	Australie.....	104
5.5.2.	Nouvelle-Zélande	105
5.5.3.	Fidji.....	107
5.5.4.	Îles Salomon	107
5.5.5.	Questions régionales.....	108

6. Afrique.....	108
6.1. Union africaine.....	108
6.2. Afrique de l'Ouest.....	111
6.2.1. Sécurité et développement dans la région du Sahel	112
6.2.2. Mauritanie.....	113
6.2.3. Mali.....	114
6.2.4. Niger	115
6.2.5. Burkina Faso.....	116
6.2.6. Sénégal.....	117
6.2.7. Gambie.....	119
6.2.8. Guinée-Bissau.....	120
6.2.9. Guinée.....	121
6.2.10. Sierra Leone.....	122
6.2.11. Liberia.....	122
6.2.12. Côte d'Ivoire	123
6.2.13. Togo.....	124
6.2.14. Nigeria	125
6.3. Afrique de l'Est.....	126
6.3.1. Djibouti.....	127

6.3.2.	Érythrée	128
6.3.3.	Éthiopie.....	129
6.3.4.	Somalie	129
6.3.5.	Soudan du Sud	131
6.3.6.	Kenya.....	132
6.3.7.	Madagascar	133
6.3.8.	Maurice	134
6.3.9.	Seychelles	134
6.3.10.	Tanzanie.....	135
6.3.11.	Ouganda.....	136
6.4.	Afrique centrale.....	138
6.4.1.	La région des Grands Lacs et la République démocratique du Congo (RDC)	138
6.4.2.	République centrafricaine (RCA).....	143
6.5.	Afrique australe	144
6.5.1.	Angola	145
6.5.2.	Namibie	146
6.5.3.	Botswana	146
6.5.4.	Zambie.....	146
6.5.5.	Zimbabwe	147

6.5.6. Afrique du Sud.....	147
6.5.7. Swaziland.....	148
6.5.8. Lesotho	149
6.5.9. Mozambique	149
6.5.10. Malawi.....	150
7. Amériques.....	151
7.1. États-Unis et Canada	151
7.1.1. États-Unis	151
7.1.2. Canada	153
7.2. Amérique latine et Caraïbes	154
7.2.1. Relations entre les deux régions	154
7.2.2. Relations sous-régionales	155
7.2.3. Relations bilatérales.....	157
B. Agir face aux menaces et aux défis planétaires	164
1. Non-prolifération et désarmement.....	164
1.1. Non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs.....	165
1.1.1. Traité sur la non-prolifération.....	165
1.1.2. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.....	166

1.1.3.	Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).....	167
1.1.4.	Convention sur les armes chimiques	167
1.1.5.	Convention sur l'interdiction des armes biologiques et à toxines.....	168
1.1.6.	Contrôle des exportations	169
1.1.7.	Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques....	170
1.1.8.	Activités menées dans l'espace extra-atmosphérique	170
1.2.	Armes conventionnelles	171
1.2.1.	Traité sur le commerce des armes	171
1.2.2.	Armes légères et de petit calibre.....	172
1.2.3.	Mines antipersonnel et armes à sous-munitions	173
1.2.4.	Contrôle des exportations	174
1.2.5.	Arrangement de Wassenaar	174
2.	Répondre aux menaces transrégionales et aux défis planétaires	174
2.1.	Criminalité organisée	174
2.2.	Sécurité maritime	175
2.3.	Cyberpolitique et cybersécurité.....	177
2.4.	Atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires	178
2.5.	Énergie.....	178

2.6.	Changement climatique.....	180
2.7.	Migrations	181
2.8.	Drogues	183
2.9.	Approvisionnement responsable en minerais.....	184
2.10.	Lutte antiterroriste	185
C.	Contribuer à un ordre multilatéral plus efficace (ONU, CdE, OSCE, G7/G8/G20)	187
1.	ONU.....	187
2.	Paix et sécurité.....	188
3.	Développement humain, économique et social, et programme de développement pour l'après-2015.....	189
4.	Coopération avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique	191
5.	G7/G20.....	192
6.	Conseil de l'Europe (CdE)	193
7.	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe	193
D.	Appui à la démocratie, aux droits de l'homme, au droit humanitaire international et à l'État de droit	197
1.	Promotion des droits de l'homme, du droit humanitaire international, de la démocratie et de l'État de droit.....	197
2.	Les droits de l'homme dans l'ensemble des politiques de l'UE.....	198
3.	Mise en œuvre des priorités de l'UE en matière de droits de l'homme.....	200

4.	Les droits de l'homme dans toutes les politiques extérieures	206
5.	Démocratie et État de droit	209
6.	Promouvoir l'universalité, agir au niveau multilatéral et régional.....	210
E.	Approche globale, prévention des conflits, médiation et réaction en cas de crise.....	211
1.	Approche globale	211
2.	Prévention des conflits et médiation.....	212
3.	Réaction en cas de crise et coordination opérationnelle	214
F.	Politique de sécurité et de défense commune	215
1.	Des moyens accrus.....	215
1.1.	Capacités	217
1.1.1.	Capacités civiles	218
1.1.2.	Capacités militaires.....	219
1.1.3.	Centre satellitaire de l'UE	221
1.2.	Enseignements tirés et formation	222
1.2.1.	Enseignements tirés	222
1.2.2.	Formation et exercices.....	223
1.3.	Concepts pour les activités PSDC	226

2.	Davantage d'efficacité.....	228
2.1.	Partenariats	228
2.2.	Groupements tactiques et réaction rapide	232
3.	Davantage de cohérence	232
3.1.	Liens entre les aspects intérieurs et extérieurs	232
3.2.	Synergies civilo-militaires.....	234
1.	Voisinage	235
2.	Europe et Asie centrale	242
3.	Afrique	245
4.	Amériques.....	247
5.	Asie-Pacifique.....	250
6.	Sécurité internationale	255
7.	Droits de l'homme et démocratie	260
8.	Questions mondiales.....	261
Annexe I: aperçu des actes juridiques dans le domaine de la PESC (mesures restrictives)		
	en 2014	264
Annexe II: Interventions devant le Parlement européen en 2014		
1.	Interventions de la haute représentante devant le Parlement européen en 2014	275

2. Interventions au nom de la haute représentante devant le Parlement européen en 2014...	276
3. Interventions de hauts responsables du SEAE devant le Parlement européen et échanges de vues avec les chefs de délégations nouvellement nommés	281
Annexe III: déclarations	288
Annexe IV: budget PESC 2014.....	291
Annexe V: évaluation de la coordination et de la complémentarité de la PESC avec les autres instruments financiers de politique extérieure de l'UE.....	295

PARTIE I: REGARD RÉTROSPECTIF SUR L'ANNÉE 2014

INTRODUCTION

2014 a été une année déterminante pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union européenne. Les conflits armés, les destructions et les pertes en vies humaines dans le voisinage de l'Union européenne ont appelé une action rapide et résolue et ont montré la nécessité pour l'Europe d'avoir une politique étrangère et de sécurité commune qui soit réellement unie.

L'an dernier, l'UE a utilisé tous les instruments à sa disposition, relevant ou non de la PESC, pour relever ces défis, les aborder de manière coordonnée et en atténuer l'incidence sur les pays concernés et sur l'Europe. Les mutations à l'œuvre plus largement dans le monde qui ont induit les nombreuses crises auxquelles nous avons fait face en même temps nous confrontent également à la nécessité de nous doter d'une stratégie à long terme pour l'action extérieure de l'UE.

Afin de rendre compte de cette approche globale, le présent rapport évoque, le cas échéant, des politiques et instruments ne relevant pas de la PESC, tels que la coopération au développement, le commerce et l'aide humanitaire.

Une nouvelle équipe dirigeante a pris ses fonctions en 2014, qui s'est attelée à accroître encore la coordination entre le Service européen d'action extérieure, les services de la Commission européenne et les États membres pour que l'UE reste un acteur qui compte dans le monde dans la défense de la paix, de la démocratie, de l'État de droit et des droits de l'homme.

Tout au long de l'année, l'UE a combiné l'action diplomatique avec des missions nouvelles ou existantes menées sur le terrain au titre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), avec des interventions humanitaires dans les régions touchées par une crise et avec l'aide au développement destinée aux populations dans le besoin. Nous avons également collaboré étroitement avec des partenaires internationaux, régionaux et locaux.

La politique étrangère et de sécurité commune de l'UE contribue à la paix et à la sécurité dans le monde de différentes façons. Premièrement, l'UE est directement associée aux négociations internationales de paix menées au nom de la communauté internationale - et, dans certains cas, elle en assure la direction -, par exemple entre Belgrade et Pristina et dans le cadre des pourparlers nucléaires avec l'Iran.

Deuxièmement, l'UE peut mobiliser toute une série d'instruments - politiques et économiques - pour répondre à d'importants problèmes de politique étrangère. Dans un monde où les enjeux de sécurité deviennent toujours plus complexes, la manière dont l'UE envisage l'action extérieure présente un intérêt particulier puisqu'elle tente d'appréhender toutes les dimensions d'une crise, depuis ses origines jusqu'à ses manifestations immédiates. Les effets concrets de cette approche s'observent dans des situations aussi diverses que l'action de l'UE face à la crise en Ukraine ou la manière dont elle a géré la lutte contre la piraterie dans la Corne de l'Afrique.

Troisièmement, dans le cas de problèmes régionaux pour lesquels seule une action collective peut produire des résultats, qu'il s'agisse du changement climatique, du développement durable, ou de la gestion des risques de catastrophe et de l'aide en cas de catastrophe, l'UE travaille en étroite collaboration avec des partenaires internationaux et régionaux, et leur fournit une aide matérielle. 2014 a été une année déterminante pour préparer le terrain en vue des négociations au titre du cadre des Nations Unies en vue des objectifs de développement pour l'après-2015, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Pour défendre la démocratie, l'Union européenne a dépêché des équipes d'observation électorale aux Maldives, en Guinée-Bissau, au Malawi, en Égypte, au Kosovo¹, au Mozambique et en Tunisie. L'UE a également intensifié la coopération avec ses partenaires régionaux et stratégiques afin de répondre aux menaces et aux défis à l'échelle mondiale.

1. Exemples de l'action que l'UE mène dans le monde

Le présent rapport montre la profondeur et l'étendue de l'action que l'UE mène dans le monde. Les exemples ci-après donnent un aperçu des différents domaines dans lesquels l'action extérieure de l'Union a influencé le cours des choses.

¹ Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la CIJ sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

Voisinage oriental - Ukraine et Russie

Durant toute l'année 2014, l'Union européenne s'est attelée à détendre la situation dans la crise en Ukraine et à rechercher une solution durable et elle a soutenu de nombreuses initiatives à cet effet. Les initiatives politiques sont allées de pair avec une aide financière importante, de 11,1 milliards d'EUR pour les sept prochaines années, destinée à contribuer à stabiliser la situation économique et financière de l'Ukraine, à concourir à une transition pacifique, à susciter des réformes politiques et économiques et à soutenir un développement qui bénéficie à tous. Pour aider l'Ukraine à assurer sa sécurité énergétique, l'UE a facilité la conclusion d'un accord permettant la poursuite des livraisons de gaz jusqu'à la fin du mois de mars 2015. Une mission de conseil de l'UE sur la réforme du secteur de la sécurité civile en Ukraine (EUAM Ukraine) a également été officiellement lancée en décembre 2014.

Dans le même temps, l'UE a adopté des mesures restrictives en réponse à l'annexion illégale de la Crimée par la Russie et à la déstabilisation dans l'est de l'Ukraine.

Les négociations relatives à un nouvel accord entre l'UE et la Russie et les pourparlers sur les visas ont été suspendus, ainsi que plusieurs programmes de coopération UE-Russie.

Même si la porte du dialogue avec la Russie est restée ouverte, la Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a été très claire: pour l'UE, le droit international et les valeurs universelles ne sont pas négociables.

Voisinage méridional - Syrie et Iraq

L'UE condamne les atrocités et les violations des droits de l'homme commises en Syrie, en particulier par le régime de Bachar Al-Assad, ainsi que par l'EIL/Daech, le Front Al-Nosra et d'autres groupes terroristes. Pour répondre aux besoins urgents de la population syrienne, l'UE a été aux avant-postes de la mobilisation internationale, et y a consacré plus de 3 milliards d'EUR depuis le début du conflit; par ailleurs, les États membres ont approuvé la mise en place d'un fonds régional d'affectation spéciale de l'UE en réponse à la crise syrienne, le fonds "Madad". Cela fait de l'UE le principal donateur dans le monde pour faire face aux conséquences de cette crise.

Elle a soutenu sans réserve les efforts déployés par le représentant spécial conjoint des Nations Unies et de la Ligue des États arabes, Lakhdar Brahimi, et par son successeur, l'Envoyé spécial des Nations Unies, Staffan de Mistura, pour obtenir une désescalade stratégique de la violence sur laquelle pourra se fonder un processus politique plus large.

Durant toute l'année 2014, l'UE a continué à s'efforcer de faire émerger une solution politique au conflit tout en imposant et en faisant appliquer des mesures restrictives à l'encontre du régime Assad et de ses partisans tant que dure la répression. L'UE a également été parmi les premiers à soutenir les propositions visant à placer l'arsenal chimique déclaré de la Syrie sous contrôle international, ce qui devait aboutir à son démantèlement.

En Iraq, l'UE n'a pas failli à son engagement de soutenir le pays. Nous avons surtout exhorté le gouvernement iraquien à tendre la main à toutes les communautés du pays et à aller de l'avant dans le processus de réconciliation et les réformes. Dans des conditions compliquées en termes de sécurité, l'UE a coopéré étroitement avec les Nations Unies et d'autres acteurs internationaux sur le terrain.

La Haute Représentante a élaboré, avec la Commission européenne et les États membres, la première stratégie globale de l'UE pour faire face aux crises en Syrie et en Iraq et à la menace que fait peser l'EIL/Daech.

Cette stratégie fédère des initiatives de l'UE et des États membres et renforce leur efficacité en les dotant d'un financement substantiel pour s'atteler aux priorités suivantes: secourir, stabiliser et développer la région, ainsi que parer la menace posée par les groupes terroristes. Ces mesures visent la Syrie et l'Iraq, mais aussi le Liban, la Jordanie et la Turquie.

République centrafricaine

Durant toute l'année 2014, l'UE a joué un rôle actif aux côtés de ses partenaires internationaux pour stabiliser la République centrafricaine (RCA) et remettre ce pays sur la voie d'un redressement durable.

Dans le cadre de sa réponse globale à la crise en RCA, l'UE a mobilisé tous les instruments à sa disposition, y compris une opération militaire PSDC. Le 1^{er} avril 2014, le Conseil a lancé l'opération EUFOR RCA, destinée à contribuer à l'action internationale déployée pour sécuriser la capitale Bangui et protéger les populations les plus exposées. En marge du sommet UE-Afrique, l'UE a organisé, le 2 avril, un mini-sommet sur la RCA qui a rassemblé des participants de haut niveau, dont le Secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon.

L'UE et ses États membres ont, en 2014, sensiblement augmenté leur action humanitaire en République centrafricaine et ont coopéré étroitement avec les Nations unies et d'autres organisations pour maximiser l'impact de l'assistance sur le terrain. Compte tenu de la persistance des tensions communautaires et de la totale désintégration du tissu social du pays, l'UE a tout particulièrement veillé à lutter contre l'impunité et à restaurer l'État de droit. Elle s'est aussi attelée à promouvoir le dialogue, à apaiser les tensions et à créer la confiance entre les communautés. Tout cela est allé de pair avec le lancement d'un fonds multi-bailleurs de l'UE pour le développement du pays.

Multilatéralisme effectif et partenariats

Dans un monde toujours plus complexe et interconnecté, pour que l'UE puisse véritablement influencer dans les problèmes à l'échelle mondiale, il faut qu'elle ait noué de solides partenariats. En 2014, l'Union européenne s'est attelée à approfondir ses relations avec des partenaires attachés aux mêmes principes de par le globe, notamment en renforçant les liens bilatéraux, régionaux ou multilatéraux.

L'UE et les Nations Unies sont des partenaires essentiels pour la paix et la sécurité. L'UE est restée pour les Nations Unies un partenaire fiable et déterminé, que ce soit pour prévenir les crises et y faire face ou pour défendre les droits de l'homme, la justice, l'égalité et l'équité, la bonne gouvernance, la démocratie et l'État de droit.

L'UE a également des idées claires et une parole qui porte dans les débats sur le programme pour l'après-2015 et les négociations internationales en vue de l'adoption, en 2015, d'un nouvel accord global sur le climat.

2. Défis pour l'avenir

La politique étrangère et de sécurité commune de l'UE doit se déployer dans un environnement mondial à la fois fragmenté et interdépendant qui devient de plus en plus complexe, ambigu et imprévisible. Compte tenu de ces mutations à l'échelle de la planète, il faudra agir de manière résolue au nom de l'UE, en se montrant unis et capables d'identifier bien à temps les défis à relever et d'anticiper, mais aussi de réagir rapidement à l'évolution d'une situation.

En 2015, l'UE continuera à s'attacher à stabiliser la situation dans son voisinage, tout en promouvant la paix et la prospérité partout dans le monde. Elle continuera à s'employer activement à trouver une solution pacifique et durable au conflit en Ukraine. Au sud, en plus de mobiliser toute son attention pour mettre fin aux souffrances des millions de personnes touchées par le conflit en Syrie et en Iraq, ainsi qu'à la peur et aux violences causées par l'EIIL/Daech, l'UE intensifiera ses efforts pour résoudre la crise actuelle en Libye et gérer la pression migratoire.

Plus d'une décennie après l'adoption de la politique européenne de voisinage, la situation aux frontières de l'UE a radicalement changé. C'est la raison pour laquelle cette politique sera réévaluée en 2015, afin que les actions menées par l'UE à l'égard de ses voisins soient adaptées à la situation qui règne actuellement sur le terrain, aux intérêts de l'UE et aux objectifs et besoins respectifs des pays en question.

L'année 2015 sera aussi une année cruciale pour plusieurs négociations internationales. La perspective d'un accord nucléaire avec l'Iran est une occasion historique d'apaiser les craintes quant au caractère pacifique de l'enrichissement de l'uranium en Iran et pourrait jeter les bases d'une future coopération avec ce pays sur des questions importantes. Les négociations relatives à un nouvel accord mondial sur le climat ainsi que le cadre de développement mondial pour l'après 2015, y compris les objectifs de développement durable, seront des étapes essentielles pour pouvoir envisager un avenir plus durable. L'UE se trouve à un moment critique des négociations en vue d'un partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) avec les États-Unis, qui présente un potentiel de création d'emplois et de croissance pour les deux rives de l'Atlantique. Le TTIP a également une importante dimension géopolitique et géoéconomique, puisqu'il devrait approfondir le lien transatlantique dans un climat d'incertitude mondiale et protéger des normes communes. Cette année sera aussi déterminante pour ce qui est des perspectives à donner à l'action extérieure de l'Union à l'heure où elle examinera les moyens d'aligner l'ensemble de ses instruments et politiques extérieures pour répondre de manière appropriée aux menaces, aux défis et aux opportunités qui se font jour dans un contexte mondial en mutation. Une nouvelle stratégie européenne, ambitieuse et fonctionnelle, en matière de sécurité et de politique étrangère sera essentielle à cette fin.

A. Tour d'horizon des activités par région

1. Voisinage méridional, processus de paix au Proche-Orient et Péninsule arabique

1.1. Afrique du Nord

1.1.1. Algérie

L'UE a dépêché une mission d'experts électoraux lors des élections présidentielles en avril pour évaluer le processus sur le plan technique, et de manière moins "publique" que s'il s'était agi d'une véritable mission d'observation électorale. Cette mission a fait une série de recommandations, portant principalement sur la transparence et la traçabilité du processus.

Au cours de l'année 2014, la dynamique du dialogue politique et des réunions dans le cadre de l'accord d'association a été maintenue avec succès. Le ministre Ramtane Lamamra a rencontré Štefan Füle, membre de la Commission, à Bruxelles en avril 2014. Dans le cadre de l'accord d'association UE-Algérie, le comité d'association s'est réuni en mars et le conseil d'association en mai. Un protocole permettant à l'Algérie de participer à des programmes et agences de l'UE a été paraphé en marge du conseil d'association. Plusieurs sous-comités thématiques et dialogues informels se sont également tenus en 2014. De plus, les négociations en vue d'un plan d'action au titre de la politique européenne de voisinage, entamées au deuxième semestre de 2013, se sont poursuivies, trois nouvelles sessions ayant été organisées en 2014. L'Algérie se verra accorder jusqu'à 148 millions d'EUR sur la période 2014-2017.

L'Algérie a joué un rôle de médiation de premier plan dans la crise malienne. L'UE y a été associée et le RSUE pour le Sahel, M. Reveyrand-de Menthon, a participé aux discussions entre les autorités maliennes et les groupes rebelles que le gouvernement algérien a accueillis.

1.1.2. Maroc

En 2014, l'étroite relation qui existait déjà entre le Maroc et l'UE a été approfondie dans tout un ensemble de domaines. L'UE a maintenu un dialogue politique de haut niveau avec le Maroc et a continué d'être en faveur de la mise en œuvre progressive des réformes entreprises par le pays à la suite de l'adoption en 2012 de la nouvelle Constitution.

En 2014, le Maroc et l'UE ont résolu les difficultés relatives à la modification du mécanisme des prix d'entrée pour les fruits et les légumes, qui concerne essentiellement les exportations de tomates marocaines vers l'UE. Les premiers permis de pêche pour des navires de l'UE ont été délivrés en septembre. Les négociations en vue d'un accord de libre-échange approfondi et complet (ALEAC) sont à l'arrêt dans l'attente des résultats d'études de suivi concernant certains secteurs, menées par les autorités marocaines. Les négociations en vue d'un partenariat pour la mobilité (accords parallèles visant à faciliter la délivrance de visas et sur la réadmission) ont commencé en janvier 2015.

Les Commissaires Štefan Füle et Johannes Hahn se sont tous deux rendus à Rabat, respectivement en mai et en décembre. Le conseil d'association s'est réuni le 16 décembre 2014. Dans les années qui viennent, le partenariat de l'UE avec le Maroc continuera à bénéficier d'un apport de fonds important (un montant moyen de 809 millions d'EUR pour la période 2014-2017), ce qui fait toujours du Maroc un des premiers bénéficiaires de l'assistance financière et technique de l'UE dans le voisinage.

En ce qui concerne le Sahara occidental, comme les années précédentes, l'UE a déclaré qu'elle soutenait les efforts déployés par le Secrétaire général des Nations unies et son envoyé personnel, Christopher Ross, pour parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable. Le Maroc est membre du Conseil des droits de l'homme des Nations unies pour la période 2014-2016.

1.1.3. Tunisie

Des élections législatives et présidentielles transparentes, pluralistes et crédibles se sont correctement déroulées en 2014, comme l'a constaté la mission d'observation électorale de l'UE déployée de septembre 2014 à janvier 2015. L'UE et la communauté internationale y ont beaucoup contribué et s'en sont largement félicités.

Les relations bilatérales UE-Tunisie ont bien progressé en 2014. À l'occasion du conseil d'association du 14 avril, le plan d'action créant un partenariat privilégié a été approuvé; en mars a été signée la déclaration politique conjointe pour le partenariat de mobilité consacrée aux questions liées à la migration. Avec les nouvelles autorités issues des élections, les relations bilatérales devraient retrouver davantage de régularité et les principaux dossiers devraient progresser (accord de libre-échange approfondi et complet, partenariat pour la mobilité). Le dialogue sur la réforme du secteur de la sécurité s'est intensifié en 2014, avec pour objectif de voir augmenter à l'avenir le soutien de l'UE. Les visites effectuées par Herman Van Rompuy, président du Conseil, en février, Štefan Füle, membre de la Commission, en mars, et Michel Barnier, vice-président de la Commission, en septembre, ainsi que les ambassadeurs au sein du Comité politique et de sécurité, en juin, ont témoigné de l'intérêt global que l'UE porte au processus de transition en Tunisie.

1.1.4. Libye

La situation sur le plan politique et de la sécurité s'est beaucoup détériorée en Libye en 2014. En mai 2014, l'UE a nommé M. Bernardino León, qui était jusqu'alors représentant spécial de l'UE pour la région du Sud de la Méditerranée, au poste d'Envoyé spécial de l'UE pour la Libye, afin d'accroître le soutien de l'UE. M. Bernardino León a été nommé représentant spécial du Secrétaire général des NU en septembre 2014.

L'effort de coopération de l'UE - visant à appuyer la transition politique - a pâti du conflit en cours. L'escalade de la violence a obligé l'UE, de même que la plupart des autres partenaires internationaux, à décider de délocaliser temporairement le personnel de sa délégation et de l'EUBAM, une mission civile PSDC qui apporte une assistance technique et dispense une formation sur la gestion des frontières. En dépit des difficultés, l'UE a apporté une assistance technique en 2014, en particulier dans les domaines de l'administration publique, de l'aide aux migrants et aux déplacés internes, de la sécurité, de l'éducation, des médias, de la société civile et de la réconciliation. L'UE soutient activement les efforts de médiation de la mission des NU en Libye pour trouver une solution pacifique et pour poursuivre sans entrave le processus de transition politique en Libye. L'UE a déployé une mission d'experts électoraux lors de l'élection de l'assemblée constituante en février 2014.

La détérioration continue et sensible de la situation sur le plan politique et de la sécurité reste l'un des principaux défis à relever pour l'UE. Parallèlement aux efforts de la communauté internationale, l'action de l'UE devra rester coordonnée et se concentrer sur le soutien à apporter pour dégager un accord/une transition politique, améliorer la situation sur le plan de la sécurité et développer la capacité des institutions. La direction que prendra l'action dans le cadre de la PSDC, menée par l'EUBAM Libya, fait l'objet d'un examen stratégique par les États membres dans les instances compétentes du Conseil.

1.2. Proche-Orient

1.2.1. Égypte

L'UE est déterminée à travailler avec l'Égypte, qui est un partenaire essentiel dans la région. Elle apprécie les efforts déployés par le gouvernement égyptien au cours de l'année 2014 pour parvenir à un cessez-le-feu à Gaza et organiser ensuite la conférence des donateurs. Tout au long de l'année 2014, l'UE s'est tenue aux côtés de l'Égypte pour accompagner la transition. Lors des visites de haut niveau et des contacts réguliers qui ont été menés, il a été question de l'importance de la participation de toutes les parties, du soutien économique et des préoccupations suscitées par les restrictions des droits de l'homme et des libertés fondamentales, afin d'assurer le succès et la viabilité du processus de transition politique vers un système démocratique solide.

L'UE a dépêché une mission d'experts en janvier 2014 pour observer le référendum sur la nouvelle constitution, qui a relevé que le processus constitutionnel n'avait pas été ouvert à toutes les parties et n'avait pas laissé d'espace aux opinions divergentes, tant au moment de l'élaboration du texte que pendant la campagne. En mai, l'UE a mené une mission d'observation électorale (MOE) lors de l'élection présidentielle, qui a estimé que cette élection s'était tenue dans un contexte politique difficile et a critiqué la partialité de la couverture médiatique et le peu de place laissé à l'opposition. Les élections législatives se font toujours attendre.

Le dialogue formel UE-Égypte au titre de la politique européenne de voisinage n'a pas encore repris dans les faits. Le plan d'action a été prolongé jusqu'en mars 2015, dans l'attente des négociations sur un nouveau plan d'action. Des consultations visant à raviver le dialogue formel entre l'UE et l'Égypte ont eu lieu en février et en décembre 2014, dans le but de reprendre progressivement les réunions des sous-comités et d'entamer début 2015 les négociations en vue d'un nouveau plan d'action.

Lors de sa session du 10 février, le Conseil a adopté des conclusions dans lesquelles il déplorait la dégradation de la situation en matière de droits de l'homme et rappelait les conclusions d'août 2013 qui insistaient sur la coopération avec le secteur socio-économique et la société civile et suspendaient les licences d'exportation des équipements qui pourraient être utilisés à des fins de répression interne².

Pour 2014, le montant total des fonds disponibles pour l'Égypte était d'environ 185 millions d'EUR, correspondant à une dotation en faveur du pays (115 millions) et à des fonds de la facilité d'investissement en faveur de la politique de voisinage (environ 70 millions).

La décision initiale de l'UE, prise en mars 2011 d'imposer des mesures restrictives à l'encontre de dix-neuf personnes étroitement associées au régime de l'ancien président Moubarak, a encore été prolongée d'un an en mars 2014.

1.2.2. Jordanie

Les manifestations UE-Jordanie à haut niveau et les échanges de visites se sont poursuivis tout au long de l'année (conseil d'association UE-Jordanie, visites du Commissaire Štefan Füle et de la Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la sécurité/vice-présidente de la Commission (HR/VP) en Jordanie et du Roi Abdallah à Bruxelles). Ces rencontres sont venues confirmer l'ampleur des relations politiques et économiques entre les deux parties, ainsi que la gratitude de l'UE pour l'aide et l'hospitalité que la Jordanie procure aux réfugiés syriens et la volonté de l'UE de continuer à soutenir la Jordanie. La Jordanie est considérée comme un partenaire essentiel pour promouvoir la paix, la stabilité et la prospérité au Proche-Orient et au-delà.

La Jordanie a continué à subir fortement les effets des crises en Syrie et en Iraq. En plus de l'afflux de réfugiés syriens, qui étaient plus de 619000 à être enregistrés fin 2014, ces conflits privent le pays de routes commerciales, de marchés et d'approvisionnements énergétiques.

² Le Parlement européen a adopté le 6 février une résolution sur la situation en Égypte (2014/2532(RSP)).

L'UE a continué de renforcer son soutien à la Jordanie, tant par l'aide humanitaire que par des mesures à plus long terme, pour éviter que l'afflux de réfugiés ne mette en péril les acquis du développement de ces dernières années. Depuis le début de la crise syrienne, l'UE a versé plus de 300 millions d'EUR pour soutenir la Jordanie, 66 millions ayant été consacrés à l'aide au développement rien qu'en 2014.

Les acquis les plus significatifs en termes de mise en œuvre du plan d'action UE-Jordanie se situent dans les domaines de la migration / mobilité et du commerce, avec la signature d'un partenariat pour la mobilité et la fin des discussions exploratoires en vue d'un accord de libre-échange approfondi et complet.

1.2.3. Liban

L'UE soutient le gouvernement du Liban et est fermement attachée à la sécurité et à la stabilité du pays. Tout au long de l'année, l'UE et le Liban ont entretenu des contacts à haut niveau, comme en témoignent les visites à Beyrouth de la HR/VP, du Commissaire pour la PEV et l'élargissement Štefan Füle, du représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme Stavros Lambrinidis et du coordonnateur pour la lutte contre le terrorisme Gilles de Kerchove, ainsi que la visite à Bruxelles du Premier ministre libanais Tammam Salam. Le dialogue au titre de la politique européenne de voisinage s'est poursuivi à l'occasion de neuf réunions de sous-comités et de la tenue d'un comité d'association.

L'UE a souligné à plusieurs reprises que le Liban devait respecter les délais que lui impose sa constitution et organiser à la fois un scrutin présidentiel et des élections législatives. L'année a été marquée par la paralysie des institutions nationales libanaises; l'UE a fait des déclarations locales déplorant cet état de fait et a demandé au gouvernement d'organiser rapidement des élections législatives et au Parlement de se réunir pour élire un président.

À la fin de l'année, le Liban accueillait environ 1,15 million de réfugiés syriens enregistrés, ce qui en faisait le pays du monde accueillant le plus de réfugiés par habitant. L'UE est pleinement consciente du défi que représente l'incidence du flux continu de réfugiés sur l'économie du pays et sur le tissu social et a, par conséquent, continué à se montrer très reconnaissante à l'égard du Liban pour le soutien et la générosité dont font preuve ses autorités et sa population envers toutes les personnes fuyant les pays voisins.

Dans ses conclusions du 14 avril, le Conseil a rendu hommage au Liban qui maintenait ses frontières ouvertes et offrait aux réfugiés syriens un endroit où se mettre à l'abri. Dans ses conclusions des 20 octobre et 15 décembre, il a reconnu l'ampleur des défis en matière de sécurité que la crise en Syrie pose au Liban et à la Jordanie et a confirmé que l'UE était déterminée à trouver des moyens de renforcer le soutien qu'elle apporte à ces deux pays à ce niveau. Dans les conclusions sont en outre salués les efforts déployés par ces pays, ainsi que par la Turquie, pour accueillir des réfugiés syriens.

L'UE a consacré plus de 182 millions d'EUR au Liban en 2014, soit plus du triple de l'aide bilatérale d'avant la crise. L'UE a participé aux réunions du groupe international de soutien pour le Liban, à l'initiative des Nations Unies, pour mobiliser l'aide à apporter à ce pays pour qu'il puisse faire face aux conséquences de la crise syrienne.

Vu la situation critique dans laquelle se trouve le Liban en termes de sécurité, y compris les attaques visant ses forces de sécurité, l'UE est allée de l'avant dans l'élaboration de programmes destinés à soutenir le secteur de la sécurité et les forces armées libanaises.

1.2.4. Syrie

La crise syrienne, qui est entrée dans sa quatrième année en 2014, a continué son œuvre durablement dévastatrice pour la Syrie et le reste de la région. Le Conseil européen du 30 août s'est dit "profondément indigné par la détérioration de la sécurité et de la situation humanitaire en Iraq et en Syrie qui résulte de l'occupation de certaines portions du territoire par l'État islamique en Iraq et au Levant" (EUIL/Daech).

L'UE s'est déclarée déterminée à contribuer à contrer la menace que représentent l'EUIL/Daech et les autres groupes terroristes en Iraq et en Syrie (comme le demandait la résolution 2170 du Conseil de sécurité du mois d'août), ainsi que celle posée par les combattants étrangers (conformément à la résolution 2178 de septembre). Le Conseil du 20 octobre a approuvé une stratégie de lutte contre le terrorisme et les combattants étrangers en Syrie et en Iraq, et a demandé à la haute représentante/vice-présidente (HR/VP) d'élaborer une stratégie régionale globale pour la Syrie et l'Iraq, y compris pour la menace que représente l'EUIL/Daech.

S'agissant de la Force des Nations unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD), le Conseil européen a demandé à toutes les parties au conflit en Syrie de respecter le mandat de la mission et de veiller à la sécurité et à la liberté de mouvement des troupes des Nations unies, y compris de celles des États membres de l'UE, et il a condamné les attaques perpétrées contre la Force ainsi que la détention de certains de ses membres.

L'UE a condamné sans réserve les atrocités et les violations des droits de l'homme commises en Syrie, en particulier par le régime de Bachar Al-Assad, ainsi que celles commises par l'EIL/Daech, le Front Al-Nosra et d'autres groupes terroristes, dont a fait état la commission d'enquête internationale indépendante mise en place par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies, et il a continué à demander que les responsables aient à rendre des comptes.

L'UE est favorable à une solution politique du conflit en Syrie, fondée sur les principes énoncés dans le communiqué de Genève de 2012. À cet égard, l'UE a soutenu les efforts déployés par le représentant spécial conjoint des Nations Unies et de la Ligue des États arabes, Lakhdar Brahimi, jusqu'à sa démission, en mai; le Conseil s'est ensuite, le 15 décembre, déclaré résolu à soutenir pleinement les efforts déployés par son successeur, l'Envoyé spécial des Nations unies, M. Staffan de Mistura, pour parvenir à une baisse stratégique de la violence, qui servirait de base à un processus politique plus large.

En réponse aux besoins de plus en plus criants de la population syrienne affectée par le conflit, l'UE a été aux avant-postes de la mobilisation internationale, et a consacré plus de 3 milliards d'EUR depuis le début du conflit (environ 1,6 milliard d'EUR provenant du budget de l'UE et près d'1,5 milliard des États membres), ce qui en fait le principal donateur dans le monde pour faire face aux conséquences de cette crise.

L'UE a continué à appeler au respect du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits de l'homme, à la protection des civils et à la sécurité du personnel humanitaire. Elle a salué les résolutions 2139 (février), 2165 (juillet) et 2191 (décembre) du Conseil de sécurité des Nations unies qui visent à favoriser la fourniture d'une réelle assistance par des routes franchissant les frontières et les lignes de conflit.

Tout en privilégiant une solution politique au conflit, l'UE est restée sur sa ligne de conduite consistant à imposer et à faire appliquer des mesures restrictives³ à l'encontre du régime Assad et de ses partisans tant que durera la répression.

L'UE a apporté un soutien politique, financier et logistique à la mission de destruction des armes chimiques menée par les Nations unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Cette mission conjointe a officiellement pris fin le 30 septembre et l'UE maintient la pression sur la Syrie pour que l'arsenal chimique soit démantelé de manière complète et irréversible.

1.2.5. Processus de paix au Proche-Orient

En 2014, l'UE a contribué aux négociations israélo-palestiniennes sous l'égide des États-Unis; l'Europe a offert aux deux parties un soutien sans précédent sur les plans politique, économique et de la sécurité, dans le contexte d'un accord sur le statut final et d'un partenariat privilégié spécial. La suspension des négociations arbitrées par les États-Unis en avril a cependant fait naître de l'incertitude quant aux avancées du processus de paix, qui a été aggravée par l'escalade de la violence en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, et dans la bande de Gaza.

L'opération israélienne "Bordure protectrice" a été le troisième conflit à Gaza en six ans. Cette opération terrestre de grande ampleur visait à détruire les tunnels entre Gaza et Israël et le stock de roquettes; elle a fait quelque 2300 morts, pour la plupart des civils palestiniens. L'UE a souligné la nécessité de protéger la population civile en toutes circonstances.

³ http://www.eeas.europa.eu/statements-eeas/2014/141215_03_fr.htm

Dans le cadre de l'intense activité déployée au niveau international pour obtenir un cessez-le-feu durable et modifier radicalement la situation sur les plans humanitaire, politique et de la sécurité dans la bande de Gaza, l'UE a souligné que le statu quo ante n'était pas tenable, a condamné les tirs aveugles de roquettes perpétrés contre des civils israéliens par le Hamas et d'autres groupes militants ainsi que les pertes en vies humaines parmi les civils, qui se comptent par centaines à Gaza, a souligné la nécessité de protéger les civils conformément au droit international humanitaire et a vivement encouragé l'Autorité palestinienne à assumer progressivement toutes ses fonctions gouvernementales à Gaza. Elle a également demandé le démantèlement des groupes militaires à Gaza. L'UE a discuté avec les parties de la contribution qu'elle pourrait apporter pour garantir un cessez-le-feu durable et créer les conditions permettant la levée du blocus, à la fois par le biais des instruments de la PESC tels que l'EUBAM Rafah et l'EUROPOL COPPS, notamment en réactivant et en accroissant leurs activités, et d'une aide humanitaire et à la reconstruction, notamment lors de la réunion du comité de liaison ad hoc, en septembre, et de la conférence pour la Palestine et la reconstruction de Gaza, qui s'est tenue au Caire en octobre.

Dans les conclusions du Conseil de novembre 2014, l'UE fait part des positions qu'elle a arrêtées d'un commun accord et exige un changement radical de la situation sur le plan politique, de la sécurité et en matière économique dans la bande de Gaza, ainsi que la fin du blocus.

Au cours de la visite qu'elle a effectuée dans la région en novembre, la HR/VP a souligné la nécessité d'une perspective politique crédible pour le processus de paix au Proche-Orient fondée sur la coexistence de deux États, ainsi que ses aspects régionaux et l'importance déterminante de l'initiative de paix arabe.

L'UE est prête à œuvrer avec les partenaires internationaux à une initiative visant à relancer le processus de paix conformément aux paramètres pour la paix énoncés dans les conclusions du Conseil de juillet 2014 et à la position qu'elle défend depuis longtemps en faveur de la coexistence de l'État d'Israël et d'un État palestinien indépendant, démocratique, d'un seul tenant, souverain et viable, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité et la reconnaissance mutuelle.

Plusieurs facteurs ont accru les tensions sur le terrain avant la fin de 2014: la poursuite de l'extension des colonies de peuplement israéliennes, des démolitions de maisons et des expulsions; des affrontements répétés sur l'Esplanade des mosquées/le Mont du temple à Jérusalem-Est; un certain nombre d'attentats terroristes visant des Israéliens à Jérusalem et en Cisjordanie; la situation désastreuse sur le plan humanitaire à Gaza; l'absence de progrès dans le processus de réconciliation palestinien et l'impasse des négociations du Caire en vue d'un cessez-le-feu durable à Gaza.

Le président Abbas a relancé les démarches aux Nations unies pour que le Conseil de sécurité adopte une résolution demandant la fin de l'occupation israélienne avant une certaine date. Dans ses conclusions de novembre, le Conseil a réaffirmé que l'UE était disposée à jouer un rôle majeur et à contribuer activement à un règlement négocié de toutes les questions liées au statut final. Il a invité les parties et l'ensemble des principaux acteurs concernés, y compris le Quatuor, la Ligue arabe et le Conseil de sécurité, à prendre les mesures nécessaires à cette fin.

Le dialogue entre l'Autorité palestinienne (AP) et l'UE s'est poursuivi dans le cadre de la politique européenne de voisinage et sur la base des priorités arrêtées ensemble dans le plan d'action de 2013. Après le conflit de l'été à Gaza, l'UE a souligné à plusieurs reprises qu'il fallait une solution durable et globale, dans le cadre de laquelle le bouclage serait levé, l'AP assumerait à nouveau ses responsabilités gouvernementales dans la bande de Gaza et des négociations de paix crédibles reprendraient d'urgence.

La HR/VP a rappelé cette position lors des réunions du comité de liaison ad hoc, en septembre, et, de la conférence internationale des donateurs, en octobre, et elle a redit que l'UE continuait à attacher beaucoup d'importance à la mise en place d'un appareil d'État palestinien en vue d'une solution à deux États.

On est resté attentif aux actes qui menacent la viabilité d'une solution à deux États, en particulier l'extension continue des colonies de peuplement israéliennes, la violence des colons, les démolitions – y compris de projets financés par l'UE –, les expulsions et les déplacements forcés.

L'UE a réaffirmé que les règles internationales en matière de droits de l'homme et de droit humanitaire doivent s'appliquer dans le territoire palestinien occupé et a demandé à Israël de respecter toutes les obligations qui lui incombent en vertu du droit international.

L'UE a participé en qualité d'observateur à la réunion des hautes parties contractantes à la quatrième convention de Genève, qui s'est tenue à Genève en décembre 2014.

Si un renforcement des relations bilatérales avec Israël dépend de la réalisation de progrès réels dans le cadre du PPPO ainsi que d'un engagement accru en faveur de valeurs communes, la coopération bilatérale a continué de se développer sur la base du plan d'action UE-Israël de 2005. Le comité et le conseil d'association ne se sont pas réunis en 2014, mais le dialogue bilatéral a été productif.

En 2014, des progrès ont été réalisés dans plusieurs domaines du plan d'action, tels que l'entrée en vigueur de l'accord global en matière d'aviation, le lancement de la participation d'Israël au programme Horizon 2020 et la signature d'un accord entre l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies et l'autorité israélienne de lutte contre la drogue.

Au niveau politique, les relations avec les deux partenaires ont été mises en évidence lors des visites du président du Parlement européen, Martin Schulz, et du président de la Commission européenne, Jose Manuel Barroso, et lors de la première visite de Federica Mogherini en sa qualité de nouvelle Haute Représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité/vice-présidente de la Commission.

La mission de police de l'UE pour les territoires palestiniens (EUPOL COPPS) a poursuivi son action stratégique auprès de l'Autorité palestinienne dans les secteurs de la sécurité et de la justice. Elle a continué à développer les capacités de la police au niveau opérationnel afin d'améliorer la manière dont elle s'acquitte de ses tâches (par exemple la police de proximité, la gestion des foules et la répression des émeutes), son organisation (par exemple la gestion des ressources humaines, les moyens de formation) et la manière dont elle rend compte de son action. La mission a continué à faciliter la coordination entre les polices israélienne et palestinienne grâce à des événements spécialement organisés à cet effet. Dans le secteur de la justice, elle s'est efforcée d'aider à préciser les rôles et les mandats de ses institutions, en cherchant à ce qu'elles partagent des idées communes et en encourageant des initiatives législatives essentielles à cet égard.

La mission a également fait office de facilitateur pour l'adoption de la nouvelle stratégie 2014-2016 pour le secteur de la justice. L'UE a poursuivi son action pour la mise en place d'institutions et son assistance au renforcement des capacités auprès des principales autorités judiciaires de l'AP, y compris le conseil supérieur de la justice, le ministère de la justice et le parquet général, ainsi qu'auprès du barreau palestinien.

Les activités de la mission de l'UE d'assistance à la frontière au point de passage de Rafah (EUBAM Rafah) ont essentiellement porté sur un "projet de préparation" de l'Autorité palestinienne. Ce projet vise à aider l'agence de l'AP pour les frontières à se doter d'une stratégie, d'un programme concret et de capacités opérationnelles pour gérer le point de passage de Rafah dans le respect des normes internationales (à savoir celles que l'UE a arrêtées dans le cadre de Schengen). L'EUBAM Rafah a directement intérêt à ce que l'AP soit en mesure de gérer ce point de passage puisque la mission et les autorités douanières de l'AP sont censées y travailler en étroite coopération. En réponse à la dernière crise à Gaza, tant l'EUBAM que l'EUROPOL COPPS ont réévalué leurs plans concernant la possibilité de réactiver et d'accroître - en ampleur et en mandat - leurs activités dans la bande de Gaza dans le cadre de l'action de l'UE destinée à soutenir les négociations israélo-palestiniennes, sous l'égide de l'Égypte, en vue d'un cessez-le-feu durable.

1.3. Péninsule arabe, Iran et Iraq

1.3.1. Conseil de coopération du Golfe et ses États membres

Le dialogue avec les six membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG) (Bahreïn, Koweït, Oman, Qatar, Arabie saoudite et Émirats arabes unis) et avec le secrétariat du CCG s'est déroulé à l'occasion du comité mixte de coopération UE-CCG et le dialogue politique au niveau des hauts fonctionnaires a eu lieu en avril 2014. La HR/VP s'est rendue au Qatar, en Arabie Saoudite, à Oman, dans les Émirats arabes unis et au Koweït en janvier 2014. Le Conseil conjoint UE-CCG et la réunion ministérielle prévus le 23 juin à Luxembourg ont été reportés à la demande du CCG et seront reprogrammés durant le premier semestre 2015. En septembre, en marge de l'Assemblée générale des NU à New York, celle qui allait devenir la nouvelle HR, Federica Mogherini, a organisé, en sa qualité de ministre des affaires étrangères de l'Italie, qui assurait alors la présidence tournante du Conseil de l'UE, une réunion avec la troïka du CCG pour évoquer les relations entre l'UE et le CCG, les principaux dossiers régionaux et les questions d'actualité dans le monde. Plusieurs initiatives de coopération ont été entreprises au niveau régional et bilatéral, y compris des dialogues politiques sur la lutte contre le terrorisme avec l'Arabie Saoudite et les Émirats arabes unis.

La HR et ses services ont continué à suivre de près la situation à Bahreïn; elle a salué la bonne organisation des élections municipales et législatives des 22 et 29 novembre 2014 et espéré que la nouvelle législature ouvrirait un nouveau chapitre de l'évolution politique du pays en donnant la priorité aux réformes, qui sont le seul moyen d'assurer durablement le développement et la stabilité du royaume. L'UE a continué à condamner fermement le recours à la violence et à appeler à une véritable réconciliation nationale par un dialogue sans exclusive et à la pleine mise en œuvre des recommandations de la commission d'enquête indépendante de Bahreïn et de l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme des Nations unies⁴.

⁴ Le Parlement européen a adopté, le 6 février 2014, une résolution sur Bahreïn, en particulier les cas de Nabeel Rajab, d'Abdulhadi al-Khawaja et d'Ibrahim Sharif (P7 TA(2014)0109), dans laquelle il s'intéresse surtout à la situation des droits de l'homme dans ce pays.

En décembre 2014, un nouveau chef de délégation a été accrédité auprès des Émirats arabes unis à Abou Dhabi. La délégation a été mise en place au second semestre de 2013. L'UE et les Émirats arabes unis ont poursuivi leur coopération sur les droits de l'homme, et le groupe de travail informel chargé de cette question a tenu sa deuxième réunion les 28 et 29 avril à Abou Dhabi et sa troisième à Bruxelles le 20 novembre.

D'une manière plus générale, l'UE a suivi de près la situation des droits de l'homme dans les pays du Golfe et s'est efforcée d'intervenir de manière constructive auprès des autorités locales tout en utilisant en parallèle toute la panoplie des instruments diplomatiques pour évoquer un certain nombre de cas individuels et de questions horizontales, entre autres sur le recours à la peine de mort.

Tout au long de 2014, les négociations sur l'accord d'exemption de visa entre l'UE et les Émirats arabes unis ont progressé.

1.3.2. Iran

Les préoccupations internationales concernant le programme nucléaire iranien sont restées au centre des relations entre l'UE et l'Iran tout au long de l'année 2014. L'ancienne HR, Catherine Ashton, en sa qualité de négociatrice au nom du groupe E3+3 (France, Allemagne et Royaume-Uni et Chine, Russie et États-Unis) et sur la base d'un mandat du Conseil de sécurité des Nations unies, a pris une part active dans les efforts diplomatiques déployés pour trouver une issue durable et globale au dossier nucléaire iranien. Les négociations se sont poursuivies pendant toute l'année. Pour en assurer la continuité, la nouvelle HR, Federica Mogherini, a désigné, le 5 décembre 2014, Catherine Ashton comme conseiller spécial afin qu'elle puisse jouer un rôle de facilitateur dans les pourparlers nucléaires avec l'Iran.

À la suite de l'adoption, le 24 novembre 2013, d'un accord intérimaire portant sur une période de six mois, appelé "plan d'action conjoint", les pourparlers se sont poursuivis afin de trouver une solution globale à long terme au dossier nucléaire iranien. L'objectif des négociations est toujours de se mettre d'accord avec l'Iran sur des garanties vérifiables quant à la nature exclusivement pacifique de son programme nucléaire. Une première réunion au niveau des directeurs politiques s'est tenue à Vienne en février 2014, peu après le début de la mise en œuvre du plan d'action conjoint, et les négociations se sont poursuivies à un rythme soutenu. Au cours des discussions que les hauts représentants ont eues du 2 au 19 juillet 2014 à Vienne, le plan d'action a été prolongé jusqu'au 24 novembre 2014. Il y a eu ensuite plusieurs séries de pourparlers au niveau politique et à celui des experts, mais il n'a pas été possible de parvenir à un accord global lors de la réunion ministérielle qui s'est tenue à Vienne du 18 au 24 novembre 2014; il a alors été décidé de prolonger le plan d'action conjoint de Genève jusqu'à la fin du mois de juin 2015.

Une décision du Conseil de l'UE a également prorogé jusqu'au 30 juin 2015 l'allègement des sanctions décidé dans le plan d'action conjoint. Certaines sanctions de l'UE ont ainsi été suspendues, pour permettre les prestations d'assurances et de transport liées aux ventes de pétrole brut iranien aux clients actuels, l'importation de produits pétrochimiques iraniens ainsi que le commerce d'or et de métaux précieux avec le gouvernement iranien. Le relèvement des seuils d'autorisation en matière de transferts financiers à destination et en provenance de l'Iran a lui aussi été maintenu. On n'a pas touché à l'architecture de base des sanctions.

L'UE a jugé encourageantes certaines mesures prises par l'Iran pour améliorer ses relations avec ses voisins de la région et la communauté internationale. L'Iran a joué un rôle constructif dans le changement pacifique de gouvernement dans l'Iraq voisin. Néanmoins, le rôle que l'Iran continue de jouer dans le conflit syrien et le soutien qu'il apporte à des organisations comme le Hezbollah, le Hamas et aux Houthis au Yémen préoccupent l'UE et les partenaires régionaux et internationaux.

Malgré les signaux d'espoir enregistrés en 2013 après l'élection du président Rohani et, par exemple, la libération de plusieurs prisonniers d'opinion, aucun progrès n'a été observé sur le terrain des droits de l'homme en 2014. Pendant la visite qu'elle a effectuée à Téhéran en mars 2014, la HR/VP a abordé la question des droits de l'homme avec le gouvernement et a rencontré plusieurs militantes. L'UE a aussi continué d'évoquer la situation des droits de l'homme en Iran au niveau bilatéral et multilatéral et dans des déclarations publiques, que ce soit au niveau du principe général ou à propos de cas individuels. Comme les années précédentes, l'UE a soutenu en 2014 une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies proposée par le Canada⁵.

1.3.3. Iraq

En juin, la situation s'est rapidement dégradée en Iraq au niveau de la sécurité, en raison d'une offensive de grande ampleur de l'EIIL/Daech et de la prise de contrôle de larges zones du territoire iraquien. Depuis le mois d'août, la "coalition mondiale contre l'EIIL/Daech", qui est emmenée par les États-Unis et comprend des États membres de l'UE et des pays de la région, s'est constituée pour contrer la menace que constitue l'EIIL/Daech et aider le gouvernement iraquien à reprendre du terrain et à assurer la sécurité de la population. Dans le cadre de la coalition, l'EIIL/Daech est soumis à l'embargo sur les armes et au gel des avoirs instaurés par les résolutions 1267 (1999), 1989 (2011), 2170 (2014) et 2178 (2014) du Conseil de sécurité des Nations unies.

L'UE a exprimé à plusieurs reprises son soutien à la coalition. De plus, le Conseil a approuvé le 20 octobre la stratégie de l'UE pour lutter contre le terrorisme et les combattants étrangers et il a demandé à la HR/VP d'élaborer une stratégie régionale globale de l'UE pour la Syrie et l'Iraq, ainsi que pour la menace que représente l'EIIL/Daech⁶. La HR/VP a participé le 3 décembre à la réunion de la "coalition mondiale contre l'EIIL/Daech" au quartier général de l'OTAN. L'UE a maintes fois mis l'accent sur la nécessité de promouvoir une bonne coordination entre la stratégie et les actions de l'UE, d'une part, et les efforts déployés par la coalition mondiale, d'autre part.

⁵ Par ailleurs, le Parlement européen a adopté une résolution sur la stratégie de l'Union européenne à l'égard de l'Iran (2014/2625(RSP)), dans laquelle il insiste avec force sur la situation des droits de l'homme dans ce pays.

⁶ Cette stratégie a été adoptée le 6 février 2015.

La nomination de M. Haïdar al-Abadi, le nouveau Premier ministre, a fait naître l'espoir d'un processus politique plus largement ouvert que sous les gouvernements précédents. La HR/VP a eu avec lui une rencontre bilatérale à Bruxelles le 3 décembre et s'est rendue à Bagdad et à Erbil fin décembre.

Avant l'escalade de la situation sur le terrain, le Conseil de coopération UE-Iraq avait tenu sa première réunion au niveau ministériel à Bruxelles, en janvier 2014. Cette réunion faisait suite à la première série de réunions, fin 2013, du comité de coopération et des sous-comités de l'accord de partenariat et de coopération (APC) UE-Iraq. Dans l'attente de la ratification de l'APC (début décembre 2014, 15 États membres devaient encore le ratifier), certains chapitres de l'accord, en particulier ceux qui traitent du commerce et de certains secteurs de la coopération, sont appliqués à titre provisoire. La crise en Iraq a ralenti la mise en œuvre de l'APC, mais l'UE et le gouvernement iraquien sont convenus de reprendre les activités qui en dépendent au premier semestre 2015.

En dépit des conditions compliquées en termes de sécurité, l'UE n'a pas failli à ses engagements à l'égard de l'Iraq et coopère étroitement avec les Nations Unies (en gros, la MANUI pour les questions politiques et le HCR, l'OCHA, l'UNOPS pour les questions relevant de l'humanitaire) et d'autres acteurs internationaux sur le terrain. L'UE a insisté auprès du gouvernement iraquien sur l'urgence de tendre la main à toutes les communautés du pays, de la réconciliation et des réformes. Dans cette perspective, l'UE a salué l'accord conclu entre le gouvernement fédéral et le gouvernement régional du Kurdistan sur le partage des revenus du pétrole, qui est selon elle de nature à créer la confiance. La coopération bilatérale de l'UE portera essentiellement sur l'éducation, la gouvernance et l'accès à l'énergie pour tous^{7 8}.

⁷ Un programme de coopération de quatre ans pour l'Iraq (201-2017) d'un montant de 78 millions € a été conclu entre les autorités iraqiennes et la CE en 2014. Il soutiendra les processus politiques en cours, la paix et la stabilité. Les projets de l'UE s'intéresseront à la gouvernance et à l'État de droit, à l'accès à l'enseignement national public et à l'énergie pour les pauvres et dans les zones reculées.

⁸ Le Parlement européen a fermement condamné les actions de l'EIL/Daech et ce, à plusieurs occasions:

- Résolution du Parlement européen du 12 février 2015 sur la crise humanitaire en Iraq et en Syrie, et le rôle de Daech en particulier (2015/2559(RSP))
- Résolution du Parlement européen du 17 juillet 2014 sur la situation en Iraq (2014/2716(RSP))
- Résolution du Parlement européen du 18 septembre 2014 sur la situation en Iraq et en Syrie: offensive de l'État islamique et persécution des minorités (2014/2843(RSP))
- Résolution du Parlement européen du 27 novembre 2014 sur l'Iraq: enlèvements et mauvais traitements des femmes (2014/2971(RSP))

1.3.4. Yémen

La communauté internationale, et l'UE en particulier, jouent un rôle important pour soutenir le processus de transition au Yémen, sur le plan tant politique que financier, notamment par l'intermédiaire des Amis du Yémen et de leur structure locale à Sanaa, qui ont accompagné et suivi le processus de transition, en étroite collaboration avec le conseiller spécial du Secrétaire général des NU, Jamal Benomar, et qui continueront à le faire.

Conformément à l'accord de transition négocié par les Nations unies en 2012 grâce à l'initiative du Conseil de coopération du Golfe, la conférence de dialogue national entamée en mars 2013 avec pour objectif d'aboutir en septembre s'est finalement conclue en janvier 2014. Depuis lors, l'UE appuie sans relâche la mise en œuvre des recommandations formulées par cette conférence - comme indiqué dans les conclusions du Conseil du 10 février 2014 - conformément à l'initiative du Conseil de coopération du Golfe, et leur intégration dans une nouvelle constitution, qui devra être approuvée par référendum avant que des élections législatives puissent parachever la transition en cours. Malheureusement, les progrès sur ce front sont restés très lents et l'offensive militaire des forces houthies pendant l'été, qui s'est nourrie du mécontentement populaire au sujet de la réforme tant attendue des subventions pétrolières, a mis en lumière la fragilité de la transition.

L'UE, qui fait partie du "G 10", le groupe des ambassadeurs des pays garants de la transition, a salué la conclusion de l'accord de partenariat national et de paix, du 21 septembre, et a depuis lors encouragé à plusieurs reprises tous les acteurs à travailler à la mise en œuvre rapide de cet accord, y compris de son annexe concernant la sécurité, en particulier dans les conclusions du Conseil du 20 octobre 2014.

L'UE a également transposé dans la législation européenne les sanctions adoptées par le Conseil de sécurité en application de la résolution 2140 contre les éléments perturbateurs soupçonnés d'avoir fait dérailler le processus de réforme en semant l'instabilité et l'insécurité dans le pays.

L'UE a plusieurs fois exprimé sa vive préoccupation face à la détérioration de la situation en matière de sécurité dans le pays, et assuré les autorités yéménites de son soutien indéfectible dans la lutte qu'elles mènent contre le terrorisme.

L'UE a également suivi de près la situation des droits de l'homme au Yémen, notamment la question de la peine de mort pour les mineurs et celle des droits des enfants. L'UE a également contribué de manière substantielle, par son aide au développement et son assistance humanitaire, à l'amélioration des systèmes de santé, de la protection sociale, de la sécurité alimentaire et de l'approvisionnement en denrées alimentaires et à couvrir d'autres besoins pressants des personnes les plus vulnérables au Yémen.

1.4. Coopération régionale

1.4.1. Ligue des États arabes

En 2014, l'UE et la Ligue des États arabes (LEA) ont poursuivi leur étroite coopération.

La troisième réunion des ministres des affaires étrangères des deux organisations s'est tenue à Athènes le 11 juin 2014. La déclaration qu'ils ont adoptée portait à la fois sur des questions horizontales (droits de l'homme, tolérance, terrorisme) et sur des sujets politiques (processus de paix au Proche-Orient, Syrie, Libye). Les deux organisations ont fait progresser leurs relations en mettant en place le dialogue stratégique, qui vise à introduire des échanges réguliers et institutionnalisés sur les questions politiques et de sécurité, y compris la gestion des crises, l'aide humanitaire, la lutte contre le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et les armes de destruction massive. Un dialogue commercial a aussi été instauré, parallèlement à d'autres domaines de coopération, dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travail commun.

Les contacts entre hauts fonctionnaires des deux organisations se sont intensifiés. Parmi les autres échanges qui ont eu lieu, on relèvera quatre réunions de hauts fonctionnaires qui se sont tenues au Caire (février et novembre), à Malte (mai), et à Athènes (juin), ainsi qu'une visite au Caire, en décembre, des ambassadeurs du COPS et du coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme.

La mise en œuvre du programme de travail commun de coopération s'est poursuivie au moyen d'activités organisées dans les domaines des droits de l'homme, de l'observation des élections, de l'émancipation des femmes, de l'énergie, ainsi que dans le cadre de séminaires destinés à des diplomates en début ou en milieu de carrière provenant du Secrétariat général de la LEA.

1.4.2. Organisation de la coopération islamique (OCI)

Le nouveau Secrétaire général de l'OCI, le saoudien Iyad Ameen Madani, a pris ses fonctions en janvier 2014. La réunion de consultation de haut niveau OCI-UE s'est tenue à Bruxelles en septembre, et les deux organisations sont convenues de trouver un terrain d'entente pour un partenariat dans différents domaines de coopération, dont: un dialogue entre le monde musulman et l'UE, la protection des minorités musulmanes dans l'UE, la lutte contre le terrorisme, la sécurité, le radicalisme, l'islamophobie et d'autres défis auxquels les deux organisations pourraient être confrontées à l'avenir. En novembre, la commission indépendante des droits de l'homme de l'OCI a effectué une première visite dans les institutions de l'UE pour discuter de sujets liés aux droits de l'homme.

Le partenariat OCI-UE est censé déboucher sur une large coopération, allant du dialogue inter-religieux aux questions économiques et politiques. Le dialogue s'est jusqu'ici avéré une bonne manière de mieux se comprendre.

1.4.3. Union pour la Méditerranée (UPM)

Le fonctionnement et l'institutionnalisation de l'UPM se sont consolidés sous la co-présidence de l'UE et de la Jordanie. L'UPM reste un forum sans équivalent de 43 partenaires qui offre une plateforme commune pour coordonner les initiatives et la coopération dans les activités sectorielles, organiser des dialogues ministériels et promouvoir des projets visant à renforcer l'intégration économique euro-méditerranéenne.

Trois réunions ministérielles de l'UPM ont eu lieu en 2014: sur la coopération industrielle (février), l'environnement et le changement climatique (mai) et l'économie numérique (septembre). Six réunions ont aussi eu lieu au niveau des hauts fonctionnaires: trois à Bruxelles (février, juin et septembre), deux à Barcelone (avril et décembre) et une à Naples (octobre).

2. Russie, voisinage oriental et Asie centrale

2.1. Fédération de Russie

Les relations de l'UE avec la Russie ont été dominées en 2014 par la question de l'annexion illégale de la Crimée par la Russie et de la poursuite du processus de déstabilisation de l'Ukraine, y compris l'agression menée par les forces russes sur le sol ukrainien et la poursuite du soutien de la Russie aux séparatistes ukrainiens.

Le 32^e sommet UE-Russie s'est déroulé dans un cadre restreint le 28 janvier à Bruxelles et a surtout porté sur l'Ukraine et le partenariat oriental. À cette occasion, le président Poutine, qui disait pourtant ne pas avoir de problème de principe avec ce partenariat, s'est inquiété des effets sur l'économie russe de la zone de libre-échange approfondi et complet entre l'UE et l'Ukraine. Il a été décidé d'organiser des consultations techniques pour expliquer comment les accords d'association de l'UE avec plusieurs pays partenaires du partenariat oriental seront bénéfiques pour tous les partenaires, y compris la Russie. Les participants à ce sommet ont également discuté de la manière dont on pourrait concevoir ensemble un espace économique commun allant de Lisbonne à Vladivostok, qui pourrait contribuer à aplanir les divergences actuelles, pour autant que les parties puissent d'abord se mettre d'accord sur un nouvel accord UE-Russie, un meilleur respect des engagements au titre de l'OMC et d'autres engagements, et sur une coopération plus constructive dans notre voisinage commun. Une déclaration commune sur la lutte contre le terrorisme a été adoptée le 28 janvier 2014⁹.

En réaction à l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol par la Fédération de Russie à la suite de l'opération militaire des forces russes en Crimée, le Conseil européen a décidé en mars d'appliquer de manière graduée des mesures restrictives (dont des interdictions de visas et des gels d'avoirs) à certains citoyens russes ou ukrainiens responsables de violations de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Les négociations en vue d'un nouvel accord et le dialogue sur les visas ainsi que la préparation du sommet prévu en juin ont été suspendus¹⁰.

Malheureusement, la Russie n'a pas répondu aux demandes répétées de l'UE pour qu'elle mette un terme à l'escalade et à la déstabilisation de l'est de l'Ukraine par l'afflux d'armes, d'équipements et de "volontaires", qui ont alimenté le conflit, créé un contexte permettant à la tragédie du vol MH 17 d'avoir eu lieu en juillet et ont abouti en août à ce que des moyens et forces militaires russes soient directement impliqués dans le conflit.

⁹ http://eu-un.europa.eu/articles/en/article_14531_fr.htm

¹⁰ https://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/ec/141388.pdf
<https://www.gouvernement.lu/3582583/Conclusions.pdf>

À la suite des conclusions du Conseil européen du 16 juillet et du 30 août et d'une déclaration du 11 septembre¹¹, des mesures restrictives sectorielles ont été prises à l'encontre de la Russie dans des domaines comme l'accès aux marchés des capitaux, la défense, les biens à double usage et les technologies sensibles, y compris les technologies du secteur de l'énergie.

Plusieurs programmes de coopération UE-Russie ont par ailleurs été suspendus. La Banque européenne d'investissement et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ont également suspendu la signature de nouvelles opérations de financement en Russie. À la fin de l'année, la liste des personnes et entités russes ou ukrainiennes faisant l'objet d'une interdiction de pénétrer sur le territoire de l'Union européenne et d'un gel de leurs avoirs comptait 132 noms, y compris des personnes ayant soutenu des dirigeants russes ou ayant tiré profit de leur proximité avec eux, et 28 entités.

La Russie a pris des mesures de rétorsion; elle a notamment interdit l'importation de certains produits alimentaires en provenance de l'UE et de plusieurs autres pays et interdit l'entrée sur son territoire notamment à des représentants de nombreux États membres ainsi qu'à des membres du Parlement européen sans dévoiler qui étaient les personnes visées.

¹¹ http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/ec/143990.pdf
http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_Data/docs/pressdata/EN/foraff/144868.pdf

Des pourparlers trilatéraux entre l'UE, la Russie et l'Ukraine sur les livraisons de gaz et leurs prix ont été engagés pour éviter une rupture de l'approvisionnement de l'Ukraine et du transit de gaz à travers ce pays. Au terme d'une série de discussions sur ces questions, l'UE a facilité la conclusion, le 30 octobre, d'un accord entre la Russie et l'Ukraine permettant la poursuite des livraisons de gaz jusqu'à la fin du mois de mars 2015. Pour l'essentiel, cet accord réglait la question de la dette gazière ukrainienne sur la base d'un prix de départ, le recours à l'arbitrage en cours pour établir le prix final/le montant final de la dette et les modalités de nouvelles livraisons de gaz. En outre, la Commission européenne a travaillé avec les institutions financières internationales pour que l'Ukraine ait les moyens financiers nécessaires pour pouvoir honorer sa part de l'accord. Les parties sont aussi convenues de sécuriser le transit de gaz à travers l'Ukraine vers l'Union européenne. Alléguant une opposition de l'UE, la Russie a abandonné en décembre le projet "South Stream" qui aurait acheminé le gaz vers l'UE en passant par la Bulgarie et la Serbie, sans transiter par l'Ukraine. Un autre gazoduc traversant la Turquie a été suggéré au cours de la visite du président Poutine à Ankara, avec la Grèce comme point d'entrée du gaz russe dans l'UE.

Depuis novembre 2013, la Commission mène avec la Russie des consultations bilatérales - étendues à l'Ukraine en juin 2014 - concernant une zone de libre-échange approfondi et complet UE-Ukraine. Une dizaine de réunions se sont tenues aux niveaux technique et politique pour répondre aux préoccupations de la Russie (tarifs, mesures sanitaires et phytosanitaires, obstacles techniques au commerce, énergie et douanes) s'agissant de l'incidence de cette zone de libre-échange sur l'économie russe.

Lors d'une réunion ministérielle le 12 septembre 2014, il a été décidé de reporter l'application provisoire de l'accord et de proroger jusqu'à la fin de 2015 les mesures commerciales autonomes de l'UE en faveur de l'Ukraine; la Russie maintient pour sa part ses préférences commerciales en faveur de l'Ukraine dans le cadre de l'accord de libre-échange de la CEI.

L'UE a salué le mémorandum et le protocole de Minsk, arrêtés en septembre dans le cadre du groupe de contact trilatéral, qui constituent un pas en direction d'un règlement politique durable de la crise, lequel doit être fondé sur le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

En dépit du contexte difficile, les canaux de communication entre l'UE et la Russie sont restés ouverts et le dialogue politique s'est poursuivi en 2014 sur des questions de politique étrangère auxquelles l'UE est très attentive, comme la Syrie, l'Iran, la région du Moyen-Orient et l'Afghanistan. L'UE a également continué à coopérer avec la Russie sur de grands dossiers internationaux tels que la lutte contre le terrorisme, la non-prolifération des armes de destruction massive, la criminalité organisée, les trafics illicites et la sécurité énergétique.

La situation des droits de l'homme en Russie a continué à susciter de graves inquiétudes en 2014, du fait des nouvelles mesures visant à restreindre la liberté de la presse et les activités de la société civile, en particulier en ligne, et à priver l'opposition de ses moyens d'action, notamment en essayant de dissoudre des ONG à la suite de procédures administratives ou judiciaires¹². L'UE a fait part de ses préoccupations à cet égard tant publiquement que dans le cadre du dialogue politique¹³. Il n'y a pas eu en 2014 de consultations semestrielles entre l'UE et la Russie sur les droits de l'homme.

2.2. Partenariat oriental: relations multilatérales

Le nouveau contexte géopolitique depuis février 2014 a remis en question les principes élaborés après la guerre froide et inscrits dans la Charte de Paris en 1990. L'agression des forces armées russes sur le sol ukrainien, ainsi que d'autres mesures prises par la Russie contre des pays partenaires, et même à l'encontre des États membres de l'UE, a mis à rude épreuve la force et la capacité de résilience du Partenariat oriental et notre détermination à avancer ensemble.

¹² Déclaration de l'UE du 22 octobre sur la liberté d'association et la liberté d'expression dans la Fédération de Russie:
http://eeas.europa.eu/delegations/council_europe/press_corner/all_news/news/2014/20141022_en.htm

Résolution du Parlement européen du 23 octobre sur la dissolution de l'ONG Memorial en Russie (2014/2903(RSP))

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=TA&language=FR&reference=P8-TA-2014-0039>

¹³ Le Parlement européen a adopté le 2 avril une recommandation à l'intention du Conseil sur l'adoption de restrictions communes à l'octroi de visas aux fonctionnaires russes impliqués dans l'affaire Sergueï Magnitski (2014/2016(INI)) P7_TA(2014)0258.

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P7-TA-2014-0258+0+DOC+XML+V0//FR&language=FR>

Des progrès ont continué à être réalisés dans le cadre de ce partenariat à la suite du sommet de Vilnius de novembre 2013. En 2014, l'UE a signé, avec la Géorgie, la République de Moldavie et l'Ukraine les accords les plus ambitieux jamais conclus en matière de relations contractuelles avec des pays tiers (accords d'association/de libre-échange approfondi et complet). Ces trois accords ont commencé à être appliqués à titre provisoire cette année. Dans le cas de l'Ukraine, l'application provisoire du titre de l'accord sur le commerce et les questions liées au commerce, y compris la mise en place d'une zone de libre-échange, a été reportée à janvier 2016.

Dans le domaine de la PSDC, l'accord-cadre sur la participation de la Géorgie aux opérations de gestion de crises menées par l'UE est entré en vigueur en mars.

D'importants progrès ont été accomplis dans le domaine de la libéralisation du régime des visas avec la République de Moldavie et le régime d'exemption de visa est entré en vigueur en avril. L'accord visant à faciliter la délivrance de visas est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014 entre l'UE et l'Arménie, et le 1^{er} septembre 2014 entre l'UE et l'Azerbaïdjan. Les deux pays ont commencé à tirer parti des avantages des accords. L'UE a entamé des négociations en vue d'un accord visant à faciliter la délivrance de visas avec la Biélorussie.

Parallèlement, les plateformes multilatérales ont poursuivi leur travail d'assistance, en aidant les pays partenaires à aller de l'avant dans leurs réformes. Des pays partenaires, des États membres de l'UE, des institutions de l'UE et des organisations internationales ont proposé des contributions concrètes, un soutien et leur expertise pour des séminaires et des programmes de formation. Les institutions financières internationales ont également fourni une assistance par divers canaux.

En 2014, les activités de la plateforme consacrée à la démocratie, à la bonne gouvernance et à la stabilité ont surtout porté sur la coopération dans le domaine de la PSDC, la réforme de l'administration publique, la lutte contre la corruption, l'asile et la migration, l'amélioration du fonctionnement du système judiciaire et la gestion sûre des frontières nationales (gestion intégrée des frontières). La mise en œuvre des activités de la plateforme a été soutenue par le Conseil de l'Europe dans le cadre d'un mécanisme relatif aux activités dans le domaine de la réforme du système judiciaire, de la lutte contre la corruption et de la coopération contre la cybercriminalité.

Le groupe sur la coopération dans le domaine de la PSDC a continué à bénéficier d'une très bonne visibilité parmi les pays européens partenaires. En 2014, ce groupe s'est surtout intéressé lors de ses réunions aux questions de sécurité et de défense et s'est consacré à des activités et des projets en coopération avec le Collège européen de sécurité et de défense, le SEAE, les services de la Commission européenne et certains États membres de l'UE. Plus d'une douzaine de projets ont été menés avec, notamment, des programmes conjoints de cours et de formation PSDC pour les fonctionnaires des pays partenaires et des États membres sur le développement des capacités de gestion des crises, différents ateliers, y compris sur les groupements tactiques de l'UE, une visite conjointe sur le terrain à l'EUMM Georgia, des cours d'orientation dans le domaine de la PSDC organisés dans les pays partenaires, des briefings sur la prise en compte des droits de l'homme et de l'égalité hommes-femmes dans les missions PSDC ainsi qu'une conférence de sensibilisation à destination de la société civile.

En matière de gestion intégrée des frontières, la mise en œuvre de projets dans le cadre de l'initiative phare a continué à contribuer à la réalisation des objectifs du Partenariat oriental, à savoir accroître la sécurité et l'efficacité des contrôles aux points de passage frontaliers et améliorer l'efficacité d'ensemble des services de surveillance des frontières et des services douaniers des pays partenaires. Le nouveau programme de renforcement des capacités mené par Frontex, qui vise à assister les partenaires dans cette entreprise, a été lancé.

L'initiative phare consacrée à la prévention, à la préparation et à la réaction aux catastrophes naturelles ou d'origine humaine (PPRD) a continué à soutenir le renforcement des capacités des pays participants en matière de prévention, de préparation et de réaction aux catastrophes aux niveaux local, national et régional. L'atlas électronique des risques est actuellement en cours de mise en œuvre dans les différents pays. Le projet PPRD est entré dans sa seconde phase en novembre 2014, l'objectif étant d'encore renforcer les capacités de protection civile des pays partenaires en matière de prévention, de préparation et de réaction aux catastrophes et de rapprocher progressivement ces pays du mécanisme de protection civile de l'UE.

La quatrième réunion du dialogue informel du Partenariat oriental, qui s'est tenue à Bakou les 11 et 12 septembre et dont le dialogue sectoriel était consacré à l'énergie, a permis aux ministres des affaires étrangères d'aborder des questions de politique étrangère qui intéressent les deux parties: l'impact du voisinage au sens large sur la région couverte par le partenariat, l'Iran, le processus de paix au Proche-Orient et les priorités pour l'Assemblée générale des Nations Unies, avec, en particulier, le prétendu "État islamique".

2.3. Synergie de la mer Noire

En 2014, la coopération régionale dans la mer Noire a continué à progresser dans sa coopération sectorielle, par exemple sur l'environnement, les affaires maritimes et la pêche, la recherche et l'innovation, la coopération transfrontières et la société civile.

En 2014, le SEAE et les services de la Commission ont passé en revue la synergie de la mer Noire afin de mettre en évidence les progrès accomplis au cours des cinq dernières années en matière de coopération dans cette région et de présenter des réflexions qui influenceront le développement futur de cette synergie. Cet examen a révélé, au moyen de projets concrets, l'utilité pratique de l'approche que l'UE a de la politique régionale ainsi que le potentiel et la valeur ajoutée de cette approche.

2.4. Partenariat oriental: relations bilatérales

2.4.1. Ukraine

L'UE a suivi de près l'évolution de la situation politique en Ukraine et s'est fortement mobilisée pour trouver une solution à la crise qui s'est développée après des mois de protestations de la population à cause de la décision prise en 2013 par le gouvernement ukrainien de suspendre les travaux préparatoires à la signature de l'accord d'association, qui devait intervenir au sommet du Partenariat oriental à Vilnius.

La HR/VP et le Commissaire à l'élargissement et à la politique de voisinage se sont rendus à plusieurs reprises à Kiev en 2014, de même que les ministres des affaires étrangères de nombreux États membres de l'UE et des membres du Parlement européen, dans un souci quasi permanent de témoigner de cette mobilisation. Dans le cadre des rencontres avec les autorités, les leaders de l'opposition et les représentants de la société civile, l'UE s'est essentiellement employée à faciliter le dialogue et à soutenir les efforts déployés pour stabiliser la situation politique.

Le Conseil du 10 février 2014 a souligné la préoccupation que lui inspiraient notamment les informations faisant état de violations des droits de l'homme et de cas de violences, d'intimidations et de personnes disparues, et s'est déclaré prêt à réagir rapidement à toute détérioration sur le terrain. La HR a convoqué, le 20 février 2014, une session extraordinaire du Conseil, à l'occasion de laquelle, compte tenu de la détérioration de la situation, l'UE a décidé notamment de mettre en place des sanctions ciblées. Ensuite, le 5 mars, le Conseil a également adopté des sanctions de l'UE portant principalement sur le gel et la récupération de fonds détournés appartenant à l'État ukrainien.

Lors d'une deuxième session extraordinaire, qui s'est tenue le 3 mars 2014, le Conseil a condamné les actes d'agression des forces armées russes, qui constituent une violation manifeste de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, ainsi que l'autorisation donnée par le Conseil de la Fédération de Russie, le 1^{er} mars, de recourir aux forces armées sur le territoire de l'Ukraine. L'UE a appelé la Russie à ramener immédiatement ses forces armées vers leurs lieux de stationnement permanent, conformément à l'accord de 1997 relatif au statut et aux conditions de la présence de la flotte de la mer Noire sur le territoire de l'Ukraine. Elle s'est par ailleurs félicitée de la réaction modérée dont avait fait preuve l'Ukraine. Le Conseil a décidé de suspendre les négociations bilatérales avec la Fédération de Russie sur les questions relatives aux visas ainsi que les discussions sur le nouvel accord (UE-Russie) et les préparations en vue de la participation au sommet du G8 à Sotchi.

Dans une déclaration des chefs d'État et de gouvernement faite à l'issue d'une réunion extraordinaire tenue le 6 mars, l'UE a souligné que la solution à la crise devrait être trouvée dans le cadre de négociations entre les gouvernements de l'Ukraine et de la Fédération de Russie, y compris par le recours à d'éventuels mécanismes multilatéraux, et a mis en évidence les mesures à prendre en trois étapes si les actions déstabilisatrices menées par la Russie se poursuivent.

La Russie n'ayant pris aucune mesure d'apaisement, l'UE a adopté le 17 mars des mesures restrictives à l'encontre des personnes responsables d'actions qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ainsi qu'à l'encontre des personnes et entités associées aux premières. Au cours des mois suivants, compte tenu de la dégradation des conditions de sécurité sur le terrain, la liste des personnes et entités visées par les mesures restrictives, ainsi que les raisons pour lesquelles elles y sont inscrites, ont été élargies à plusieurs reprises.

Le Conseil européen du 20 mars 2014 a condamné l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol à la Fédération de Russie. À l'appui de sa position qui est de ne pas reconnaître cette annexion illégale, énoncée dans les conclusions du Conseil européen du 20 mars 2014, l'UE a pris en 2014 un certain nombre de mesures, y compris des mesures restrictives.

À la suite de la session du Conseil du 14 avril, l'UE a condamné les actions menées par des individus armés dans des villes de l'est de l'Ukraine et elle a invité la Russie à dénoncer les actes commis au mépris de la loi dans l'est de l'Ukraine et à retirer ses troupes de la frontière ukrainienne.

Dans ses conclusions du 12 mai, le Conseil note que les événements tragiques qui se sont produits le 2 mai à Odessa et qui ont fait de nombreux morts et blessés doivent faire l'objet d'une enquête approfondie, et que tous les responsables doivent être traduits en justice. Le Conseil encourage l'encadrement de cette enquête par le groupe consultatif international du Conseil de l'Europe afin qu'elle se déroule de manière indépendante et transparente.

Tandis que les violences se poursuivaient dans l'est de l'Ukraine, le Conseil du 23 juin a invité toutes les parties à approuver et à respecter un cessez-le-feu et la Russie à soutenir le plan de paix et à adopter des mesures pour arrêter le flux de combattants, d'armes et d'équipements illégaux qui passe la frontière de l'Ukraine, à user de son influence auprès des séparatistes pour qu'ils mettent un terme à la violence et déposent les armes. Le Conseil s'est également déclaré préoccupé par la dégradation rapide de la situation humanitaire et des droits de l'homme dans l'est de l'Ukraine et en Crimée.

À la suite des conclusions du Conseil européen du 16 juillet et du 30 août, des mesures restrictives sectorielles ont été prises contre la Russie, eu égard aux actions de ce pays déstabilisant la situation en Ukraine, dans plusieurs domaines dont l'accès aux marchés des capitaux, la défense, les biens à double usage et certaines technologies sensibles dans le secteur pétrolier.

Ces mesures ont été prises en réaction à l'afflux croissant de combattants et d'armes dans l'est de l'Ukraine en provenance de la Fédération de Russie et à l'intensification des combats, qui avaient causé la destruction de l'appareil du vol MH17 de Malaysia Airlines au-dessus de Donetsk et la mort de près de 300 personnes. En outre, la ligne de conduite adoptée par l'Union, qui consiste à ne pas reconnaître l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol, a été encore durcie par le Conseil le 15 décembre et le Conseil européen le 18 décembre.

Un dialogue politique intense de haut niveau a eu lieu en 2014 avec la HR/VP et le Commissaire à l'élargissement et à la politique de voisinage, qui se sont rendus à Kiev au début de l'année pendant la période des protestations et après le changement de gouvernement. Le 13 mai, une réunion conjointe s'est tenue entre la Commission européenne et le Cabinet des ministres de l'Ukraine. L'UE a participé à plusieurs réunions visant à trouver une solution politique durable au conflit dans l'est de l'Ukraine, notamment en avril à Genève, en août à Minsk et en octobre à Milan. Le 15 août, le Conseil a indiqué que l'UE soutiendrait activement toute modalité de réunion susceptible de créer un nouvel élan politique. Dans ce contexte, le Conseil a salué le mémorandum et le protocole de Minsk, arrêtés en septembre dans le cadre du groupe de contact trilatéral, qui constituent un pas en direction d'un règlement politique durable de la crise, lequel doit être fondé sur le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. L'UE a également soutenu et complété l'action d'autres acteurs internationaux mobilisés pour trouver une solution politique durable à la crise en Ukraine et autour de l'Ukraine (OSCE, Conseil de l'Europe et Nations Unies). Elle a apporté un large soutien à la mission spéciale d'observation de l'OSCE, qui est la plus grande opération de terrain que l'OSCE ait menée ces dernières années.

L'UE a jugé illégales et illégitimes les "élections présidentielles et législatives" tenues le 2 novembre dans les "républiques populaires" de Donetsk et de Louhansk, en dehors du cadre juridique ukrainien et en violation de la lettre et de l'esprit des accords de Minsk, et elle a clairement dit qu'elle ne les reconnaît pas. Dans ce contexte, l'UE a décidé de renforcer ses mesures restrictives contre les séparatistes actifs dans l'est de l'Ukraine, comme l'avait demandé le Conseil le 17 novembre.

L'UE et ses États membres se sont déclarés choqués et profondément attristés par la destruction de l'appareil de la Malaysia Airlines affrété pour le vol MH17, survenue le 17 juillet à Donetsk, et ont demandé que les responsables répondent de leurs actes et soient traduits en justice. L'UE a exhorté la Russie à user activement de son influence sur les groupes armés illégaux afin de permettre le plein accès au site de l'accident et d'obtenir leur coopération dans le cadre de la récupération des dépouilles et des effets personnels ainsi que de l'enquête indépendante.

Le 21 mars, les dispositions politiques de l'accord d'association UE-Ukraine ont été signées en marge d'un sommet extraordinaire. Les dispositions restantes de l'accord d'association (zone de libre-échange approfondie et complète) ont également été signées, le 27 juin. Le Parlement européen a approuvé l'accord le 17 septembre, le jour même où le parlement ukrainien (Verkhovna Rada) le ratifiait, permettant ainsi l'application provisoire des dispositions pertinentes de l'accord d'association à partir du 1^{er} novembre. Le 29 septembre, le Conseil a décidé de reporter au 1^{er} janvier 2016 l'application provisoire du titre de l'accord sur le commerce et les questions liées au commerce, y compris la mise en place d'une zone de libre-échange. Le Conseil d'association UE-Ukraine s'est réuni pour la première fois dans le cadre du nouvel accord d'association le 15 décembre 2014. Il a réaffirmé l'objectif commun qui est de faire de ce pays un État démocratique, stable et prospère. La visite à Kiev de la HR/VP à la mi-décembre a également montré toute l'importance de la coopération UE-Ukraine pour le programme de réforme de ce pays.

Tout au long de l'année, l'UE n'a cessé de souligner la nécessité d'accélérer la mise en œuvre des réformes en Ukraine. L'UE et ses États membres se déclarent prêts à continuer de faciliter et soutenir le processus de réforme en Ukraine, conjointement avec d'autres bailleurs de fonds et dans le respect du principe de conditionnalité du FMI. Dans ses conclusions du 17 novembre, le Conseil a demandé que l'on recherche un large consensus national dans le but d'intensifier les réformes politiques et économiques dont l'Ukraine a tant besoin, notamment la réforme constitutionnelle, la décentralisation, la réforme de l'appareil judiciaire, l'application de la loi, la lutte contre la corruption, la garantie des droits des personnes appartenant à des minorités nationales, ainsi qu'une réforme du secteur de l'énergie. Ces réformes seront essentielles pour rétablir la confiance et la transparence dans le secteur privé.

Les autorités ukrainiennes continuent à mener des réformes en dépit des conditions de sécurité difficiles. La législation électorale a été améliorée, mais il faut encore procéder à une réforme complète dans ce domaine. Le scrutin présidentiel anticipé tenu en Ukraine le 25 mai, qui a bénéficié d'un soutien important de l'UE, a été marqué par un fort taux de participation et la volonté claire des autorités ukrainiennes de procéder à un exercice authentiquement démocratique conforme aux engagements qu'elles ont pris sur le plan international et respectueux des libertés fondamentales, et ce en dépit d'un climat de sécurité hostile dans deux régions de l'est du pays, d'après le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE. L'UE s'est félicitée de la tenue des élections législatives anticipées en octobre, qui ont marqué une étape importante dans les aspirations de l'Ukraine à consolider son développement démocratique en conformité avec ses engagements internationaux.

Au cours de l'année, l'Ukraine a satisfait aux critères de référence au titre de la première phase de la mise en œuvre du plan d'action de libéralisation du régime de visas et est passée à la deuxième phase.

L'UE a la volonté de soutenir le processus de réforme en Ukraine; c'est ainsi qu'en mars, elle a approuvé une enveloppe de 11 milliards d'EUR pour soutenir l'Ukraine au cours des années à venir. 1,6 milliard d'EUR a déjà été déboursé cette année sous forme de prêts et de subventions prélevés sur le budget de l'UE ou garantis par celui-ci, en plus du montant d'1,8 milliard signé en 2014 par la BEI et la BERD. En réaction à la crise, l'UE a mobilisé 10 millions d'EUR dans le cadre de l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix pour faire face aux besoins imprévus liés à l'observation électorale, aux défis cruciaux de la surveillance de la situation sur le terrain et à l'importante demande d'un processus de dialogue sur les principales réformes.

Plus d'un million d'Ukrainiens sont déclarés comme étant des personnes déplacées à l'intérieur du pays. Face à la détérioration de la situation de la population civile touchée par le conflit, l'UE a mobilisé, en 2014, plus de 32,5 millions d'EUR destinés essentiellement aux préparatifs pour affronter l'hiver, à couvrir les besoins humanitaires de la population, à des actions de consolidation de la paix et à l'aide à la reconstruction. Dans ses conclusions du 17 novembre, le Conseil insiste sur la nécessité de continuer à mobiliser l'aide de l'UE et l'aide internationale.

Le groupe de soutien à l'Ukraine a été créé le 10 avril dans le cadre de l'action déployée par l'UE pour aider l'Ukraine sur la voie des réformes. Le 23 juin, le Conseil a approuvé le concept relatif à une mission menée dans le cadre de la PSDC pour soutenir la réforme du secteur de la sécurité civile en Ukraine, y compris pour la police et l'État de droit. La mission PSDC (mission de conseil de l'UE pour la réforme du secteur de la sécurité) a été officiellement lancée le 1^{er} décembre 2014.

2.4.2. Biélorussie

Tout au long de l'année, l'UE n'a cessé de manifester son attachement à sa politique de dialogue critique à l'égard de la Biélorussie, notamment au travers du dialogue et de la participation au Partenariat oriental. L'UE a rappelé que le développement des relations bilatérales dans le cadre du Partenariat oriental était subordonné aux progrès réalisés par la Biélorussie pour respecter les principes démocratiques, l'État de droit et les droits de l'homme. L'UE a réaffirmé qu'elle était disposée à aider la Biélorussie à respecter ses obligations à cet égard.

En 2014, la Biélorussie a pris un certain nombre de mesures positives: libération d'un prisonnier politique bien connu, M. Bialiatski; participation active au volet multilatéral du Partenariat oriental; consultations intenses avec l'UE sur les questions de modernisation; organisation de plusieurs séminaires associant la société civile; amélioration des relations avec le corps diplomatique à Minsk; lancement des négociations en vue de la conclusions d'accords de libéralisation du régime des visas et de réadmission avec l'UE; et intérêt pour entamer des négociations sur un partenariat de mobilité. La Biélorussie a également adopté une attitude constructive sur les événements en Ukraine et la situation dans la région, en particulier en organisant les pourparlers qui ont conduit à la signature de l'accord de Minsk. Elle a notamment pris des mesures concrètes pour stabiliser l'Ukraine, la République de Moldavie et la Géorgie sur les plans économique et politique.

Tout cela a contribué à créer un climat plus positif entre l'UE et la Biélorussie.

En réponse aux mesures positives de la Biélorussie, l'UE a élaboré une liste de mesures concrètes supplémentaires susceptibles d'être prises pour approfondir sa politique de dialogue critique avec la Biélorussie (le Conseil a commencé à discuter de cette liste en décembre 2014).

L'UE a aussi régulièrement exprimé en 2014 la préoccupation que lui inspire le non-respect des droits de l'homme, de l'État de droit et des principes démocratiques en Biélorussie. Dans ce contexte, la HR a, dans le cadre de déclarations, regretté l'application de trois condamnations à mort en Biélorussie. Dans ses contacts avec les autorités biélorusses, l'UE n'a jamais manqué d'insister pour que tous les prisonniers politiques soient libérés et réhabilités, et de s'inquiéter des cas de harcèlement dont sont victimes des défenseurs de droits de l'homme et des militants de la société civile et de l'opposition. L'UE a coparrainé au Conseil des droits de l'homme la résolution qui a prolongé d'un an le mandat du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Biélorussie.

À la suite d'un réexamen annuel, le Conseil a, le 30 octobre, prorogé (jusqu'au 31 octobre 2015) les mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie. Ce réexamen a actualisé la liste des personnes et entités visées, le Conseil estimant que, pour plusieurs d'entre elles, il n'y avait plus de raison de maintenir des restrictions. Au total, 201 personnes ont continué à faire l'objet de sanctions et 18 entités d'un gel de leurs avoirs. Aucun nouveau nom n'a été ajouté à la liste.

En janvier 2014, ont été lancées les négociations en vue de la conclusion d'accords d'assouplissement du régime des visas et de réadmission. Les négociateurs biélorusses ont indiqué que l'objectif était de signer ces accords lors du prochain sommet du Partenariat oriental, à Riga en 2015. Deux séries de négociations ont eu lieu en 2014.

En janvier 2014, le SEAE et le ministre biélorusse des affaires étrangères ont décidé de lancer une phase intérimaire de consultations sur des sujets liés à la modernisation. L'objectif au cours de cette phase est de déterminer la forme que devrait idéalement prendre la coopération future entre l'UE et le gouvernement biélorusse sur les questions de modernisation (comme indiqué dans la déclaration faite à l'issue du sommet du Partenariat oriental de Vilnius)¹⁴. Presque tous les sujets ont été abordés au cours de quatre séries de consultations et devraient être bouclés en 2015. La Biélorussie souhaite bénéficier de conseils et d'un transfert de savoir-faire de l'UE sur tous les sujets couverts et est intéressée par une aide concrète pour mener des projets.

2.4.3. République de Moldavie

Les relations entre l'UE et la République de Moldavie se sont sensiblement approfondies en 2014. L'entrée en vigueur, le 28 avril 2014, du régime d'exemption de visa et la signature, le 27 juin 2014, du nouvel accord complet d'association, y compris une zone de libre-échange approfondi et complet, ont été deux événements très importants. La République de Moldavie a ratifié l'accord dès le 2 juillet, et de larges volets de l'accord, y compris l'accord de libre-échange approfondi et complet, ont commencé à être appliqués à titre provisoire à compter du 1^{er} septembre. La ratification de l'accord par les États membres est en cours et le Parlement européen a approuvé sa conclusion dans une résolution non législative adoptée le 13 novembre.

Les structures institutionnelles de l'accord sont devenues opérationnelles à la fin de l'année et on a envisagé de tenir le premier Conseil d'association au premier trimestre 2015. Les relations bilatérales devraient se concentrer dans l'immédiat sur la mise en œuvre de l'accord, dans le cadre de laquelle la République de Moldavie devra opérer des réformes de grande ampleur et rapprocher sa législation de l'acquis de l'UE. Un programme d'association indiquant des priorités de réforme a été adopté en juin.

¹⁴ Les domaines qui ont été retenus pour la coopération UE-Biélorussie sur les questions de modernisation au cours de la phase intérimaire étaient les suivants: 1) promotion du commerce et des investissements; 2) gouvernance économique; 3) privatisation et développement des entreprises; 4) réformes sociales; 5) domaines sectoriels éducation, énergie, transports, environnement, développement régional; 6) amélioration du système judiciaire, réformes électorales, protection des droits de l'homme.

La coopération régulière à haut niveau s'est poursuivie en 2014, le président Herman Van Rompuy s'étant rendu en Moldavie en mai, et le président José Manuel Barroso en juin. Pour la première fois, une réunion a eu lieu en mai à Bruxelles entre des membres de la Commission européenne et le gouvernement de la République de Moldavie, parallèlement à deux réunions du Groupe pour l'action européenne de la République de Moldavie (en février et en septembre).

Le Commissaire Johannes Hahn a décidé de se rendre à Chisinau le 6 novembre, ce qui a constitué sa première visite à l'étranger en tant que Commissaire chargé de la politique européenne de voisinage et des négociations d'élargissement.

Le pays a poursuivi le processus de réforme, même si des retards ont été observés, en particulier au cours de la période pré-électorale, dans des domaines importants comme la réforme du secteur de la justice et notamment celle du ministère public. Des élections législatives ont eu lieu le 30 novembre et les observateurs internationaux les ont jugées libres et régulières, même si l'exclusion d'un parti politique quelques jours avant le scrutin a suscité quelques inquiétudes.

À la suite de la signature de l'accord d'association, la Russie a intensifié la portée des mesures de représailles économiques à l'encontre des importations de produits en provenance de la République de Moldavie, en interdisant par exemple celles de viande et de fruits. L'UE avait déjà supprimé les quotas d'importation pour le vin le 1^{er} janvier 2014, à la suite de l'interdiction des importations de vins moldaves imposée par la Russie en septembre 2013.

Au lendemain des interdictions décrétées en juillet 2014, la République de Moldavie a demandé d'avoir davantage accès au marché de l'UE (au-delà de ce qui avait déjà été accordé dans le cadre de la zone de libre-échange approfondi et complet). La Commission européenne a proposé, le 1^{er} septembre, d'accorder un accès supplémentaire en franchise de droits pour les pommes, les prunes et les raisins de table en provenance de la République de Moldavie. Le contingent d'importation à droit nul est entré en vigueur le 30 décembre.

En 2014, la République de Moldavie a bénéficié d'une aide de 30 millions d'EUR dans le cadre de l'approche consistant à "donner plus pour recevoir plus", destinée à soutenir la mise en œuvre de la zone de libre-échange, venue s'ajouter aux 101 millions mis à disposition au titre du budget consacré à l'aide bilatérale.

En 2014, l'assistance bilatérale a surtout porté sur l'agriculture et le développement rural et sur les réformes au niveau des finances publiques. Le choix des secteurs est conforme au cadre unique d'appui à la République de Moldavie, le document de programmation pluriannuel adopté en juin 2014. À l'occasion de sa visite à Chisinau en novembre, le Commissaire Johannes Hahn a signé un mémorandum d'accord avec le gouvernement à Chisinau fondé sur les priorités et les montants prévus dans le cadre unique d'appui.

Des efforts et des moyens très importants ont continué à être déployés pour mettre en œuvre les accords conclus par le passé entre l'UE et la République de Moldavie dans les domaines de l'aviation, de l'agriculture, de la protection civile, de la participation dans les agences et programmes de l'UE et aux opérations PSDC.

L'UE est restée impliquée dans le processus visant à favoriser l'instauration d'un climat de confiance entre la République de Moldavie et sa région séparatiste de Transnistrie, ainsi que dans le processus de règlement de ce conflit. Cependant, en 2014, les pourparlers 5+3 pour le règlement du conflit se sont enlisés, ayant été annulés trois fois à la demande des représentants de la Transnistrie. Deux discussions seulement ont eu lieu en 2014 dans cette configuration (en février et en juin); elles ont continué à porter davantage sur des questions techniques que sur les aspects politiques du processus de règlement.

La mission de l'UE d'assistance aux frontières de la République de Moldavie et de l'Ukraine a poursuivi son travail en assistant, en formant et en conseillant les services de gardes-frontière et des douanes des deux pays, en renforçant leur capacité à faire face à la fraude douanière, à repérer les agissements des filières d'immigration clandestine et de traite des êtres humains, et à effectuer des contrôles efficaces aux frontières et aux douanes et à surveiller efficacement les frontières.

2.4.4. Géorgie

Les relations entre l'UE et la Géorgie ont été très intenses en 2014 et ont connu un nombre record de rencontres de haut niveau: le Premier ministre géorgien Irakli Garibachvili est venu à Bruxelles une première fois les 3 et 4 février 2014. Il est revenu le 21 mai pour la réunion entre le gouvernement géorgien et le collège des commissaires présidée par le président de la Commission européenne de l'époque, José Manuel Barroso, et ensuite le 27 juin pour la signature de l'accord d'association de libre-échange approfondi et complet (AA/ALEAC), ainsi que le 17 novembre pour le premier Conseil d'association UE-Géorgie. Le président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, s'est rendu en Géorgie le 14 mai et celui de la Commission européenne, José Manuel Barroso, les 12 et 13 juin. Le Commissaire Štefan Füle s'y est rendu les 3 et 4 mars et le 18 juillet, et le Commissaire Günther Oettinger y est allé le 20 février. En outre, le Forum de la société civile du Partenariat oriental s'est déroulé les 20 et 21 novembre à Batumi.

La Géorgie et l'UE ont signé l'AA/ALEAC dans un délai jamais vu le 27 juin à Bruxelles, qu'elles avaient paraphé en novembre 2013 lors du sommet de Vilnius. Cet accord établit une association politique et approfondit l'intégration économique avec l'UE. La Géorgie a ratifié l'accord d'association le 18 juillet et de larges volets de l'AA/ALEAC sont appliqués à titre provisoire depuis le 1^{er} septembre 2014. La ratification de l'accord par les États membres est en cours et le Parlement européen a approuvé sa conclusion dans une résolution non législative adoptée le 18 décembre. Les structures institutionnelles de l'accord sont entretemps devenues opérationnelles et le premier Conseil d'association s'est tenu le 17 novembre. L'UE et la Géorgie se sont mis d'accord le 26 juin sur le programme d'association, qui a remplacé le plan d'action de 2006 de la PEV et prévoit une série de priorités arrêtée de concert pour la mise en œuvre de l'accord.

Tout au long de l'année 2014, la Géorgie a réalisé d'importants progrès concernant la mise en œuvre du plan d'action de libéralisation du régime de visas qui vise à établir un régime d'exemption de visa entre l'UE et la Géorgie.

La signature d'un traité d'alliance et de partenariat stratégique entre la Fédération de Russie et les territoires séparatistes d'Abkhazie (et, par la suite, entre la Fédération de Russie et l'Ossétie du Sud) a été vivement critiquée par le gouvernement géorgien car elle va selon lui à l'encontre de l'intégrité territoriale de la Géorgie et constitue une nouvelle manœuvre de la Fédération de Russie pour prendre le contrôle ces régions séparatistes. L'UE a partagé cette préoccupation, comme elle l'a indiqué dans des déclarations et lors de contacts bilatéraux avec la Fédération de Russie.

La Géorgie reste particulièrement attentive aux territoires séparatistes et le gouvernement a pris des mesures, certes modestes, pour mettre en œuvre sa stratégie de la main tendue. L'UE salue ces mesures et prône une attitude plus proactive dans le dialogue avec les territoires séparatistes. En parallèle, les discussions bilatérales entre les autorités géorgiennes et la Fédération de Russie se sont poursuivies et ont progressé sur les questions commerciales, de transport et culturelles, ce dont l'UE s'est félicitée. Cependant, les positions des deux parties n'ont pas bougé sur les questions fondamentales de l'orientation européenne de la Géorgie, du rôle de la Russie dans la guerre de 2008 et de la reconnaissance par la Russie de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie. À la suite de la signature du traité entre la Fédération de Russie et l'Abkhazie et des informations selon lesquelles la Russie et l'Ossétie du Sud auraient l'intention d'en signer un, aucune nouvelle date n'a été fixée pour des entretiens bilatéraux, mais les contacts informels continuent.

L'UE reste attachée à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la Géorgie et à une résolution pacifique des conflits, et elle apporte toujours son concours grâce au travail du "représentant spécial de l'UE pour le Caucase du Sud et la crise en Géorgie" (RSUE) et à la "mission d'observation de l'UE" (EUMM). Le mandat de l'EUMM a été prolongé de deux ans à la fin de 2014.

En septembre 2008, à la suite de l'accord en six points obtenu grâce à la médiation de l'UE et qui a mis fin à la guerre du mois d'août, l'Union européenne a déployé une mission d'observations civile non armée (EUMM) en Géorgie. Même si la situation sur le plan de la sécurité s'est améliorée depuis lors, l'accord de cessez-le-feu continue à être violé, notamment du fait que les troupes russes ne se sont pas repliées vers les positions qu'elles occupaient avant le déclenchement des hostilités. La situation s'est encore détériorée en novembre 2014 avec la signature de l'accord russo-abkhaze de partenariat stratégique et d'alliance.

L'EUMM n'a pas de capacité exécutive ou coercitive. Ses tâches essentielles - observer et contribuer à créer la confiance - sont restées inchangées en 2014. Elle a continué à prendre l'initiative d'importantes mesures de confiance et a mis en place un "fonds de l'UE pour le renforcement de la confiance" en 2014. Ces mesures visent à rompre le lien entre les incidents et les conflits et à créer un dispositif de sécurité plus transparent.

Bien que le mandat de l'EUMM vaille pour tout le territoire de la Géorgie, un certain nombre de facteurs n'ont cessé d'empêcher qu'il puisse être pleinement mis en œuvre. Le fait que l'EUMM soit empêchée d'entrer en Abkhazie et en Ossétie du Sud reste un obstacle de taille et a limité sa capacité à remplir sa tâche. Après le déploiement des gardes-frontière de la Fédération de Russie en 2009, les lignes de démarcation administrative entre les territoires contrôlés par Tbilissi et l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud se muent progressivement en "frontières". Cette évolution s'est malheureusement perpétuée en 2014. L'UE reste déterminée à soutenir toute évolution de la situation en ce qui concerne le statut et la situation humanitaire des PDI ayant fui les zones de conflit.

L'EUMM Georgia a initialement été déployée pour une période d'un an. Le dernier renouvellement en date de son mandat est intervenu en décembre 2014 et l'a prolongé jusqu'en décembre 2016.

La Géorgie, qui participe à deux missions PSDC de l'UE, compte deux experts dans la mission EUTM Mali et 156 soldats dans l'EUFOR RCA, ce qui en fait le deuxième contributeur le plus important à cette opération (qui a été prolongée pour trois mois supplémentaires à compter de novembre).

2.4.5. Azerbaïdjan

Le président de la Commission, José Manuel Barroso, s'est rendu en Azerbaïdjan le 14 juin 2014 et a signé à cette occasion le protocole EU-Azerbaïdjan sur la participation de ce pays à des programmes et agences de l'UE. Les Commissaires Štefan Füle et Günther Oettinger ont participé au 4^e dialogue informel des ministres du Partenariat oriental sur la sécurité énergétique et les relations étrangères, qui s'est tenu à Bakou les 8 et 9 septembre 2014. Le vice-président de la Commission Šefcovic s'est rendu à Bakou le 28 novembre 2014. La cérémonie de pose de la première pierre du Couloir gazier Sud a eu lieu samedi 20 septembre dans le terminal de Sangachal, près de Bakou. L'Azerbaïdjan s'est engagé à devenir un partenaire énergétique fiable, permettant ainsi à l'UE de diversifier ses approvisionnements en énergie.

Le respect des droits de l'homme a continué à se dégrader en 2014. Un nombre significatif de déclarations et de recommandations concernant cette détérioration ont été faites par la communauté internationale, y compris par le Conseil de l'Europe, l'OSCE et l'UE. L'Azerbaïdjan ne s'est aligné en 2014 sur aucune des positions communes de l'UE en matière de politique étrangère et de sécurité commune.

L'accord visant à faciliter la délivrance de visas et l'accord de réadmission conclus par l'UE et l'Azerbaïdjan sont entrés en vigueur le 1^{er} septembre 2014; les résultats obtenus dans le cadre de leur mise en œuvre feront l'objet d'un suivi réalisé lors de comités mixtes. Des travaux sont en cours afin de s'orienter vers un partenariat stratégique de modernisation.

2.4.6. Arménie

En 2014, l'UE et l'Arménie ont commencé à étudier la portée et la base juridique de leur future coopération bilatérale. L'Arménie a signé son instrument d'adhésion à l'Union économique eurasiatique le 10 octobre 2014 et l'a officiellement rejointe le 2 janvier 2015.

Par ailleurs, le dialogue politique bilatéral UE-Arménie s'est poursuivi avec la même intensité et à la même fréquence en dépit des changements sur le plan politique intervenus en 2013 en Arménie, et a suscité toutes sortes de rencontres allant du niveau des experts à celui des ministres.

L'accord UE-Arménie visant à faciliter la délivrance des visas et l'accord de réadmission sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2014 et ont dans l'ensemble été mis en œuvre de manière satisfaisante. De plus, la possibilité a été offerte à l'Arménie de participer à des agences et programmes de l'UE; l'Arménie a pu accéder à des programmes de l'UE de réputation mondiale dans les domaines de la culture, de l'enseignement, de l'environnement et des sciences et des fonctionnaires arméniens ont pu être intégrés dans des agences de l'UE s'occupant par exemple de sécurité aérienne, de médicaments ou d'environnement et ce, à tous les niveaux.

L'UE a continué en 2014 à aider l'Arménie à améliorer et à déployer son plan d'action national pour les droits de l'homme et a arrêté un accord de principe avec l'Arménie sur l'assistance budgétaire sectorielle à cet effet. L'UE a dans l'ensemble continué à promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales en Arménie. S'il est vrai qu'elle a continué de s'attaquer à certaines des questions qui se sont posées dans ce cadre, l'Arménie doit toutefois poursuivre les efforts déployés, notamment pour ce qui est de mettre en œuvre la législation pertinente et de la faire respecter, de lutter contre la corruption, d'assurer l'égalité entre les sexes et de réformer le système judiciaire.

2.4.7. Le conflit du Haut-Karabakh

Le représentant spécial de l'UE pour le Caucase du Sud et le conflit en Géorgie, Herbert Salber, a effectué deux visites en Arménie et en Azerbaïdjan à la suite de sa nomination le 1^{er} juillet 2014 et a tenu de nombreuses réunions avec les co-présidents du groupe de Minsk de l'OSCE concernant le règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh entre ces deux pays. L'UE a fait deux déclarations sur le conflit du Haut-Karabakh, une sur l'escalade de la violence en août et l'autre, en novembre, sur la destruction en vol d'un hélicoptère militaire. L'UE a continué - via la Foreign Policy Initiative - à financer et à mener des activités destinées à créer la confiance (et construire la paix) (via le projet de partenariat européen pour le règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh (EPNK)) entre les antagonistes, venant ainsi compléter l'action des co-présidents du groupe de Minsk.

2.5. Asie centrale

2.5.1. Relations régionales

L'UE a continué d'œuvrer, comme elle le fait de longue date, en faveur du dialogue avec l'Asie centrale par l'intermédiaire de ses représentants et de ses envoyés. Au début de l'année, la RSUE, Patricia Flor, a poursuivi le dialogue engagé entre l'UE et l'Asie centrale. En avril, à la suite de la démission du représentant spécial de l'UE, Janos Herman a été nommé envoyé spécial pour l'Asie centrale, chargé de continuer à exercer une action de haut niveau dans la région. À ce titre, il a effectué plusieurs visites en Asie centrale pour rencontrer les présidents, des ministres, les ambassadeurs de l'UE et la société civile, en s'intéressant en priorité aux questions liées à l'eau et à l'énergie, à la sécurité et à la coopération régionale. L'envoyé spécial a également accueilli les consultations annuelles UE-Chine sur l'Asie centrale à Bruxelles et s'est rendu à Washington et à Moscou pour y aborder des questions d'actualité.

Le SEAE et les services de la Commission ont élaboré un rapport de situation sur la mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour l'Asie centrale. Cet exercice semestriel est intervenu à un moment particulièrement opportun, puisqu'il a permis d'appréhender les changements du contexte régional et, plus généralement, de l'environnement géopolitique, notamment en termes de sécurité (retrait de la FIAS, crise ukrainienne, menace terroriste).

Le dialogue UE-Asie centrale a fait progresser la coopération régionale et la mise en œuvre effective des projets dans le cadre d'initiatives telles que l'État de droit, l'éducation, l'eau et la gouvernance environnementale.

La plateforme pour l'État de droit, coordonnée par l'Allemagne et la France, a contribué à l'organisation d'ateliers techniques aux niveaux national et régional, notamment sur l'assistance aux réformes de la justice au Kirghizstan, au Tadjikistan et au Kazakhstan. Un groupe de travail sur l'efficacité du système judiciaire s'est réuni en avril 2014 à Bruxelles. Tout cela a contribué au succès de la 4^e conférence des ministres de la justice, qui a eu lieu en octobre 2014 à Astana et a permis des échanges d'expériences sur la réforme du système judiciaire, l'accès à la justice et les droits et libertés des personnes.

Dans le cadre de l'initiative sur l'éducation, un séminaire sur la qualité de l'enseignement professionnel et de la formation des enseignants s'est tenu à Istanbul, et un séminaire sur les besoins du marché du travail et les bonnes pratiques de l'éducation et de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur a eu lieu à Bichkek.

Dans l'esprit des conventions internationales applicables et conformément à sa "diplomatie de l'eau", l'UE a continué à agir sur le plan diplomatique pour désamorcer les conflits autour de l'eau et faire émerger une solution coopérative régionale aux problèmes liés à la gestion de l'eau et des ressources énergétiques en Asie centrale.

2.5.2. Relations bilatérales

En septembre 2014, les négociations relatives à un accord renforcé de partenariat et de coopération avec le Kazakhstan ont été menées à bien. Une fois signé, ratifié et mis en œuvre, cet accord, le premier du genre dans la région de l'Asie centrale, facilitera le renforcement des relations politiques, économiques et stratégiques, les échanges commerciaux, de services et d'investissements entre le Kazakhstan et l'UE, et contribuera aux réformes du Kazakhstan sur le plan politique, de l'État de droit et de l'économie.

L'UE a salué la libération, le 19 novembre, de Roza Tuletayeva, une militante syndicale qui avait été emprisonnée, et a continué de manifester son inquiétude dans d'autres cas similaires de violation des droits de l'homme.

Le dialogue politique avec la **République kirghize** a essentiellement porté sur le soutien de l'UE aux réformes menées pour la démocratisation et l'État de droit, y compris la question sensible du soutien de l'UE aux élections générales de 2015. L'UE s'est inquiétée de la législation qualifiant d'"agents étrangers" les ONG qui reçoivent des fonds d'organisations internationales et de gouvernements étrangers et du projet de législation sur "la propagande pour des formes non traditionnelles de relations sexuelles". La préparation à l'entrée dans l'Union économique eurasiatique en janvier 2015, la rupture de l'approvisionnement énergétique et l'assistance macro-financière offerte par l'UE ont figuré en bonne place dans le dialogue UE-Kirghizstan. En mars, les délégués du groupe de travail "Europe orientale et Asie centrale" (COEST) du Conseil se sont rendus dans la République kirghize.

Le dialogue politique avec le **Tadjikistan** a été centré sur les réformes politiques et administratives, l'État de droit et les droits de l'homme, le commerce et les relations économiques. L'UE a souligné qu'il fallait faire en sorte que les élections soient ouvertes à tous et transparentes et que le pays connaisse une stabilité politique à long terme. L'UE a suivi de près le dossier de M. Alexander Sodiqov, un étudiant de l'université de Toronto qui avait été arrêté en juillet alors qu'il effectuait des recherches au Tadjikistan. L'UE a salué sa libération en juillet puis son départ du pays.

Au **Turkménistan**, l'UE a continué à plaider en faveur des droits de l'homme et des réformes socio-économiques ainsi que de l'élaboration d'un cadre juridique pour un gazoduc transcasprien.

Le Turkménistan a accueilli un sommet de la CEI et une conférence de haut niveau de la charte de l'énergie, démontrant par là qu'il souhaite contribuer à la stabilisation et à l'établissement de relations pacifiques dans la région, y compris sur les questions de l'énergie et de l'eau.

Après avoir contribué à un rapprochement avec l'OIT sur le travail des enfants et le travail forcé, l'UE a continué son travail de médiation en vue d'un resserrement des liens entre l'**Ouzbékistan** et d'autres acteurs internationaux comme les agences des NU, le Conseil de l'Europe, l'OSCE et la Banque européenne d'investissement (BEI).

Les discussions entre les Nations unies et l'Ouzbékistan ont permis de finaliser un plan d'action national sur les droits de l'homme, tandis que les négociations avec la BEI ont rapproché les deux parties d'un accord sur la conclusion d'un accord-cadre. À la suite de la conclusion d'un mémorandum d'accord avec l'UNICRI, un centre d'excellence financé par l'UE sur les matériaux CBRN devrait s'ouvrir prochainement à Tachkent pour améliorer la coopération régionale et atténuer les risques. L'UE a poursuivi ses travaux sur les questions de sécurité essentielles, y compris le dialogue de haut niveau sur la sécurité en Asie centrale.

3. Balkans occidentaux

Les Balkans occidentaux, la stratégie d'élargissement et le processus de stabilisation et d'association ont continué de figurer en 2014 au nombre des principales politiques de l'Union européenne, ce qui continue de contribuer, dans l'intérêt de tous, à la paix, la démocratie, la sécurité et la prospérité en Europe. Dans les conclusions qu'il a adoptées en décembre 2014, le Conseil a réaffirmé son attachement sans équivoque à la perspective européenne de la région. Il a en outre mis en avant la nécessité de définir des conditions équitables et rigoureuses dans le cadre des critères politiques de Copenhague et du processus de stabilisation et d'association, qui demeure le cadre commun des relations avec les Balkans occidentaux jusqu'à l'adhésion.

Une coopération régionale ouverte à tous et des relations de bon voisinage constituent des éléments essentiels de ce processus.

Des progrès importants ont été réalisés dans la région tout au long de 2014: Belgrade et Pristina ont encore avancé dans la mise en œuvre des accords conclus avec la médiation de l'UE, les négociations d'adhésion avec la Serbie ont débuté, l'accord de stabilisation et d'association entre l'UE et le Kosovo¹⁵ relevant uniquement de l'UE a été paraphé, les négociations d'adhésion avec le Monténégro se sont poursuivies et le statut de candidat a été octroyé à l'Albanie.

La HR/VP s'est rendue en Bosnie-Herzégovine en mars et décembre et en Serbie en avril. L'UE a salué le bon déroulement des élections en Bosnie-Herzégovine, en Serbie et au Kosovo.

L'UE a lancé en décembre sa nouvelle approche à l'égard de la Bosnie-Herzégovine, dans le but de faire avancer la perspective européenne du pays.

¹⁵ Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la CIJ sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

Le dialogue instauré entre Belgrade et Pristina a continué d'enregistrer d'importants progrès même si les élections qui se sont tenues en Serbie (mars 2014) et au Kosovo (juin 2014) et l'impasse politique qui a conduit à un retard dans la formation du gouvernement de coalition au Kosovo ont eu des répercussions sur le rythme des discussions. La HR/VP a continué de faciliter le processus de normalisation entre la Serbie et le Kosovo et d'œuvrer, dans les premiers mois menant aux élections anticipées en Serbie et au Kosovo, à la mise en œuvre des accords conclus dans le cadre du dialogue.

Trois réunions à haut niveau se sont tenues au début de 2014, la dernière s'étant déroulée le 31 mars. Par après, le travail mené sur la mise en œuvre s'est poursuivi à un rythme régulier mais plus lent. Des résultats concrets ont été obtenus dans un certain nombre de domaines, tels que la gestion intégrée des frontières, l'énergie, la liberté de circulation et les douanes.

La coopération régionale a enregistré des progrès satisfaisants: en juin 2014, le Kosovo a été admis en tant que participant à part entière du processus de coopération de l'Europe du Sud-Est (SEEC) et, en octobre, il a adhéré à la composante civile du Centre régional de vérification et d'assistance à la mise en œuvre en matière de contrôle des armes (RACVIAC).

Il y a encore du travail à faire sur la mise en œuvre de l'accord sur les principes régissant la normalisation des relations entre la Serbie et le Kosovo, et en particulier en ce qui concerne la mise en place de l'association/la communauté de municipalités et la mise au point définitive des accords relatifs aux télécommunications et à l'énergie, ainsi que sur la mise en œuvre des accords relatifs aux structures judiciaires et aux forces de protection civile. L'enlèvement et la remise en place, par la partie serbe, de barricades (ce qui est appelé le "parc de la paix") sur le pont principal de Mitrovica Nord ont provoqué un fort regain de tension. Les deux parties ont créé un groupe de travail spécifique pour se pencher conjointement sur l'avenir du pont et elles ont chargé le bureau de l'UE de préparer une évaluation technique du pont.

L'UE et la Serbie ont inauguré une nouvelle phase dans leurs relations grâce à leur première conférence intergouvernementale, qui a eu lieu le 21 janvier 2014 et qui a officiellement lancé le processus des négociations d'adhésion, fruit des progrès méthodiques accomplis par le pays en matière de réformes et de la détermination sans faille qu'il déploie pour normaliser les relations avec le Kosovo. Les négociations d'adhésion avec la Serbie sont en cours. Commencé à l'automne 2013, le "processus d'examen" s'est achevé en mars 2015.

Les élections générales anticipées organisées en Serbie ont conduit à la formation d'un nouveau gouvernement dirigé par *Aleksandar Vučić*, nommé premier ministre.

Sous l'égide du nouveau gouvernement, la Serbie est restée déterminée à mener des réformes approfondies et elle a conservé une approche constructive à l'égard de la coopération régionale. Toutefois, le pays devrait s'attacher en particulier à rattraper les retards enregistrés dans la présentation des plans d'action au titre des chapitres 23 (consacré à l'appareil judiciaire et droits fondamentaux) et 24 (consacré à la justice, à la liberté et à la sécurité). Le Conseil a appelé la Serbie à s'aligner progressivement sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE conformément au cadre de négociation.

À la suite d'une décision prise en juin 2013 par le Conseil eu égard aux efforts déployés par le Kosovo pour normaliser ses relations avec la Serbie, qui ont abouti à l'accord de Bruxelles, la Commission a, en mai 2014, mené à leur terme les négociations visant à la conclusion d'un accord de stabilisation et d'association entre l'UE et le Kosovo relevant uniquement de l'UE. Le texte de cet accord relevant uniquement de l'UE a été paraphé en juillet 2014. Le dialogue sur la libéralisation du régime des visas avec le Kosovo s'est poursuivi en 2014, même si de nouvelles réformes devaient être mises en œuvre.

À la suite d'un bilan stratégique de la mission EULEX KOSOVO, effectué en 2013, les discussions quant à l'avenir de la mission se sont poursuivies avec les États membres durant les premiers mois de 2014, conduisant à l'adoption, en juin 2014, d'un nouveau mandat pour une durée de deux ans¹⁶. Parallèlement aux discussions sur son avenir, la mission a continué d'exécuter son mandat, notamment en soutenant le dialogue entre Belgrade et Pristina.

Dans le contexte de l'accord historique conclu en avril 2013, la mission a, en 2014, contribué avec succès à l'intégration de 287 anciens policiers du ministère serbe de l'intérieur (MUP) dans la structure de la police du Kosovo et elle a appuyé activement l'établissement d'un commandement régional Nord de la police du Kosovo, qui reflète la composition ethnique des municipalités du nord.

L'EULEX a aussi soutenu la mise en œuvre de l'accord technique en matière de gestion intégrée des frontières. Les six points de passage relevant de la gestion intégrée des frontières fonctionnent tous de manière satisfaisante depuis leur mise en place et une étape décisive a pu être franchie en septembre 2014 lorsque les parties se sont mises d'accord sur l'établissement de points de passage permanents.

Le blocage politique que le Kosovo a connu, qui a duré des élections législatives du 8 juin jusqu'à la formation d'un nouveau gouvernement le 9 décembre, a fortement entravé le travail effectué par la mission pour s'acquitter de son mandat. C'est pourquoi seuls des progrès limités ont pu être accomplis durant les six derniers mois de 2014. En étroite coopération avec le RSUE/bureau de l'UE, l'EULEX se prépare à travailler avec les nouvelles autorités locales, en les encourageant à s'acquitter de leurs engagements dans le domaine de l'État de droit, au regard en particulier du pacte sur les objectifs relatifs à l'État de droit qui a été signé en novembre 2012.

¹⁶ Traduisant les progrès accomplis et la nouvelle réalité sur le terrain, en particulier le bon en avant dans le processus de normalisation, le nouveau mandat de la mission comprend trois modifications d'ordre stratégique: 1) la mise en œuvre d'une politique voulant qu'en principe aucun nouveau dossier ne soit ouvert, 2) un transfert de toutes les institutions judiciaires du Kosovo aux autorités locales et 3) l'intégration des juges et procureurs de la mission EULEX dans le système judiciaire local. Le nouveau mandat a eu pour autre conséquence l'introduction d'un processus de reconfiguration, ramenant les effectifs du personnel international et local de l'EULEX de 1250 personnes à 800 et de 1000 personnes à 800 respectivement.

L'équipe spéciale d'enquête a poursuivi durant l'année son enquête sur les conclusions du rapport établi par le rapporteur spécial, Dick Marty, concernant de graves accusations portées contre d'anciens responsables de l'Armée de libération du Kosovo, qui, entre 1998 et 2000, auraient commis des crimes de guerre et se seraient livrés à des activités relevant de la criminalité organisée. L'ambassadeur Clint Williamson, l'ancien procureur en chef, a présenté les conclusions de son enquête lors d'une conférence de presse, le 29 juillet, annonçant aussi à cette occasion que son mandat prenait fin en août¹⁷.

La HR/VP a poursuivi le dialogue avec les dirigeants de la **Bosnie-Herzégovine**. Après les manifestations généralisées de protestation contre les conditions socio-économiques en Bosnie-Herzégovine (février), la HR/VP s'est rendue dans le pays le 11 mars et a lancé un appel à ses dirigeants pour qu'ils réagissent rapidement face à la détérioration de la situation socio-économique. C'est dans ce contexte que le pacte pour la croissance et l'emploi, une initiative conduite par l'UE, a été établi, en étroite concertation avec les partenaires internationaux de l'UE, dont les institutions financières internationales.

Après l'élection présidentielle et les élections générales à différents niveaux du 12 octobre, l'UE a inauguré une nouvelle approche à l'égard de la Bosnie-Herzégovine visant à faire avancer le pays dans sa marche vers l'UE.

La HR/VP, accompagnée de Johannes Hahn, membre de la Commission, s'est rendue à Sarajevo le 5 décembre pour discuter de la nouvelle approche avec les dirigeants et les institutions de la Bosnie-Herzégovine, qui ont fait part de leur volonté de travailler avec l'UE à cet égard. Le Conseil a ensuite adopté des conclusions énonçant les prochaines étapes de cette nouvelle action de l'UE, l'objectif étant d'orienter les nouveaux efforts.

¹⁷ Son successeur, M. David Schwendiman, un fonctionnaire du Département d'État des États-Unis, entamera son mandat début 2015.

L'opération Althea a continué d'axer l'essentiel de son travail sur le renforcement des capacités et la formation tout en disposant toujours du mandat et des ressources nécessaires pour intervenir afin de préserver un environnement sûr et sécurisé. L'opération dispose normalement de 600 soldats maximum dans le pays mais, au second semestre de 2014, pendant la période électorale, elle a été renforcée par des unités chargées d'analyser la situation. Des renforts limités resteront dans le pays au cours du premier semestre de 2015. En novembre 2014, la résolution 1283 du CSNU a prolongé d'une année le mandat exécutif de la mission.

Des élections générales anticipées et une élection présidentielle prévue ont eu lieu en avril 2014 dans l'**ancienne République yougoslave de Macédoine**. Selon l'évaluation du BIDDH, les élections ont été pluralistes et gérées de manière efficace, mais elles ont été marquées par quelques incidents tandis que, aspect plus important, une couverture médiatique partielle et l'absence de distinction claire entre les activités de l'État et celles des partis n'ont pas permis de traiter tous les partis sur un pied d'égalité.

En octobre, la Commission a une nouvelle fois recommandé l'ouverture de négociations d'adhésion avec l'ancienne République yougoslave de Macédoine. Dans ses conclusions du 16 décembre, le Conseil a salué le fait que l'agenda européen restait la priorité stratégique du pays et que ce dernier avait atteint un niveau élevé d'alignement sur l'acquis législatif. Le Conseil a pris note de la recommandation visant à ouvrir des négociations d'adhésion et mis en évidence la nécessité impérieuse d'un dialogue politique plus constructif. Il s'est dit vivement préoccupé par la politisation toujours plus marquée des institutions publiques et les insuffisances croissantes quant à l'indépendance du pouvoir judiciaire et à la liberté des médias et il a fait observer que l'absence de résultats sur ces questions nuisait à la viabilité des réformes. Le Conseil a demandé instamment aux autorités de prendre des mesures résolues pour répondre rapidement à ces préoccupations.

Le Conseil a également rappelé que le maintien de relations de bon voisinage, qui passe notamment par une solution négociée et mutuellement acceptée pour la question du nom du pays, sous les auspices des Nations unies, restait essentiel. Il a indiqué qu'il reviendrait sur la question de l'ouverture de négociations d'adhésion en 2015, en s'appuyant sur une version actualisée du rapport de la Commission concernant la poursuite de la mise en œuvre des réformes dans le cadre du dialogue à haut niveau sur l'adhésion et les mesures concrètes prises pour promouvoir les relations de bon voisinage et parvenir à une solution négociée et mutuellement acceptée pour la question du nom du pays.

En **Albanie**, le gouvernement de coalition dirigé par le premier ministre Edi Rama a continué de mettre en œuvre son programme de réformes, en accordant une attention particulière aux cinq grandes priorités (réforme de l'administration publique, système judiciaire, lutte contre la corruption, lutte contre la criminalité organisée, droits de l'homme, y compris la protection des minorités) fixées en vue de l'ouverture de négociations d'adhésion.

Sur un plan plus concret, l'Albanie a pris de nouvelles mesures pour réformer le système judiciaire, en travaillant avec la Commission de Venise en vue de renforcer l'indépendance du système judiciaire et de le rendre plus responsable de son action. Le gouvernement a fait preuve de volonté politique et a agi de manière décisive pour prévenir et combattre la corruption, en renforçant le cadre législatif et en désignant un coordinateur national pour la lutte contre la corruption. La lutte contre la criminalité organisée a enregistré des évolutions positives dans un certain nombre de domaines avec l'intensification des activités répressives, notamment des saisies de drogues.

Compte tenu de ces efforts, et vu le rapport présenté par la Commission, le Conseil a décidé le 24 juin d'octroyer à l'Albanie le statut de pays candidat. Cette décision a été approuvée par le Conseil européen le 27 juin. Dans ses conclusions du 16 décembre, le Conseil a salué les progrès réalisés par l'Albanie qui ont conduit à l'octroi du statut de pays candidat à l'adhésion à l'UE. Toutefois, aux points 43 et 44 des conclusions, il note qu'il reste d'importants défis à relever et il invite l'Albanie à intensifier ses efforts de réforme et à agir avec détermination pour s'attaquer aux cinq priorités essentielles afin que les négociations d'adhésion puissent être ouvertes. Le Conseil souligne en particulier que l'Albanie doit, entre autres, mener une réforme globale du système judiciaire, renforcer la protection des droits de l'homme et les politiques de lutte contre la discrimination, y compris l'égalité de traitement de toutes les minorités et l'exercice de leurs droits par les personnes appartenant à des minorités, ainsi que faire appliquer les droits de propriété.

Depuis juin toutefois, la situation politique intérieure s'est détériorée en Albanie. Le 10 juillet, le parti démocrate, dans l'opposition, a annoncé un boycott du travail parlementaire après des confrontations physiques entre députés de la majorité et députés de l'opposition. Le boycott a pris officiellement fin six mois plus tard, le 24 décembre 2014, après que le gouvernement et l'opposition se sont accordés sur une résolution en quatre points grâce aux bons offices des députés européens Knut Fleckenstein et Eduard Kukan. La résolution souligne que l'Albanie a besoin d'un dialogue constructif et stable entre l'opposition et la majorité au pouvoir, de façon à ce que les ambitions européennes du pays puissent être exaucées. Il reste à voir si l'accord politique figurant dans la résolution sera correctement mis en œuvre dans les mois à venir, ce qui sera déterminant pour l'aboutissement du programme européen de l'Albanie.

En ce qui concerne la coopération régionale, l'Albanie a continué de jouer un rôle positif et constructif et de participer activement à toutes les initiatives régionales pertinentes, notamment le processus de coopération de l'Europe du Sud-Est, dont la présidence est exercée par l'Albanie depuis le mois de juin. L'Albanie continue d'agir de manière constructive en faveur de relations de bon voisinage, ce qui demeure essentiel. En outre, le Conseil se félicite que l'Albanie ait pleinement mis sa législation en conformité avec la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE.

L'UE a poursuivi les négociations d'adhésion avec le **Monténégro**. Fin 2014, seize chapitres étaient ouverts, dont deux ont également été provisoirement clôturés. Le Monténégro a continué de réaliser des progrès dans les négociations d'adhésion ainsi qu'en ce qui concerne la mise en œuvre des réformes visant à garantir l'indépendance et l'efficacité accrue du système judiciaire, même si les progrès réalisés dans le domaine judiciaire et celui des droits fondamentaux ont été inégaux.

Dans ses conclusions du 16 décembre 2014, le Conseil a souligné que le Monténégro devait intensifier ses efforts dans le domaine de l'État de droit. Le pays devrait s'attacher en particulier à rattraper les retards enregistrés dans la mise en œuvre des plans d'action dans le domaine de l'État de droit, à renforcer ses capacités institutionnelles, à poursuivre les efforts visant à obtenir des résultats probants en matière d'enquêtes, de poursuites et de condamnations dans la lutte contre la corruption et la criminalité organisée.

En ce qui concerne la coopération régionale, le Monténégro a continué de jouer un rôle actif dans la poursuite du développement de la coopération régionale et de s'aligner pleinement sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE, contribuant ainsi à la stabilité globale de la région.

4. Turquie et Europe occidentale

4.1. Turquie

La Turquie, en tant que pays candidat et en tant que partenaire de première importance, a continué d'être un interlocuteur majeur de l'UE, compte tenu de son dynamisme économique et de sa situation stratégique. L'UE a reconnu le soutien humanitaire important apporté par la Turquie aux réfugiés fuyant les violences en Syrie et en Iraq et dont le nombre dépasse largement un million. La Turquie est restée active dans son voisinage au sens large, et elle demeure un acteur régional important au Proche-Orient, dans les Balkans occidentaux, en Afghanistan/au Pakistan, dans le Caucase du Sud et dans la Corne de l'Afrique. Dans ce contexte, la HR est restée déterminée à développer et à renforcer encore le dialogue politique que l'UE entretient avec la Turquie sur les questions de politique étrangère d'intérêt commun, ainsi que sur la lutte contre le terrorisme, compte tenu également de l'évolution de la situation dans la région, qui est gravement préoccupante, en particulier en Syrie et en Iraq. Ce dialogue devrait être mis à profit pour renforcer encore la coopération visant à lutter contre l'EIL/Daech et ses réseaux de financement et à endiguer l'afflux de combattants étrangers, et reconnaître parallèlement qu'il importe de soutenir la Turquie dans sa lutte contre les menaces terroristes intérieures.

Le président Recep Tayyip Erdoğan s'est rendu en visite à Bruxelles en janvier 2014 alors qu'il était encore premier ministre. M. Štefan Füle, membre de la Commission, a effectué une visite en Turquie en juin 2014 et le président de la Commission, José Manuel Barroso, une autre en septembre 2014. La HR/VP, accompagnée de Johannes Hahn et de Christos Stylianides, membres de la Commission, s'est rendue en Turquie en décembre 2014 afin de renforcer les liens. Le coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme s'est rendu en Turquie à deux reprises en 2014. L'UE a continué à encourager la Turquie à mener sa politique étrangère dans un souci de complémentarité et de coordination avec l'Union et à s'aligner progressivement sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE.

L'UE s'est félicitée de la forte participation de la Turquie dans des missions PSDC, en particulier l'EUFOR Althea et l'EULEX Kosovo. La première visite de travail de l'état-major de l'UE en Turquie s'est déroulée en janvier.

Le Conseil a réaffirmé l'importance qu'il accorde aux relations de l'UE avec la Turquie et il s'est félicité que le gouvernement turc ait exprimé son attachement à l'adhésion à l'UE. Dans ce contexte, le Conseil a rappelé que la Turquie pourrait accélérer le rythme des négociations en progressant dans le respect des critères de référence, en remplissant les conditions définies dans le cadre de négociation et en honorant ses obligations contractuelles à l'égard de l'Union.

L'UE devrait rester une référence pour la Turquie en matière de réformes, en particulier dans les domaines de l'État de droit et des droits et libertés fondamentaux. En 2014, plusieurs réformes ont été adoptées ou mises en œuvre mais, pour respecter pleinement les critères de Copenhague, de nouveaux efforts soutenus doivent être consentis. Dans ses conclusions du 16 décembre 2014, le Conseil a instamment invité la Turquie à élaborer des réformes qui devraient permettre d'instaurer un équilibre des pouvoirs adéquat garantissant pleinement la liberté, y compris la liberté de pensée, la liberté d'expression et la liberté des médias, la démocratie, l'égalité, l'État de droit et le respect des droits de l'homme, y compris les droits des femmes, des enfants et des personnes appartenant aux minorités, la liberté de religion et les droits de propriété ainsi qu'à améliorer l'exécution de tous les arrêts rendus par la Cour européenne des droits de l'homme. Le Conseil est demeuré préoccupé par l'intervention indue de l'exécutif dans la sphère judiciaire et les modifications fréquentes apportées à des actes législatifs fondamentaux sans consultation appropriée des parties prenantes. Il a par ailleurs regretté que, en décembre 2013, la réaction du gouvernement aux cas présumés de corruption ait jeté de sérieux doutes sur l'indépendance et l'impartialité de l'appareil judiciaire et mis au jour une intolérance croissante à l'égard de l'opposition politique, des protestations publiques et des médias critiques. À ce sujet, les perquisitions effectuées par la police et la détention d'un certain nombre de journalistes et de représentants des médias en 2014 en Turquie ont remis en cause le respect de la liberté des médias, qui est un des principes fondamentaux de la démocratie.

Le Conseil a rappelé que les progrès dans les négociations d'adhésion dépendent du respect de l'État de droit et des droits fondamentaux. La HR/VP, des membres de la Commission et le Parlement européen ont insisté sur toutes ces questions dans plusieurs déclarations de l'UE¹⁸.

L'UE a soutenu vivement les nouveaux efforts consentis pour parvenir à un règlement pacifique de la question kurde et encourage toutes les parties à continuer de s'employer à faire avancer le processus.

L'UE a salué l'entrée en vigueur, en octobre, de l'accord de réadmission UE-Turquie et elle a accueilli favorablement les conclusions du rapport de la Commission sur les progrès réalisés par la Turquie pour satisfaire aux exigences de la feuille de route relative à la libéralisation du régime des visas. La réalisation de progrès dans le cadre du dialogue sur la libéralisation du régime des visas reposera sur une approche fondée sur l'obtention de résultats et sera subordonnée à la mise en œuvre effective et systématique, par la Turquie, des conditions prévues à l'égard de l'UE et de ses États membres dans la feuille de route sur les visas.

¹⁸ Le Parlement européen a adopté le 12 mars 2014 une résolution sur le rapport de 2013 sur les progrès accomplis par la Turquie (P7_TA (2014)0235); une autre résolution, sur la liberté d'expression en Turquie, a été adoptée le 15 janvier 2015.

Tout en regrettant la déclaration unilatérale faite par la Turquie à ce sujet, le Conseil attend de la Turquie qu'elle mette en œuvre intégralement et effectivement tant l'accord de réadmission que la feuille de route vis-à-vis de l'ensemble des États membres de l'UE, y compris pour ce qui est de l'accès non discriminatoire et sans obligation de visa au territoire turc pour les citoyens de tous les États membres de l'UE. Dans ses conclusions du 16 décembre 2014, le Conseil a réaffirmé que la Turquie doit œuvrer sans ambiguïté en faveur de relations de bon voisinage et du règlement pacifique des différends, conformément à la Charte des Nations unies, en faisant appel, au besoin, à la Cour internationale de justice. À cet égard, l'Union a fait part une nouvelle fois de sa vive préoccupation et a exhorté la Turquie à éviter toute sorte de menace ou d'action dirigée contre un État membre, ou toute source de friction ou action, qui nuisent aux relations de bon voisinage et au règlement pacifique des différends. L'UE engage la Turquie à ne plus faire obstacle à l'adhésion d'États membres aux organisations internationales et à leurs mécanismes. En outre, l'UE a insisté une nouvelle fois sur tous les droits souverains dont jouissent les États membres de l'UE, parmi lesquels figurent celui de conclure des accords bilatéraux et celui d'explorer et d'exploiter leurs ressources naturelles, conformément à l'acquis de l'UE et au droit international, notamment la Convention des Nations unies sur le droit de la mer. Elle a également insisté sur la nécessité de respecter la souveraineté des États membres sur leurs eaux territoriales et dans leur espace aérien. Le Conseil a rappelé que, dans ses conclusions du 24 octobre 2014, le Conseil européen s'est déclaré vivement préoccupé par le regain de tensions en Méditerranée orientale et a engagé la Turquie à faire preuve de retenue et à respecter la souveraineté de Chypre sur ses eaux territoriales et les droits souverains de Chypre dans sa zone économique exclusive¹⁹.

¹⁹ Le Parlement européen a par ailleurs adopté en novembre 2014 une résolution sur les tensions dans la zone économique exclusive de la République de Chypre à la suite de mesures prises par la Turquie (P8_TA (2014)0052, adoptée le 13 novembre 2014).

Dans ses conclusions de décembre 2014, le Conseil a aussi profondément regretté que, en dépit d'appels répétés, la Turquie ait persisté à ne pas vouloir satisfaire à l'obligation qu'elle a de mettre en œuvre, de manière intégrale et non discriminatoire, vis-à-vis de l'ensemble des États membres, le protocole additionnel à l'accord d'association, alors que cela pourrait donner un important élan au processus de négociation. En l'absence de progrès sur cette question, le Conseil maintiendra les mesures prises en 2006, qui continueront à peser sur l'avancement général des négociations.

Le Conseil a salué l'engagement des parties en faveur du règlement de la question de Chypre, tel qu'il ressort de la déclaration conjointe du 11 février 2014. Ainsi que le souligne le cadre de négociation, le Conseil attendait de la Turquie qu'elle soutienne activement les négociations visant à parvenir à un règlement juste, global et viable de la question chypriote dans le cadre des Nations unies, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et dans le respect des principes sur lesquels l'Union est fondée.

L'engagement de la Turquie et sa contribution concrète à un tel règlement global sont d'une importance cruciale. Dans les circonstances qui prévalaient alors, le Conseil a estimé qu'il était plus important que jamais d'instaurer un climat positif afin que les négociations en vue d'un règlement global de la question chypriote puissent reprendre et que des progrès soient réalisés. Comme il l'a indiqué dans ses conclusions de mars 2014, le Conseil européen est prêt à assumer le rôle qui lui revient en apportant son soutien aux négociations.

4.2. Europe occidentale

Les relations que l'UE entretient avec les pays d'Europe occidentale qui ne sont pas membres de l'Union européenne s'appuient sur des accords globaux de coopération tels que l'accord sur l'Espace économique européen (Norvège, Islande et Liechtenstein) ou l'accord de Schengen (les mêmes plus la Suisse).

Dans le domaine de la PESC, la coopération entre l'UE et les États de l'Espace économique européen - Association européenne de libre-échange s'est encore intensifiée en 2014 avec le ralliement de ces derniers à un grand nombre de déclarations PESC et dans le cadre d'une coopération sur certaines actions communes. L'UE a également organisé à intervalles réguliers des dialogues politiques à différents niveaux et dans différents contextes, le nombre de dialogues informels se tenant en marge de grands événements internationaux s'étant accru.

L'UE et la **Norvège** entretiennent une coopération étroite, d'un très bon niveau, dans le domaine de la politique étrangère, notamment sur le Proche-Orient (la Norvège préside le comité de liaison ad hoc), la Syrie, l'Ukraine et les questions arctiques. Elle participe également aux négociations de paix en Colombie (elle joue un rôle de cofacilitateur aux côtés de Cuba). Des dialogues réguliers ont eu lieu en 2014 à tous les niveaux. La Norvège, tout comme **l'Islande**, soutient fermement le statut d'observateur de l'UE au sein du Conseil de l'Arctique. La Norvège demeure un partenaire important dans le domaine de la sécurité énergétique, du règlement des crises, de l'aide au développement et de la promotion des droits de l'homme.

La coopération avec la **Suisse** s'est poursuivie sur des dossiers tels que le Caucase du Sud, le processus démocratique en Afrique du Nord, le processus de paix au Proche-Orient et l'Iran. La présidence en exercice de l'OSCE assurée par la Suisse en 2014 a coïncidé avec la crise en Ukraine, laquelle a eu pour effet une intensification des échanges à tous les niveaux. En mai 2014, M. Didier Burkhalter, président et ministre des affaires étrangères, a présenté au Conseil une feuille de route pour l'Ukraine, qui avait été établie par l'OSCE. Des représentants de haut niveau de l'UE ont aussi participé à des conférences sur la Syrie accueillies par la Suisse et aux pourparlers de Genève avec l'Iran. Aucun dialogue politique formel n'a été établi, mais un dialogue politique informel est mené au niveau des directeurs politiques. Bien que l'UE et la Suisse n'aient pas conclu d'accord d'alignement, cette dernière a, comme par le passé, souvent adopté des positions et mesures similaires à celles de l'UE. Concernant les mesures restrictives prises par l'UE eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine et aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine, la Suisse ne s'est pas totalement alignée et s'est limitée à empêcher que les mesures arrêtées par l'UE soient contournées.

Au-delà de la PESC, la coopération instaurée avec la Suisse a porté sur un grand nombre de domaines. Au nombre des questions ayant revêtu une importance particulière en 2014 figurent la gestion des retombées du vote populaire de février 2014 "contre l'immigration de masse", qui risque d'avoir des répercussions sur l'ensemble des relations entre l'UE et la Suisse, et le lancement, en mai 2014, de négociations sur un accord-cadre institutionnel, qui se sont poursuivies pendant le reste de l'année.

En décembre 2014, le Conseil a adopté un mandat pour l'ouverture de négociations avec **Andorre**, **Monaco** et **Saint-Marin** en vue de la conclusion d'un ou de plusieurs accords d'association prévoyant la participation de ces pays au marché unique de l'UE et une coopération éventuelle dans d'autres domaines. Le Conseil a en outre adopté des conclusions dans lesquelles il saluait la coopération instaurée avec ces pays dans le cadre de la politique étrangère de l'UE et il se déclarait prêt à étudier les possibilités de la renforcer.

En ce qui concerne la coopération PSDC, la **Norvège** a participé à l'EUNAVFOR Atalanta (mise à disposition d'officiers d'état-major auprès de l'état-major de l'opération), à l'EULEX Kosovo (deux experts), à l'EUPOL COPPS (un expert) et à l'EUCAP Nestor (deux experts), et elle a été invitée à participer à l'EUAM Ukraine. Elle participe également au groupement tactique nordique. La **Suisse** a participé à l'opération militaire de l'UE EUFOR Althea en Bosnie-Herzégovine (avec 21 personnes) et aux missions civiles au Kosovo (EULEX) (six personnes), au Mali (un analyste médias) et en Libye (six personnes). La Suisse a par ailleurs fait part de son souhait de participer à l'EUAM Ukraine. La Norvège et la Suisse sont également toutes deux des partenaires importants en matière de développement des capacités.

L'Islande a suspendu ses négociations d'adhésion. Elle a poursuivi le dialogue consacré à la PESC mené avec l'UE dans le cadre de l'Espace économique européen.

5. Asie et Pacifique

5.1. Dialogue Asie-Europe (ASEM)

L'année 2014 a été une année importante pour l'approfondissement de la coopération entre l'Asie et l'Europe dans le cadre de l'ASEM. Le dixième sommet de l'ASEM, qui avait pour thème "Un partenariat responsable pour une croissance durable et la sécurité", s'est tenu à Milan les 16 et 17 octobre, sous la présidence d'Herman Van Rompuy, le président du Conseil européen. Les dirigeants des pays partenaires dans le cadre de l'ASEM ont ainsi pu avoir des discussions franches sur des sujets importants au niveau mondial, notamment la connectivité, les changements climatiques, le développement durable et les enjeux économiques et financiers, ainsi que sur des sujets régionaux et internationaux comme les droits de l'homme et la sécurité maritime, la lutte contre le terrorisme, y compris Daech, et la lutte contre des pandémies mondiales telles que Ébola. Les discussions se sont traduites par une déclaration substantielle de la présidence.

L'ASEM s'est élargi et compte dorénavant 53 membres, de nouveaux partenaires, la Croatie et le Kazakhstan, l'ayant rejoint lors du sommet. Deux réunions de l'ASEM ont eu lieu au niveau ministériel, à chaque fois en Europe - une réunion des ministres des finances de l'ASEM (Milan, en septembre) et une des ministres de la culture de l'ASEM (Rotterdam, en octobre). Il y a eu aussi un certain nombre d'autres initiatives et conférences, signe du dynamisme et de l'utilité du processus de l'ASEM au moment où ce dernier se prépare à célébrer son 20^e anniversaire, qui interviendra en 2016.

5.2. Asie de l'Est

5.2.1. Chine

L'année 2014 a été marquée par la visite historique du président Xi Jinping auprès des institutions de l'UE le 31 mars - la toute première visite jamais effectuée par un président chinois. Cette visite avait été précédée, en janvier, du 4^e cycle du dialogue stratégique à haut niveau entre l'UE et la Chine, qui a réuni la HR/VP et le conseiller d'État Yang Jiechi. D'autres réunions à haut niveau ont eu lieu, dont une réunissant le 15 octobre à Milan, en marge du sommet de l'ASEM, le président Herman Van Rompuy, le président José Manuel Barroso et le premier ministre Li Keqian. La HR/VP a par ailleurs rencontré le ministre chinois des affaires étrangères Wang Yi en marge du forum régional de l'ASEAN qui s'est tenu à Nay Pyi Taw en août. Après son entrée en fonction, le président Jean-Claude Juncker a eu une réunion bilatérale avec le président Xi Jinping le 16 novembre, en marge du sommet du G20 qui s'est tenu à Brisbane, et le président Donald Tusk s'est entretenu avec le président chinois par téléphone le 3 décembre. La mise en œuvre de l'agenda de coopération stratégique UE-Chine 2020 progresse bien, notamment dans les domaines de la politique étrangère, de la sécurité et de la défense. Un exercice naval conjoint de lutte contre la piraterie a eu lieu en mars. Le 1^{er} cycle du dialogue entre l'UE et la Chine sur la sécurité et la défense et le premier séminaire à haut niveau sur la défense et la sécurité ont eu lieu en Chine en octobre et en décembre. Le dialogue politique informel entre l'UE et la Chine sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a été lancé. L'UE et la Chine ont dialogué sur l'Asie centrale et l'Afrique et la Cyber Taskforce UE-Chine s'est également réunie. Le représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme, Stavros Lambrinidis, s'est réuni avec le vice-ministre chinois Li Baodong en mars à Bruxelles et le 33^e cycle du dialogue UE-Chine sur les droits de l'homme a eu lieu les 8 et 9 décembre à Bruxelles.

Les préoccupations suscitées par la situation des droits de l'homme ont été relayées par la HR/VP dans des déclarations portant sur le traitement des défenseurs des droits de l'homme et de leurs familles (1^{er} février), la mort de la militante des droits de l'homme Cao Shunli (15 mars), une vague récente d'arrestations et de détentions en Chine (28 mai), la situation dans le Xinjiang (31 mars) ainsi que la mise en examen de l'universitaire ouïghour, le professeur Ilham Tohti (6 août), et sa condamnation (23 septembre).

L'UE et la Chine ont continué à se concerter régulièrement sur les grandes questions internationales au niveau bilatéral et multilatéral, la Chine soutenant le rôle de la HR dans les pourparlers E3+3 avec l'Iran et jouant un rôle constructif dans le dossier nord-coréen. La coopération pratique mise en place entre l'UE et la Chine pour lutter contre la piraterie est bonne, la mission Atalanta de l'UE et la marine chinoise entretenant des contacts réguliers.

Pour ce qui est de la question des changements climatiques, les relations bilatérales se sont intensifiées dans la perspective de la 21^e conférence des parties à la CCNUCC, qui se tiendra à Paris. Un projet majeur de l'UE, destiné à faciliter les échanges de quotas d'émission de gaz à effet de serre en Chine, a démarré au début de 2014.

5.2.2. RAS de Hong Kong

En mai, C.Y. Leung, le chef de l'exécutif de Hong Kong, a effectué une visite auprès des institutions de l'UE et il s'est entretenu avec les présidents Herman Van Rompuy et José Manuel Barroso. Dans le contexte de l'introduction du suffrage universel pour l'élection du chef de l'exécutif de Hong Kong en 2017, l'UE a publiquement confirmé son profond attachement à la démocratisation plus poussée de Hong Kong. L'UE suit de près les progrès réalisés sur cette question, compte tenu notamment des manifestations qui ont eu lieu. L'UE a encouragé toutes les parties à œuvrer dans un esprit de compromis à une solution constructive dans le cadre de la loi fondamentale et du principe "Un pays - deux systèmes", afin de mettre en place un système électoral équitable qui permette aux citoyens de Hong Kong de participer largement à la vie politique.

5.2.3. Taïwan

Le SEAE a salué les toutes premières réunions entre des responsables de haut niveau chargés des relations bilatérales en Chine continentale et à Taïwan et le rapprochement entre les deux rives du détroit de Taïwan s'est poursuivi en 2014 grâce à une coopération pratique et à des mesures de confiance. L'UE et Taïwan ont par ailleurs poursuivi leur coopération économique et technique au profit des deux parties.

5.2.4. Japon

Les négociations parallèles lancées en vue de la conclusion d'un accord de partenariat stratégique - qui constitue un accord-cadre de coopération dans le domaine politique et sectoriel et dans les grands dossiers internationaux - ainsi que d'un accord de libre-échange avec le Japon se sont poursuivies en 2014. Il y a eu en 2014 trois cycles de négociations sur l'accord de partenariat stratégique et cinq sur l'accord de libre-échange. En juin, les négociations relatives à l'accord de libre-échange ont passé avec succès l'examen auquel les soumettent chaque année les États membres. Une fois achevées ces négociations, les deux accords se traduiront par un renforcement substantiel des relations, qui revêtiront une dimension plus stratégique.

Le 22^e sommet entre l'UE et le Japon s'est tenu à Bruxelles le 7 mai 2014. Il a imprimé un nouvel élan politique aux négociations parallèles ainsi qu'au partenariat renforcé instauré entre l'UE et le Japon en matière de sécurité, en lançant de nouveaux dialogues sur les questions liées à l'espace et au cyberspace et en répertoriant un certain nombre de domaines en vue d'une coopération concrète entre le Japon et des opérations PSDC en cours, notamment en Afrique. Les dirigeants ont aussi eu un échange de vues sur des thèmes tels que l'Ukraine, la situation en Asie de l'Est sous l'angle de la sécurité, le Moyen-Orient et les négociations internationales sur le climat.

Les présidents Herman Van Rompuy et José Manuel Barroso et le premier ministre Shinzō Abe ont aussi eu des entretiens en marge du sommet sur la sécurité nucléaire de mars, du sommet du G7 de juin et du sommet de l'ASEM d'octobre 2014. Le premier ministre Abe s'est aussi entretenu avec le nouveau président de la Commission, Jean-Claude Juncker, en marge du sommet du G20 qui s'est tenu en novembre 2014.

Le président du Comité militaire de l'UE s'est rendu au Japon en mars pour y rencontrer notamment le ministre de la défense, Itsunori Onodera, et, pour la toute première fois, l'opération EUNAVFOR ATALANTA et des moyens des forces navales d'autodéfense japonaises ont participé à un exercice conjoint de lutte contre la piraterie dans le Golfe d'Aden, autant de signaux attestant d'une évolution vers un partenariat bilatéral plus étroit dans le domaine de la sécurité.

5.2.5. République de Corée

Le partenariat stratégique entre l'UE et la République de Corée s'est encore renforcé en 2014. La République de Corée jouit d'un statut unique en ayant conclu avec l'UE trois grands accords couvrant les trois piliers de la coopération bilatérale que sont la dimension politique, le commerce et la sécurité. Pour compléter l'accord-cadre (qui est entré en vigueur en juin 2014) et l'accord de libre-échange, la HR a signé en mai 2014 à Séoul un accord-cadre de participation à la gestion de crises. En juin, la vice-présidente Neelie Kroes et Choi Mun-kee, ministre des sciences, des TIC et de la planification, ont signé une déclaration commune en faveur d'une coopération pour la recherche et le développement dans le secteur des TIC.

La coopération sur les questions régionales et mondiales s'est également renforcée. Le dynamisme de ce partenariat est aussi bien illustré par le nombre croissant de dialogues portant sur une large palette de questions stratégiques et sectorielles, par exemple la coopération internationale et le développement, les questions ayant trait au cyberspace, les affaires régionales en Asie, la non-prolifération, le désarmement et la maîtrise des armements, le Proche-Orient et l'Afrique du Nord ainsi que les pays du Golfe.

5.2.6. République populaire démocratique de Corée

L'UE a continué d'appliquer dans ses relations avec la République populaire démocratique de Corée (RPDC) une approche consistant à maintenir le contact tout en adoptant un point de vue critique. En 2014, l'UE a continué de suivre attentivement la situation dans la région et en RPDC en particulier, un certain nombre de politiques menées par ce pays posant de graves problèmes, notamment en ce qui concerne la prolifération et les violations des droits de l'homme. L'UE a soulevé ces questions sur le plan tant bilatéral que multilatéral²⁰. Elle a co-promu une résolution au Conseil des droits de l'homme (adoptée le 28 mars) et une autre devant la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies (adoptée le 18 novembre), s'appuyant sur les constatations de la commission d'enquête des Nations unies, qui a fait état des violations flagrantes, généralisées et systématiques des droits de l'homme, y compris des crimes contre l'humanité, commises dans le pays.

La résolution adoptée par la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies a ensuite été approuvée en décembre par l'Assemblée générale des Nations unies avec un large soutien interrégional et elle a ouvert de nouvelles perspectives en encourageant le Conseil de sécurité des Nations unies à prendre des mesures appropriées, notamment en envisageant de saisir la Cour pénale internationale de la situation en RPDC et en réfléchissant à la possibilité de sanctions ciblées et efficaces contre ceux qui portent la plus grande responsabilité dans les crimes contre l'humanité commis.

L'UE a continué de suivre la situation en ce qui concerne la prolifération et les tensions générales dans la péninsule, en condamnant le lancement de missiles balistiques en violation des résolutions du Conseil de sécurité et en exigeant de la RPDC qu'elle s'abstienne de toute action susceptible d'aggraver encore les tensions dans la région. L'UE a continué de mettre en œuvre les sanctions du CSNU et son propre régime de sanctions autonomes, en mettant à jour si nécessaire la liste des personnes et entités soumises à des mesures restrictives.

²⁰ Le Parlement européen a adopté le 17 avril 2014 une résolution sur la situation en Corée du Nord (République populaire démocratique de Corée).

Les canaux de communication avec la RPDC sont restés ouverts et plusieurs réunions à haut niveau se sont tenues à Bruxelles avec des représentants de ce pays. Une mission devait se rendre en RPDC au début du mois de novembre 2014 pour une session du dialogue politique mais elle a été reportée en raison de restrictions d'entrée imposées par la RPDC à la suite de l'épidémie d'Ebola survenue en Afrique de l'Ouest. L'UE reste disposée à poursuivre et à approfondir les discussions sur les questions politiques et les questions relatives aux droits de l'homme.

5.2.7. Mongolie

La commissaire Androulla Vassiliou s'est rendue à Oulan-Bator en septembre pour marquer le 25^e anniversaire des relations entre l'UE et la Mongolie. L'aide au développement a été doublée pour la période 2014-2020 (65 millions EUR) et a été alignée sur la stratégie de développement élaborée par la Mongolie en matière de diversification des exportations, d'éducation et de formation professionnelle. La Mongolie est aussi devenue une bénéficiaire du nouveau système de préférences généralisées renforcé (SPG+) de l'UE. Des premières mesures ont été prises pour élargir le dialogue politique, notamment sur les droits de l'homme. La coopération commerciale s'est poursuivie, concrétisée par une aide à la diversification des exportations, un environnement stable et prévisible pour les affaires, une coopération sur les matières premières et une aide au commerce. La coopération s'est étendue à de nouveaux domaines tels que l'agriculture et le développement rural, les sciences et l'innovation, ainsi que les échanges entre les populations.

5.3. Asie du Sud-Est

5.3.1. Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)

En 2014, la coopération UE-ASEAN s'est encore renforcée, dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de Brunei 2013-2017. Dans le but de favoriser la mise en place d'un partenariat plus ambitieux entre les deux parties, plusieurs visites et réunion à haut niveau ont eu lieu, qui ont confirmé la dynamique positive créée. La 20^e réunion ministérielle UE-ASEAN a eu lieu le 23 juillet à Bruxelles et, en octobre, les dirigeants de l'UE et de l'ASEAN se sont réunis de manière informelle en marge du sommet de l'ASEM qui s'est tenu à Milan. Les deux parties sont convenues de coopérer en vue de faire du partenariat un partenariat stratégique et ont chargé leurs hauts fonctionnaires de mettre au point une feuille de route à cette fin.

Lors du Forum régional de l'ASEAN (FRA), celle-ci et l'UE, ainsi que d'autres partenaires, ont continué à évoquer les questions de sécurité régionales et internationales. La HR a participé au 21^e Forum régional de l'ASEAN, qui s'est tenu au niveau ministériel au Myanmar le 10 août, et elle a exposé la position de l'UE sur la nature des principaux défis en matière de sécurité affectant la région et sur la nécessité d'adopter des solutions globales et fondées sur des règles. Elle a également rappelé que l'UE souhaitait participer au sommet de l'Asie de l'Est.

5.3.2. Myanmar/Birmanie

Le soutien à la transition démocratique au Myanmar/en Birmanie a continué de figurer parmi les priorités de l'UE en 2014, une attention particulière étant accordée aux problèmes soulevés par les violences intercommunautaires, au processus de paix entre le gouvernement et les groupes ethniques ainsi qu'à la révision de la constitution et aux élections de 2015.

Le premier dialogue UE-Myanmar sur les droits de l'homme, coprésidé par le représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme, Stavros Lambrinidis, s'est tenu à Nay Pyi Taw le 20 mai 2014. Les discussions ont porté sur la discrimination, les discours haineux, les violences intercommunautaires dans l'État de Rakhine et dans d'autres régions du Myanmar, les prisonniers politiques, les droits fonciers et la liberté d'expression. En marge de la réunion ministérielle du FRA qui s'est tenue en août 2014, la HR/VP s'est entretenue avec le président Thein Sein et la dirigeante de l'opposition, Aung San Suu Kyi. L'UE a parrainé à titre principal la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies sur la situation des droits de l'homme au Myanmar/en Birmanie, qui a été adoptée par consensus à la fin de 2014.

5.3.3. Thaïlande

Les militaires ont pris le pouvoir le 22 mai 2014. Le 23 juin 2014, le Conseil a adopté des conclusions sur la situation en Thaïlande, appelant le pouvoir militaire à rétablir de toute urgence le processus démocratique légitime et la constitution. L'UE a aussi revu ses relations: les visites officielles en Thaïlande et celles de responsables thaïlandais ont été suspendues et l'UE et ses États membres ont décidé de ne pas signer l'accord de partenariat avec le pays tant qu'un gouvernement démocratiquement élu ne sera pas en place. D'autres accords seront, le cas échéant, affectés. L'UE ne pourra maintenir son aide que si une feuille de route crédible prévoyant le retour à l'ordre constitutionnel et l'organisation d'élections crédibles et plurielles est établie rapidement.

5.3.4. Cambodge

L'UE a suivi de près la situation au Cambodge au niveau des droits de l'homme et de la démocratie. Elle a accordé une attention particulière à la liberté d'expression et de réunion. Par ailleurs, la question des droits fonciers ainsi que les réformes juridiques et judiciaires sont restées au centre des discussions menées entre l'UE et le gouvernement, notamment lors de la réunion de la commission mixte UE-Cambodge qui s'est tenue du 10 au 13 mars. Le 22 juillet, les deux principaux partis politiques sont parvenus à un accord pour sortir de l'impasse et mettre fin au boycott de l'Assemblée nationale par l'opposition. Cependant, les arrestations qui sont intervenues ultérieurement en lien avec les négociations sur la commission électorale nationale et la loi électorale ont suscité des préoccupations.

5.3.5. Indonésie

L'élection présidentielle et les élections législatives ainsi que le transfert pacifique du pouvoir ont réaffirmé le rôle de modèle régional joué par l'Indonésie en matière de démocratie et de tolérance.

L'accord de partenariat et de coopération conclu avec ce pays est entré en vigueur le 1^{er} mai. Les discussions menées dans le cadre du dialogue politique, de la réunion au niveau des hauts fonctionnaires et du dialogue sur les droits de l'homme du 12 novembre ont mis en évidence l'existence de valeurs, d'intérêts et d'une philosophie similaires, qui sont les fondements de la relation. Lors de l'entretien qu'il a eu le 19 novembre à Djakarta avec le nouveau président indonésien, Joko Widodo, le président Herman Van Rompuy a insisté sur la nécessité de parvenir à un cessez-le-feu durable en Ukraine et d'intensifier les efforts déployés au niveau international pour empêcher que l'extrémisme et le terrorisme ne se propagent. Il a salué le rôle joué par l'Indonésie dans ces deux dossiers, par le soutien qu'elle apporte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine et par sa condamnation de l'EIIL/Daech.

5.3.6. Philippines

En septembre, le président Benigno Aquino s'est entretenu à Bruxelles avec le président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, et le président de la Commission, José Manuel Barroso. En juillet, la HR/VP s'est entretenue à Manille avec le Secrétaire aux affaires étrangères des Philippines.

Durant ces entretiens, les deux parties ont abordé un grand nombre de questions, notamment la réduction des risques de catastrophe et l'évolution de la sécurité maritime. Après la signature de l'accord global sur le Bangsamoro en mars 2014, l'UE a continué d'appuyer le processus de paix de Mindanao, notamment en soutenant l'équipe internationale de surveillance par l'entremise du volet "protection civile" ainsi que l'équipe de surveillance composée par des tiers.

5.3.7. Viêt Nam

L'élan positif imprimé aux relations bilatérales depuis la signature en 2012 de l'accord de partenariat et de coopération UE-Viêt Nam a continué de produire ses effets en 2014, comme en attestent les fréquents contacts à haut niveau et la coopération renforcée dans un grand nombre de domaines au-delà du commerce et du développement. Des consultations politiques de haut niveau se sont tenues à Hanoï le 25 mars sur des questions bilatérales, régionales et mondiales, notamment les questions relatives au partenariat UE-ASEAN, compte tenu du rôle de coordinateur des relations avec l'UE au sein de l'ASEAN confié au Viêt Nam. Ces consultations ont été suivies, le 26 mars, de la 9^e réunion de la commission mixte UE-Viêt Nam, qui a été l'occasion de dresser un bilan des relations UE-Viêt Nam dans leur ensemble, et notamment de la mise en œuvre anticipée de l'accord de partenariat et de coopération UE-Viêt Nam. La HR/VP et le président José Manuel Barroso se sont rendus au Viêt Nam le 12 et les 25 et 26 août respectivement, le premier ministre Nguyễn Tấn Dũng ayant quant à lui effectué une visite à Bruxelles les 13 et 14 octobre pour y rencontrer les présidents Herman Van Rompuy, José Manuel Barroso et Martin Schulz.

5.3.8. Singapour

Le président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, a effectué une visite à Singapour les 17 et 18 novembre. Il s'est entretenu avec le président de Singapour, Tony Tan, et il a aussi eu une réunion avec le premier ministre, Lee Hsien Loong, confirmant les relations étroites et la bonne coopération entre Singapour et l'UE.

Une réunion UE-Singapour au niveau des hauts fonctionnaires s'est tenue à Singapour le 30 mai. Les deux parties ont recensé un certain nombre de domaines en vue d'une coopération plus étroite, notamment la sécurité maritime, et elles ont dégagé des domaines prioritaires pour la coopération entre l'ASEAN et l'UE.

5.3.9. Malaisie

L'UE et la Malaisie ont tenu en juin à Kuala Lumpur une réunion au niveau des hauts fonctionnaires destinée à faire avancer le dialogue sur un large éventail de questions, y compris la reprise des négociations sur un accord-cadre de partenariat et de coopération et les questions de sécurité au niveau régional. L'UE s'est réjouie à l'idée de travailler avec la Malaisie, qui exercera la prochaine présidence de l'ASEAN en 2015. L'UE a continué de prôner l'abolition de la peine de mort et la ratification du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, tandis que l'application en 2014 de la loi sur la sédition (datant de 1948), fait sans précédent, était suivie de près.

5.3.10. Brunei

La négociation d'un accord-cadre de partenariat et de coopération s'est poursuivie en 2014. En mai, la HR/VP a publié une déclaration faisant état de ses préoccupations quant à la compatibilité entre les engagements internationaux auxquels Brunei a souscrit en matière de droits de l'homme et l'entrée en vigueur en 2014 de la première phase du nouveau code pénal national prévoyant des peines plus sévères. Ces préoccupations ont aussi été relayées par l'UE et ses États membres, tant dans le cadre de contacts bilatéraux que dans le contexte de l'examen périodique universel qui s'est déroulé en mai 2014 à Genève. Les engagements internationaux que le nouveau code pénal semble enfreindre ont trait à l'interdiction de la torture, aux droits de l'enfant, à la liberté de culte ou de croyance, à la liberté d'expression et à l'élimination des discriminations contre les femmes.

5.4. Asie du Sud

5.4.1. Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR)

L'UE a assisté en qualité d'observateur au sommet de l'ASACR qui s'est tenu à Katmandou (Népal) les 26 et 27 novembre 2014. Elle était représentée par le chef de délégation, qui a transmis un message de la HR/VP durant la séance d'ouverture. Le message a insisté sur l'importance considérable que l'UE attachait à l'ASACR, qui constitue un cadre privilégié pour favoriser une interconnexion plus poussée, une intégration plus approfondie et des progrès plus nombreux, et sur la volonté de l'UE de continuer à soutenir l'organisation dans ses activités futures.

5.4.2. Inde

Les efforts se sont poursuivis en vue de renforcer le partenariat stratégique entre l'UE et l'Inde, qui vient d'entrer dans sa deuxième décennie. L'année 2014 a été marquée par un changement de dirigeants des deux côtés. Le président Herman Van Rompuy et le nouveau premier ministre indien, Narendra Modi, ont décidé, en marge du sommet du G20 qui s'est tenu en novembre à Brisbane, d'organiser un sommet en 2015. Le dialogue UE-Inde sur les questions politiques et de sécurité ainsi que sur les questions régionales et mondiales s'est tenu à un haut niveau en janvier, durant les consultations sur les questions de politique étrangère. Le tout premier dialogue sur la non-prolifération et le désarmement a eu lieu à Delhi en mai. L'état général de notre coopération a fait l'objet d'un examen lors de la 23^e session de la commission mixte UE-Inde, qui s'est tenue à New Delhi en juin. La HR et de hauts représentants de l'UE ont continué d'évoquer avec leurs interlocuteurs indiens le dossier des deux fusiliers-marins italiens, une affaire en cours depuis février 2012. La commissaire chargée de l'action pour le climat, Connie Hedegaard, s'est rendue en 2014 en Inde, qui est un partenaire majeur sur la voie de l'accord sur les changements climatiques qui doit être conclu à Paris en décembre 2015.

5.4.3. Népal

L'UE et le Népal ont renforcé leurs relations politiques et économiques en 2014, notamment grâce à la toute première visite d'un premier ministre népalais auprès de l'UE. Le premier ministre Sushil Koirala s'est entretenu avec les présidents Herman Van Rompuy et José Manuel Barroso. L'UE a continué de soutenir la transition politique et économique au Népal, y compris dans la recherche d'un consensus sur l'élaboration de la nouvelle constitution et compte tenu de l'importance que revêt un approfondissement de la coopération et de l'intégration dans la région de l'Asie du Sud. En octobre, le commissaire chargé du développement, Andris Piebalgs, s'est rendu au Népal; il a confirmé le triplement de l'aide au développement destinée au pays et réaffirmé que l'UE soutenait le Népal dans sa volonté d'obtenir d'ici 2022 le statut de pays à revenu intermédiaire.

5.4.4. Bhoutan

L'UE et le Bhoutan ont encore renforcé leurs relations, déjà excellentes, notamment grâce à l'appui apporté par l'UE au pays dans le cadre de sa transition politique, de son développement économique et de son ambition de devenir indépendant des bailleurs de fonds d'ici 2020. En octobre, le commissaire chargé du développement, Andris Piebalgs, s'est rendu au Bhoutan et il a annoncé le triplement de l'aide au développement apportée par l'UE.

5.4.5. Afghanistan

Le 23 juin, le Conseil a adopté une nouvelle stratégie pour l'Afghanistan jusqu'à la fin de 2016, axée sur le renforcement des institutions afghanes et fixant les priorités: promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité dans la région, renforcer la démocratie, encourager le développement économique et humain et promouvoir l'État de droit et le respect des droits de l'homme. La stratégie suit une approche globale et fournit un cadre général pour tous les instruments de l'UE et l'action non militaire des États membres. Le RSUE, Franz-Michael Skjold Mellbin, a continué de jouer un rôle important dans le renforcement de la présence de l'UE sur le terrain et il a facilité la coordination avec les États membres à Kaboul.

Le processus de transition vers la sécurité, y compris le retrait des forces de l'ISAF, a avancé comme prévu et s'est achevé à la fin de 2014. Les forces de sécurité nationales afghanes se sont chargées à nouveau des missions de sécurité dans l'ensemble du pays, y compris durant le processus électoral alors que les conditions étaient difficiles. Elles ont enregistré des pertes de plus en plus lourdes, en particulier du côté de la police.

La situation générale en matière de sécurité est demeurée tendue, marquée par une augmentation du nombre d'attaques menées par les insurgés, notamment à Kaboul, et par une hausse de 25% du nombre de victimes civiles par rapport à 2013. L'UE a préconisé un arrangement de sécurité solide pour que la mission "Resolute support" puisse prendre la suite de l'ISAF.

Durant l'élection présidentielle, l'UE a étroitement coopéré avec les Nations unies, les États-Unis et d'autres partenaires internationaux. L'UE a soutenu l'accord conclu grâce aux bons offices des Nations unies et des États-Unis, qui s'est traduit par un audit complet du scrutin et la mise en place d'un gouvernement d'union nationale, évitant ainsi une crise politique. Le 29 septembre, Ashraf Ghani a été intronisé président et il a, par décret présidentiel, institué Abdullah Abdullah chef de l'exécutif. L'UE a déployé une équipe d'évaluation des élections, composée de 15 experts internationaux et dirigée par le député européen, Thijs Berman.

Lors de la conférence qui s'est tenue en décembre à Londres, l'UE a salué l'ambitieux programme de réformes du gouvernement, notamment les premières mesures, qui visent à trouver une solution à la grave crise des recettes, à mettre en place un dispositif de lutte contre la corruption et à réformer le système judiciaire. Le président Ghani a confirmé son intention de mener le plus rapidement possible à leur terme les négociations visant à la conclusion d'un accord de partenariat et de développement entre l'UE et l'Afghanistan.

En 2014, l'UE a fait plusieurs déclarations publiques pour dénoncer de graves violations des droits de l'homme, déclarations qui ont fait l'objet d'une concertation avec les États membres de l'UE par l'entremise du RSUE. L'UE a fait part de ses préoccupations concernant le nombre élevé de victimes civiles à la suite d'attaques perpétrées par des insurgés et la précarité de la sécurité dans le pays. Elle a également publié plusieurs déclarations soulignant la fermeté de sa position de principe contre la peine de mort en Afghanistan.

En 2014, la mission de police de l'UE, l'EUPOL Afghanistan, a contribué à faire avancer la réforme institutionnelle du ministère de l'intérieur afghan et la professionnalisation de la police nationale afghane ainsi qu'à renforcer les liens entre la police et les institutions de la justice pénale. L'EUPOL a contribué à l'élaboration de la stratégie de la police nationale (2014-2018) et du plan de police national, signés par le ministre afghan de l'intérieur. L'achèvement des nouveaux locaux destinés aux académies de police et de gestion de la criminalité a constitué un tournant dans la transition vers une prise en main des opérations par les Afghans. Dans le secteur de la justice, l'EUPOL a joué un rôle non négligeable dans la mise au point définitive du code de procédure pénale révisé, qui a été adopté par le Parlement. Tout au long de 2014, la mission a fait face à des conditions de sécurité précaires dans ses zones d'opération. Le 17 janvier, un attentat terroriste perpétré dans un restaurant de Kaboul s'est traduit par la mort de 21 civils, dont un membre de la mission du Danemark et un membre britannique de l'équipe de sécurité travaillant pour l'EUPOL. Le 16 décembre 2014, le Conseil a prorogé le mandat de la mission jusqu'à la fin de 2016.

5.4.6. Pakistan

L'UE a continué de coopérer étroitement avec le Pakistan dans le cadre du plan quinquennal destiné à renforcer les relations UE-Pakistan qui a été adopté en 2012. Une deuxième session du dialogue stratégique entre l'UE et le Pakistan s'est déroulée à Bruxelles le 25 mars, réunissant la HR et Sartaj Aziz, le conseiller pakistanais pour la politique étrangère et la politique de sécurité. Le 24 juin, la commission mixte s'est réunie à Islamabad, tout de suite après les réunions des sous-groupes pour les droits de l'homme et le commerce. La commission mixte a décidé de lancer des dialogues locaux sur l'énergie et les droits de l'homme. En juin, Jacek Bylica, le représentant spécial de l'UE pour la non-prolifération et le désarmement, s'est rendu au Pakistan pour lancer le dialogue UE-Pakistan sur la non-prolifération. Le 20 octobre, le comité de réadmission mixte s'est réuni pour la troisième fois, à Bruxelles, afin de contrôler la mise en œuvre de l'accord de réadmission UE-Pakistan (2010).

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le Pakistan bénéficie d'un accès préférentiel au marché de l'UE en vertu du régime SPG+, sous réserve de la mise en œuvre effective de 27 conventions internationales fondamentales dans les domaines des droits de l'homme, des droits du travail, de la protection de l'environnement et de la bonne gouvernance.

L'UE a continué d'œuvrer avec le Pakistan pour résoudre, par le dialogue et la coopération, les questions liées aux droits de l'homme. En sus du travail mené par le sous-groupe sur les droits de l'homme, le représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme, Stavros Lambrinidis, a effectué pour la première fois une visite au Pakistan, du 26 au 29 octobre²¹.

5.4.7. Bangladesh

L'UE a continué de coopérer avec le Bangladesh, les États-Unis et l'Organisation internationale du travail pour mettre en œuvre le pacte sur la durabilité qui a été adopté en juillet 2013 à la suite de l'effondrement de l'immeuble commercial Rana Plaza, qui a causé la mort de nombreuses personnes; ce pacte vise à améliorer les conditions de travail ainsi que les normes en matière de santé et de sécurité dans les usines de l'industrie de la confection et de la bonneterie au Bangladesh. Une réunion à haut niveau s'est déroulée à Bruxelles le 20 octobre afin de faire le point; il a été réaffirmé à cette occasion qu'il était urgent de mettre en œuvre les engagements pris dans ces domaines.

Le 9 janvier, la HR a diffusé une déclaration au nom de l'UE, condamnant les actes de violence qui se sont déroulés avant les élections du 5 janvier et regrettant que les conditions permettant la tenue d'élections transparentes, ouvertes à tous et crédibles n'aient pas été réunies. Elle a engagé toutes les parties à s'abstenir de toute forme de violence et à entamer un véritable dialogue afin d'arrêter des modalités mutuellement acceptables pour renforcer le contrôle démocratique et organiser des élections transparentes, ouvertes à tous et crédibles. Les circonstances entourant les élections ont contribué à la polarisation du climat politique, aux restrictions à la liberté de la presse et à la diminution de la place accordée à la société civile.

²¹ Le Parlement européen a adopté en 2014 trois résolutions portant respectivement sur le rôle régional du Pakistan et les relations politiques de ce pays avec l'UE (2013/2168(INI)), des cas récents de persécution (2014/2694(RSP)) et les lois sur le blasphème (2014/2969(RSP)).

Le "tribunal pénal international" du Bangladesh ayant prononcé à plusieurs reprises la peine de mort contre des personnes condamnées pour des crimes de guerre commis durant la guerre de libération de 1971, l'UE a réaffirmé son opposition absolue à la peine de mort en toutes circonstances et a demandé aux autorités du Bangladesh d'instaurer un moratoire sur le recours à la peine de mort, première étape vers son abolition²².

5.4.8. Sri Lanka

La réconciliation et les droits de l'homme sont demeurés les principaux axes de la politique de l'UE à l'égard du Sri Lanka. Dans ses conclusions du 21 mars, le Conseil européen a rappelé qu'il était attaché à la responsabilisation, à la réconciliation et aux droits de l'homme universels au Sri Lanka. Il a aussi préconisé l'adoption, au Conseil des droits de l'homme, d'une résolution sur le Sri Lanka qui prévoirait une enquête internationale sur les crimes de guerre qui auraient été commis par les deux parties pendant la guerre.

Lors de la session du Conseil des droits de l'homme des Nations unies qui s'est tenue en mars 2014, les États membres de l'UE ont coparrainé, avec les États-Unis, une résolution demandant instamment au gouvernement sri-lankais de progresser sur la voie de la réconciliation et de mener des enquêtes sur les allégations de violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international. La résolution a aussi chargé le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme de procéder à une enquête complète sur les graves violations des droits de l'homme et les crimes apparentés qui auraient été commis par les deux parties au Sri Lanka. Comme d'autres partenaires internationaux, l'UE a demandé au gouvernement du Sri Lanka d'apporter toute sa coopération aux enquêteurs afin que des responsabilités puissent être établies; il s'agit là d'un pas important, susceptible de favoriser une véritable réconciliation.

En 2014, l'UE a diffusé des déclarations sur les attaques menées contre la communauté musulmane (20 juin), la désignation d'une équipe d'enquête des Nations unies pour le Sri Lanka (1^{er} juillet) et les restrictions pesant sur les ONG et la liberté d'expression (23 juillet).

²² Le Parlement européen a adopté deux résolutions concernant les atteintes aux droits de l'homme au Bangladesh: une résolution sur les élections récentes au Bangladesh (2014/2516(RSP)) et une résolution sur les violations des droits de l'homme au Bangladesh (2014/2834(RSP)).

5.4.9. Maldives

Pour la deuxième fois dans l'histoire du pays, des élections législatives démocratiques et multipartites ont été organisées, le 22 mars. Elles se sont déroulées durant une crise politique qui a suscité des incertitudes quant à la suite de la démocratisation aux Maldives. La mission d'observation électorale de l'UE a considéré que les élections avaient été bien gérées en dépit de l'ingérence de la Cour suprême et des actions qu'elle avait menées contre la commission électorale dans les semaines précédant les élections générales. Depuis l'élection présidentielle de 2013 et les élections législatives et locales de 2014, tous les pouvoirs (législatifs, exécutifs et judiciaires) sont à nouveau entre les mains de la formation politique constituée autour de la famille de l'ancien président Maumoon Abdul Gayoom, ce qui suscite des préoccupations quant à l'avenir de la consolidation démocratique²³.

5.5. Pacifique

5.5.1. Australie

Dans le prolongement des visites du président José Manuel Barroso, en septembre 2011, et de la HR/VP, en octobre 2011, l'UE et l'Australie ont poursuivi les échanges et le dialogue en vue de développer la coopération sur les questions liées aux affaires étrangères et à la sécurité, la gestion des crises, l'aide au développement et sur des questions de portée mondiale. Le 16 novembre, le président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, a tenu une réunion bilatérale avec le premier ministre Tony Abbott, au cours de laquelle ils se sont penchés sur les questions bilatérales (accord-cadre, perspectives d'un accord de libre échange) et sur la question de l'Ukraine, qui font l'objet d'une étroite coopération. Le SEAE et l'Australie ont également signé un accord concernant les échanges diplomatiques.

À la suite de l'adoption de l'accord-cadre global UE-Australie en octobre 2011, les négociations ont repris après une interruption d'un an et leur conclusion était en bonne voie à la fin de l'année.

²³ Rapport final de la mission d'observation électorale de l'Union européenne, Maldives 2014.

Le dialogue UE-Australie sur les questions stratégiques/de sécurité au niveau des directeurs politiques s'est tenu à Canberra le 11 décembre, selon un vaste ordre du jour couvrant des questions telles que la sécurité dans la région Asie-Pacifique, la sécurité maritime, la Russie et l'Ukraine, l'Iran, la Syrie, l'Iraq et l'EIL/Daech, le processus de paix au Proche-Orient, l'Afghanistan, la lutte contre le terrorisme, la cybersécurité et la coopération en matière de gestion des crises. Le président du Comité militaire de l'Union européenne (CMUE), le général de Rousiers, a effectué sa première visite en Australie pour des discussions à haut niveau avec le ministère de la défense. La réunion trilatérale régulière (UE-AUS-NZ) sur les questions du Pacifique s'est tenue le 28 octobre. L'UE et l'Australie ont également tenu leur premier dialogue sur la lutte contre le terrorisme le 6 novembre à Bruxelles.

L'UE et l'Australie ont négocié un accord-cadre de participation pour la participation de l'Australie aux opérations de gestion de crise menées par l'UE²⁴. L'Australie a été invitée à participer à plusieurs missions et opérations PSDC et a pour la première fois participé à l'une d'elles, en apportant une expertise juridique précieuse dans le cadre du soutien de la mission aux Seychelles par l'intermédiaire d'EUCAP NESTOR.

5.5.2. Nouvelle-Zélande

Des échanges ont eu lieu au cours de cette année sur des questions d'importance géopolitique et d'intérêt mutuel. Le 25 mars, le premier ministre John Key a rencontré les présidents José Manuel Barroso et Herman Van Rompuy à La Haye en marge du sommet sur la sûreté nucléaire, rencontre qui a donné lieu à la publication d'une déclaration conjointe sur le renforcement du partenariat UE-Nouvelle Zélande.

Dans la déclaration conjointe, les parties déclarent qu'elles sont convenues de réfléchir aux moyens d'approfondir les relations économiques et commerciales, y compris aux paramètres permettant l'ouverture éventuelle de négociations pour poursuivre la libéralisation du commerce et des investissements entre l'UE et la Nouvelle-Zélande.

²⁴ L'accord a été signé le 22 avril 2015.

Le 24 juin, la HR/VP a rencontré le ministre des affaires étrangères, Murray McCully, à Bruxelles et le 30 juillet, en marge du Forum sur les îles du Pacifique à Palau, ils ont annoncé la conclusion des négociations concernant le premier traité global juridiquement contraignant, l'accord de partenariat sur les relations et la coopération.

Le 16 novembre, le président Jean-Claude Juncker et le premier ministre réélu John Key se sont rencontrés à Brisbane en marge du sommet du G20. Le ministre des affaires étrangères, Murray McCully, a tenu la première réunion avec la HR/VP à Bruxelles le 2 décembre, confirmant la volonté de développer le partenariat UE-Nouvelle Zélande et de renforcer la coordination sur les questions liées à la sécurité pendant la durée de son mandat au Conseil de sécurité des Nations unies en 2015-2016.

Le premier dialogue UE-Nouvelle Zélande sur la sécurité au niveau des directeurs politiques s'est tenu le 12 décembre à Wellington.

Dans le prolongement de l'accord-cadre pour la participation de la Nouvelle-Zélande aux opérations de gestion de crise menées par l'UE, signé à Bruxelles le 18 avril 2012, la Nouvelle-Zélande a été invitée à participer à plusieurs missions et opérations PSDC. La Nouvelle-Zélande a contribué à EUNAVFOR Atalanta en fournissant des avions de reconnaissance et de patrouille maritime en octobre et novembre.

En avril, le commissaire Andris Piebalgs s'est rendu dans le Pacifique dans le cadre d'une visite conjointe avec le ministre des affaires étrangères McCully. L'objectif premier était de dresser le bilan des progrès réalisés dans la mise en œuvre des projets conjoints dans le cadre du partenariat UE-Nouvelle-Zélande sur l'énergie dans le Pacifique, lancé lors du sommet de l'énergie du Pacifique organisé à l'initiative conjointe de l'UE et de la Nouvelle-Zélande qui s'est tenu à Auckland en mars 2013.

5.5.3. Fidji

Le retour des Fidji à la démocratie a été consolidé le 17 septembre avec la tenue des premières élections parlementaires depuis le coup d'État militaire de 2006. Les élections ont été bien préparées sur le plan technique et ont offert aux électeurs un véritable choix. L'UE a également fourni une assistance technique pour le processus électoral et envoyé, dans le cadre d'efforts plus vastes de suivi international, une mission d'experts électoraux sur le terrain en vue d'évaluer le déroulement des élections.

L'UE a également envoyé une mission de vérification pour évaluer la situation relative aux exigences de l'article 96 de l'Accord de Cotonou. À la suite de ces missions, l'UE a décidé en novembre de suspendre ce que l'on appelle les "mesures appropriées" (sanctions) au sens de l'article 96 de l'accord de Cotonou et de l'article 37 de l'instrument de coopération au développement et de rétablir totalement sa coopération au développement avec les Fidji. Un suivi et un soutien attentifs seront apportés dans le domaine des droits de l'homme notamment dans le cadre d'un dialogue politique renouvelé et de la programmation de l'assistance financière de l'UE.

5.5.4. Îles Salomon

Les élections parlementaires se sont tenues le 19 novembre, à la suite de quoi, le 9 décembre, les membres du nouveau parlement ont élu un nouveau premier ministre, Manasseh Sogavare, avec une majorité confortable. Le processus électoral de 2014 s'est déroulé dans le calme avec des incidents relativement mineurs en matière de sécurité. Ces élections marquent une étape importante confirmant le retour à la stabilité et les progrès accomplis dans le domaine de la démocratisation, de la bonne gouvernance et des droits de l'homme depuis le déploiement de la mission d'aide régionale aux îles Salomon. L'UE a apporté son soutien pour la mise à jour du registre électoral. L'UE a également financé des activités visant à sensibiliser le public aux élections en général et à la participation des femmes en particulier ainsi qu'à apporter une assistance technique à l'élaboration d'un règlement d'exécution de la loi sur l'intégrité des partis politiques.

5.5.5. Questions régionales

L'UE a continué à renforcer son dialogue et son partenariat avec les pays insulaires du Pacifique et les organisations régionales. La HR/VP a assisté au 45^e Forum des îles du Pacifique à Koror, Palau en juillet et le commissaire Andris Piebalgs a représenté l'UE à la troisième conférence des Nations unies sur les petits États insulaires en développement qui s'est tenue en septembre à Apia (Samoa). À cette occasion, 21 pays des petits États insulaires (10 Pacifique, 10 Caraïbes et Cap vert) ont signé les programmes indicatifs nationaux 2014-2020 (pour un montant de l'ordre de 340 millions d'EUR) dans le cadre de l'accord de Cotonou. Appliqué à titre provisoire par la Papouasie-Nouvelle-Guinée depuis le 20 décembre 2009, l'accord de partenariat économique UE-Pacifique est aussi appliqué à titre provisoire par les Fidji depuis le 28 juillet 2014.

6. Afrique

6.1. Union africaine

La coopération de plus en plus étroite avec l'Union africaine (UA), les Nations unies et d'autres organisations internationales a commencé à stabiliser un certain nombre de conflits, et l'accent placé constamment sur l'importance de la mise en place d'institutions solides capables de consolider la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit commence à porter ses fruits.

Lors du quatrième sommet UE-Afrique tenu à Bruxelles en avril 2014, les dirigeants ont réaffirmé le soutien continu de l'UE en faveur de l'architecture africaine de paix et de sécurité par l'intermédiaire de la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique et la possibilité de fournir davantage d'équipements ainsi que des formations et de l'encadrement. L'UE a été en mesure d'annoncer le lancement d'EUFOR RCA. Une réunion sur la sécurité maritime organisée par la HR/VP, ainsi que les commentaires exprimés lors de la plénière, ont mis en évidence les enseignements utiles tirés de l'opération Atalanta et le grand intérêt que les pays d'Afrique de l'ouest portent à la nouvelle stratégie de l'UE sur le golfe de Guinée. La présence de Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations unies, a adressé un message fort sur l'étendue de la coopération UE-UA-NU. Les réunions bilatérales ont également joué un rôle important dans le renforcement des relations entre les deux continents.

Dans l'ensemble, le sommet a réussi à donner un élan positif aux relations UE-Afrique et a fourni une base solide à la coopération et au dialogue futurs. Il a donné lieu à une déclaration conjointe dans laquelle les parties réaffirment leur adhésion aux objectifs fixés dans la stratégie commune Afrique-UE adoptée en 2007. Dans la feuille de route établie pour la période 2014-2017, les priorités et domaines stratégiques clés arrêtés conjointement pour des actions communes ont été mieux redéfinis. L'UE continue à être perçue comme le partenaire le plus important de l'Afrique dans tous les domaines importants, y compris en matière de paix et de sécurité.

Le 15 mai 2014, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (CPS) et le Comité de politique et de sécurité de l'UE se sont réunis à Bruxelles pour la septième fois²⁵.

²⁵ La réunion a donné l'occasion de mener une discussion ouverte et bien structurée sur i) les situations de crise et les menaces pour la paix et la stabilité de la région du Sahel jusqu'à la Corne de l'Afrique, abordant les situations de conflit au Soudan du sud, au Mali/Sahel et en République centrafricaine, ainsi que les questions relatives à la prolifération des armes de petit calibre, au terrorisme, aux frontières et aux migrations; ii) le renforcement des capacités africaines dans le domaine de la paix et de la sécurité; iii) le renforcement de la coopération entre le COPS de l'UE et le Conseil de paix et de sécurité de l'UA. Par ailleurs, les deux instances ont reçu des informations sur la paix et la sécurité en Europe (Ukraine).

En 2014, la Commission a également adopté le programme d'action 2014-2016 pour la facilité de soutien à la paix en Afrique, doté d'une enveloppe financière de 750 millions d'EUR, dont 325 millions au titre du mécanisme de transition du FED essentiellement pour soutenir les opérations de soutien de la paix en cours en 2014. Les grandes orientations du programme d'action 2014-2016 correspondent globalement à celles des précédents programmes d'action de la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique. Les bénéficiaires directs restent l'Union africaine (UA) et les communautés économiques régionales / mécanismes régionaux, près de 90% des fonds étant destinés à soutenir les opérations de maintien de la paix menées par les Africains et le reste allant à l'opérationnalisation de l'architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS) et aux actions à impact rapide visant la prévention des conflits et la gestion des crises²⁶.

Dans le cadre de la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, l'UE a maintenu son soutien aux missions menées par l'UA en 2014:

- AMISOM en Somalie: depuis le début de la mission en 2007, l'engagement total de la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique dans la mission s'élève à près de 771,1 millions d'EUR, ce qui fait de l'UE l'un des principaux bailleurs de fonds de l'AMISOM.
- MISCA en République centrafricaine: l'UE a fourni un financement initial de 50 millions d'EUR et engagé un montant supplémentaire de 75 millions d'EUR. La mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies en République centrafricaine (MINUSCA) a repris les tâches de la mission internationale de soutien à la Centrafrique (MISCA) le 15 septembre. Elle ne sera toutefois pas en mesure de mener à bien son mandat ambitieux jusqu'en mai 2015.

²⁶ Les principaux changements introduits par le programme d'action 2014-2016 sont les suivants: i) la nécessité d'établir des stratégies de sortie et d'intensifier le partage de la charge financière en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix de longue date est soulignée; ii) le soutien de la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique à l'AAPS et au renforcement des capacités sera réaligné avec un soutien plus ciblé et une diminution progressive du soutien général relatif aux frais de personnel; la procédure décisionnelle de l'UE est également simplifiée afin d'accroître la rapidité et la réactivité.

En 2014, l'UE a également soutenu plusieurs initiatives africaines de médiation dans le cadre du mécanisme de réaction rapide de la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, y compris le mécanisme conjoint de vérification de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) dans sa mission visant à rétablir et à promouvoir la confiance entre la RDC et ses voisins; le processus de médiation de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) au Soudan du Sud et l'initiative conjointe Marché commun d'Afrique orientale et australe / Communauté de l'Afrique de l'Est (Comesa/CAE) visant à soutenir la tenue d'élections pacifiques au Burundi.

6.2. Afrique de l'Ouest

À l'issue d'un travail commun de dix ans, les négociations visant à la conclusion d'un accord de partenariat économique (APE) entre l'UE et l'Afrique de l'Ouest se sont clôturées le 30 juin 2014. L'accord porte sur le commerce des biens, sur la base du tarif extérieur commun adopté récemment par la CEDEAO, et sur la coopération au développement et il comprend des clauses de rendez-vous pour les chapitres consacrés aux services et aux règles commerciales. Les chefs d'État de la CEDEAO ont donné pour instruction aux négociateurs en chef de l'Afrique de l'Ouest de prendre toutes les mesures nécessaires afin de lancer rapidement le processus de signature et de mise en œuvre de l'APE. Cet accord remplacera les APE intérimaires avec la Côte d'Ivoire (signé en 2008) et avec le Ghana (non signé) qui n'ont pas été ratifiés/appliqués.

Le dialogue politique UE-CEDEAO mené chaque année au niveau ministériel s'est tenu le 27 novembre 2014 à Abuja; il a porté sur un grand nombre de dossiers d'intérêt mutuel, notamment les évolutions régionales dans les domaines de la paix et de la sécurité, les questions de programmation régionales et les négociations relatives à l'APE.

6.2.1. Sécurité et développement dans la région du Sahel

La mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour la sécurité et le développement au Sahel s'est poursuivie pendant l'année 2014, et l'évaluation réalisée en 2013 a permis de faire apparaître des progrès et des résultats concrets sur chacun des quatre volets: politique, développement, sécurité et lutte contre l'extrémisme violent. Il a été reconnu que le lien entre la sécurité et le développement devait rester au cœur des politiques et des opérations de l'UE au Sahel, et que la mise en œuvre de la stratégie devrait être étendue au Burkina Faso et au Tchad. Dans ce contexte, un nouveau plan d'action régional couvrant les prochaines étapes de la mise en œuvre de la stratégie pour la région du Sahel est en cours d'élaboration.

Tout au long de l'année, une attention accrue a été accordée à la coordination internationale et aux synergies avec des organisations partenaires, en particulier avec les Nations unies, l'Union africaine et la CEDEAO. L'attention a porté sur la plateforme de Bamako, lancée après la visite conjointe à haut niveau (Nations unies, UE, Banque mondiale) effectuée dans la région en 2013, qui fournit un mécanisme de coordination entre les bailleurs de fonds et les Nations unies, l'Union africaine et l'Union européenne en particulier. L'accent a également été porté sur le processus de Nouakchott²⁷, qui est prometteur en ce qui concerne la participation de l'UE et de l'Algérie dans le domaine de la sécurité, et sur le G5, qui marque une étape importante sur la voie de l'appropriation des défis par les cinq pays concernés²⁸.

²⁷ Processus enclenché par l'Union africaine en mars 2013 qui vise à renforcer la coopération en matière de sécurité et l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) dans la région sahélo-saharienne. Dans le cadre du processus de Nouakchott, les chefs des services de renseignement et de sécurité de 13 pays sahélo-sahariens devaient se réunir tous les deux mois sous les auspices de l'Union africaine tandis que leurs ministres des affaires étrangères devaient se réunir tous les trois mois.

²⁸ Mauritanie, Mali, Niger, Tchad et Burkina Faso.

6.2.2. Mauritanie

L'UE a déployé une mission d'experts électoraux pour l'élection présidentielle de juin 2014. Elle en a conclu que le processus électoral était conforme à des normes acceptables. Cette mission a émis une série de recommandations visant à améliorer le processus lors des futures élections.

Le deuxième mandat du président Mohamed Ould Abdel Aziz a commencé avec des signes encourageants de stabilité politique et de continuité dans la poursuite des politiques essentielles. Toutefois, la consolidation de la stabilité et le maintien de la croissance sont menacés par les risques d'une violente radicalisation islamique, de creusement des divisions sociales et ethniques et par un contexte régional instable. L'UE suivra de près les tensions sociales, ethniques et religieuses qui ont vu le jour au cours du second semestre, dans le cadre d'un dialogue politique régulier avec la Mauritanie.

La Mauritanie a assuré la présidence de l'Union africaine en janvier 2014, ainsi que la coprésidence du dialogue 5+5 et la présidence du Conseil des ministres de la Ligue arabe. Le pays s'est de ce fait montré proactif dans les affaires régionales²⁹.

Les relations entre l'UE et la Mauritanie ont été marquées par deux réunions du dialogue politique au titre de l'article 8 (mai et décembre 2014), par la visite du RSUE pour le Sahel en janvier et décembre et du commissaire Andris Piebalgs en février, par la signature du programme indicatif national 2014-2020 en juin et le lancement, en mai, des négociations en vue du renouvellement du protocole de pêche.

²⁹ Le président Aziz a coprésidé, avec l'UE, le quatrième sommet UE-Afrique qui s'est tenu à Bruxelles en avril 2014. Au titre de son engagement africain, la Mauritanie a annoncé sa participation à la MINUSCA avec un contingent d'environ 900 hommes à déployer en 2015. En tant que partenaire engagé dans les questions relatives à la région du Sahel, la Mauritanie a lancé en février 2014, avec le Niger, le Mali, le Burkina Faso et le Tchad, l'initiative du G5 du Sahel qui vise à apporter des réponses appropriées aux défis propres à la région du Sahel, en établissant un lien étroit entre sécurité et développement, selon les mêmes lignes que la stratégie de l'UE pour le Sahel.

6.2.3. Mali

Depuis le début de la crise politique et sécuritaire au Mali, - avec une rébellion dans le nord en janvier 2012 et un coup d'État en mars -, l'UE n'a cessé de s'exprimer en faveur de l'intégrité territoriale du Mali, du retour à l'ordre constitutionnel et d'un règlement politique de la crise par le dialogue. Dans le cadre de sa réponse globale à la crise au Mali, l'UE a mobilisé tous les instruments à sa disposition

Suite à l'organisation en 2013 d'élections présidentielles et législatives transparentes qui ont été observées par l'UE et d'autres partenaires internationaux, l'UE a fourni un soutien substantiel au processus de transition qui a conduit au rétablissement de la normalité, de la paix et de l'ordre constitutionnels. Le 15 mai 2013, un montant de plus de 3,25 milliards d'EUR a été promis lors de la conférence à haut niveau des donateurs pour le Mali, qui s'est déroulée à Bruxelles. À elle seule, l'UE a promis un montant de 1,28 milliard d'euros, y compris une aide budgétaire. La dernière réunion de suivi a conclu en septembre 2014 que pour l'instant la moitié de cette somme avait été décaissée/engagée. La Commission a également fourni d'importantes contributions sous forme d'aide humanitaire.

Sur le plan de la sécurité, l'UE – à titre individuel et collectif – a apporté une aide déterminante à la lutte contre les groupes terroristes, surtout depuis janvier 2013. Elle a lancé une mission militaire de formation (EUTM Mali) pour aider l'armée malienne à se restructurer et à renforcer ses capacités. La mission EUTM Mali a formé à ce jour six bataillons des forces armées maliennes.

Une nouvelle mission civile PSDC, EUCAP Sahel Mali, a été établie au Mali en avril 2014. Le chef de la mission et une équipe centrale ont été déployés en juillet pour préparer le lancement de la mission début 2015³⁰.

L'UE a également participé activement en tant que comédiateur (avec les Nations unies, l'Union africaine, la CEDEAO et l'Organisation de la coopération islamique) aux pourparlers de paix d'Alger sur le nord du Mali, qui ont commencé en juillet 2014. L'UE est résolue à participer au comité de suivi qui surveillera la mise en œuvre de l'accord de paix.

L'UE est déterminée à soutenir la reconstruction et la reprise économique du Mali après son retour à l'ordre constitutionnel³¹.

6.2.4. Niger

La relative stabilité intérieure qu'a connu le pays dans le passé récent a été compromise après le remaniement du gouvernement en août 2013 qui a entraîné des modifications dans les alliances politiques. Les tensions politiques se sont accrues tout au long de 2014 et se sont accompagnées de manifestations, parfois de violentes confrontations et d'une impasse à l'assemblée nationale. Un dialogue politique se tient régulièrement sur un large éventail de questions internes et régionales.

³⁰ La mission fournira une formation et des conseils aux forces de sécurité intérieure (gendarmerie, police nationale et garde nationale), en accordant une attention particulière à la gestion des ressources humaines et aux capacités. L'objectif central de la mission consiste à aider à rétablir le lien entre les forces de sécurité et les autorités politiques du Mali par la mise en place, au sein des forces de sécurité, d'un système de gestion transparent, professionnel et orienté vers les services. Le mandat initial de la mission sera de deux ans. Elle mobilisera

³¹

En 2014, le Niger a fait l'objet de plusieurs attentats terroristes qui ont fait plusieurs victimes.

La propagation de la violence de Boko Haram du Nigeria au Niger est une source de grave préoccupation pour les autorités du Niger en ce qui concerne la sécurité et la situation humanitaire. En conséquence, le Niger participe activement aux efforts internationaux visant à renforcer la sécurité au Nigeria.

En 2014, les relations entre l'UE et le Niger ont été marquées par la signature du programme indicatif national 2014-2020 en juin, par la visite à Niamey du président Herman Van Rompuy en février et par la visite du représentant spécial pour le Sahel, Michel Dominique Reveyrand de Menthon les 5 et 6 novembre.

En juillet 2014, l'EUCAP SAHEL Niger a achevé son premier mandat. Le Conseil a décidé d'adapter et d'étendre son mandat jusqu'en juillet 2016. Au cours du second semestre, la mission ainsi que d'autres instruments de l'UE ont mené un certain nombre d'activités conjointes et intensifié leurs activités à l'extérieur de la capitale Niamey en mettant particulièrement l'accent sur l'amélioration de l'appropriation du processus par le Niger et de la durabilité des résultats de la mission.

6.2.5. Burkina Faso

Après 27 ans au pouvoir, le président Blaise Compaoré a été contraint de démissionner et a fui le pays en octobre, suite aux larges contestations et aux troubles sociaux provoqués par sa volonté de modifier la constitution et de se porter une nouvelle fois candidat aux élections présidentielles de 2015. À la suite des troubles et de deux semaines de régime militaire, tous les acteurs concernés (y compris les partis politiques et la société civile) sont parvenus à un accord sur une charte de transition et ont nommé un civil, Michel Kafando, président de la transition. L'UE a indiqué qu'elle soutenait une transition démocratique pacifique ainsi que les efforts de la communauté internationale, en particulier la mission UA/CEDEAO/ONU, en vue de faciliter le processus de transition.

Le 17 mars, le Conseil des affaires étrangères a décidé d'étendre la stratégie de l'UE pour la région du Sahel au Burkina Faso. Une mission conjointe SEAE, DEVCO, RSUE Sahel a ensuite été envoyée en mai pour informer les autorités du Burkina Faso des implications de leur participation à la stratégie pour le Sahel et pour recueillir des informations sur les activités possibles au titre du pilier "développement - sécurité" de la stratégie pour le Sahel.

L'UE est membre du groupe de contact de la CEDEAO sur le Burkina Faso et elle assistera le pays pendant la période de transition pour l'organisation d'élections démocratiques ouvertes à tous et transparentes, qui se tiendront en novembre 2015 au plus tard.

6.2.6. Sénégal

Les excellentes relations dynamiques entre le Sénégal et l'Union européenne sont fondées sur le dialogue politique, les échanges commerciaux et la coopération au développement. Le Sénégal est un partenaire important de l'UE dans plusieurs dossiers régionaux et internationaux.

Le dialogue politique s'est poursuivi sur une base régulière, avec deux réunions en 2014: en juin et en décembre. Les points abordés ont porté notamment sur les politiques nationales, sur la politique étrangère du Sénégal, sur la situation de la région en matière de sécurité ainsi que sur les grands défis économiques que doit relever le Sénégal. Les droits de l'homme ont été évoqués dans le cadre d'un dialogue qui leur a été consacré avec le ministre de la justice, Sidiki Kaba en novembre. Par le biais du dialogue politique et de la coopération de l'UE avec le Sénégal, l'UE et ses États membres ont axé leur action sur des priorités telles que les droits des femmes et des enfants, la lutte contre l'impunité, la réforme du système judiciaire et l'absence de discriminations fondées sur l'orientation sexuelle.

L'UE soutient la normalisation de la situation en Casamance où un conflit de faible intensité dure depuis plus de trente ans. Des pourparlers de paix sont en cours entre les différentes factions du mouvement séparatiste des Forces démocratiques de Casamance (MFDC) et le gouvernement sénégalais. Le financement par l'intermédiaire de l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix couvre le soutien apporté à ce processus et aux victimes du conflit. Les négociations avec le front nordiste ont abouti à la déclaration d'un cessez-le-feu unilatéral par le chef du MFDC, Salif Sadion, le 1^{er} mai 2014.

La migration illégale par la côte sénégalaise semble sous contrôle grâce à un programme de surveillance renforcée des frontières maritimes, qui est soutenu par l'agence Frontex et une coopération bilatérale avec l'Espagne.

Des réunions à haut niveau et des visites ont été organisées tout au long de l'année, avec par exemple, la visite du commissaire Andris Piebalgs en février, la participation du président Macky Sall au sommet UE-Afrique en avril, à l'occasion duquel il a rencontré le président José Manuel Barroso et la commissaire Kristalina Georgieva. Par ailleurs, le ministre de l'économie et des finances Amadou Ba a rencontré le commissaire Piebalgs en octobre et le commissaire Neven Mimica a rencontré le premier ministre Mohammed Abdallah Boun Dionne en novembre. Les 28 et 29 novembre, le Sénégal a accueilli le sommet de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), à l'occasion duquel le commissaire Mimica a tenu des réunions bilatérales avec le président Sall et d'autres chefs d'État africains.

6.2.7. Gambie

En 2014, la Gambie a dû faire face à une pression économique due à deux chocs externes: le recul du tourisme en raison de l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'ouest et la sécheresse dans la région. La situation du pays en matière de démocratie, de respect de l'État de droit et de droits de l'homme est restée une importante source de préoccupation pour l'UE. En février, la porte-parole de la HR/VP a publié une déclaration après le discours provocateur à l'encontre des personnes LGBTI prononcé par le président de la Gambie, Yahya Jammeh, à l'occasion de la fête nationale. En réponse à la signature par le président d'une loi réprimant "l'homosexualité aggravée", l'UE a publié une déclaration locale en novembre.

La situation des droits de l'homme en Gambie a attiré l'attention internationale lors de la réalisation du deuxième examen périodique universel (EPU) du pays en octobre. L'UE a participé à la préparation et financé un examen analytique public de la session de l'examen périodique universel avec d'autres acteurs³².

³² Le projet de rapport du groupe de travail de l'EPU a mis en évidence un certain nombre de graves défaillances dans le domaine des droits civils et politiques, en particulier en ce qui concerne la liberté d'expression et de réunion. Les États membres des Nations unies ont pris note des améliorations apportées dans le domaine de l'éducation et du développement des centres de soins de santé du pays, mais restent préoccupés en ce qui concerne la peine de mort, les arrestations extra-judiciaires et la détention au-delà de la durée prévue par la loi, l'âge légal du mariage, la liberté de la presse, les droits des personnes LGBTI, etc. Par ailleurs, l'UE et les États membres représentés à Banjul ont suivi attentivement la visite des deux rapporteurs spéciaux des Nations unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires et sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en novembre. La visite a été annulée en dernière minute au mois d'août puis reprogrammée. Les rapporteurs spéciaux se sont vu refuser l'accès au quartier de haute sécurité et au couloir de la mort de la prison principale et ont décidé de ne pas poursuivre leurs visites planifiées dans les autres centres de détention en raison de cette violation par la Gambie du mandat convenu.

Le dialogue politique au titre de l'article 8 de l'accord de Cotonou s'est tenu en avril et a abouti à un accord sur les engagements des autorités gambiennes en matière de droits de l'homme. Les contacts de suivi ont semblé confirmer l'esprit constructif de cette réunion. Toutefois, aucune autre réunion de dialogue au titre de l'article 8 n'a été tenue en 2014. En novembre, le gouvernement de la Gambie a informé l'UE de son intention de suspendre le dialogue politique au titre de l'article 8. Par ailleurs, dans un discours prononcé le 29 novembre et retransmis à la télévision nationale, le ministre des affaires étrangères a établi un lien direct entre la déclaration locale de l'UE critiquant l'adoption d'une loi relative à "l'homosexualité aggravée", et la suspension du dialogue politique par le gouvernement.

6.2.8. Guinée-Bissau

Après les deux années qu'a duré la période de transition à la suite du coup d'État d'avril 2012, les élections législatives et présidentielles se sont déroulées de manière pacifique en avril et mai 2014 et ont été jugées libres et crédibles par la mission d'observation électorale de l'UE conduite par Krzysztof Lisek, membre du Parlement européen.

Afin d'aider les nouvelles autorités à rétablir l'État de droit et de leur permettre de relever les nombreux défis politiques et socioéconomiques, l'UE a décidé de suspendre l'application des mesures prévues à l'article 96 de l'accord de Cotonou³³.

Les mesures restrictives de l'UE contre 21 chefs militaires impliqués dans le coup d'État en avril 2012 restent en place conformément à la décision 2012/285/PESC du Conseil.

L'UE travaille en étroite collaboration avec les principaux partenaires internationaux (Nations unies, CEDEAO, UA, Communauté des pays de langue portugaise (CPLP)) pour soutenir, de manière coordonnée et complémentaire, les efforts déployés par les autorités nouvellement élues de la Guinée Bissau en vue de renforcer les institutions politiques, de réformer le secteur de la sécurité, de renforcer l'État de droit, la lutte contre la corruption et les trafics et de promouvoir le développement durable.

³³ Dans ce contexte, la décision 2014/467/UE du Conseil du 14 juillet proroge la validité de la décision 2011/492/UE du Conseil mais suspend l'application des mesures autorisant l'UE à fournir un soutien urgent aux autorités et à lancer l'exercice de programmation relevant du 11^e FED.

6.2.9. Guinée

La période de normalisation des relations entre la Guinée et l'UE a commencé fin 2013 et s'est poursuivie en 2014 avec la levée de l'embargo sur les armes décidée par le Conseil de l'UE en avril 2014. Le programme indicatif national du 11^e FED (2015-2020) a été signé le 6 décembre 2014, allouant 244 millions d'EUR au titre de la coopération dans quatre secteurs: consolidation de l'État de droit, assainissement urbain, santé et transport (ce dernier dans une stratégie de sortie).

Cependant, les sanctions individuelles contre cinq personnes présumées responsables du massacre de septembre 2009 ont été prolongées d'un an en 2014 en raison des progrès insuffisants réalisés par les procédures judiciaires en cours. La lutte contre l'impunité demeure une priorité de l'UE.

Des élections locales étaient prévues pour la fin de 2014 mais en raison de l'impact de l'épidémie d'Ebola, elles n'ont pas été organisées.

Depuis mars 2014, la Guinée a été gravement touchée par une épidémie de fièvre Ebola qui, d'une urgence médicale, s'est progressivement transformée en crise économique et sociale, avec des implications politiques et régionales plus larges. La coordination insuffisante et la résistance croissante de la population aux mesures de lutte contre le virus Ebola rendent la situation extrêmement compliquée. Un incident extrêmement grave s'est produit en septembre avec l'assassinat d'une équipe de sensibilisation dans le village de Womey. La délégation de l'UE a publié une déclaration locale.

L'UE est profondément engagée dans la lutte contre Ebola en Guinée.

6.2.10. Sierra Leone

L'année 2014 a été dominée par l'épidémie d'Ebola et ses graves implications au niveau politique, de la sécurité et de l'économie pour le pays et la région.

En novembre, le coordinateur de l'UE pour la lutte contre Ebola, le commissaire Christos Stylianides, et le commissaire Vytenis Andriukaitis se sont rendus à Freetown pour évaluer personnellement la situation et analyser les besoins et les lacunes en vue de mieux adapter la réponse de l'UE.

Si l'on compte tous les États membres et tous les instruments de l'UE, le montant engagé pour faire face à l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest s'élève à 1,1 milliard d'EUR pour l'ensemble de l'année 2014.

En vue de renforcer la gouvernance démocratique et inclusive et d'aligner la constitution sur les engagements internationaux du pays dans le domaine des droits de l'homme, les travaux sur l'examen constitutionnel, lancés en 2013, se sont poursuivis, bien que les provinces du pays n'aient pas pu être consultées en raison de l'épidémie d'Ebola.

6.2.11. Liberia

En 2014, le Liberia a été frappé par l'épidémie d'Ebola qui s'est déclarée en mars. L'épidémie d'Ebola a eu de lourds effets sur l'ensemble de la société et de graves implications au niveau politique, de la sécurité et de l'économie pour le pays et la région. Le gouvernement a dû concentrer toutes ses activités sur les efforts de réaction.

Avec l'OMS et les autres partenaires, l'UE a apporté un soutien important au gouvernement pour lutter contre l'épidémie. En novembre le coordinateur de l'UE pour la lutte contre le virus Ebola, Christos Stylianides, et le commissaire Vytenis Andriukaitis se sont rendus à Monrovia afin d'analyser personnellement la situation, les besoins et les lacunes en vue de mieux adapter la réponse de l'UE.

En raison de l'épidémie d'Ebola, les élections sénatoriales partielles, qui devaient avoir lieu en octobre, ont dû être reportées. La proposition du gouvernement de tenir les élections le 16 décembre a été suspendue à la suite d'une plainte des groupes politiques et d'une décision de justice. La situation pourrait avoir une incidence sur l'examen constitutionnel envisagé en 2015 et pourrait également affecter l'ensemble de la scène politique.

Le mandat de la MINUL a été prorogé jusqu'en 2015, car il a été jugé utile pour la stabilité du pays compte tenu des effets déstabilisants de l'épidémie d'Ebola.

L'UE et le Liberia maintiennent un échange politique intensif qui est soutenu par un vaste cadre de coopération. Un dialogue politique au titre de l'article 8 de l'accord de Cotonou a eu lieu en février 2014. L'UE a mis en œuvre sa stratégie en matière de droits de l'homme pour le Liberia en faisant particulièrement porter l'accent sur l'abolition de la peine de mort, les droits des femmes et l'engagement de la société civile en faveur des droits de l'homme. Un atelier sur la prévention des conflits a été organisé par l'UE en mars avec des membres essentiels de la communauté internationale, des organisations de la société civile, des groupes de réflexion et des membres du gouvernement.

6.2.12. Côte d'Ivoire

En 2014, la Côte d'Ivoire a poursuivi son processus d'apaisement politique et de réconciliation, après la violente crise électorale de 2010. Mais ce processus est fragile. Les élections présidentielles prévues en octobre 2015 pourraient donner lieu à des tensions politiques et à des actes de violence. La commission électorale (CEI) a progressé lentement dans la préparation de ces élections, en particulier en ce qui concerne la mise à jour des listes électorales. L'opposition (FPI) a demandé à être mieux représentée au sein de la CEI, demande à laquelle le président Alassane Ouattara a répondu favorablement.

La sécurité s'est améliorée et, suite à une décision du Conseil de sécurité des Nations unies, la mission de maintien de la paix des Nations unies (ONUCI) sera progressivement réduite. Les régimes de sanctions des Nations unies et de l'UE ont été à nouveau confirmés (embargo sur les armes, sanctions individuelles à l'exception de la levée de sanctions à l'encontre du conseiller de l'ancien président Laurent Gbagbo, Alcide Djédjé). À la suite de la levée de l'embargo sur les diamants, des mesures concrètes ont été prises dans la mise en œuvre du processus de Kimberley.

L'UE continue de soutenir le processus de réconciliation et de dénoncer l'impunité. Elle est résolue à promouvoir un processus transparent, compétitif et ouvert à tous dans la perspective des élections présidentielles qui se tiendront en 2015. Par ailleurs, l'UE soutient les réformes dans le secteur de la justice et de la sécurité. Le versement de l'aide budgétaire en 2014 a intégré des indicateurs pour la rénovation des postes de police et la mise en œuvre d'une justice impartiale.

6.2.13. Togo

À la suite d'un accord intervenu entre le gouvernement et l'opposition avant les élections législatives en 2013, un dialogue national sur les réformes constitutionnelles, y compris la question de la limitation du mandat présidentiel à deux mandats, a été organisé en mai 2014. Toutefois, en juin, la proposition de révision de la constitution a été rejetée par l'assemblée nationale bien que la loi ait été présentée par le gouvernement qui bénéficie de l'appui d'une forte majorité de députés. Bien que le débat sur la révision de la constitution ait été réouvert fin 2014, le rejet a accru le risque de tension politique et d'instabilité à l'approche des élections présidentielles de 2015. L'UE a activement encouragé le dialogue et la flexibilité pour achever les réformes constitutionnelles et institutionnelles approuvées par les partis politiques togolais dans différents accords.

6.2.14. Nigeria

En raison des élections prévues pour février 2015, l'année 2014 a vu s'accroître les tensions politiques et des cas de violences électorales commencer à se produire. Pour la première fois depuis la fin du régime militaire en 1999, on espérait une véritable compétition compte tenu de l'organisation et des capacités accrues de l'opposition. Afin de contribuer à l'organisation d'élections crédibles et pacifiques, et dans la perspective de la mission d'observation électorale de l'UE prévue en 2015, plusieurs missions liées aux élections se sont rendues au Nigeria en 2014 pour apporter une assistance électorale en complément du programme de soutien électoral en cours.

La loi interdisant le mariage homosexuel a finalement été approuvée par le président nigérian en janvier 2014. La peine de mort reste un sujet de préoccupation, face aux nombreux militaires condamnés à mort par des tribunaux militaires pour mutinerie et tentative de meurtre.

En 2014, Boko Haram (BH) a accentué sa campagne de terreur et mené des attaques d'une brutalité et d'une fréquence sans précédent. Le groupe a étendu sa présence géographique avec des actes terroristes d'une violence effrayante perpétrés non seulement dans le Nord est mais aussi dans d'autres parties du pays ainsi que, de plus en plus, dans le pays voisin, le Cameroun. Il a également été fait état d'actes de violence et de violations des droits de l'homme de la part des services de sécurité nigériens qui combattent l'insurrection avec brutalité. L'UE a inscrit BH sur la liste des groupes terroristes en mai, conformément à la décision du Comité des sanctions du Conseil de sécurité des Nations unies, et a fait part de la préoccupation que lui inspirent les attentats dans les conclusions du Conseil des affaires étrangères du 12 mai.

L'UE a continué à s'occuper de toutes ces questions dans le cadre de plusieurs réunions de dialogue politique et lors de la réunion du dialogue politique UE-Nigeria qui s'est tenue à Abuja le 27 novembre 2014. Les élections nationales, les droits de l'homme et l'insurrection de Boko Haram ont été les trois principales questions bilatérales abordées lors de ce dialogue à l'issue duquel un communiqué conjoint a été adopté³⁴.

6.3. Afrique de l'Est

De hauts fonctionnaires de l'UE et de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) ont conclu avec succès les négociations relatives à un accord de partenariat économique (APE) et ils ont paraphé le texte en octobre 2014. L'accord porte sur l'accès au marché des biens, comporte un chapitre complet sur la coopération au développement, des règles d'origine souples, une structure institutionnelle complète et prévoit une coopération dans de nombreux domaines, notamment l'agriculture, les mesures SPS et la facilitation des échanges.

La sixième réunion ministérielle entre l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et l'Union européenne (UE) s'est tenue à Bruxelles le 1^{er} avril 2014. Les deux parties ont discuté de la situation dans la Corne de l'Afrique, y compris au Soudan du Sud, en Somalie et en Érythrée. La mise en œuvre de la stratégie régionale de l'IGAD et du cadre stratégique de l'UE pour la Corne de l'Afrique a été discutée, ainsi que l'état d'avancement et les perspectives de la coopération future entre l'IGAD et l'UE.

³⁴ Le Nigeria a été inscrit trois fois à l'ordre du jour de la plénière du Parlement européen pour un débat sur l'urgence humanitaire (janvier, mars et juillet) et des résolutions du PE sur la situation des droits de l'homme dans le pays ont été adoptées à chacune de ces occasions (2014/2517(RSP), 2014/2634(RSP) et 2014/2729(RSP)).

6.3.1. Djibouti

Djibouti est resté un partenaire de premier plan dans la lutte internationale contre les actes de piraterie dans la Corne de l'Afrique et dans le processus de stabilisation de la Somalie. Il a décidé de renforcer sa contribution à la mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) en déployant un deuxième bataillon à la fin de l'année. Djibouti accueille l'état-major de la mission de l'UE visant au renforcement des capacités maritimes régionales dans la Corne de l'Afrique (EUCAP Nestor) ainsi que des aéronefs et des navires de l'opération Atalanta. Le COPS a cependant donné pour instruction à la mission EUCAP Nestor de concentrer ses activités en Somalie, où la piraterie trouve son origine, et de réduire progressivement les activités bilatérales à Djibouti, en les accompagnant de stratégies transitoires prévoyant une éventuelle contribution de programmes de l'UE. En 2014, les missions et les forces étrangères présentes à Djibouti ont été la cible d'un premier attentat perpétré par Al-Shabaab.

Après des mois de négociation, le gouvernement de Djibouti et l'Union pour le salut national (coalition de partis d'opposition) ont signé le 30 décembre 2014 un accord-cadre concernant le dialogue politique. Les mesures de réforme les plus importantes prévues dans cet accord-cadre sont la création d'une commission électorale indépendante, l'adoption d'un statut juridique pour les partis d'opposition et le réexamen de la loi sur la communication.

6.3.2. Érythrée

En 2014, les sanctions des Nations unies sont restées en place. La situation socioéconomique et au regard des droits de l'homme à l'intérieur du pays est restée difficile. Le 18 septembre 2014, la porte-parole de la HR/VP a publié une déclaration sur la situation des prisonniers politiques en Érythrée. Le phénomène de migration au départ de l'Érythrée reste un grave sujet de préoccupation. À la suite de la tragédie survenue à Lampedusa en octobre 2013, où des centaines de réfugiés, pour la plupart originaires d'Érythrée et de Somalie, sont morts en essayant d'atteindre les côtes européennes, l'UE a lancé en novembre 2014 l'initiative pour la route migratoire UE-Corne de l'Afrique, à présent appelée le processus de Khartoum³⁵. En septembre 2014, l'Érythrée a également adhéré au protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes. Entretemps, le gouvernement de l'Érythrée a informé l'UE de son intention d'appliquer à nouveau sa proclamation n° 82, limitant à nouveau la durée du service national à 18 mois pour le prochain projet, décision importante puisque la durée indéfinie du service national est l'un des principaux facteurs d'incitation à la migration. En 2014, l'UE et l'Érythrée ont commencé à programmer le programme indicatif national du 11^e FED.

³⁵ L'Érythrée est l'un des quatre principaux pays du processus de Khartoum et fait partie des pays membres du comité de pilotage créé en novembre lors de la conférence ministérielle réunie à Rome. Dans le cadre de ce processus, l'accent porte sur la traite des êtres humains et le trafic de migrants, qui sont les défis les plus pressants pour la région.

6.3.3. Éthiopie

L'Éthiopie est restée un partenaire solide de l'UE en termes de paix et de sécurité dans la Corne de l'Afrique. Dans le cadre de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), l'Éthiopie a conduit les efforts de médiation entre le gouvernement du Soudan du Sud et les chefs rebelles, bien qu'avec un succès mitigé. En ce qui concerne la Somalie, l'intégration de troupes éthiopiennes dans la mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), selon les mêmes modalités de financement de l'UE, a également donné des résultats positifs sur le terrain. Le dialogue politique UE-Éthiopie est fréquent, y compris au plus haut niveau. Le premier ministre éthiopien, Hailemariam Desalegn, s'est rendu à Bruxelles à l'occasion du sommet UE-Afrique en avril et il a rencontré la HR/VP ainsi que le président Herman Van Rompuy; le ministre des affaires étrangères Tedros Adhanom a rencontré la HR/VP en marge de la conférence de Copenhague sur la Somalie en novembre. Toutefois, les préoccupations que suscite l'espace restreint accordé à l'opposition politique, aux médias et à la société civile se sont accrues du fait de l'arrestation de membres de l'opposition et de journalistes ainsi que des charges retenues contre eux en vertu de la loi anti-terroriste. L'UE a publié deux déclarations le 6 mai et le 31 juillet dans lesquelles elle faisait part de ces préoccupations, particulièrement inquiétantes à l'approche des élections de mai 2015.

6.3.4. Somalie

En 2014, la délégation de l'UE auprès de la République fédérale de Somalie a été réouverte et temporairement installée à Nairobi, Kenya. L'envoyé spécial de l'UE en Somalie a été renommé chef de la délégation. L'UE a renforcé son action et sa présence en Somalie, en établissant des contacts plus directs avec le gouvernement fédéral de Somalie et les autorités régionales.

Tout au long de 2014, l'UE a soutenu activement le processus de fédéralisation.

La délégation de l'UE en Somalie, ainsi que le Représentant spécial de l'UE pour la Corne de l'Afrique, ont joué un rôle déterminant dans le processus de coordination de la réaction internationale et dans la médiation du différend entre le président et le premier ministre, qui a accepté sans protester le vote de défiance du Parlement en décembre.

Faisant suite à la conférence de Bruxelles de septembre 2013, un Forum ministériel de haut niveau pour le partenariat s'est tenu en novembre 2014 à Copenhague. Les débats ont porté sur le progrès et les défis un an après le lancement du New Deal pour la Somalie. Malgré la crise politique interne que traverse le gouvernement fédéral, la réunion a permis de montrer l'attachement constant au New Deal. La HR/VP et le commissaire chargé de la coopération internationale et du développement, Neven Mimica, ont tous deux assisté à l'événement confirmant le rôle actif que joue l'UE en Somalie. Le Conseil, dans les conclusions adoptées en octobre 2014 en vue du Forum ministériel de haut niveau pour le partenariat, a souligné que le pacte avec la Somalie et sa mise en œuvre conservaient toute leur importance pour la reconstruction de la Somalie.

En 2014, l'UE a continué à fournir à la Somalie et à l'Union africaine un soutien dans le domaine politique ainsi que dans celui de la sécurité en faveur de la mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Dans le cadre de sa mission de formation (EUTM) en Somalie, l'UE a également continué à soutenir le développement des institutions de défense somaliennes et des forces armées nationales somaliennes sous forme de conseils stratégiques, d'encadrement et de formation. En janvier, l'EUTM a achevé son transfert d'Ouganda en Somalie, ce qui lui permet de mener ses activités à Mogadiscio. La mission a assuré la formation et l'encadrement d'environ 5000 soldats de l'armée nationale somalienne depuis 2010. En novembre, une autre mission PSDC, EUCAP Nestor, a établi sa présence à Mogadiscio. Cela permettra d'établir des contacts plus directs avec les autorités fédérales. La durée de ces deux missions, avec l'opération Atalanta d'EUNAVFOR qui contribue à la lutte contre la piraterie, a été prolongée jusqu'à la fin 2016, ce qui a permis de synchroniser leurs mandats.

6.3.5.Soudan du Sud

Les événements qui s'enchaînent depuis le 15 décembre 2013 et qui ont précipité le Soudan du Sud dans un conflit armé deux ans et demi seulement après son indépendance ont bouleversé les perspectives du plus jeune État au monde. La guerre civile a entraîné la mort d'au moins dix mille personnes, le déplacement de deux millions de personnes et a donné lieu à d'effroyables violations et infractions du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Au moins 2,5 million de personnes font face à des pénuries alimentaires et cette situation d'origine humaine est devenue l'une des crises humanitaires les plus graves au monde. Au-delà des souffrances qu'elle inflige à la population du Soudan du Sud, cette crise risque d'avoir des répercussions dans une région beaucoup plus vaste, déjà sujette à l'instabilité.

Tandis que, pendant des mois, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) a déployé des efforts pour mettre en place des pourparlers de paix ouverts à tous et complets, le gouvernement et l'opposition ne se sont pas engagés de bonne foi dans le processus et n'ont pas honoré pleinement leurs engagements. La faiblesse du commandement et du contrôle ainsi que la prolifération des milices et des forces d'autodéfense augmentent le risque d'une fragmentation supplémentaire des forces en présence.

Réaction de l'UE à la crise

L'UE, aux côtés de la communauté internationale, déploie des efforts pour essayer d'éviter que la crise ne dégénère. Les principaux objectifs de l'UE ont consisté à éviter une propagation régionale, à faire cesser immédiatement les combats et à faire avancer les pourparlers de paix.

Tout au long de 2014, l'UE a entrepris et appliqué une stratégie globale visant à soutenir le rétablissement de la paix au Soudan du Sud qui comprend: le soutien politique et financier du processus mené par l'IGAD et le mécanisme de surveillance du respect de la cessation des hostilités, l'application de mesures ciblées (interdiction de visa et gel des avoirs) à l'encontre de (deux) chefs militaires qui sabotent le processus de paix et qui ont commis des violations et des infractions des droits de l'homme, le soutien de la responsabilité et de la réconciliation par l'intermédiaire de la commission d'enquête de l'UA et des actions du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, et le remaniement de l'enveloppe de l'UE en faveur du développement, en adoptant un ensemble de mesures de stabilisation tout en intensifiant l'assistance humanitaire.

Le représentant spécial de l'UE pour la Corne d'Afrique, Alexander Rondaos, est resté au centre de la politique de l'UE à l'égard du Soudan du Sud et a travaillé en étroite collaboration et complémentarité avec les partenaires internationaux.

6.3.6. Kenya

La situation en matière de sécurité au Kenya est devenue une source de préoccupation croissante en raison des attentats plus fréquents, du niveau élevé permanent de la criminalité violente et des tensions entre régions, ethnies et religions, auxquels s'ajoute l'incapacité du gouvernement à entreprendre les réformes nécessaires dans le secteur de la sécurité. En juin 2014, les attentats terroristes dans le comté de Lamu ont fait au moins cent victimes. Après les attaques sans précédent à l'encontre des chrétiens dans les zones peuplées par des musulmans à Mandera en novembre/décembre 2014, le président Uhuru Kenyatta a révoqué et remplacé le ministre de l'intérieur et l'inspecteur général de la police.

La réaction du gouvernement face à l'insécurité est souvent brutale, ce qui a un effet négatif sur les droits de l'homme.

L'UE participe activement aux groupes donateurs-gouvernement chargés de la lutte contre l'extrémisme violent. Malgré d'importantes lacunes dans le secteur de la sécurité, et la demande de l'UE et des autres donateurs pour établir une coopération ou un dialogue avec le gouvernement du Kenya dans le domaine de la sécurité, ce dernier n'a pas fait preuve d'initiative jusqu'à présent.

Au niveau régional - Kenya et Corne de l'Afrique - et dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, l'UE soutient, dans le cadre de l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix, pour un montant de 19 millions d'EUR, les trois programmes suivants: "Strengthening Resilience to Violence and Extremism" (renforcer la résilience face à la violence et à l'extrémisme) (2 millions d'EUR); "Countering the Financing of Terrorism and Combatting Money-Laundering" (lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme) (6 millions d'EUR) et un projet régional de répression du terrorisme (11 millions d'EUR).

Le coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme, Gilles de Kerchove, s'est rendu au Kenya dans le contexte du sommet de l'UA sur le terrorisme qui s'est tenu à Nairobi le 2 septembre 2014.

6.3.7. Madagascar

Après des élections crédibles qui se sont déroulées au dernier trimestre de 2013 et ont été observées par l'UE, Madagascar a trouvé l'ordre constitutionnel au début de 2014. Le nouveau président, la nouvelle assemblée nationale et le nouveau gouvernement légitimes étaient tous en place en avril 2014 et en conséquence, l'UE a décidé le 19 mai 2014 d'abroger les mesures adoptées en vertu de l'article 96 de l'accord de Cotonou et de reprendre la coopération avec Madagascar.

Dans le domaine de la sécurité maritime et de la lutte contre la piraterie, Madagascar a fait part de son intérêt pour une coopération accrue avec l'UE sur trois points: le pays a exprimé la volonté de conclure un accord de transfert des pirates présumés que l'UE a capturés, a fait part de son intérêt pour une formation à bord des navires de l'EUNAVFOR et enfin, a présenté sa candidature pour accueillir un centre régional d'informations maritimes et il est disposé à faire une proposition conjointe avec les Seychelles.

6.3.8. Maurice

Maurice a continué à jouer un rôle actif dans la lutte contre la piraterie dans l'océan Indien occidental, en particulier par l'entremise de la Commission de l'océan Indien (COI) soutenue par le programme pour la sécurité maritime régionale (MASE) de la Commission. En 2011, l'UE a conclu avec Maurice un accord de transfert des personnes soupçonnées de piraterie. En application de cet accord, 12 pirates somaliens présumés ont été transférés par l'EUNAVFOR à Maurice pour la première fois le 25 janvier 2013. Leur procès a commencé le 7 octobre 2013, et le tribunal intermédiaire de Maurice a acquitté les suspects dans un verdict rendu le 6 novembre 2014. Un recours contre cette décision a été immédiatement formé.

Un cadre est mis en place entre l'UE et Maurice afin de régir le retransfert des pirates condamnés afin qu'ils purgent leur peine en Somalie. Ce cadre permettra de renforcer encore la confiance dans notre partenariat établi ainsi que le modèle stratégique en vertu duquel le déplacement des pirates fait l'objet d'un suivi, depuis leur transfert jusqu'à leur retour dans leur pays d'origine.

6.3.9. Seychelles

Les Seychelles sont un partenaire très actif de l'UE dans la lutte contre la piraterie. Dans le cadre de l'accord de transfert entre l'UE et les Seychelles, l'EUNAVFOR a transféré des pirates aux autorités du pays pour qu'ils soient poursuivis et jugés.

La mission de l'UE EUCAP Nestor a continué à apporter son assistance aux autorités des Seychelles pour renforcer la sécurité maritime et les capacités de gouvernance du pays, en avril 2014, sous forme d'une assistance technique et de formation pour soutenir l'armée de l'air des Seychelles. La mission a mis en place des synergies avec l'*unité de lutte contre la piraterie* de la COI, soutenue par le programme pour la sécurité maritime régionale (MASE) de la Commission européenne. L'EUCAP Nestor interrompt progressivement ses activités aux Seychelles pour se consacrer davantage à la Somalie.

Les Seychelles proposent d'accueillir un centre de coordination opérationnel pour la sécurité maritime régionale afin de lutter contre la piraterie et la criminalité maritime, en complémentarité avec Madagascar, qui est disposée à accueillir un centre d'informations sur la sécurité maritime régionale.

Par ailleurs, les 8 et 9 février 2015, les Seychelles ont accueilli la deuxième réunion ministérielle sur la sécurité et la sûreté maritimes en Afrique, organisée par la Commission de l'Union africaine. Il s'agissait de donner suite à la réunion ministérielle organisée par l'UE (HR/VP) le 1^{er} avril 2014 concernant la sécurité maritime et la piraterie dans la Corne de l'Afrique et le Golfe de Guinée.

6.3.10. Tanzanie

L'UE et la Tanzanie ont mené un dialogue politique en mars 2014, au titre de l'article 8 de l'accord de Cotonou, au cours duquel la situation de la région des Grands Lacs en matière de politique et de sécurité ainsi que le déploiement de troupes tanzaniennes au Soudan du Sud dans le cadre de la mission de maintien de la paix des Nations unies ont également été examinés. Le ministre tanzanien des affaires étrangères et de la coopération internationale, Bernard Membe, a participé à la réunion sur la sécurité maritime organisée par la HR/VP le 1^{er} avril 2014 à Bruxelles en marge de laquelle l'UE et la Tanzanie ont signé un accord relatif aux conditions de transfert, de l'EUNAVFOR à la Tanzanie, des personnes soupçonnées d'actes de piraterie. À la suite de cette réunion, l'UE et l'ONUDC ont examiné les mesures de soutien nécessaires à la chaîne judiciaire en Tanzanie en vue de les traiter dans le cadre du programme de l'UE pour la sécurité maritime (MASE). Le président Jakaya Kikwete a participé au sommet UE-Afrique qui s'est tenu à Bruxelles en avril 2014 et a mené avec le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, des discussions bilatérales portant également sur des questions de politique régionale. En novembre, le SEAE a reçu une délégation de représentants civils et militaires de haut niveau de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE). À cette occasion, l'UE a partagé avec la CAE son expérience concernant l'élaboration de la politique de sécurité et de défense commune, coopération multilatérale dans le domaine de la défense. La délégation de la CAE a également visité l'Agence européenne de défense.

Le bureau d'Eucap Nestor à Dar es Salaam a continué à mener des activités de renforcement des capacités extrêmement appréciées avec la police maritime, la marine, les autorités maritimes civiles et le secteur judiciaire, y compris à Zanzibar, tout au long de 2014. La mission EUCAP Nestor diminue progressivement ses activités en Tanzanie pour les axer davantage sur la Somalie.

6.3.11. Ouganda

L'Ouganda a continué à jouer un rôle influent dans sa région en 2014. Il est resté le principal fournisseur de contingents pour la mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), avec un contingent de quelques 6800 soldats.

L'Ouganda a continué d'être une cible de Al-Chabab en raison de son rôle en Somalie.

L'Ouganda a également continué à jouer le rôle de premier plan dans la force régionale d'intervention de l'Union africaine (FRI/UA), chargée d'éliminer l'Armée de résistance du Seigneur. La FRI/UA était sous le commandement d'un officier ougandais et 1500 soldats ougandais ont servi dans la FRI/UA en 2014. L'UE a fourni un soutien financier à la fois à l'AMISOM et à la FRI/UA.

Suite au déclenchement des hostilités au Soudan du Sud en décembre 2013, l'Ouganda a déployé des troupes au Soudan du Sud. Dans ses conclusions du 17 mars 2014, le Conseil des affaires étrangères a fait part de ses préoccupations concernant toute intervention extérieure qui pourrait exacerber les tensions politiques et militaires au Soudan du Sud. Le Conseil a rappelé l'engagement pris par les deux parties du Soudan du Sud en vue de redéployer ou de retirer progressivement les forces alliées qu'elles avaient invitées et il a encouragé les dirigeants de la région à poursuivre leur coopération sous l'égide de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD).

Suite à l'adoption, en décembre 2013, par le parlement ougandais de la loi contre l'homosexualité qui introduit de nouvelles infractions pénales concernant l'orientation sexuelle, la haute représentante a publié le 18 février une déclaration dans laquelle elle se déclare profondément préoccupée par la promulgation d'une loi draconienne visant à criminaliser l'homosexualité et déplore les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle³⁶. Suite à l'approbation de la loi par le président Museveni le 24 février, la loi contre l'homosexualité est entrée en vigueur. Le 4 mars, la haute représentante a publié une déclaration au nom de l'Union européenne condamnant l'adoption de la loi contre l'homosexualité. L'UE a demandé à l'Ouganda d'assurer l'égalité devant la loi et la non-discrimination, conformément aux obligations qui lui incombent en vertu du droit international³⁷. L'UE a ensuite mené un dialogue politique renforcé avec les autorités de l'Ouganda au titre de l'article 8 de l'accord de Cotonou pour discuter de cette loi, qui a été abrogée par la cour constitutionnelle en août³⁸.

³⁶ Le 16 janvier, le Parlement européen a adopté une résolution condamnant l'adoption de lois répressives à l'encontre de l'homosexualité et demandé au président Yoweri Museveni de ne pas signer cette loi (2014/2517(RSP)).

³⁷ Le 11 mars, le Parlement européen a adopté une résolution déplorant l'adoption de la loi et demandant l'ouverture de consultations avec l'Ouganda au titre de l'article 96 de l'accord de Cotonou (2014/2634(RSP)).

³⁸ Le 7 juillet, le gouvernement de l'Ouganda a publié une déclaration précisant ses intentions dans le cadre de cette loi. Il était précisé dans cette déclaration que les activités des personnes ou des groupes ne seraient pas concernées par cette loi et que le gouvernement de l'Ouganda continuerait à garantir l'égalité de traitement de toutes les personnes. Le 1^{er} août, la cour constitutionnelle de l'Ouganda a abrogé la loi pour des motifs de procédure.

6.4. Afrique centrale

Outre les menaces pour la sécurité qui pèsent actuellement dans la région des Grands Lacs et en République centrafricaine, l'Afrique centrale est confrontée aux défis de faire avancer l'intégration régionale et de réussir un développement démocratique et économique régulier. L'UE s'est engagée dans un partenariat à long terme avec la région: dans l'ensemble, les gouvernements et les organisations régionales d'Afrique centrale, qui compte dix pays, recevront près de 3 milliards d'EUR de soutien au cours de la période 2014-2020. Ces fonds comprendront le soutien d'organisations régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) qui mènent des activités dans le domaine de la paix et de la sécurité. L'UE veillera également à ce que les activités qu'elle mène en Afrique centrale soient cohérentes avec des initiatives telles que la stratégie pour le Sahel et la stratégie pour le golfe de Guinée, compte tenu, en particulier, de la nécessité de faire face aux menaces transfrontières que représentent la piraterie et le groupe rebelle Boko Haram. L'accord de partenariat économique (APE) entre l'UE et l'Afrique centrale a été ratifié par le Cameroun le 22 juillet 2014 et il est appliqué à titre provisoire depuis le 4 août 2014. Les négociations relatives à la conclusion d'un APE régional complet ont été reportées en raison de la situation en République centrafricaine et elles devraient reprendre bientôt.

6.4.1. La région des Grands Lacs et la République démocratique du Congo (RDC)

Suite à la signature de l'accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la région en février 2013, l'UE est restée un acteur important dans la région des Grands Lacs en soutenant la mise en œuvre des engagements nationaux, régionaux et internationaux de l'accord-cadre.

Le coordinateur principal de l'UE pour la région des Grands Lacs, Koen Vervaeke, a continué à jouer un rôle actif dans l'équipe d'envoyés spéciaux pour la région des Grands Lacs. Dans la programmation nationale et régionale du 11^e FED, l'UE a affecté des ressources importantes à la réalisation des engagements à la fois nationaux et régionaux de l'accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la région. En mars 2014, le commissaire chargé du développement, Andris Piebalgs, a annoncé un nouveau soutien de 620 millions d'EUR pour la RDC et de 460 millions d'EUR pour le Rwanda pour la période 2014-2020, lors d'une visite en RDC et au Rwanda. En juillet, le chiffre de 432 millions d'EUR a été annoncé pour fournir une assistance au Burundi pendant la même période. Ces montants représentent une augmentation sensible par rapport aux années récentes.

En juillet 2014, le Conseil a adopté des conclusions sur la région des Grands Lacs, confirmant que l'UE était déterminée à contribuer à la paix, à la stabilité et au développement de la région.

République démocratique du Congo (RDC)

En 2014, l'UE a suivi avec attention les préparations des élections locales de 2015, en tenant compte du fait que les élections législatives et présidentielles devraient avoir lieu avant la fin de 2016 conformément aux exigences constitutionnelles. L'UE a fait plusieurs déclarations publiques et effectué des démarches auprès des autorités congolaises pour faire part de ses préoccupations en ce qui concerne les actes de violence dirigés contre des opposants et des militants politiques dans le pays. Au titre du suivi des élections législatives et présidentielles de 2011, l'UE a envoyé en juin 2014 en RDC une mission dirigée par Mariya Gabriel, membre du Parlement européen, pour évaluer la mise en œuvre des recommandations de la mission d'observation électorale de 2011.

En octobre 2014, la Conférence des présidents du Parlement européen a attribué le prix Sakharov au Dr Denis Mukwege pour sa lutte pour la protection des droits des femmes en RDC. Le gynécologue de 59 ans a fondé en 1998 l'hôpital Panzi à Bukavu où il continue à soigner les victimes de violence sexuelle qui ont subi de graves blessures.

L'UE est restée un acteur central de la réforme du secteur de la sécurité en RDC en recourant à l'ensemble des instruments dont elle dispose (missions PSDC, instrument de stabilité et fonds européen de développement). Deux missions PSDC sur la réforme du secteur de la sécurité ont été déployées en RDC: EUSEC RD Congo (consacrée à la réforme de l'armée) et EUPOL RD Congo (consacrée à la réforme de la police). Jusqu'au 30 septembre 2014, date de clôture d'EUPOL RD Congo, la mission a continué à soutenir la réforme du secteur de la sécurité dans le domaine de la police et son interface avec la justice. Au niveau stratégique, la mission a continué à soutenir les processus décisionnels concernant la réforme de la police, menés par le ministre de l'intérieur, de la sécurité et de la police nationale congolaise, principalement en contribuant à la préparation du cadre législatif et des décrets d'application correspondants, et en apportant également son aide à la mise en œuvre du plan d'action de la police.

En coordination avec des efforts locaux et internationaux, EUPOL RDC a contribué à l'amélioration de l'efficacité de la police sous forme d'encadrement, de suivi et de conseils. EUPOL RDC a également soutenu la lutte contre l'impunité dans le domaine des droits de l'homme et de la violence sexuelle, en renforçant également ses activités dans le domaine de la protection des enfants. Le soutien de la réforme de la police se poursuit dans le cadre du FED, en maintenant l'attention sur l'obligation de rendre des comptes et sur la qualité du service.

Une phase de suppression progressive est prévue pour EUSEC. En septembre 2014, le Conseil a prorogé jusqu'au 30 juin 2015 le mandat de la mission EUSEC RD Congo. Un budget de 4,6 millions d'EUR reste disponible jusqu'au 30 juin 2015. Une micro-mission est prévue jusqu'au 30 juin 2016 pour continuer à apporter son aide sur certains aspects essentiels de la réforme de l'armée, en vue d'assurer la transition vers une totale appropriation locale. Parallèlement et courant 2015, l'UE commencera à soutenir plusieurs domaines de la réforme de l'armée en RDC dans le cadre du 11^e FED.

En 2014, l'UE a continué à soutenir les processus de consolidation de la paix et de développement mis en route par le Burundi. L'UE s'est attachée à soutenir les efforts déployés par le Burundi en vue de garantir un processus électoral ouvert à tous et à mettre en place un environnement favorable pour les élections de 2015, y compris sur la base d'un dialogue politique régulier et avec les citoyens capables d'exercer les libertés fondamentales.

Dans ses conclusions de juillet 2014, le Conseil a souligné que les élections qui auront lieu en 2015 au Burundi offrent une occasion unique de consolider les progrès récemment accomplis et de contribuer à la construction d'un avenir plus solide³⁹.

L'UE a publié des déclarations (deux déclarations locales en mai et en septembre et deux déclarations de la porte-parole de la HR/VP en mars et en juin). Ces déclarations portaient sur la tension politique croissante et sur les restrictions des droits politiques et civils, sur la nécessité de respecter les droits des détenus, en faisant référence à la détention de Pierre Claver Mbonimpa et à la nécessité d'une justice indépendante, et sur les mesures positives prises dans la perspective des élections, telles que la signature du code de conduite et le dialogue politique dans le cadre de la feuille de route en vue des élections de 2015.

L'UE a tenu des réunions dans le cadre du dialogue politique (au titre de l'article 8 de l'accord de Cotonou) avec le Burundi le 14 mars, le 5 juin, le 17 octobre et le 9 décembre. Au cours de ces réunions, l'UE a réaffirmé la nécessité d'organiser des élections libres, régulières et transparentes en 2015, de promouvoir une participation ouverte et sans exclusive de tous les partis et acteurs politiques (comme indiqué dans la feuille de route en vue des élections signée par toutes les parties), de respecter et promouvoir les droits civils et politiques, en particulier la liberté d'expression et de réunion, de garantir un système judiciaire indépendant et de lutter contre l'impunité. Le développement économique et social a également été intégré au dialogue politique.

³⁹ Le 18 septembre 2014, le Parlement européen a adopté une résolution sur le Burundi dans laquelle il condamnait la détention du défenseur des droits de l'homme Pierre Claver Mbonimpa. Il a également demandé au gouvernement du Burundi de respecter les obligations internationales qui lui incombent en matière de droits de l'homme et a exprimé la préoccupation que lui inspirent l'impunité, les détentions arbitraires et la situation socioéconomique (2104/2833(RSP)).

L'UE et le Burundi ont également poursuivi des engagements mutuels contractés lors de la conférence des partenaires du développement du Burundi, tenue en 2012, dans des domaines liés à la réduction de la pauvreté, au soutien de la démocratie et de l'État de droit.

Rwanda

Le 7 avril, date du 20^e anniversaire du début du génocide, le RSUE pour les droits de l'homme, Lambrinidis, a représenté l'UE aux cérémonies de commémoration qui se sont déroulées à Kigali. À la même occasion, la HR/VP a publié une déclaration au nom de l'UE. En mars, le commissaire chargé du développement, Andris Piebalgs, s'est rendu au Rwanda.

Dans ses conclusions de juillet 2014, le Conseil s'est félicité des progrès accomplis par le Rwanda en ce qui concerne un certain nombre de réformes structurelles, en particulier dans le domaine économique, et a pris acte des résultats obtenus dans le cadre de la réconciliation au cours des vingt années qui se sont écoulées depuis le génocide de 1994. Toutefois, l'UE a exprimé la préoccupation que lui inspirent les restrictions qui touchent les partis politiques, y compris la réduction de l'espace politique, ainsi que les informations faisant état de disparitions et d'actes contre les défenseurs des droits de l'homme et la société civile. L'UE a encouragé le Rwanda à persévérer dans sa volonté de démocratisation, à ouvrir davantage l'espace politique, à accorder plus de place à une société civile indépendante et en particulier aux défenseurs des droits de l'homme et à accorder une plus grande liberté d'expression à la société civile et à tous les citoyens afin de faciliter une plus large participation démocratique.

En décembre, l'UE (chef de délégation et chefs de mission de l'UE résidents) a mené avec le Rwanda un dialogue politique au titre de l'article 8, portant à nouveau sur les violations présumées des droits de l'homme et sur le rétrécissement de l'espace démocratique ainsi que sur les questions de stabilité régionale.

L'UE et ses États membres ont rencontré des représentants de la coalition gouvernementale ainsi que des partis de l'opposition au Rwanda. L'UE a entre autres suivi de près les difficultés rencontrées par les partis politiques qui cherchent à s'enregistrer au Rwanda. En vue d'améliorer la liberté d'expression et l'indépendance des médias, l'UE et ses États membres ont également soutenu la création de l'organe d'autorégulation des médias, la commission rwandaise des médias.

L'UE et ses États membres ont continué à surveiller les réformes juridiques et les procédures judiciaires très médiatisées, telles que celles engagées contre Kizito Mihigo, le général à la retraite Frank Rusagara, le colonel Tom Byabagamba et Joël Mutabazi.

6.4.2. République centrafricaine (RCA)

Durant toute l'année 2014, l'UE est restée active aux côtés de ses partenaires internationaux en vue d'apporter la stabilité au pays et de soutenir la transition politique approuvée par la région et les partenaires internationaux, qui vise à permettre au pays de sortir durablement de la crise. En marge du sommet UE-Afrique, l'UE a organisé, le 2 avril, un mini-sommet sur la RCA qui a rassemblé des participants de haut niveau, dont le Secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon.

Dans le cadre de sa réponse globale à la crise en RCA, l'UE a mobilisé tous les instruments à sa disposition, y compris une mission militaire PSDC. Le 1^{er} avril 2014, le Conseil a lancé l'opération EUFOR RCA afin de contribuer, à Bangui, aux efforts déployés par la communauté internationale pour créer un environnement sécurisé et protéger les populations les plus exposées. Le mandat de cette opération de transition a été prorogé au 15 mars 2015 par le Conseil afin d'assurer un passage de témoin sans heurt à la mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), qui devrait atteindre sa pleine capacité opérationnelle en avril.

L'UE a accordé une attention particulière à la nécessité impérieuse de lutter contre l'impunité et de rétablir l'État de droit. Compte tenu de la persistance des tensions communautaires et de la désintégration totale du tissu social, l'UE soutient également des initiatives, souvent en collaboration avec les autorités de transition, visant à promouvoir le dialogue, l'apaisement des tensions et l'instauration d'un climat de confiance entre les communautés. L'UE encourage par ailleurs les initiatives de dialogue politique susceptibles de contribuer à trouver une solution durable à la crise en RCA. Le 15 juillet 2014, l'UE a également lancé son tout premier fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour le développement, destiné à soutenir la RCA, qui vise à faciliter la transition entre l'intervention d'urgence et l'aide au développement à long terme. Fin 2014, le "Fonds Bekou", nom de ce fonds, a reçu 50 millions d'EUR du Fonds européen de développement, de la France, de l'Allemagne et des Pays-Bas.

Le commissaire Andris Piebalgs s'est rendu en RCA en mars 2014. La commissaire Kristalina Georgieva s'est rendue deux fois en RCA et dans les pays voisins (Cameroun, Tchad) pour évaluer l'incidence régionale de la crise.

En novembre 2014, le Conseil a également noté que l'UE peut continuer à jouer un rôle important dans la réforme du secteur de la sécurité, à l'appui des efforts déployés par les Nations unies, tout en garantissant l'adhésion des acteurs locaux, et il a adopté un concept de gestion de crise pour une mission de conseil militaire PSDC. Le Conseil a également adopté des conclusions sur la RCA le 15 décembre 2014 dans lesquelles il a adressé des messages clairs de soutien au gouvernement de transition actuel et aux progrès réalisés.

L'UE et ses États membres ont, en 2014, sensiblement augmenté leur action humanitaire en République centrafricaine et ont coopéré étroitement avec les Nations unies et d'autres agences pour maximiser l'impact de l'assistance sur le terrain. La commissaire Kristalina Georgieva et le secrétaire général adjoint des Nations unies, Valerie Amos, ont organisé le 20 janvier à Bruxelles une réunion ministérielle conjointe sur la situation humanitaire en RCA, au cours de laquelle une aide de 366 millions d'EUR a été promise pour l'aide vitale et pour l'assistance à court et moyen terme.

6.5. Afrique australe

La réunion annuelle au niveau des hauts fonctionnaires organisée dans le cadre du dialogue politique entre l'UE et la SADC s'est tenue à Bruxelles le 16 juin 2014; les participants ont discuté de la coopération et d'une feuille de route dans la perspective de la réunion ministérielle qui se tiendra en 2015 au titre du dialogue politique. Les parties ont décidé de collaborer afin de s'attaquer aux problèmes que pourrait rencontrer la région en termes de paix, de sécurité et de développement, y compris les processus électoraux, la sécurité maritime, les migrations, les changements climatiques, l'énergie et l'intégration économique régionale.

Le 15 juillet 2014, la Commission européenne et le groupe APE de la SADC ont conclu les négociations relatives à l'accord de partenariat économique (APE), dont le texte a été paraphé par les négociateurs en chef. C'était un résultat encourageant, d'autant plus que, de ce fait, il devenait possible d'éviter une perturbation des échanges avec le Botswana, la Namibie et le Swaziland, qui étaient sur le point de perdre un accès au marché de l'UE en franchise de droits et sans contingent. L'accord porte sur le commerce des biens et il comprend un chapitre important sur le développement durable, des clauses de rendez-vous sur les services et les investissements, ainsi qu'un volet complet sur les indications géographiques.

6.5.1. Angola

Le premier dialogue politique au niveau ministériel mené dans le cadre de l'action conjointe UE-Angola s'est tenu à Bruxelles le 17 octobre 2014. L'élection de l'Angola comme membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) à la veille de la réunion ministérielle à Bruxelles fait de ce pays un partenaire précieux pour examiner les questions de dimension mondiale, en particulier la paix et la sécurité dans la région. L'Angola a assumé la présidence de la conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la vice-présidence du processus de Kimberley à partir de janvier 2014.

L'UE a également continué à suivre de près et à soutenir les progrès de l'Angola dans le cadre de l'examen périodique universel concernant l'Angola réalisé en 2014 par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies. La liberté d'expression, la liberté d'association, la violence à l'encontre des femmes et des enfants et le renforcement des institutions judiciaires se trouvent au cœur des recommandations formulées. L'Angola a été invité à aligner sa législation nationale sur le statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) en vue de le ratifier.

6.5.2. Namibie

La conclusion, en juillet 2014, des négociations sur l'accord de partenariat économique (APE) global avec plusieurs pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a été au centre des relations de l'UE avec la Namibie. L'accord a contribué à une nouvelle amélioration des relations, qui étaient déjà bonnes, entre l'UE et la Namibie. Le candidat du parti au pouvoir a été nettement confirmé lors des élections du 28 novembre 2014: Hage Geingob a été élu président avec 87 % des voix et la Swapo a remporté 80 % des suffrages.

6.5.3. Botswana

Le Botswana fait partie de l'APE conclu en juillet 2014 avec les pays de la SADC. Le dialogue entre l'UE et le Botswana est à bien des égards un modèle pour le partenariat UE-Afrique. Le président Ian Khama a été confirmé dans son rôle de dirigeant lors des élections qui se sont tenues le 24 octobre mais, pour la première fois, le parti au pouvoir, le Parti démocratique du Botswana, l'a emporté avec moins de 50 % des voix (47,6 %). Le parti d'opposition, le Collectif pour le changement démocratique, a obtenu 30 % des suffrages.

6.5.4. Zambie

En mars 2014, l'UE et la Zambie ont mené un dialogue politique au titre de l'article 8 de l'accord de Cotonou, lors d'une réunion à laquelle ont assisté les ministres de la justice et des affaires étrangères ainsi que plusieurs ministres délégués. Les questions sensibles, telles que les difficultés qui entourent l'application de la loi sur les ONG ainsi que les campagnes à l'encontre des LGBTI, ont été abordées. Au début du mois d'avril, le président de la Zambie, Michael Sata, a assisté au sommet UE-Afrique à Bruxelles; à cette occasion, il a tenu une réunion bilatérale avec le président Barroso et l'UE a reconnu la stabilité politique de la Zambie et pris note de son intérêt à faire des investissements⁴⁰.

⁴⁰ Suite au décès du président Sata en octobre, la Zambie a organisé des élections anticipées le 20 janvier 2015. Le nouveau président, Edgar Lungu, exercera ses fonctions pendant la durée du mandat présidentiel restant à courir, soit jusqu'au troisième trimestre 2016.

6.5.5. Zimbabwe

En février, le Conseil a réexaminé et modifié la décision 2011/101/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre du Zimbabwe prises dans le cadre de la PESC, à l'exception de l'embargo sur les armes et de deux personnes et d'une entité. Il a également prorogé la validité de la décision 2012/96/UE jusqu'au 1/11/2014, date d'expiration des mesures appropriées prises au titre de l'accord de Cotonou. Dans une déclaration publiée à cette occasion, la HR/VP a indiqué qu'il s'agissait d'un pas en avant dans les relations de l'UE avec le Zimbabwe, tout en réaffirmant qu'il était nécessaire de voir des progrès réalisés dans un certain nombre de domaines. Ces décisions ont par ailleurs permis de progresser en ce qui concerne la programmation du 11^e FED.

6.5.6. Afrique du Sud

Compte tenu de la densité des activités politiques et électorales tout au long de l'année, que ce soit en Afrique du Sud (élections générales) ou dans l'UE (élections au Parlement européen et désignation de nouveaux dirigeants de l'UE), les deux parties sont convenues de reporter leur septième sommet annuel.

Néanmoins, des contacts diplomatiques intenses se sont poursuivis pour culminer avec la réunion de la HR/VP et de la ministre sud-africaine des relations internationales et de la coopération, Maite Nkoana-Mashabane, en marge du sommet UE-Afrique en avril.

Une semaine de consultations au niveau des hauts fonctionnaires a également eu lieu à Bruxelles en novembre. Au cours de cette semaine, s'est également tenu le 6^e Forum de dialogue politique et de sécurité (PSDF) à l'occasion duquel ont été abordées diverses questions africaines et internationales présentant un intérêt commun. Le PSDF a été précédé de la première réunion du sous-comité maritime UE-Afrique du Sud qui a examiné différentes voies de coopération et donné lieu à un échange de vues sur les stratégies respectives en matière de sûreté maritime.

La tenue du 14^e Conseil de coopération conjoint en novembre a permis aux dix-huitièmes dialogues et réunions sectorielles formelles et informelles de rendre compte de leurs activités annuelles et de présenter leurs priorités pour l'avenir.

Le deuxième dialogue officiel sur les droits de l'homme s'est également tenu. Cette deuxième réunion a permis à l'UE et à l'Afrique du Sud de se pencher sur des questions d'intérêt commun et de préoccupation commune, y compris la coopération au sein des enceintes multilatérales ainsi que sur des questions internes. Un séminaire de la société civile regroupant une vingtaine d'organisations de l'UE et d'Afrique du Sud s'est tenu en marge de cette réunion.

Les consultations intensives sur les défis internes et internationaux ainsi que sur les progrès réalisés dans un grand nombre de domaines portant sur la politique, la sécurité, le commerce, le développement, la coopération et les droits de l'homme ont donné un nouvel élan au partenariat stratégique.

Un dialogue consistant a été mené durant 2014 sur les questions relatives au commerce et aux investissements, l'APE, les obstacles au commerce et le climat des investissements en Afrique du Sud.

6.5.7. Swaziland

Le Swaziland fait partie de l'APE, les négociations avec les pays de la CDAA ayant été conclues en juillet 2014. Cet accord garantit un accès en franchise de droits pour les exportations de sucre à destination de l'UE.

La participation au dialogue politique UE-Swaziland témoigne de l'intérêt que manifestent les deux parties à coopérer de manière plus cohérente et intense au Swaziland. Une discussion franche a pu avoir lieu sur des questions sensibles telles que le processus électoral et les partis politiques, les droits de l'homme, la lutte contre la corruption, la peine de mort, l'État de droit, la liberté des médias et la liberté d'expression ainsi que les questions liées à l'égalité des sexes.

6.5.8. Lesotho

Le Lesotho, qui est en règle générale un pays relativement stable, a traversé une crise politique considérable en 2014. Le 30 août 2014, une tentative de coup d'État a provoqué une grave instabilité politique et sur le plan de la sécurité, poussant le premier ministre Thomas Thabane à quitter temporairement le pays.

L'UE a suivi de près la dégradation de la situation politique et en matière de sécurité au Lesotho et entretient des contacts étroits avec les acteurs principaux dans le pays et dans la région de la SADC.

L'UE a soutenu les efforts déployés par le facilitateur de la SADC en vue de résoudre la crise et mène une action résolue en vue de déterminer le meilleur moyen d'accroître son soutien au facilitateur de la SADC et à la mission d'observation, en particulier dans le contexte des nouvelles élections qui doivent avoir lieu le 28 février 2015.

Le commissaire chargé du développement, Neven Mimica, a rencontré le 3 novembre 2014 une délégation de haut niveau du Lesotho et confirmé que l'UE restait déterminée à soutenir les efforts du gouvernement visant à réduire la pauvreté, à faciliter le développement économique et à promouvoir le respect de la démocratie, de l'État de droit et des droits de l'homme.

6.5.9. Mozambique

Les élections générales (parlementaires, présidentielles et provinciales) se sont tenues le 15 octobre comme prévu. L'ensemble du processus électoral a été suivi de près par l'UE, qui a encouragé la transparence et l'ouverture tout en insistant pour que les élections se déroulent dans le calme.

Une mission d'observation électorale (MOE) de l'UE a également été déployée. Le 17 octobre, l'UE a salué le bon déroulement des élections mais a mentionné une série de lacunes et d'incidents, conformément à l'évaluation préliminaire de la mission d'observation électorale de l'UE.

Les élections ont été précédées d'une violence politique accrue dans certaines régions du pays. Dans ce contexte, une série de cycles de négociations entre le gouvernement et le principal parti d'opposition, la Renamo, a permis d'aboutir à une modification consensuelle de la loi électorale et à la signature d'un mémorandum d'accord visant à faciliter la réintégration des milices de la Renamo dans le secteur de la sécurité et à ouvrir davantage le système politique dans le pays.

Ce dialogue, la fin de la violence politique et la mise en œuvre des accords conclus ont été encouragés par l'UE et la communauté internationale.

6.5.10. Malawi

L'UE a attaché une grande importance aux élections tripartites (présidentielles, législatives et locales) du Malawi qui ont eu lieu en mai. Elle a renforcé son soutien au processus électoral et déployé une mission d'observation électorale. En septembre, le commissaire européen chargé du développement, Andris Piebalgs, a rencontré le président Peter Mutharika en marge de l'Assemblée générale des Nations unies à New York et en octobre, il a rencontré le ministre des finances Goodall Edward Gondwe lors de l'assemblée annuelle du FMI et du groupe de la Banque mondiale à Washington à l'occasion de laquelle la situation de la gestion des finances publiques a été examinée. L'UE a désigné le Malawi comme pays pilote dans le cadre du programme d'action de l'UE pour le soutien à la démocratie, qui vise à accroître la cohérence entre les instruments de l'UE et les activités des États membres, ainsi qu'à approfondir la connaissance du contexte local par l'intermédiaire d'un partenariat renforcé faisant appel à tous les acteurs concernés, y compris le gouvernement et la société civile.

7. Amériques

7.1. États-Unis et Canada

7.1.1. États-Unis

La relation étroite et efficace qui unit l'Union européenne et les États-Unis s'est maintenue en 2014 et a été marquée par le sommet UE-USA qui s'est tenu à Bruxelles le 26 mars. Les négociations relatives au partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI) avaient la priorité politique et ont été au centre de la relation UE-USA, compte tenu en outre des implications stratégiques de ce partenariat, au-delà du commerce et des investissements.

Les questions liées à la protection des données ont continué de retenir l'attention dans le cadre des relations UE-USA, et plus particulièrement les efforts déployés pour renforcer la "base sécurisée" pour la circulation des données à caractère personnel de l'UE vers des entreprises situées aux États-Unis, ainsi que les négociations concernant un accord-cadre destiné à régir les échanges de données à caractère personnel dans le contexte de la coopération policière et judiciaire en matière pénale. Consciente de la nécessité d'étendre le droit à un recours juridictionnel aux citoyens de l'Union lorsque le traitement des données les concernant pose un problème, l'administration américaine s'est engagée à poursuivre les travaux législatifs à cet effet.

Les relations efficaces et fructueuses qu'entretiennent la HR/VP et le Secrétaire d'État américain, John Kerry, ont permis à l'UE et aux États-Unis de coopérer étroitement et de façon intensive sur de nombreuses questions de politique étrangère et de sécurité. L'UE et les États-Unis ont maintenu une coordination étroite en ce qui concerne les sanctions appliquées et la pression diplomatique exercée pour amener la Russie à tenir ses engagements pris au titre de l'accord de cessez-le-feu de Minsk ainsi que pour répondre à l'annexion illégale de la Crimée. Ils ont en outre collaboré avec les institutions financières internationales pour apporter une assistance à l'Ukraine. L'UE et les États-Unis ont redoublé d'efforts pour déloger l'EIL/Daesh, certains États membres ayant décidé de participer à la coalition mondiale conduite par les USA, et pour traiter la question des combattants étrangers. Les deux partenaires se sont en outre employés à stabiliser les Balkans occidentaux et à poursuivre les pourparlers avec l'Iran.

Les deux réunions du Conseil UE-États-Unis de l'énergie, qui ont eu lieu les 2 et 3 décembre, ont été consacrées, dans une large mesure, à la situation de l'Ukraine en matière énergétique et, plus globalement, à la sécurité énergétique en Europe ainsi qu'à la coordination des mesures dans le domaine du changement climatique, y compris dans la perspective de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Paris en décembre 2015.

Les États-Unis ont coopéré avec l'UE dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) en détachant du personnel au sein des missions EUSEC RD Congo et EULEX KOSOVO et en apportant une assistance à d'autres opérations. Même si les États-Unis ont décliné l'invitation à contribuer à la mission EUAM Ukraine, ils se sont engagés à renforcer leur coopération en vue de réformer le secteur de la sécurité en Ukraine. Le symposium consacré à la PSDC, tenu le 6 mai à Washington, a fourni l'occasion de mener des discussions bilatérales sur des questions d'intérêt mutuel, surtout le soutien au maintien de la paix en Afrique. Les États-Unis ont collaboré étroitement avec l'UE pendant l'année, alors que l'UE exerçait la présidence du groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes. L'État-major de l'UE a en outre poursuivi ses pourparlers avec le commandement américain en Europe sur des arrangements administratifs visant à renforcer la coopération. L'UE et les États-Unis ont collaboré étroitement pour aider les pays d'Afrique occidentale touchés par l'épidémie d'Ébola.

Les États-Unis jouent un rôle positif dans le cadre nouvellement créé des réunions tripartites régulières pour obtenir la pleine réciprocité en matière de visas avec la Commission et les États membres concernés. Toutefois, aucun progrès important n'a été réalisé jusqu'à présent.

L'UE et les États-Unis ont coopéré efficacement dans le domaine de la non-prolifération, du contrôle des armes et du désarmement. Des efforts conjoints de sensibilisation ont continué d'être déployés pour obtenir un soutien international au code de conduite pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique; de même, les préparatifs se sont poursuivis en vue de la Conférence d'examen des parties au traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Les États-Unis ont été un partenaire important pour l'UE au sein du Conseil de l'Arctique, dont ils occupent la présidence pour la période 2015-2017.

7.1.2. Canada

En 2014, les relations entre l'UE et le Canada ont été dynamisées par la conclusion des négociations relatives à l'accord de partenariat stratégique (APS) et à l'accord économique et commercial global (AECG), à l'occasion du sommet UE-Canada, le premier depuis 2010, tenu le 26 septembre à Ottawa. Le sommet de 2014 a été l'occasion pour les parties de réaffirmer qu'elles s'engagent à assurer, dès que possible, le déplacement sans obligation de visa entre leurs pays pour tous les citoyens du Canada et de l'UE, de sorte qu'ils puissent bénéficier pleinement des nouvelles opportunités économiques et commerciales qui verront le jour entre le Canada et l'UE. En 2014, l'UE a mené avec le Canada un dialogue politique exhaustif. La coopération dans les domaines de l'énergie et du climat est un secteur clé dans les relations transatlantiques. À l'issue du sommet UE-Canada en 2014, les parties sont notamment convenues de renouer leur dialogue énergétique bilatéral.

Le 8 mai, l'UE et le Canada ont organisé à Ottawa le deuxième symposium annuel sur la politique de sécurité et de défense commune (PSDC).

Le Canada contribue régulièrement aux missions PSDC de l'UE et participe en ce moment à la mission de police de l'Union européenne pour les territoires palestiniens (EUPOL COPPS) et à la mission "État de droit" menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX KOSOVO). Le Canada a été invité à contribuer également à la mission de conseil de l'Union européenne sur la réforme du secteur de la sécurité civile en Ukraine (EUAM Ukraine), compte tenu des préoccupations exprimées par Ottawa eu égard à la situation dans ce pays. Le Canada a en outre apporté une contribution financière à la mission de formation de l'UE au Mali (EUTM Mali). Une coopération étroite a été maintenue sur des questions telles que les sanctions à l'encontre de l'Iran et de la Syrie. De même, en 2014, le Canada a participé à la mission d'observation électorale de l'UE en Égypte.

Le Canada a été un partenaire important pour l'UE au sein du Conseil de l'Arctique, dont il a occupé la présidence pour la période 2013-2015.

7.2. Amérique latine et Caraïbes

7.2.1. Relations entre les deux régions

L'année 2014 a marqué le coup d'envoi des préparatifs du prochain sommet des chefs d'État ou de gouvernement de l'UE et de la Communauté des États latino-américains et des Caraïbes (CELAC), qui s'est tenu pour la première fois les 10 et 11 juin 2015 à Bruxelles. Le thème général de ce sommet était "Concevoir notre avenir commun pour offrir à nos citoyens des sociétés prospères, solidaires et viables à long terme". Il s'agissait du deuxième sommet organisé avec la CELAC en tant que telle, une entité qui regroupe les 33 pays de l'Amérique latine et des Caraïbes, mais du huitième tenu entre l'UE et cette région depuis le lancement du partenariat stratégique birégional en 1999. Plusieurs événements thématiques préparatoires à haut niveau ont été consacrés, avant le sommet, à la coopération bilatérale dans des domaines tels que la société civile, le monde universitaire, les entreprises ou encore les affaires parlementaires, au sein de l'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine.

En ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action UE-CELAC, plusieurs réunions birégionales à haut niveau ont été consacrées à des domaines tels que les sciences et les technologies (en avril à San José, Costa Rica), le défi mondial que représentent les drogues (en juin à Athènes), la responsabilité sociale des entreprises (en septembre à Bruxelles et en novembre à San José, Costa Rica) et les migrations (en novembre à Bruxelles). Faisant suite au mandat donné par le sommet précédent, à Santiago, l'UE et la CELAC se sont toutes deux penchées sur l'évaluation du plan d'action UE-CELAC et son éventuelle prorogation.

La fondation Union européenne-Amérique latine et Caraïbes (Fondation UE-ALC), dont le siège se trouve à Hambourg, a continué de soutenir par ses activités le partenariat birégional UE-CELAC, conformément à ses objectifs.

7.2.2. Relations sous-régionales

Le Mercosur

Les négociations en vue de conclure un accord d'association avec le Mercosur se sont poursuivies en 2014, dans la perspective d'un échange d'offres sur les biens, les services et les investissements, ainsi que les marchés publics. Lors d'un sommet tenu à Caracas en juillet 2014, les chefs d'État du Mercosur ont annoncé qu'ils étaient parvenus à un accord sur l'offre de l'organisation et ont appelé l'UE à engager des consultations avec ses États membres ainsi qu'à finaliser son offre afin de procéder à un échange. L'UE a demandé davantage d'informations sur l'offre du Mercosur, tout en poursuivant ses travaux visant à finaliser sa propre offre, afin d'organiser de nouvelles discussions au début de l'année 2015.

Amérique centrale

Trois événements qui se sont produits en 2014 ont sensiblement renforcé les relations entre l'UE et l'Amérique centrale: en mai, l'entrée en vigueur de l'accord de dialogue politique et de coopération; en juin, la tenue de la première réunion du Conseil d'association UE-Amérique centrale; et en juillet, l'adoption par le Conseil de la stratégie de l'UE sur la sécurité des citoyens en Amérique centrale et dans les Caraïbes. Le 17 octobre, à Tegucigalpa, l'UE et l'Amérique centrale ont tenu la première réunion du comité mixte dans le cadre de l'accord de dialogue politique et de coopération, avec la participation de tous les membres du système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA).

UE-Caraïbes

Les relations entre l'UE et les Caraïbes ont continué de se renforcer en 2013 sur la base du dialogue politique à haut niveau entre l'Union européenne et le Forum des Caraïbes (Cariforum) ainsi que dans le cadre du partenariat stratégique UE-Caraïbes adopté en 2012. Les priorités politiques communes au niveau régional sur lesquelles les travaux ont principalement porté en 2014 comprennent l'intégration régionale, la reconstruction en Haïti, les changements climatiques et la préparation aux catastrophes, la criminalité et la sécurité ainsi que l'action conjointe dans les enceintes multilatérales. En outre, l'UE a tenu, en application de l'article 8 de l'accord de Cotonou, un dialogue politique avec plusieurs pays des Caraïbes, dont certains n'avaient jamais participé à de telles réunions auparavant. Certains d'entre eux doivent relever des défis de taille, par exemple Haïti. Des dialogues au titre de l'article 8 ont également eu lieu avec la Jamaïque, les Bahamas, le Belize, le Guyana et la République dominicaine, ce qui ouvre la voie à des relations bilatérales plus étroites ainsi qu'à un renforcement de la coopération en ce qui concerne des questions d'intérêt mondial relevant de la PESC. Les deux parties progressent bien dans la mise en œuvre de l'APE Cariforum-UE. Le comité mixte "Commerce et développement", composée de hauts fonctionnaires, a tenu sa quatrième réunion les 18 et 19 novembre 2014 afin de faire le point sur les dernières évolutions et sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'APE. Le comité consultatif mixte, qui comprend des représentants de la société civile, a été mis sur pied et il a tenu sa première réunion les 13 et 14 novembre 2014.

7.2.3. Relations bilatérales

Brésil

Les relations entre l'UE et le Brésil ont été marquées par des phases de transition politique, notamment en raison des élections législatives tenues en octobre au Brésil. En février, l'UE a accueilli le 7^e sommet UE-Brésil, qui a permis de procéder à un fructueux échange de vues sur l'avancement global du partenariat stratégique (commerce et investissements, négociations avec le Mercosur, coopération en ce qui concerne les PME, sciences et technologies). En avril, le 4^e dialogue UE-Brésil à haut niveau sur les droits de l'homme s'est tenu à Brasilia, sous la coprésidence de M. Lambrinidis, représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme, et de M^{me} Ideli Salvatti, ministre chargée des droits de l'homme. En juillet, le président Barroso a rencontré la présidente Dilma Rousseff à Brasilia. Plusieurs réunions de dialogue UE-Brésil (concernant la paix et la sécurité internationales, les questions relevant de l'ONU, les drogues, la non-prolifération ainsi que le désarmement) ont été reportées à 2015 en raison des élections présidentielle, législatives et des gouverneurs qui se sont tenues au Brésil.

Mexique

L'UE s'est employée à resserrer ses relations avec le Mexique, compte tenu notamment du rôle de plus en plus important que joue ce pays en tant qu'acteur mondial au sein du système international. Le 27 janvier, la première réunion du dialogue politique à haut niveau entre l'UE et le Mexique a eu lieu à Bruxelles. M. Lambrinidis, représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme, a présidé le 4^e dialogue de haut niveau UE-Mexique sur les droits de l'homme, tenu le 18 mars à Bruxelles⁴¹.

⁴¹ À l'issue d'un débat d'urgence, le Parlement européen a adopté, le 23 octobre, une résolution faisant part de l'inquiétude suscitée par la disparition de 43 élèves-enseignants au Mexique et a préconisé d'accroître le soutien que l'UE accorde dans des domaines tels que le renforcement des institutions publiques et les droits de l'homme.

Un point essentiel est que le Mexique a annoncé en septembre qu'il recommencerait à contribuer aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. Une éventuelle coopération avec les missions de l'UE est à l'examen.

En 2014, la discussion s'est poursuivie sur une éventuelle réponse de l'UE à la loi mexicaine de 2012 imposant aux compagnies aériennes de transmettre les dossiers passagers (PNR), faute de quoi elles doivent s'acquitter de fortes amendes.

En parallèle, un groupe de travail conjoint UE-Mexique s'est employé à élaborer un projet de rapport prospectif concernant une éventuelle modernisation d'ensemble touchant les trois piliers de l'accord global UE-Mexique (dialogue politique, coopération, commerce), pour donner une suite aux décisions prises lors du sommet UE-CELAC de Santiago (janvier 2013).

Cuba

Le 10 février 2014, le Conseil a adopté les directives de négociation en vue de la conclusion d'un accord de dialogue politique et de coopération entre l'UE et Cuba. Les négociations ont été lancées les 29 et 30 avril à La Havane et un deuxième cycle de pourparlers a eu lieu les 27 et 28 août à Bruxelles. Les deux parties sont parvenues à un accord sur les modalités ainsi que sur une feuille de route établissant la voie à suivre et ont procédé aux premiers échanges de vues sur les principaux chapitres de l'accord concernant le dialogue politique, la coopération et le commerce. Les droits de l'homme sont demeurés au cœur des relations de l'UE avec Cuba et ont été abordés avec les autorités cubaines tant à Bruxelles qu'à La Havane. L'UE s'est félicitée du changement intervenu dans la politique des États-Unis à l'égard de Cuba annoncé par le président Obama en décembre dernier.

Haïti/République dominicaine

L'UE soutient résolument le dialogue binational entre Haïti et la République dominicaine.

M. Herman Van Rompuy, président du Conseil européen, s'est rendu dans ces deux pays en juillet 2014 et y a présidé une réunion tripartite à laquelle ont également participé le président Danilo Medina de la République dominicaine et le président Michel Martelly d'Haïti. Cette réunion a été l'occasion pour l'UE de continuer à faciliter le dialogue ainsi que la coopération binationale et de promouvoir des mesures positives visant à supprimer les sources de friction entre les deux pays, y compris sur la question des ressortissants dominicains d'origine haïtienne. Plusieurs programmes de soutien financés par l'UE sont en place à cet effet.

Argentine

En dépit de valeurs et d'intérêts économiques communs et d'une coopération généralement fructueuse dans les enceintes multilatérales, les relations bilatérales avec l'Argentine n'ont pas livré leur plein potentiel. Le vice-président Antonio Tajani s'est rendu à Buenos Aires en juin 2014 dans le cadre d'une "mission pour la croissance".

Paraguay

La visite du vice-président Antonio Tajani au Paraguay en juin 2014 a fourni une occasion de discuter de la coopération industrielle et de la promotion des investissements et a débouché sur le premier forum UE-Paraguay pour l'investissement en novembre. La réunion semestrielle du Comité mixte de coopération UE-Paraguay a eu lieu à Bruxelles en novembre et a pris en considération l'extension de la coopération à de nouveaux domaines, y compris les droits de l'homme, la lutte contre les drogues et les changements climatiques. L'UE a approuvé le programme bilatéral de coopération au développement pour le Paraguay 2014-2020, qui comprendra des dispositions précises sur la démocratie, la participation et le renforcement des institutions, et notamment sur la mise en œuvre des recommandations formulées par la mission d'observation électorale de l'UE de 2013.

Uruguay

Lors de la réunion semestrielle du comité mixte UE-Uruguay, tenue à Montevideo en juin 2014, l'UE et l'Uruguay ont réaffirmé qu'ils partageaient le même intérêt pour le dialogue et la coopération sur des questions de dimension mondiale, dans des domaines tels que les droits de l'homme, le changement climatique, les objectifs du millénaire pour le développement et le maintien de la paix au niveau international. La participation de l'Uruguay à plusieurs missions de maintien de la paix de l'ONU démontre que ce pays est, tout autant que l'UE, attaché aux principes de la charte des Nations unies. Les deux parties ont d'ailleurs continué d'examiner les possibilités de renforcer encore la coopération dans les domaines de la sécurité internationale et de la défense.

Venezuela

À la suite de l'élection présidentielle très disputée tenue en 2013, des manifestations ont eu lieu à partir du début de l'année 2014 et des heurts violents se sont produits pendant plusieurs mois entre les manifestants et les forces de l'ordre. Dans une série de déclarations, l'UE a fait part des préoccupations que lui inspire la détention de personnalités politiques et d'étudiants, a souligné qu'il importait de respecter les droits de l'homme et la liberté d'expression en toutes circonstances et a demandé que de nouveaux efforts soient entrepris au niveau régional pour faciliter le dialogue entre toutes les parties, compte tenu des clivages qui perdurent dans le pays. L'UE continue de surveiller l'évolution de la situation dans le pays et de suivre attentivement les cas d'emprisonnement de dirigeants de l'opposition et d'étudiants, notamment en observant les auditions judiciaires de Leopoldo Lopez et de la magistrate María Lourdes Afuni.

Colombie

L'UE a continué de suivre attentivement les négociations de paix organisées à La Havane entre le gouvernement colombien et les FARC. Le porte-parole de la HR/VP a diffusé cinq déclarations lors d'étapes clés du processus de paix, afin de rappeler le soutien de l'UE à cet égard. La visite fructueuse que le président Juan Manuel Santos a rendue aux institutions européennes, après que le président Van Rompuy a assisté en août à la cérémonie d'investiture qui a suivi la réélection de M. Santos, a mis en lumière l'importance que la Colombie attache au soutien constant que l'UE apporte aux négociations menées à La Havane. Les relations politiques avec la Colombie se sont élargies à de nouveaux domaines, notamment la gestion des crises, après la signature en août de l'accord-cadre qui facilitera la participation de la Colombie aux opérations conduites par l'UE; à titre de premier exemple concret, la Colombie devrait être associée à l'opération ATALANTA. L'UE et la Colombie ont tenu des consultations politiques à haut niveau à Bogota en octobre, y compris le dialogue annuel sur les droits de l'homme, au cours duquel ont été abordées, notamment, des questions relatives à la restitution des terres.

Équateur

L'année 2014 a marqué la fin des négociations qui ont permis à l'Équateur de s'associer à l'accord commercial multipartite conclu avec la Colombie et le Pérou; l'accord a été paraphé en décembre. Au-delà des avantages économiques, l'accord devrait ouvrir une dimension nouvelle aux relations bilatérales. Ce point a été confirmé lors de la visite que le commissaire Andris Piebalg a effectuée en Équateur au mois de juillet. Lors de la deuxième réunion de dialogue à haut niveau tenue à Quito en octobre, l'UE et l'Équateur sont convenus de compléter l'accord commercial par un mémorandum d'entente sur le dialogue politique et la coopération.

Pérou

L'année 2014 a marqué le début d'une ère nouvelle dans les relations entre l'UE et le Pérou. À l'heure où l'UE procède au retrait progressif de son aide bilatérale en faveur de ce pays et où les échanges et les investissements se renforcent grâce à l'accord commercial, de nouvelles formes de coopération se mettent en place sur des questions d'intérêt commun. Lors de leur réunion tenue en août, le président Van Rompuy et le président Ollanta Humala ont souligné que la coopération sur des thématiques importantes de l'ordre du jour international était une priorité. Le dialogue politique annuel mené dans le cadre du mémorandum d'accord de 2009 a été réformé pour tenir compte de cette dynamique nouvelle des relations. Les consultations à haut niveau tenues en novembre ont couvert toute une série de priorités politiques importantes pour les deux parties et une coopération a été envisagée dans de nouveaux domaines, par exemple la PSDC. En décembre, le Pérou a accueilli la 20^e conférence des parties (COP) sur les changements climatiques, à laquelle le commissaire Miguel Arias Cañete a assisté.

Bolivie

Des élections législatives ont eu lieu en Bolivie le 12 octobre 2014. L'UE a déployé une mission d'experts électoraux à cette occasion. Au mois de novembre, à Bruxelles, en marge du dialogue à haut niveau UE-Bolivie, la HR/VP a rencontré M. David Choquehuanca, ministre des affaires étrangères, et les deux parties sont convenues de renforcer la coopération sur les dossiers internationaux, notamment les changements climatiques, et d'envisager une visite du président Evo Morales à Bruxelles en 2015. L'UE a approuvé le programme bilatéral de coopération au développement en faveur de la Bolivie, qui prévoit un renforcement de la coopération dans la période 2014-2016 en ce qui concerne la lutte contre les stupéfiants, afin de couvrir certains aspects de la répression, ainsi que la réforme de la justice.

Chili

En 2014, l'UE et le Chili sont convenus de lancer de nouveaux dialogues sectoriels sur l'éducation, l'énergie, la responsabilité sociale des entreprises, les PME et les clusters dans le cadre de l'accord existant et de procéder à des discussions exploratoires sur une possible modernisation de l'accord d'association entre les deux parties. L'accord-cadre signé par l'UE et le Chili en janvier 2014 facilitera la participation du Chili aux opérations de gestion de crise menées par l'UE. En septembre 2014, une délégation PSDC a effectué une visite au Chili afin de procéder à un échange de vues avec ses homologues chiliens sur la perspective d'une participation accrue de ce pays aux missions de l'UE. Les deux parties sont convenues de nouer un dialogue régulier sur les questions de sécurité et de défense.

B. Agir face aux menaces et aux défis planétaires

1. Non-prolifération et désarmement

En 2014, la non-prolifération et le désarmement ont continué de faire partie intégrante de la politique étrangère de l'UE, ce qui a permis de poursuivre la mise en œuvre concrète de la stratégie européenne de sécurité⁴².

De nouveaux efforts ont été entrepris en vue de renforcer la coordination entre les institutions de l'UE, entre ces institutions et les États membres, avec les pays tiers et avec les partenaires internationaux. La priorité est allée au regroupement de tous les instruments et outils dont dispose l'UE afin qu'ils puissent être mis en œuvre de manière efficace et cohérente et qu'une approche globale puisse être suivie. Plus particulièrement, l'UE a continué en 2014 de soutenir l'universalisation des traités et instruments internationaux pertinents ainsi qu'une mise en œuvre complète de ceux-ci, notamment en ce qui concerne le traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires et le traité récemment adopté sur le commerce des armes. Elle a également continué de promouvoir l'inclusion de clauses concernant la non-prolifération des armes de destruction massive ainsi que des armes légères et de petit calibre dans les accords conclus avec des États tiers, en particulier avec le Brunei, le Japon, le Kazakhstan et la Malaisie⁴³. Le consortium de l'UE chargé de la non-prolifération a organisé sa troisième conférence internationale sur la non-prolifération et le désarmement les 4 et 5 septembre 2014 à Bruxelles.

⁴² Pour mener à bien l'ensemble de ses activités dans ce domaine, l'UE s'est appuyée sur une série de documents stratégiques: la stratégie européenne de sécurité, adoptée en 2003, la stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive, adoptée en 2003, et les nouveaux axes d'action en matière de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, adoptés en 2008, la stratégie de l'UE de lutte contre l'accumulation illicite et le trafic d'armes légères et de petit calibre (ALPC) et de leurs munitions, adoptée en 2005, et la position commune arrêtée en 2008 concernant les exportations d'armes conventionnelles. Pour de plus amples détails sur les armes conventionnelles, voir ci-après la section B.2.

⁴³ Pour de plus amples détails sur les armes conventionnelles, voir ci-après la section B.2.

En 2014, le conseiller principal et envoyé spécial pour la non-prolifération et le désarmement, M. Jacek Bylica, a représenté l'UE lors de plusieurs grandes réunions internationales, notamment celles du groupe des directeurs chargés de la non-prolifération dans le cadre du G7/G8 et du comité préparatoire du TNP 2014 (avril-mai), à l'occasion des consultations ouvertes sur le projet de code de conduite international pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique (mai), ainsi que lors des réunions de la première Commission de l'AGNU (octobre) et du groupe des directeurs chargés de la non-prolifération dans le cadre du G7 (novembre). En outre, l'envoyé spécial a intensifié ou lancé des dialogues sur la non-prolifération avec des partenaires de premier plan hors UE et a continué d'intégrer les questions de non-prolifération dans les relations bilatérales que l'UE entretient avec tous les pays concernés, en particulier lors de réunions dans le cadre du dialogue politique et de contacts plus informels.

1.1. Non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs

1.1.1. Traité sur la non-prolifération

En 2014, l'UE a continué de défendre activement la mise en œuvre du plan d'action adopté lors de la conférence d'examen du traité sur la non-prolifération (TNP) qui s'est tenue en 2010, y compris en soutenant l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) (voir plus bas). L'UE a rendu compte des activités menées à cet égard au troisième comité préparatoire du TNP (New York, du 28 avril au 9 mai 2014), dans le cadre duquel elle a fait, entre autres, une déclaration générale et trois déclarations spécifiques relatives à des groupes de questions et axées sur les trois piliers du TNP, à savoir le désarmement, la non-prolifération et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. En outre, elle a présenté des documents de travail consacrés aux efforts qu'elle déploie pour renforcer la sécurité et la sûreté nucléaires. En marge de la réunion du comité préparatoire, l'UE a organisé une manifestation parallèle largement suivie pour présenter les efforts qu'elle a entrepris en vue de renforcer la sécurité nucléaire. Les travaux ont commencé par porter sur une position de l'UE pour la conférence d'examen du TNP 2015.

L'UE a continué de soutenir les efforts déployés par le facilitateur dans la perspective de la conférence sur l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, qui doit être convoquée par le Secrétaire général de l'ONU, la Fédération de Russie, le Royaume-Uni et les États-Unis. Dans ce contexte, les 18 et 19 juin, l'UE a organisé à Bruxelles, par l'intermédiaire du consortium de groupes de réflexion de l'UE chargé de la non-prolifération, un atelier consacré au renforcement des capacités. Cette manifestation a réuni des diplomates de rang intermédiaire et de jeunes diplomates des pays du Proche-Orient et de la Ligue des États arabes.

1.1.2. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

L'UE a continué de promouvoir activement l'entrée en vigueur du traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et d'apporter son soutien aux activités menées par la commission préparatoire de l'OTICE, en s'appuyant sur la décision du Conseil adoptée en novembre 2012 qui vise à apporter, au titre du budget de la PESC, un financement supplémentaire d'environ 5,2 millions d'EUR à l'OTICE.⁴⁴ Elle s'est efforcée de sensibiliser les pays qui n'ont pas encore signé ou ratifié le TICE, notamment dans le cadre de manifestations telles que la conférence régionale de l'OTICE pour les pays asiatiques, tenue du 19 au 21 mai à Jakarta, coorganisée par les autorités indonésiennes et à laquelle l'UE a apporté une contribution financière, ou encore la réunion intersessions du Forum régional de l'ASEAN consacrée à la non-prolifération et au désarmement, tenue à Tokyo du 8 au 9 juillet 2014. Lors de la septième réunion ministérielle, tenue à New York le 26 septembre, la Haute Représentante/vice-présidente (HR/VP) alors désignée, Federica Mogherini, a prononcé au nom de l'UE une déclaration à l'appui du TICE. Par ailleurs, l'UE a apporté un soutien financier et a participé à la visite de haut niveau destinée à observer l'exercice intégré sur le terrain concernant les inspections sur place, qui a eu lieu en Jordanie du 14 au 17 novembre 2014.

⁴⁴ Voir la décision 2012/699/PESC du Conseil du 13 novembre 2012 concernant le soutien de l'Union aux activités de la commission préparatoire de l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires afin de renforcer ses capacités en matière de surveillance et de vérification, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive (JO L 314 du 14.11.2012, p. 27).

1.1.3. Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

L'UE a également continué d'apporter son soutien, grâce à divers instruments, à l'AIEA à Vienne⁴⁵. La mise en œuvre de la décision du Conseil de 2013 fournissant une aide financière supplémentaire de plus de 8 millions d'EUR au Fonds pour la sécurité nucléaire de l'AIEA a commencé⁴⁶. L'objectif premier du soutien apporté à l'AIEA est de faire en sorte que les normes les plus rigoureuses en matière de sécurité et de sûreté nucléaires ainsi que de garanties soient respectées lorsque des pays tiers entreprennent des activités pacifiques dans le domaine nucléaire. Une deuxième réunion au niveau des hauts fonctionnaires, ouverte par M. Yukiya Amano, directeur général de l'AIEA, a eu lieu les 20 et 21 février 2014 et a permis à des fonctionnaires de la Commission européenne, du SEAE et de l'AIEA de continuer à examiner ensemble comment la coopération mutuelle, qui représente une aide financière d'environ 120 millions d'EUR depuis 2007, pourrait être encore renforcée. Cette réunion a suivi la visite fructueuse que M. Amano, directeur général de l'AIEA, a effectuée à Bruxelles les 3 et 4 février 2014.

1.1.4. Convention sur les armes chimiques

L'UE a continué d'œuvrer à l'universalisation de la convention sur les armes chimiques (CAC) et de promouvoir de nouvelles activités à l'appui de projets concrets. La décision du Conseil visant à soutenir les activités de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), adoptée le 23 mars 2012⁴⁷, est en cours de mise en œuvre. Une nouvelle décision couvrant les années 2015-2016 a été élaborée et en est au stade final d'approbation par le Conseil.

⁴⁵ Avec une contribution s'élevant à près de 40 millions d'EUR depuis 2004 (y compris la contribution fournie en 2013), l'UE reste un bailleur de fonds essentiel du Fonds pour la sécurité nucléaire de l'AIEA, qui bénéficie à plus de 80 pays en Afrique, au Moyen-Orient, en Amérique latine et en Asie.

⁴⁶ Voir la décision 2013/517/PESC du Conseil du 21 octobre 2013 concernant le soutien de l'Union aux activités de la commission préparatoire de l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires afin de renforcer ses capacités en matière de surveillance et de vérification, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive (JO L 281 du 23.10.2013, p. 6).

⁴⁷ Voir la décision 2012/166/PESC du Conseil du 23 mars 2012 visant à soutenir les activités de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive (JO L 87 du 24.3.2012, p. 49).

L'UE a pris note de l'adhésion de la Syrie à la CAC, dans des circonstances exceptionnelles, et a apporté une contribution de près de 17 millions d'EUR aux opérations de destruction de l'arsenal d'armes chimiques de ce pays. L'UE a continué de faire pression sur la Syrie afin qu'elle achève l'élimination de tout son programme d'armes chimiques, y compris les agents chimiques, et des installations de production restantes sur son territoire. Elle a en outre continué de soutenir les efforts déployés par l'OIAC pour remédier aux lacunes et aux contradictions contenues dans la déclaration de la Syrie à l'OIAC et en vérifier ainsi la teneur. L'UE s'est déclarée gravement préoccupée quant à l'utilisation alléguée de gaz de chlore contre la population civile et a souligné que les responsables devaient rendre des comptes. L'UE ne sera pas sûre que la Syrie s'acquitte des obligations internationales qui lui incombent en vertu de la Convention sur les armes chimiques et des résolutions 2218 (2013) et 2209 (2015) du Conseil de sécurité tant que toutes les contradictions figurant dans sa déclaration ne sont pas résolues et que les attaques à l'arme chimique ne cessent totalement.

1.1.5. Convention sur l'interdiction des armes biologiques et à toxines

En 2014, l'UE a continué de participer activement au programme intersessions 2012-2015 de la convention sur l'interdiction des armes biologiques et à toxines (CIABT). Elle a fait des déclarations et présenté une version actualisée de son document de travail sur l'assistance et la coopération (article X de la CIABT) lors de la réunion d'experts tenue du 4 au 8 août 2014. La mise en œuvre des décisions du Conseil à l'appui de la CIABT⁴⁸ et des activités de l'Organisation mondiale de la santé⁴⁹ dans le domaine de la sécurité et de la sûreté biologiques, adoptées respectivement en 2012 et en 2013, s'est poursuivie en 2014. Dans la perspective de la prochaine conférence d'examen de la CIABT, qui aura lieu en 2016, le SEAE a organisé, par l'intermédiaire du consortium de groupes de réflexion de l'UE chargé de la non-prolifération, un atelier sur la convention et le respect de ses dispositions (24 avril 2014) et a participé à une conférence Wilton Park sur ce même sujet (du 24 au 26 septembre 2014). L'UE a examiné des idées concrètes susceptibles de dynamiser le processus intersessions et de renforcer réellement la CIABT. Ces idées devraient être prises en compte dans une nouvelle décision du Conseil de l'UE à négocier et à adopter en 2015.

⁴⁸ Voir la décision 2012/421/PESC du Conseil du 23 juillet 2012 en faveur de la convention sur l'interdiction des armes biologiques et à toxines (BTWC) dans le cadre de la stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive (JO L 196 du 24.07.2012, p. 61).

⁴⁹ Voir la décision 2013/668/PESC du Conseil du 18 novembre 2013 concernant le soutien aux activités de l'Organisation mondiale de la santé dans le domaine de la sécurité et de la sûreté biologiques, dans le cadre de la stratégie de l'Union européenne contre la prolifération des armes de destruction massive (JO L 310 du 20.11.2013, p. 13).

1.1.6. Contrôle des exportations

En 2014, l'UE a déployé des efforts considérables pour continuer d'apporter son soutien à la mise en œuvre des résolutions 1540, 1673 et 1810 du Conseil de sécurité des Nations unies sur la base d'une action commune du Conseil arrêtée en 2008. L'action commune de 2008 ainsi que la décision du Conseil adoptée en juillet 2013 à l'appui de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations unies visent à renforcer les compétences et les capacités des fonctionnaires des pays tiers⁵⁰. En ce qui concerne les procédures de contrôle des exportations, l'UE a continué en 2014 d'apporter son soutien aux pays partenaires pour renforcer l'efficacité des systèmes de contrôle des exportations. La coopération a pour but d'actualiser la législation et les procédures de contrôle des exportations en faisant prévaloir les normes applicables aujourd'hui pour le contrôle des exportations de biens à double usage.

Au cours des huit dernières années, le programme de sensibilisation concernant les contrôles à l'exportation sur les biens à double usage, mis en place par l'UE et financé au titre de la composante à long terme de l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix (IcSP), a favorisé les activités de contrôle dans vingt-huit pays en mettant à disposition une contribution de 21 millions d'EUR dans le but de lutter contre la diffusion des ADM.

L'UE a fait des déclarations à l'occasion de la réunion plénière du groupe d'Australie tenue à Paris du 2 au 6 juin 2014, de la réunion plénière du Groupe des fournisseurs nucléaires tenue à Buenos Aires les 26 et 27 juin 2014 et de la 28^e réunion plénière du régime de contrôle de la technologie des missiles tenue à Oslo du 28 septembre au 3 octobre 2014.

⁵⁰ Voir la décision 2013/391/PESC du Conseil du 22 juillet 2013 à l'appui de la mise en œuvre pratique de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité des Nations unies relative à la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs (JO L 198 du 23.7.2013, p. 40).

1.1.7. Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques

L'UE a poursuivi ses actions d'information et de sensibilisation auprès des États non signataires⁵¹, notamment lors de plusieurs manifestations, par exemple à Vienne en mai 2014 à l'occasion du forum annuel régulier du HCoC, en octobre 2014 à New York, en marge de la première commission de l'Assemblée générale des Nations unies, à Abou Dhabi en avril 2014 lors du séminaire régional d'information pour le Proche-Orient, ou encore à Lima en juillet 2014 lors de la réunion régionale d'information pour l'Amérique latine.

Les États membres de l'UE ont renouvelé leur soutien au HCoC dans une nouvelle décision du Conseil adoptée le 22 décembre 2014.

1.1.8. Activités menées dans l'espace extra-atmosphérique

Les moyens spatiaux, qui sont exploités par un nombre croissant d'entités gouvernementales et non gouvernementales, apportent au monde des bénéfices considérables que personne n'aurait pu imaginer il y a quelques décennies à peine. De nos jours, ces bénéfices sont menacés par les risques que posent les débris spatiaux, les collisions destructrices, la multiplication des satellites, la saturation de plus en plus aiguë du spectre radioélectrique, etc. Face à ces défis, les nations spatiales et les autres pays doivent s'attacher à renforcer la sûreté, la sécurité ainsi que la viabilité à long terme des activités menées dans l'espace extra-atmosphérique. L'UE a proposé un code de conduite pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique, qui constitue une mesure de transparence et de confiance visant à remédier à ce problème.

⁵¹ Voir la décision 2012/423/PESC du Conseil du 23 juillet 2012 visant à soutenir la non-prolifération des missiles balistiques dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive et de la position commune 2003/805/PESC du Conseil (JO L 196 du 24.7.2012, p. 7).

Les 27 et 28 mai 2014, l'UE a tenu à Luxembourg la troisième et dernière série de consultations ouvertes sur le code de conduite proposé, qui a été présenté à la communauté internationale pour la première fois en juin 2012. Au total, 95 membres de l'ONU ont participé aux trois séries de consultations ouvertes et aux échanges de vues sur le projet de code, qui se sont déroulés en toute transparence et sans exclusive, en vue de recueillir un soutien international en faveur du texte. À la suite d'appels lancés par des participants aux consultations de Luxembourg, l'UE a entamé des discussions avec les États membres de l'ONU afin d'avancer vers l'ouverture d'une phase de négociations en 2015, l'objectif étant la finalisation et l'adoption rapides du code à l'échelle internationale.

1.2. Armes conventionnelles

1.2.1. Traité sur le commerce des armes

Le traité sur le commerce des armes (TCA)⁵², qui vise à accroître la responsabilité et la transparence dans ce secteur, est entré en vigueur le 24 décembre 2014. Le seuil de la cinquantième ratification pour l'entrée en vigueur a été dépassé le 25 septembre 2014, grâce notamment à une contribution importante des États membres de l'UE. Après l'entrée en vigueur du traité, il sera essentiel d'assurer son application effective et son universalisation pour que des progrès réels puissent être accomplis sur le terrain. À cet égard, l'UE a commencé à mettre en œuvre ses premières activités de soutien dans le cadre de son programme d'assistance spécifique pour le TCA, adopté en décembre 2013⁵³. Des visites destinées à évaluer les besoins ont eu lieu en novembre et décembre 2014, respectivement en Colombie et aux Philippines, les deux premiers pays à bénéficier du programme de l'UE. Le séminaire régional pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes a eu lieu en Colombie en novembre 2014. Il a permis aux pays limitrophes de procéder à un échange de vues sur les défis communs qu'ils doivent relever en vue de la mise en œuvre et d'associer les organisations régionales compétentes ainsi que la société civile en vue d'une sensibilisation à la mise en œuvre qui soit coordonnée sur le long terme.

⁵² Le 5 février 2014, le Parlement européen a adopté une résolution sur la ratification du traité sur le commerce des armes (2014/2534(RSP)).

⁵³ Voir la décision 2013/768/PESC du Conseil du 16 décembre 2013 concernant les activités de l'Union européenne en faveur de la mise en œuvre du traité sur le commerce des armes, dans le cadre de la stratégie européenne de sécurité (*JO L 341 du 18.12.2013, p. 56*).

1.2.2. Armes légères et de petit calibre

En 2014, l'UE a continué de soutenir la pleine mise en œuvre du programme d'action des Nations unies sur les armes légères et de petit calibre (ALPC), de l'instrument international de traçage et du Protocole des Nations unies sur les armes à feu. En décembre 2014, le Conseil a adopté une décision visant à garantir une sécurité physique adéquate et une gestion rigoureuse des stocks d'armes détenus par les États et se trouvant dans la région du Sahel⁵⁴. En outre, l'année 2014 a vu le début de la mise en œuvre du projet iTrace⁵⁵, financé par l'UE, qui vise à créer le premier mécanisme de signalement mondial permettant de tracer de manière systématique les armes conventionnelles illicites et de fournir aux décideurs ainsi qu'aux agents chargés de contrôler les exportations des informations précises et vérifiées, collectées par les équipes d'enquête présentes sur place lors des conflits, au sujet des armes conventionnelles et des munitions détournées.

Le 15 décembre 2014, le Conseil a adopté des conclusions modifiant l'article standard concernant les armes légères et de petit calibre (ALPC) figurant dans les accords conclus entre l'UE et les pays tiers afin qu'il mentionne la réglementation des transferts d'armes conventionnelles et qu'il tienne compte de l'adoption du traité sur le commerce des armes⁵⁶.

⁵⁴ Voir la décision 2014/912/PESC du Conseil du 15 décembre 2014 à l'appui des activités de sécurité physique et de gestion des stocks visant à réduire le risque de commerce illicite d'armes légères et de petit calibre (ALPC) et de leurs munitions dans la région du Sahel (JO L 360 du 17.12.2014, p. 30).

⁵⁵ Voir la décision 2013/698/PESC du Conseil du 25 novembre 2013 appuyant un mécanisme de signalement mondial des armes de petit calibre et des armes légères et d'autres armes conventionnelles illicites et de leurs munitions destiné à réduire le risque de leur commerce illicite (JO L 320 du 30.11.2013, p. 34).

⁵⁶ Voir les conclusions du Conseil relatives à la modification de l'article concernant les armes légères et de petit calibre (ALPC) dans des accords entre l'UE et les pays tiers, 15 décembre 2014.

1.2.3. Mines antipersonnel et armes à sous-munitions

En juin 2014, l'UE a activement participé, en s'appuyant sur des conclusions du Conseil formulées en termes très clairs⁵⁷, à la troisième conférence d'examen de la convention sur l'interdiction des mines antipersonnel (convention d'Ottawa), tenue à Maputo, au Mozambique. La conférence a débouché sur l'adoption par consensus d'une déclaration politique, d'un plan d'action quinquennal pour la période 2014-2019 ainsi que de décisions procédurales de nature à améliorer l'efficacité des mécanismes de la convention. Par ailleurs, l'application de la décision du Conseil de l'UE visant à soutenir la mise en œuvre du plan d'action 2010-2014 de la convention⁵⁸ s'est poursuivie en 2014 grâce à des mesures d'assistance notamment dans le domaine de l'aide aux victimes et du déminage. Outre cette décision du Conseil, l'UE et ses États membres ont fourni conjointement plus de 89 millions d'EUR en faveur des activités de déminage en 2013, dont 30 millions sur le budget de l'Union, ce qui fait de l'UE le plus grand donateur du monde.

La cinquième réunion des parties à la convention sur les armes à sous-munitions a eu lieu du 2 au 5 septembre 2014, à San José, au Costa Rica. À cette occasion, l'UE a fait une déclaration dans laquelle elle a rappelé qu'elle soutenait résolument les efforts consentis au niveau international pour s'attaquer aux effets des armes conventionnelles sur les plans humanitaire, socio-économique et de la sécurité et à leur utilisation aveugle contre les populations civiles.

⁵⁷ Voir les conclusions du Conseil sur la troisième conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (convention d'Ottawa), 16 juin 2014.

⁵⁸ Voir la décision 2012/700/PESC du Conseil du 13 novembre 2012 dans le cadre de la stratégie européenne de sécurité visant à soutenir la mise en œuvre du plan d'action de Carthagène 2010-2014 adopté par les États parties à la convention de 1997 sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (JO L 314 du 14.11.2012, p. 40).

1.2.4. Contrôle des exportations

En ce qui concerne le contrôle des exportations d'armements conventionnels, l'action de l'UE continue de reposer sur les principes de responsabilité et de transparence consacrés dans la position commune 2008/944/PESC de l'UE du 8 décembre 2008. En 2014, l'UE a continué de promouvoir ces principes auprès d'un certain nombre de pays tiers de son voisinage immédiat grâce aux activités d'assistance au contrôle des exportations prévues par la décision 2012/711/PESC du Conseil, par exemple des visites d'étude, des examens des dispositions législatives et des ateliers.

1.2.5. Arrangement de Wassenaar

L'UE a participé à la réunion plénière de l'arrangement de Wassenaar, tenue les 2 et 3 décembre 2014 à Vienne. Elle a soutenu l'adhésion de Chypre à celui-ci.

2. Répondre aux menaces transrégionales et aux défis planétaires

2.1. Criminalité organisée

La grande criminalité organisée constitue une menace sous-estimée, tant dans l'UE que dans les pays tiers. Cette question est restée à l'ordre du jour des dialogues politiques que l'UE a menés avec nombre de pays et d'organisations régionales ou internationales, en particulier eu égard au trafic de drogues. Elle revêt d'autant plus d'importance que certaines régions, outre qu'elles servent traditionnellement de zones de transit, deviennent aussi des zones de consommation. L'Afrique de l'Ouest est l'exemple le plus frappant de cette tendance nouvelle, cette région étant en train de devenir également une zone de production de nouvelles substances psychoactives en réponse à la demande de l'Asie de l'Est, notamment celle du Japon.

Les programmes d'assistance financés par l'UE et les missions PSDC ont contribué à traduire les orientations politiques dans la pratique. Ces actions visent aussi à compléter le cycle politique (interne) de l'UE pour lutter contre la grande criminalité internationale organisée 2011-2013, qui vient de s'achever, ainsi que le nouveau cycle 2014-2017.

Financés par l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix (IcSP), les programmes concernant la "route de la cocaïne" et la "route de l'héroïne" ont continué de renforcer les capacités répressives ainsi que les liens internationaux le long des itinéraires empruntés pour le trafic de ces stupéfiants. On s'intéressera désormais plus particulièrement à la justice pénale le long de la route de la cocaïne. La production et le trafic de médicaments falsifiés constituent une autre menace pour la santé publique, à laquelle les pays en développement sont particulièrement exposés et vulnérables. Un projet IcSP mené au Ghana, au Sénégal, en Jordanie, au Maroc et au Cameroun a été concluant. Il devrait maintenant être ouvert à d'autres pays bénéficiaires.

2.2. Sécurité maritime

En 2014, la sécurité maritime a fait l'objet d'une attention plus particulière. Le 6 mars, la Commission et la HR ont adopté la communication conjointe intitulée "Pour un domaine maritime mondial ouvert et sûr: éléments d'une stratégie de sûreté maritime de l'Union européenne". Cette communication a ouvert la voie à l'adoption par le Conseil, le 24 juin, d'une stratégie européenne en matière de sécurité maritime. Les États membres ont estimé qu'il fallait appliquer la stratégie, qui reflète l'approche transsectorielle de l'UE à l'égard de la sécurité maritime, et le Conseil a adopté, le 16 décembre, un plan d'action qui recense cinq domaines (relations extérieures, partage des informations, développement des capacités, gestion des risques ainsi que recherche et formation) dans lesquels la coopération entre les divers acteurs du secteur maritime pourrait être renforcée. En outre, en 2014, l'UE a renforcé ses contacts sur la question de la sécurité maritime avec ses principaux partenaires stratégiques, notamment des organisations internationales et des enceintes multilatérales telles que l'OTAN ou le Forum régional de l'ASEAN, ainsi qu'avec des pays partenaires stratégiques, par exemple l'Afrique du Sud ou l'Angola.

Depuis janvier 2014, l'UE préside le groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes. La présidence européenne a fixé trois grandes priorités: la rationalisation et la régionalisation du groupe, l'établissement d'un bilan de l'expérience acquise dans le cadre de la lutte contre la piraterie dans la Corne de l'Afrique, et l'approche zéro/zéro (pour zéro navire et zéro marin entre les mains des pirates somaliens).

L'UE a obtenu des résultats dans la mise en œuvre de ces priorités: le groupe a été réformé et des États de la région prennent désormais leur part de responsabilité conjointe dans la lutte contre la piraterie, un consortium sur le bilan de l'expérience acquise a été créé afin d'établir un rapport sur la lutte contre la piraterie et d'analyser ce phénomène et enfin, le nombre de navires et de marins aux mains des pirates somaliens est passé respectivement à zéro et à 26, en mars 2015, alors que l'on atteignait les chiffres records de 736 otages détenus en 2011 et de 47 navires piratés en 2010.

Depuis 2009, le programme de l'IcSP pour les routes maritimes critiques (CMR) est axé sur la sécurité et la sûreté des routes maritimes essentielles dans les zones touchées par la piraterie, afin de contribuer à la sécurisation des voies de communication utilisées pour le transport maritime et le commerce. Son objectif à long terme est d'améliorer la gouvernance maritime. L'accent est mis sur le renforcement des capacités, au niveau régional et transrégional, en matière d'échange d'informations et de coopération ainsi que de mise en œuvre ultérieure au niveau national.

En reliant progressivement les actions menées dans le cadre des routes maritimes critiques, le programme vise à créer des synergies transnationales. Trois zones géographiques sont concernées: le golfe de Guinée, l'Asie du Sud-Est et l'océan Indien occidental. Le programme contribue donc aux stratégies globales de l'UE dans ces régions: le cadre stratégique de l'UE pour la Corne de l'Afrique, le document conjoint de l'UE sur la sécurité et le développement dans le golfe de Guinée et la déclaration de Nuremberg sur un partenariat renforcé UE-ASEAN. Tout dernièrement, en 2015, ont été adoptés la stratégie de l'UE pour le golfe de Guinée et le plan d'action qui l'accompagne. Pour la période 2007-2014, 24 millions d'EUR du budget à long terme de l'IcSP ont été affectés à la sécurité maritime.

2.3. Cyberpolitique et cybersécurité

Il n'est plus possible de faire face efficacement aux menaces mondiales et transrégionales sans se préoccuper aussi de tout ce qui touche à l'Internet. Adoptée en février 2013, la stratégie de cybersécurité de l'Union européenne préconise un renforcement de l'action de l'UE dans les domaines de la cyberrésilience, de la cybercriminalité, de la politique internationale de l'UE en matière de cyberspace, et de la cybersécurité. Les priorités de la politique internationale de l'UE en matière de cyberspace sont les suivantes: préserver l'ouverture et la liberté dans le cyberspace, élaborer des règles de conduite et appliquer la législation internationale existante dans le cyberspace, renforcer les capacités des pays tiers en matière de cybersécurité et favoriser la coopération internationale sur les questions liées au cyberspace.

Pour mettre en œuvre ces priorités, le SEAE a continué de poursuivre les objectifs fixés dans la stratégie de cybersécurité de l'UE en matière d'action internationale. Des cyberdialogues sont en place avec les États-Unis, l'Inde, le Japon, la Corée du Sud et la Chine, et des consultations sont en cours avec d'autres partenaires, par exemple le Brésil.

Le SEAE a continué de suivre de près l'évolution mondiale du cyberspace, pour ce qui concerne les droits de l'homme, le développement et la gouvernance de l'internet, tout en participant activement à la réunion multipartite mondiale NETmundial, au Forum sur la gouvernance de l'internet ainsi qu'aux processus liés au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI).

En outre, l'UE a soutenu activement le processus visant à renforcer les mesures de confiance en matière de cybersécurité dans le cadre de l'OSCE et a préconisé de telles mesures au sein du Forum régional de l'ASEAN. L'UE soutient le processus de Londres en ce qui concerne des normes de conduite dans le cyberspace et contribue aux préparatifs de la conférence mondiale de 2015 sur le cyberspace qui doit se tenir à La Haye.

De nouveaux projets de renforcement des cybercapacités ont été lancés, au titre de l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix, afin de faire face à la cybercriminalité et aux cybermenaces, deux phénomènes qui seront toujours présents en 2015. La planification des initiatives pour 2016 est déjà en cours.

Enfin, en novembre 2014, le Conseil a adopté le cadre stratégique de cybersécurité de l'UE.

2.4. Atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires

L'UE s'est davantage mobilisée pour coopérer à l'atténuation des risques que présentent les matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) pour l'homme, l'environnement et la sécurité. En dehors du cadre de la PESC, un soutien est fourni au titre de la composante à long terme de l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix et l'UE a continué d'appuyer les centres d'excellence pour l'atténuation des risques CBRN (chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires). La programmation stratégique pour la période allant jusqu'à 2020 a été finalisée en 2014.

Le centre qui couvre le Conseil de coopération du Golfe, dont le secrétariat se trouve à Abou Dhabi, a été inauguré et s'est ajouté aux quatre premiers centres régionaux établis l'année précédente pour la façade atlantique africaine (Rabat), le Proche-Orient (Amman), l'Europe du Sud-Est/le Caucase du Sud/la République de Moldavie/l'Ukraine (Tbilissi) et l'Asie du Sud-Est (Manille). Ils ont pour mission de renforcer la coopération régionale et internationale sur tous les risques CBRN. Le nombre de pays participants est maintenant de 48 (décembre 2014) et continue d'augmenter. Outre les 40 projets mis en place précédemment pour un montant de 49 millions d'EUR, cinq nouveaux projets équivalant à environ 26 millions d'EUR ont été lancés en 2014 avec différents consortiums, comprenant surtout des États membres. De gros efforts ont été consacrés à la préparation, à la prévention et à la réponse en matière d'urgences sanitaires, surtout compte tenu de l'épidémie d'Ebola, dans le contexte de laquelle, en plus du renforcement de la préparation au niveau régional pour lutter contre la maladie, des laboratoires mobiles existants ont été déployés pour contribuer à enrayer l'épidémie, tandis que la programmation en vue de la mise en place de nouveaux laboratoires mobiles autonomes et la formation d'experts locaux étaient prévues pour préserver les capacités.

2.5. Énergie

En 2014, la sécurité énergétique est devenue l'une des grandes priorités stratégiques de l'Union européenne. La façon dont les questions énergétiques ont été instrumentalisées à l'occasion du conflit en Ukraine a rappelé opportunément que les défis liés à la sécurité énergétique devaient être relevés de toute urgence et qu'il fallait diversifier les sources et voies d'approvisionnement externe ainsi que les infrastructures connexes, dans une perspective holistique à court et à long terme, et d'un point de vue tant interne qu'externe.

En mai, la Commission a adopté la stratégie européenne pour la sécurité énergétique, élaborée en association étroite avec le SEAE. La stratégie fixe des objectifs immédiats et à moyen terme en ce qui concerne le marché intérieur, le développement des infrastructures, la production et les économies d'énergie et surtout la nécessité de renforcer l'action extérieure commune, domaine dans lequel des efforts de diversification et un dialogue intensifié avec les pays voisins constituent des priorités.

En outre, la stratégie attache une importance particulière aux questions liées à la sécurité de l'approvisionnement énergétique en gaz naturel, ouvrant la voie à des tests de résistance ciblés permettant de mettre au jour les vulnérabilités. De même, dans ce cadre, l'UE a joué un rôle moteur pour organiser la discussion trilatérale de haut niveau concernant l'approvisionnement en gaz avec la Russie et l'Ukraine. La possibilité d'une coupure du gaz transitant par l'Ukraine a constitué l'un des défis immédiats les plus sérieux de l'hiver 2014, même si l'accord sur l'approvisionnement éventuel de l'Ukraine par la Russie était également très important pour stabiliser la situation énergétique en Ukraine et apporter un élément positif dans les pourparlers de crise en cours. Le SEAE a pris une part active aux négociations menées par l'ancien vice-président de la Commission Günther Oettinger et les a soutenues.

La sécurité énergétique a par ailleurs constitué un élément de première importance de la discussion consacrée au cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030, approuvé par le Conseil européen en octobre 2014. Ce cadre fixe des objectifs ambitieux en matière de politique climatique et énergétique, auxquels il faudra sensibiliser fortement nos partenaires dans le monde entier, surtout en ce qui concerne les changements climatiques, et qui constituent par ailleurs des éléments importants de nature à contribuer à la sécurité énergétique de l'UE sur le long terme.

Ces documents et ces conclusions jouent un rôle essentiel dans le concept d'Union de l'énergie, en cours de développement sous la direction d'un nouveau vice-président de la Commission chargé spécifiquement de cette question. La HR/VP et le SEAE veulent que l'Union de l'énergie soit un succès et ont lancé cette année un mécanisme de coordination plus étroite avec les ministères des affaires étrangères des États membres afin de déterminer comment les leviers de la politique étrangère (par exemple les ambassades et les délégations ainsi que les instruments diplomatiques) pourraient être utilisés d'une façon plus efficace et cohérente pour soutenir les objectifs fixés. En outre, le SEAE a continué de s'intéresser activement aux travaux en cours le long du corridor gazier Sud et a soutenu une nouvelle initiative liée à l'énergie dans la région méditerranéenne, dont le point culminant a été une conférence tenue à Rome au mois de novembre.

Ailleurs, l'UE s'est associée activement aux différents efforts de modernisation et de sensibilisation menés par des institutions multilatérales du secteur énergétique, par exemple l'Agence internationale de l'énergie, la Communauté de l'énergie ou encore la charte de l'énergie, etc.

Le Conseil de l'énergie UE/États-Unis s'est réuni deux fois cette année et l'énergie a figuré en tête de l'ordre du jour de plusieurs autres dialogues politiques et stratégiques avec quelques-uns de nos principaux partenaires.

2.6. Changement climatique

L'UE a fortement renforcé sa diplomatie dans le domaine du changement climatique, en particulier durant le second semestre de 2014, en veillant tout spécialement à sensibiliser ses partenaires stratégiques, dans le but de faire avancer les négociations internationales menées dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). L'année 2014 a été importante pour préparer la conférence des parties (CDP) à la CCNUCC, qui se tiendra à Paris en 2015. L'UE tentera d'y obtenir un accord international équitable, ambitieux et juridiquement contraignant sur le changement climatique pour l'après-2020, et de rehausser le niveau d'ambition en ce qui concerne le changement climatique avant 2020.

Le cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030 a servi de base à la contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN) de l'UE à l'accord mondial sur le climat. À la base de l'ambitieuse CPDN de l'UE réside l'engagement de réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'UE d'au moins 40 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990.

La 20^e CDP, qui s'est tenue à Lima du 1^{er} au 14 décembre 2014, a marqué une étape importante dans le processus de négociation et dans l'établissement de la portée, de la conception et de la structure de l'accord de Paris de 2015.

Des progrès ont en outre été réalisés sur le projet de texte de l'accord de Paris lui-même. Toutefois, il s'est avéré difficile d'obtenir que l'accélération de la dynamique mondiale se traduise par une volonté accrue de parvenir à des compromis lors des négociations officielles à Lima. Il reste difficile de dépasser la notion de différenciation des responsabilités qui établit une distinction entre les pays "développés" et les pays "en développement" sur la base des revenus de 1992; cette question restera une des principales pierres d'achoppement des négociations en 2015. Pour juger du succès de la conférence de Paris, il faudra également et avant tout évaluer si des garanties suffisantes y auront été données en matière de financement de la lutte contre le changement climatique et de soutien à l'adaptation à ce phénomène.

Le SEAE et les services de la Commission ont collaboré étroitement avec les délégations de l'UE et les ministères des affaires étrangères des États membres pour mieux utiliser les instruments de la politique étrangère, par exemple la boîte à outils de la diplomatie en matière de climat, et concourir à construire des relations de coopération avec les pays partenaires tout en leur adressant des messages cohérents et coordonnés.

2.7. Migrations

La dimension extérieure des migrations est de plus en plus importante et restera une priorité pour l'UE. Les orientations stratégiques sur l'avenir des affaires intérieures⁵⁹, définies par le Conseil de l'UE en juin 2014, ont confirmé qu'il fallait resserrer les liens entre les politiques intérieures et extérieures de l'UE et faire de la politique concernant les migrations une composante bien plus importante des politiques extérieures.

Selon ces orientations, les politiques de migration doivent devenir une composante bien plus importante des politiques extérieures et de développement de l'Union, et, à cette fin, appliquer le principe du "donner plus pour recevoir plus" et s'appuyer sur l'approche globale de la question des migrations et de la mobilité (AGMM). De même, les enjeux et les priorités en matière de politique extérieure devraient être dûment pris en considération lors de la définition des objectifs et des actions relevant de l'approche globale.

⁵⁹ Voir également les conclusions du Conseil d'avril 2014 sur la mise en œuvre de l'approche globale de la question des migrations et de la mobilité.

Les migrations sont considérées comme un phénomène global, complexe et pluridimensionnel, qui nécessite une réponse d'ensemble et cohérente sur le long terme. Cette approche nécessite de remédier aux causes profondes en intensifiant la coopération avec les pays d'origine et de transit, en particulier dans les régions les plus concernées, et en intégrant mieux les migrations dans les politiques extérieures de l'UE.

Lors d'une réunion informelle du Conseil tenue à Rome le 27 novembre, les ministres ont procédé à un échange de vues sur la manière d'améliorer la coordination entre la dimension extérieure des affaires intérieures, d'une part, et l'action extérieure de l'UE, d'autre part.

Le 12 décembre, le Conseil a adopté des conclusions sur les migrations dans le contexte de la coopération au développement de l'UE, dans lesquelles il appelle l'UE à agir pour intégrer pleinement les migrations dans la politique de développement et la coopération au développement de l'UE, à chaque fois que cela présente un intérêt, et pour garantir des solutions de financement appropriées.

L'Union européenne participe activement à l'initiative Nansen qui a pour objectif d'établir un consensus international sur les mesures de protection à prendre pour répondre aux besoins des personnes déplacées par-delà les frontières dans le contexte des catastrophes et des effets du changement climatique.

En octobre 2014, le Conseil a adopté des conclusions sur le thème "Prendre des mesures en vue de mieux gérer les flux migratoires. Approche stratégique et priorités opérationnelles". Les actions menées en coopération avec des pays tiers constituent l'un des trois piliers de l'intervention énumérés dans ces conclusions.

L'UE continue de placer systématiquement les migrations à l'ordre du jour de ses dialogues politiques, économiques et sociaux avec les pays voisins et ses partenaires stratégiques ainsi que dans le cadre de plusieurs initiatives régionales. À cet égard, les événements qui suivent ont revêtu une importance particulière en 2014: l'adoption par le sommet UE-Afrique, tenu en avril à Bruxelles, d'une déclaration distincte sur la migration et la mobilité, la neuvième réunion à haut niveau du dialogue structuré et global UE-CELAC sur la migration, tenue à Bruxelles le 13 novembre, la quatrième conférence ministérielle du processus de Rabat, tenue à Rome le 27 novembre, le lancement du processus de Khartoum par une conférence ministérielle tenue à Rome le 28 novembre et, enfin, la conclusion d'accords de partenariat sur la mobilité avec la Tunisie et la Jordanie.

2.8. Drogues

L'UE a continué à se mobiliser de manière systématique pour s'attaquer aux problèmes liés aux drogues partout dans le monde, notamment par des dialogues spécifiques ainsi que grâce au renforcement des capacités dans les principaux pays et régions concernés (Amérique latine, Afghanistan et Pakistan, Asie centrale et Afrique de l'Ouest). Une approche englobante et équilibrée a été appliquée pour remédier aux effets globalement délétères de ce phénomène sur la stabilité et la sécurité des pays d'origine et de transit, l'accent étant mis sur la production, l'offre et la demande, mais aussi, plus largement, sur la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et la criminalité liée aux drogues. Ce processus s'est déroulé dans le respect des droits de l'homme, ce qui représente une valeur ajoutée majeure de la politique de l'UE dans ce domaine.

Sur la base de la stratégie antidrogue de l'UE (2013-2020) et du plan d'action de l'UE en matière de lutte contre la drogue (2013-2016), plusieurs programmes ont continué de donner de bons résultats. En Amérique latine, le mécanisme UE-CELAC de coordination et de coopération en matière de drogue est solidement établi et représente un acquis important pour la poursuite du dialogue UE-CELAC, par exemple en ce qui concerne les implications de la toxicomanie pour la santé publique. Le programme de coopération COPOLAD a continué de renforcer les observatoires nationaux des drogues, notamment, et de favoriser le développement rural. En Asie centrale, l'UE a financé la rénovation de points de passage frontaliers et la création d'unités de profilage des drogues, tout en rendant possible la coopération interinstitutionnelle sur des questions transfrontières de première importance.

Le concept de "route" dans le domaine de la drogue est encore en cours de développement, mais il facilite déjà grandement la tâche des contributeurs de l'UE (institutions et États membres) en leur permettant d'agir de façon cohérente dans leur lutte contre les stupéfiants (voir aussi la section consacrée à la criminalité organisée).

Ces efforts concrets ont été renforcés par l'action diplomatique et une assistance fournie conjointement avec certaines organisations internationales: ainsi, le PNUD met en œuvre un programme de l'UE de gestion des frontières pour l'Asie centrale (BOMCA). En outre, des dialogues sur les drogues ont eu lieu avec des régions et des partenaires importants, par exemple les États-Unis, la CELAC, les Balkans occidentaux et la Russie (au niveau technique).

Enfin, et ce n'est pas le moins important, en 2014, l'UE a entamé avec ses partenaires internationaux les préparatifs de la session extraordinaire de l'AGNU sur la drogue (2016). Cette session, dont la dernière édition remonte à 18 ans, devrait ouvrir de nouvelles perspectives pour la gestion de la problématique que représentent les drogues à l'échelle mondiale, dans le cadre des conventions de l'ONU déjà existantes en la matière.

Comme pour beaucoup d'autres questions mondiales, l'amélioration du lien entre les dimensions intérieures et extérieures de la politique de l'UE a fait l'objet d'une réflexion et d'une action institutionnelle; il en ira de même en 2015.

2.9. Approvisionnement responsable en minerais

Le 5 mars 2014, la HR et la Commission ont proposé une approche intégrée de l'UE dont l'objectif est que les bénéfices tirés du commerce des minerais ne puissent plus être utilisés pour financer des conflits armés. Cette approche vise surtout à ce qu'il soit plus facile pour les entreprises de s'approvisionner de manière responsable en étain, tantale, tungstène et or, et à encourager l'exploitation légitime de ces minerais dans les zones de conflit ou à haut risque ainsi que le commerce de ces minerais avec ces zones.

L'approche intégrée est établie dans une communication conjointe de la HR et de la Commission qui expose l'approche d'ensemble de la politique étrangère en vue de s'attaquer au lien entre les conflits, d'une part, et l'exploitation et le commerce des minerais, de l'autre, et qui prend de nouveaux engagements à l'appui du guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque, ainsi qu'à l'appui du processus de sensibilisation et de soutien mené dans le cadre de la politique étrangère de l'UE, y compris les instruments de développement. Cette communication est accompagnée d'une proposition de la Commission pour un règlement instaurant un mécanisme européen d'autocertification, dans le cadre du devoir de diligence relatif aux chaînes d'approvisionnement, pour les importateurs responsables, fondé sur le système de l'OCDE.

Le 23 juin 2014, le Conseil a adopté des conclusions sur l'approche de l'Union relative à l'approvisionnement responsable en minerais. Le Conseil a souligné que la Commission et la Haute Représentante devaient continuer à encourager une diplomatie forte, globale et cohérente de l'UE en ce qui concerne les matières premières, en abordant la corrélation entre les questions de sécurité et de développement selon une démarche concertée et stratégique.

2.10. Lutte antiterroriste

L'UE est restée pleinement déterminée à prévenir et à combattre le terrorisme, en promouvant l'État de droit et la justice pénale, dans le respect des droits de l'homme. Les objectifs clés de l'UE au niveau mondial sont toujours d'approfondir le consensus international et de renforcer les efforts déployés à l'échelle internationale pour lutter contre le terrorisme.

Un des éléments essentiels de l'approche stratégique de l'UE est la communication au niveau politique au travers de dialogues sur la lutte contre le terrorisme menés avec un grand nombre de partenaires et d'organisations internationales de premier plan. Ces dialogues constituent une importante plate-forme permettant de soulever des questions essentielles (par exemple en 2014 celle des combattants étrangers en Syrie et en Iraq). En 2014, des dialogues politiques consacrés spécifiquement à la lutte antiterroriste ont eu lieu avec le Royaume d'Arabie saoudite, la Turquie, le Canada, l'ONU, les États-Unis (coopération dans la lutte contre le terrorisme et son financement) et l'Australie. Les questions liées au terrorisme sont également abordées dans toute une série d'autres réunions de dialogue de l'UE, y compris les dialogues de politique étrangère sur la sécurité.

En 2014, l'UE s'est efforcée de faire face efficacement à la menace que représentent les combattants étrangers grâce à des mesures concrètes, avec l'ensemble de ses États membres et avec l'ONU. La terreur sanglante qu'exerce l'EIL/Daech nous a contraints à nous concentrer davantage encore sur la situation en Syrie et en Iraq. Cela a débouché sur l'élaboration de la stratégie concernant la Syrie et l'Iraq, ainsi que la lutte contre le terrorisme et les combattants étrangers, adoptée par le Conseil le 20 octobre. Il s'agit d'une composante essentielle de l'action générale que l'UE déploie pour mettre en œuvre la résolution 2178 sur les combattants étrangers et la lutte contre l'extrémisme violent.

En 2014, les États membres sont également convenus d'augmenter de 400 %, dans le prochain cadre financier pluriannuel 2014-2020, l'assistance spécifique que l'UE apporte aux pays tiers en matière de lutte contre le terrorisme (instrument contribuant à la stabilité et à la paix). L'assistance de l'UE en matière de lutte contre le terrorisme a continué de mettre l'accent sur les priorités qui suivent: la région de l'Asie du Sud, notamment le Pakistan et l'Afghanistan; la région du Sahel, du Nigeria et du Maghreb; la région de la Corne de l'Afrique et du Yémen; et enfin la mise en œuvre des normes de l'ONU en matière de lutte antiterroriste.

L'UE a continué de soutenir le rôle fondamental que joue l'ONU dans la coopération multilatérale visant à combattre et prévenir le terrorisme. La stratégie antiterroriste mondiale de l'ONU dans son ensemble fait partie intégrante de l'approche de l'UE en matière de lutte contre le terrorisme. L'UE reste en dialogue étroit avec une série d'agences de l'ONU sur les questions liées à la lutte antiterroriste et promeut le rôle essentiel que joue l'ONU dans la coopération multilatérale pour combattre et prévenir le terrorisme. L'UE a résolument soutenu les efforts déployés par le Secrétaire général des Nations unies pour mettre en œuvre la stratégie antiterroriste mondiale (notamment à l'occasion du quatrième exercice d'examen de la stratégie antiterroriste mondiale des Nations unies, en juin 2014).

L'UE a continué de soutenir activement le Forum mondial de lutte contre le terrorisme, comme on a pu le voir au cours de la cinquième conférence ministérielle du forum, tenue à New York en septembre 2014⁶⁰.

L'UE a continué à apporter son soutien aux trois institutions s'inspirant du Forum mondial de lutte contre le terrorisme: le centre international d'excellence pour la lutte contre l'extrémisme violent (Centre Hedayah), le Fonds mondial pour la mobilisation et la résilience communautaires (GCTF) et l'Institut international pour la justice et l'État de droit.

Pour ce qui est du financement du terrorisme, l'UE a approuvé un programme spécifique pour accroître les moyens des cellules de renseignement financier (CRF) dans la Corne de l'Afrique et au Yémen. En décembre 2014, l'UE avait publié 15 règlements d'exécution relatifs au régime de sanctions visant Al-Qaida et transposant dans le droit de l'UE les décisions prises par le Comité des sanctions contre Al-Qaida.

⁶⁰ La conférence ministérielle du forum tenue cette année a préparé la session extraordinaire du Conseil de sécurité consacrée aux combattants terroristes étrangers et à la lutte contre l'extrémisme violent, présidée par le président Barack Obama le 24 septembre. En outre, les 15 et 16 décembre 2014, à Marrakech, l'UE a soutenu le lancement d'un nouveau groupe de travail sur la question des combattants terroristes étrangers (coprésidé par les Pays-Bas et le Maroc) ainsi que les progrès des initiatives lancées par le Forum mondial de lutte contre le terrorisme en matière de lutte contre l'extrémisme violent et en ce qui concerne l'État de droit: le centre international d'excellence pour la lutte contre l'extrémisme violent (Centre Hedayah, établi à Abou Dhabi); l'Institut international pour la justice et l'État de droit; et enfin le Fonds mondial pour la mobilisation et la résilience communautaires. L'UE apporte un soutien financier à ces initiatives et fera partie de leurs comités directeurs et de leurs conseils de direction. Les États-Unis et la Turquie continueront d'assurer la coprésidence du groupe de travail du Forum mondial antiterroriste chargé de la Corne de l'Afrique.

C. Contribuer à un ordre multilatéral plus efficace (ONU, Conseil de l'Europe, OSCE, G7/G8/G20)

1. ONU

Le multilatéralisme effectif est au centre de la politique étrangère de l'UE. Par le biais de ses délégations accréditées auprès des organismes de l'ONU à Genève, à Paris, à Nairobi, à New York, à Rome et à Vienne, l'UE a établi une coopération étroite avec les Nations unies dans tous les domaines d'action de l'organisation.

L'UE et ses États membres, pris conjointement, restent le plus grand contributeur financier au système de l'ONU. La somme des contributions des 28 États membres de l'UE représente 35 % du budget ordinaire de l'ONU et 36,8 % des budgets alloués au maintien de la paix. En outre, l'UE et ses États membres fournissent environ la moitié de toutes les contributions volontaires aux fonds et aux programmes de l'ONU.

En juin 2014, le Conseil a adopté les priorités de l'UE pour la 69^e session de l'AGNU⁶¹, conformément aux priorités à moyen terme de l'UE aux Nations unies (2012-2015), ce qui permet à l'UE de mener une action ciblée et coordonnée dans cinq grands domaines: la paix et la sécurité, le développement durable, les droits de l'homme, le renforcement de l'ONU et les questions humanitaires. Les États membres de l'UE continueront à chercher à ce que l'ONU et ses ressources financières soient gérées de manière efficace et performante, et à ce que de nouvelles réformes soient opérées⁶².

⁶¹ Priorités de l'UE pour la 69^e session de l'Assemblée générale des Nations unies (doc. 10856/14).

⁶² Le 2 avril 2014, le Parlement européen a adopté sa recommandation à l'intention du Conseil sur la 69^e session de l'AGNU. La recommandation est axée sur les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit, la paix et la sécurité, la responsabilité en matière de protection, les femmes et les enfants, le programme de développement pour l'après-2015 et d'autres questions encore, notamment la protection de la vie privée à l'ère numérique, le traité sur le commerce des armes, l'UE à l'ONU et les changements climatiques (recommandation du Parlement européen à l'intention du Conseil du 2 avril 2014 sur la 69^e session de l'Assemblée générale des Nations unies, doc. 2014/2017(INI), P7_TA (2014)0259).

À la suite d'une résolution adoptée le 3 mai 2011 (qui n'a pas touché au statut d'observateur de l'UE), les représentants de l'UE tels que les définit le traité de Lisbonne sont autorisés à s'exprimer à l'Assemblée générale des Nations unies. Des travaux sont également en cours pour revoir les droits de participation de l'UE dans plusieurs organisations internationales.

Le président du Conseil européen a représenté l'UE au débat général qui marque chaque année l'ouverture de la session de septembre de l'Assemblée générale, et il s'est en outre exprimé lors du sommet du Conseil de sécurité consacré aux combattants étrangers, tenu le 24 septembre 2014. En février 2014, après avoir reçu des informations de la HR, le Conseil de sécurité s'est officiellement félicité, dans une déclaration présidentielle, de la coopération étroite établie entre l'ONU et l'UE. L'UE et l'ONU poursuivent, dans de nombreuses situations de crise, une coopération fructueuse encore renforcée grâce au dialogue semestriel à haut niveau mené au sein du Comité directeur ONU-UE sur la gestion des crises.

2. Paix et sécurité

L'UE et les Nations unies sont des partenaires essentiels dans le domaine de la paix et de la sécurité. Le Conseil de sécurité des Nations unies a souligné ce point le 14 février 2014 lorsque, dans une déclaration présidentielle adoptée par consensus, il s'est félicité de la coopération étroite qui s'est instaurée entre les Nations unies et l'Union européenne et a invité les deux organisations à continuer de resserrer leurs liens institutionnels et leur partenariat stratégique.

La coopération stratégique étroite en faveur du maintien de la paix et de la sécurité au plan international s'est renforcée et couvre désormais le cycle complet de la gestion des conflits, depuis la prévention jusqu'à la consolidation de la paix après un conflit. Actuellement, les États membres contribuent à hauteur de 37 % au budget du maintien de la paix et de 8 % aux frais de personnel dans le cadre des opérations de maintien de la paix de l'ONU. Le développement de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) a permis de mettre en place une coopération de plus en plus importante entre l'UE et l'ONU pour la gestion civile et militaire des crises, par exemple au large des côtes somaliennes (ATALANTA), au Kosovo (EULEX), au Mali (EUTM Mali) et en République centrafricaine (EUFOR RCA), et cette politique reste un élément fondamental de notre partenariat global. Le renforcement du soutien apporté par l'UE aux opérations de maintien de la paix conduites par l'ONU est l'une des priorités de l'UE énoncées dans le plan d'action de juillet 2012. Compte tenu du rôle important qu'elle joue pour le développement des pays concernés dans la consolidation de la paix, ainsi que des actions de consolidation de la paix qu'elle mène à plus long terme dans des pays sortant d'un conflit, l'UE participe activement à la Commission de consolidation de la paix de l'ONU ainsi qu'à toutes ses configurations spécifiques à un pays.

L'UE a continué de soutenir le développement et l'application de la notion de responsabilité en matière de protection ainsi que l'inclusion de cette thématique à l'ordre du jour officiel de l'AGNU en 2015, comme l'a proposé le Secrétaire général des Nations unies dans son rapport sur la question, de juillet 2014.

3. Développement humain, économique et social, et programme de développement pour l'après-2015

En 2014, les questions liées au développement ont été encore plus cruciales que les années précédentes. L'UE a intensifié ses efforts pour atteindre d'ici 2015 les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), qui serviront de point de départ à un futur programme pour l'après-2015. Elle a travaillé à l'élaboration d'un cadre général unique pour l'après-2015 qui tienne compte du fait que l'éradication de la pauvreté et le développement durable se renforcent mutuellement.

Pour améliorer son impact sur l'éradication de l'extrême pauvreté et aider les pays partenaires à réaliser pleinement les objectifs du Millénaire pour le développement, l'Union européenne a appliqué une nouvelle méthodologie d'attribution transparente, en vertu de laquelle la part du soutien accordé aux pays qui en ont le plus besoin a augmenté, y compris pour les États fragiles, alors que 16 autres pays plus grands et plus avancés sont sortis du régime d'aide bilatérale. Les programmes stratégiques bilatéraux, adoptés en 2014, sont plus spécifiques et se concentrent sur trois secteurs au maximum. Les domaines de coopération ont été sélectionnés parmi les questions prioritaires énumérées dans le programme pour le changement et comprennent notamment les droits de l'homme, la démocratie et d'autres éléments essentiels de la bonne gouvernance, ainsi que la croissance inclusive et durable. La programmation conjointe avec les États membres de l'UE et d'autres donateurs a également progressé dans plus de 40 pays.

Désormais, l'UE et l'ONU sont de proches partenaires qui collaborent dans plus de 100 pays dans des domaines tels que le développement rural et économique, l'eau et les services d'assainissement, l'accès à la santé publique, à l'emploi et à un travail décent, l'accès à l'éducation ainsi que la reconstruction après un conflit.

Les fonds de coopération au développement ont soutenu l'action de l'ONU dans les domaines de la gouvernance démocratique, de l'assistance électorale, de la prévention des conflits et du relèvement après un conflit, des droits de l'homme, de l'égalité entre les sexes et du changement climatique. Parmi les autres domaines très importants pour la coopération avec l'ONU figurent la sécurité alimentaire, la nutrition et le développement rural, ainsi que le soutien à l'éducation et à la santé, ainsi qu'aux réfugiés.

En mai 2014, la Commission a adopté la communication intitulée "Un rôle plus important pour le secteur privé en vue de parvenir à une croissance inclusive et durable dans les pays en développement"; compte tenu du rôle que joue le secteur privé, pourvoyeur d'emplois, dans la lutte contre la pauvreté et donc de son impact sur la situation de ces pays en termes de sécurité, la Commission plaide pour que davantage de place y soit réservée dans la coopération au développement de l'UE.

En juillet 2014, le groupe de travail ouvert (GTO) sur les objectifs de développement durable (ODD) a adopté sa proposition en matière d'objectifs de développement durable.

Le comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable a adopté son rapport au début du mois d'août 2014. Se fondant sur ces contributions, et d'autres encore, le Secrétaire général des Nations unies a élaboré un rapport de synthèse intitulé "La dignité pour tous d'ici à 2030: éliminer la pauvreté, transformer nos vies et protéger la planète"⁶³, diffusé en janvier 2015. Cette année, le débat général de septembre de l'Assemblée générale des Nations unies a été consacré au thème: "Élaborer et concrétiser un programme de développement porteur de transformation pour l'après-2015".

La prochaine phase des négociations intergouvernementales commencera au début de l'année 2015, l'objectif étant de parvenir, pendant un sommet tenu en septembre 2015, à un accord global pour l'après-2015, y compris sur les nouveaux ODD, qui porterait sur l'éradication de la pauvreté et le développement durable dans ses trois dimensions (économique, sociale et environnementale/changement climatique). En décembre 2014, le Conseil a adopté des conclusions sur lesquelles repose la position de l'UE dans les futures négociations internationales qui auront lieu à l'ONU et qui se termineront lors du sommet de septembre⁶⁴.

4. Coopération avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)

Le 11^e FED, l'instrument financier couvrant la coopération au développement de l'UE avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) jusqu'en 2020, a été mis en place.

Des programmes indicatifs nationaux (PIN) et régionaux (PIR), ainsi que le programme intra-ACP, sont actuellement en cours de négociation, d'approbation et de signature par l'UE et les pays partenaires ACP. Plus de 50% des PIN avaient été signés fin 2014. Les autres seront finalisés en 2015.

⁶³ A/69/700

⁶⁴ Le 25 novembre 2014, le Parlement européen a adopté une résolution sur l'Union et le cadre de développement mondial après 2015 (2014/2143 (INI)).

5. G7/G20

La Commission et le président du Conseil européen ont participé à plusieurs sommets et réunions du G7 et du G20 en 2014.

En 2014, les pourparlers au sein du G7 ont été largement dominés par la réponse à la crise en Ukraine et les relations avec la Russie. Un ordre du jour constructif poursuivant la désescalade avec la Russie et la stabilisation de l'Ukraine a été examiné dans ce cadre. Les autres axes de réflexion de ce groupe ont porté sur la croissance mondiale et la façon d'apporter une solution aux taux de chômage élevés, les questions commerciales ainsi que la corrélation entre les changements climatiques et la sécurité énergétique. Les dirigeants ont en outre souligné qu'ils étaient attachés aux efforts consentis au niveau international pour lutter contre les changements climatiques dans le cadre de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et aborder les questions liées au développement dans le cadre du programme pour l'après-2015.

L'UE soutient pleinement les travaux effectués par le groupe de Lyon/Rome du G7⁶⁵, dans le contexte des efforts consentis par l'UE pour appliquer la résolution 2178 du Conseil de sécurité et la stratégie concernant la Syrie et l'Iraq, ainsi que la lutte contre le terrorisme et les combattants étrangers, adoptée par le Conseil le 20 octobre.

L'UE s'est félicitée des résultats du sommet du G20 tenu à Brisbane, qui avait pour objectif de remettre l'économie mondiale sur la voie d'une croissance durable. Le sommet du G20 a adopté le plan d'action de Brisbane sur la croissance et l'emploi et a mis résolument l'accent sur les investissements. En outre, le G20 a rappelé qu'il était attaché à une fiscalité plus équitable et a donné un nouvel élan à la réglementation du secteur financier, à l'action dans le domaine des changements climatiques ainsi qu'aux échanges commerciaux ouverts dans le cadre du système commercial multilatéral. Enfin, le G20 a progressé sur les questions de la lutte contre la corruption, de l'énergie et de la durabilité, du développement et de la réforme des institutions économiques internationales.

⁶⁵ Les travaux du groupe de Lyon/Rome du G7 sont consacrés à la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée.

6. Conseil de l'Europe (CdE)

L'UE a continué de coopérer activement avec le Conseil de l'Europe (CdE), notamment dans le voisinage européen et les Balkans occidentaux, conformément au mémorandum d'accord signé entre les deux organisations en 2007. En 2014, les travaux du CdE se sont concentrés surtout sur l'Ukraine. Il a mis à la disposition de l'Ukraine son expertise dans des domaines de première importance liés aux réformes juridiques, constitutionnelles et électorales, ainsi qu'aux droits de l'homme. En outre, il a poursuivi sa coopération avec l'UE dans le sud de la Méditerranée et en Asie centrale, dans le cadre de sa stratégie de coopération avec les pays voisins.

Les programmes conjoints UE-CdE demeurent une composante essentielle de notre coopération. En 2014, l'UE et le CdE ont œuvré de concert pour fixer les nouvelles modalités de leur coopération dans le cadre de projets, dans la perspective d'une collaboration à plus long terme assortie d'objectifs et de résultats mieux circonscrits. Le 1^{er} avril 2014, le Secrétaire général du CdE, M. Jagland, et l'ancien Commissaire, M. Stefan Füle, ont signé une déclaration d'intention pour confirmer cette orientation.

7. Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Le programme de l'OSCE pour 2014 a été éclipsé par la crise en Ukraine et autour de ce pays. Le conflit a mis en évidence tout l'intérêt que conserve l'organisation mais aussi ses limites politiques et opérationnelles. La Russie a violé certains principes de base de l'OSCE et l'a empêchée de jouer pleinement son rôle dans la mise en œuvre des accords de Minsk, surtout en ce qui concerne la surveillance des frontières. Dans le même temps, l'OSCE a fait la preuve de son utilité en tant que seul acteur international et impartial sur le terrain, dans la zone de conflit ukrainienne, et en tant qu'enceinte indispensable pour le dialogue entre les parties tout au long de la crise. L'UE a salué les efforts considérables accomplis par la présidence suisse de l'OSCE au cours de l'année 2014 pour faire face à cette crise.

L'UE, dont les États membres représentent près de la moitié des États participants de l'OSCE tout en contribuant à hauteur de 70 % à son budget, a continué de soutenir l'action de l'OSCE dans ses trois dimensions: politico-militaire, économique-environnementale et humaine. L'Union a continué de défendre et de promouvoir les engagements et les principes de l'OSCE en dépit des nombreux défis à relever, que ce soit les agissements de la Russie en Ukraine ou la détérioration de la situation des droits de l'homme dans certaines parties du Caucase du Sud et de l'Asie centrale.

En ce qui concerne la crise en Ukraine et autour de ce pays, l'UE a accordé un soutien considérable, politiquement, financièrement et en nature, aux différentes actions menées par l'OSCE, notamment la mission spéciale d'observation, la mission de surveillance aux deux postes frontière russes ainsi que les missions d'observation électorale conduites par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme lors des élections législatives et présidentielles anticipées en Ukraine. La mission spéciale d'observation en Ukraine, qui est la plus grande opération de terrain que l'OSCE ait menée ces dernières années, a dû opérer dans des conditions de plus en plus difficiles. L'UE a soutenu l'extension de cette mission à 500 observateurs en janvier 2015 et plus de 70 % des membres de son personnel sont issus des États membres de l'UE. En plus des contributions apportées par les États membres, l'Union a fourni à la mission un financement supplémentaire d'un montant de 7 millions d'EUR dans le cadre de l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix, ainsi que 40 véhicules non blindés et 4 véhicules blindés. De surcroît, l'UE a apporté un soutien politique fort au groupe de contact trilatéral, comprenant des représentants de la présidence de l'OSCE, de l'Ukraine et de la Russie.

En réponse à la crise ukrainienne, l'UE a plaidé pour que l'on recoure largement aux instruments politico-militaires de l'OSCE, en particulier le Document de Vienne. Un grand nombre de mesures de vérification ont été prises, vis-à-vis tant de l'Ukraine que de la Russie, avec la participation active des États membres de l'UE, afin de répondre aux inquiétudes qu'inspiraient les activités militaires inhabituelles menées par les Russes le long de leur frontière avec l'Ukraine. Toutefois, les résultats allant dans le sens d'une désescalade ont été maigres, en raison de divergences d'intérêt en matière de sécurité et de l'absence de volonté politique, côté russe, de se conformer aux engagements souscrits en ce qui concerne les mesures de confiance et de sécurité, non seulement dans la lettre mais aussi dans l'esprit. Par conséquent, l'UE continuera de prôner l'application intégrale et la modernisation du Document de Vienne, en vue de renforcer le rôle de l'OSCE à l'appui des mesures de confiance et de sécurité, de réduction des risques et de prévention des conflits.

La crise en Ukraine et autour de ce pays a également eu une incidence sur les conflits qui perdurent dans l'espace de l'OSCE. Malgré les défis à relever, l'UE a continué à se montrer active dans la résolution de ces conflits, notamment dans le cadre des pourparlers visant à résoudre la question de la Transnistrie ainsi que des discussions internationales de Genève, auxquelles elle participe, sur les conséquences du conflit de 2008 en Géorgie. Elle a également continué d'appuyer les efforts déployés pour faire progresser le règlement du conflit du Haut-Karabakh. Elle apporte un financement important pour renforcer la confiance entre les parties de chacun de ces conflits.

L'UE a continué d'attacher une grande importance à la mise en œuvre de l'intégralité des engagements concernant la dimension humaine, surtout en ce qui concerne les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Dans ce contexte, l'Union a notamment mis l'accent sur le rôle important que jouent les institutions autonomes de l'OSCE (le BIDDH, le représentant pour la liberté des médias et le Haut-commissaire pour les minorités nationales).

La coopération avec l'OSCE a été approfondie dans le domaine de la lutte contre les menaces transnationales, notamment sur des questions liées à la lutte antiterroriste, à la gestion des frontières et à la cybersécurité. L'UE a également continué d'appuyer l'action menée par les opérations de l'OSCE sur le terrain, notamment dans les Balkans occidentaux, le Caucase du Sud et l'Asie centrale. Elle a apporté un soutien important à l'Initiative pour la sécurité publique au Kirghizstan, en recourant à l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix.

Le Conseil ministériel annuel, tenu les 4 et 5 décembre 2014 à Bâle, a été dominé par la crise en Ukraine et autour de ce pays. Si aucun consensus n'a pu être dégagé sur une déclaration au sujet de la crise, les discussions ont confirmé que l'OSCE était une enceinte de première importance pour les questions liées à la sécurité européenne. Le Conseil ministériel a également montré qu'un accord existait, parmi la très grande majorité des États participants, pour s'opposer aux agissements de la Russie en Ukraine et autour de ce pays et pour défendre les principes de base de l'Acte final d'Helsinki, y compris le caractère inviolable des frontières. En outre, le Conseil s'est penché sur l'avenir de la sécurité européenne. Alors que le processus "Helsinki + 40" (qui tente d'imprimer un nouvel élan à l'OSCE dans la perspective du quarantième anniversaire de la signature de l'Acte final d'Helsinki, en 1975) a à peine progressé en 2014, le Conseil ministériel est convenu de poursuivre ce processus en vue des célébrations. La présidence suisse, en coopération avec les deux futures présidences (la Serbie en 2015 et l'Allemagne en 2016) a en outre créé un groupe de personnalités éminentes chargé d'examiner l'avenir de la sécurité en Europe.

D. Appui à la démocratie, aux droits de l'homme, au droit humanitaire international et à l'État de droit

1. Promotion des droits de l'homme, du droit humanitaire international, de la démocratie et de l'État de droit

En 2014, l'UE a continué de s'employer à promouvoir le respect des droits de l'homme dans le monde et à préconiser le respect du droit international humanitaire. Le cadre stratégique de l'UE et le plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie, adoptés en juin 2012, restent des documents de référence pour la politique extérieure de l'UE dans ce domaine, dans lesquels sont fixés les principes directeurs et les grandes priorités de l'action de l'UE. Ces documents visent à améliorer l'efficacité et la cohérence de la politique de l'UE dans le domaine des droits de l'homme et à placer les droits de l'homme et la démocratie au cœur de l'action extérieure de l'Union.

Le plan d'action arrivant à expiration à la fin de l'année, le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) a lancé au cours de la période de référence une vaste consultation avec d'autres institutions de l'UE (la Commission, le Conseil et le Parlement européen), les États membres et les acteurs concernés (y compris en particulier des organisations de la société civile et des établissements universitaires) en vue d'élaborer un plan d'action complètement remanié, destiné à être adopté au début de 2015.

2. Les droits de l'homme dans l'ensemble des politiques de l'UE

En 2014, le représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme, M. Stavros Lambrinidis, a achevé la deuxième année de son mandat. Sa principale tâche, telle qu'elle est définie dans son mandat, est d'accroître la cohérence, l'efficacité et la visibilité des droits de l'homme dans la politique étrangère de l'UE. À cette fin, il s'est attaché avant tout à intensifier le dialogue sur les droits de l'homme avec les partenaires stratégiques de l'UE, notamment en se rendant aux États-Unis, au Brésil et au Mexique, à établir des relations avec des pays en transition et des partenaires régionaux, y compris le Myanmar/la Birmanie, le Pakistan et l'Égypte, à améliorer la visibilité et le rôle de l'UE dans le cadre des mécanismes multilatéraux et régionaux qui traitent des questions relatives aux droits de l'homme, ainsi qu'à coopérer avec la société civile et à renforcer les moyens d'action de celle-ci. Il a également axé ses travaux sur la promotion des grandes priorités de l'UE, notamment celles qui figurent dans les lignes directrices de l'UE sur les droits de l'homme, et sur d'autres thèmes tels que la liberté d'expression en ligne et hors ligne, les droits de la femme, une approche du développement fondée sur les droits de l'homme, l'abolition de la peine de mort ainsi que la question des entreprises et des droits de l'homme.

Le SEAE s'est également employé à rationaliser ses mécanismes et procédures internes, afin d'accroître l'efficacité de son action dans le domaine des droits de l'homme. Le groupe "Droits de l'homme" du Conseil (COHOM), chargé de tous les aspects relatifs aux droits de l'homme dans le cadre des relations extérieures de l'Union européenne, a adopté les priorités stratégiques de l'UE pour l'année dans les enceintes des Nations unies compétentes en matière de droits de l'homme, ce qui a contribué à faire aboutir les efforts déployés par l'UE au sein des Nations unies. Grâce à l'action concertée des délégations de l'UE, des chefs de mission, des institutions et services de l'UE et des États membres, le Comité politique et de sécurité (COPS) a pu approuver 132 stratégies par pays en matière de droits de l'homme. La mise en œuvre de ces stratégies a donné lieu à une collaboration plus intense en la matière entre les délégations de l'UE et les ambassades des États membres ainsi qu'à des dialogues consacrés aux droits de l'homme mieux structurés et plus cohérents.

En 2014, l'UE a organisé des dialogues et des consultations formels consacrés aux droits de l'homme avec 37 pays et groupements régionaux partenaires, dont - pour la première fois - un dialogue de ce type avec le Myanmar/la Birmanie. En outre, bon nombre des 79 pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique qui sont parties à l'accord de Cotonou ont noué un dialogue avec l'UE. En revanche, le dialogue engagé avec la Russie sur les droits de l'homme a été suspendu et celui prévu avec l'Azerbaïdjan a été reporté. L'UE a poursuivi les efforts consentis pour améliorer l'impact et l'efficacité des dialogues, notamment en établissant des liens entre ceux-ci et d'autres instruments politiques, en créant des mécanismes de suivi et en examinant des dossiers individuels dans le cadre des discussions. La plupart des dialogues sur les droits de l'homme ont été précédés de réunions de consultation avec les organisations de la société civile à Bruxelles et dans les pays concernés et suivis de réunions d'évaluation (debriefings). L'UE a diffusé des déclarations sur les droits de l'homme faites par la HR/VP ou son porte-parole. En outre, des démarches confidentielles ont été effectuées au cours de l'année.

Le SEAE a organisé à intervalles réguliers des sessions de formation consacrées aux droits de l'homme et à la démocratie, où elle a abordé des questions telles que la non-discrimination (liberté d'expression, liberté de religion ou de conviction, droits des personnes handicapées et des personnes LGBTI), les droits économiques, sociaux et culturels, les entreprises et les droits de l'homme, l'égalité entre les femmes et les hommes, les droits des enfants, le soutien à la démocratie et l'observation des élections, les droits de l'homme dans le contexte des Nations unies, et les droits de l'homme au Conseil de l'Europe. Un inventaire des formations organisées dans le domaine des droits de l'homme par les États membres a également été lancé, le but étant de recueillir les bonnes pratiques et d'étudier les possibilités de synergie. À cette fin, il a été décidé en septembre 2014 de créer un réseau informel de points de contact pour l'organisation de formations dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie dans les États membres de l'UE. Les délégations de l'UE dans des pays tiers ainsi que les missions et opérations PSDC avaient toutes désigné avant la fin de 2014 des points de contact pour les droits de l'homme et/ou les questions d'égalité entre hommes et femmes.

Les efforts se sont intensifiés en 2014 pour traiter les questions relatives à la cohérence entre les politiques extérieures et intérieures de l'UE en matière de droits de l'homme. Cette question a également fait l'objet de conclusions spécifiques que le Conseil "Justice et affaires intérieures" a adoptées en juin, dans lesquelles il a estimé que la cohérence est essentielle à la crédibilité de l'UE et ne peut être assurée que si l'UE montre l'exemple dans le domaine des droits de l'homme. En 2014, la Commission européenne est restée déterminée à intégrer les droits de l'homme dans ses analyses d'impact accompagnant des propositions dans le domaine de l'action extérieure de l'UE, et elle a commencé à élaborer des lignes directrices spécifiques concernant l'analyse de l'impact sur les droits de l'homme des accords commerciaux.

3. Mise en œuvre des priorités de l'UE en matière de droits de l'homme

Tout au long de 2014, l'UE a axé ses travaux sur certains thèmes liés à des enjeux spécifiques dans le domaine des droits de l'homme, touchant à la fois les droits civils et politiques et les droits économiques, sociaux et culturels.

L'UE s'est employée à promouvoir **le droit à la liberté d'association et de réunion pacifique** par des déclarations publiques et dans le cadre de ses relations bilatérales avec des pays tiers; par ailleurs, à la faveur des dialogues et des consultations sur les droits de l'homme qu'elle a mis en place avec des partenaires partageant les mêmes valeurs, elle a procédé à des échanges de vues sur les activités et les bonnes pratiques en la matière. En septembre 2014, l'UE a organisé une manifestation en marge de la réunion de l'OSCE sur la mise en œuvre de la dimension humaine afin d'analyser avec la société civile les tendances observées récemment dans l'exercice de la liberté de réunion pacifique dans la région de l'OSCE.

Lors des sessions que le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a tenues tout au long de l'année et de la réunion de la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies, qui a eu lieu en octobre, l'UE a insisté sur l'importance du travail accompli par les **organisations de la société civile et les défenseurs des droits de l'homme** et a exprimé l'inquiétude que lui inspirent le rétrécissement de l'espace laissé à la société civile dans de nombreux pays, les restrictions croissantes imposées aux organisations non gouvernementales ainsi que le harcèlement et les violations graves des droits de l'homme dont les militants font l'objet. L'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) est un outil financier essentiel pour soutenir les organisations de la société civile actives dans le domaine des droits de l'homme, ainsi que les défenseurs des droits de l'homme, y compris les journalistes et les blogueurs.

Les ministres des affaires étrangères de l'UE ont réaffirmé l'attachement de l'UE aux défenseurs des droits de l'homme dans des conclusions du Conseil adoptées en juin pour marquer le dixième anniversaire de l'adoption des orientations de l'UE concernant les défenseurs des droits de l'homme. Le Conseil a souligné le rôle particulièrement important que jouent les femmes défenseurs des droits de l'homme et les défenseurs des droits de l'homme issus de groupes vulnérables et marginalisés. En mai, les délégations de l'UE ont reçu des indications précises pour la mise en œuvre de ces orientations, exposant les meilleures pratiques pour le traitement des dossiers. Tout au long de l'année, les délégations de l'UE se sont employées activement à protéger les défenseurs des droits de l'homme, qui continuent dans de nombreux pays à faire l'objet d'une pression croissante des autorités et d'acteurs non étatiques. Les diplomates de l'UE ont observé le déroulement de procès, rendu visite à des militants en prison et publié des déclarations sur des dossiers individuels.

Le cadre stratégique de l'UE en matière de droits de l'homme et de démocratie souligne que l'UE continuera de promouvoir la **liberté d'expression et d'opinion, tant en ligne qu'hors ligne**, la démocratie ne pouvant exister sans ces droits. Le 12 mai 2014, le Conseil des affaires étrangères a adopté les orientations de l'UE dans le domaine des droits de l'homme relatives à la liberté d'expression en ligne et hors ligne. S'appuyant sur les instruments et documents existants, ces orientations rappellent des principes essentiels et comprennent des priorités et des outils clairement définis à l'intention des délégations des États membres et des ambassades des États membres, ainsi que des services de l'UE au niveau central, afin qu'ils puissent mieux assurer la promotion et la défense de ce droit. L'UE a condamné à plusieurs reprises, par des déclarations publiques et dans le cadre de ses relations bilatérales avec les pays, les attaques visant les journalistes et les blogueurs. Elle a suivi attentivement les travaux menés dans le cadre de la Coalition pour la liberté en ligne et a soutenu activement la résolution du Conseil des droits de l'homme sur la sécurité des journalistes, la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies sur le droit à la vie privée à l'ère numérique, ainsi que de la résolution sur les droits de l'homme et l'Internet, que le Conseil des droits de l'homme a adoptée pour la deuxième fois au cours de l'été 2014. Le forum annuel UE-ONG sur les droits de l'homme, tenu les 4 et 5 décembre 2014, qui était consacré à la protection et à la promotion de la liberté d'expression, a réuni plus de 200 représentants d'ONG venus du monde entier.

L'UE a réaffirmé son **opposition à la peine de mort** et a usé de tous les outils diplomatiques à sa disposition pour faire progresser la cause de l'abolition partout dans le monde, conformément aux lignes directrices de l'UE en la matière. Par d'importantes actions de lobbying, l'UE a pris une part active à l'alliance interrégionale pour la promotion de la résolution que l'Assemblée générale des Nations unies a fini par adopter en décembre, dans laquelle est demandé une nouvelle fois un moratoire sur le recours à la peine de mort. Grâce aux efforts déployés par l'UE, la résolution a obtenu, par rapport à des résolutions similaires adoptées les années précédentes, le nombre sans précédent de **117 voix pour, 37 voix contre et 34 abstentions**.

L'UE a célébré le 30^e anniversaire de la **convention contre la torture**, tout en continuant à mettre en œuvre les orientations en ce qui concerne la torture et les autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Elle a encouragé tous les pays à ratifier et à mettre en œuvre la convention et son protocole facultatif et a évoqué des cas individuels de torture et de mauvais traitements dans le cadre des dialogues sur les droits de l'homme qu'elle a menés avec des pays tiers, et lors des visites effectuées dans les pays concernés. Une manifestation a été organisée à Bruxelles pour attirer l'attention sur le 30^e anniversaire de l'adoption de la convention contre la torture ainsi que pour examiner les moyens de parvenir à une mise en œuvre la plus large possible de la convention.

Cette année, l'UE a célébré le 25^e anniversaire de la **convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant**. Pour marquer cet anniversaire et les engagements pris par l'UE à l'égard des enfants dans ses politiques intérieures et extérieures, le Conseil "Justice et affaires intérieures" a adopté, en décembre, des conclusions sur la promotion et la protection des droits de l'enfant. L'UE a activement soutenu la campagne "Des enfants, pas des soldats", lancée conjointement par le Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et l'UNICEF, qui vise à prévenir d'ici 2016 le recrutement et, en dernier ressort, l'utilisation d'enfants par les forces armées gouvernementales dans les conflits. Conformément à la convention n° 182 de l'OIT concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants, l'UE a préconisé l'établissement de listes des travaux dangereux dans 33 pays situés en Afrique subsaharienne et en Europe/Asie centrale. Durant les dialogues sur les droits de l'homme menés avec certains pays, l'accent a été mis en particulier sur le travail des enfants.

La protection des **droits des femmes** et la lutte contre la violence à caractère sexiste sont restées en tête des priorités de l'UE. Ces questions ont systématiquement été intégrées dans les programmes de l'UE et incluses dans les messages au public et les dialogues avec les gouvernements, les organisations régionales et la société civile. Soutenir les femmes défendant les droits de l'homme et les organisations de femmes a aussi été une priorité. Les Nations unies sont toujours la principale enceinte au sein de laquelle l'UE œuvre en faveur de ses priorités stratégiques dans le domaine de l'égalité hommes-femmes. Ainsi, l'UE a joué un rôle important dans les négociations relatives aux conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme des Nations unies. L'UE et l'ONU Femmes ont continué de mettre en œuvre le protocole d'accord qu'elles ont conjointement adopté en 2012. Des résultats importants ont été obtenus en ce qui concerne la communication, le dialogue sur l'action à mener, les activités communes d'information, la formation et la planification de programmes conjoints UE-ONU Femmes. Dans ce contexte, la conférence intitulée "Le printemps des femmes", réunissant des femmes parlementaires des pays arabes et des membres du Parlement européen, s'est tenue en novembre 2014 à Bruxelles. Pour ce qui est des violences sexuelles dans les conflits, l'UE a participé activement au Sommet mondial qui s'est tenu en juin 2014 à Londres, et s'est engagée à y donner suite par des mesures concrètes dans les domaines des droits de l'homme, de la prévention des conflits, de la gestion de crises, de la médiation et de l'aide humanitaire. Durant le Sommet de la fille qui a eu lieu en juillet, l'UE a annoncé la mobilisation de plus de 100 millions d'EUR pour les sept prochaines années en faveur de l'égalité hommes-femmes et du bien-être des enfants, une enveloppe qui inclura également des projets concrets concernant l'élimination de la mutilation génitale féminine ainsi que des mariages d'enfants, des mariages précoces et des mariages forcés.

En ce qui concerne le respect des **droits fondamentaux des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI)**, l'UE a établi un dialogue avec plusieurs pays et a entrepris, chaque fois qu'il y a eu lieu de le faire, des démarches diplomatiques, notamment en Afrique et en Asie centrale, pour inviter les pays à revoir ou à abroger une législation qui est discriminatoire à l'égard des personnes LGBTI et qui viole des dispositions antidiscriminatoires arrêtées au niveau international. En outre, l'UE a plaidé en faveur des droits de ces personnes dans le cadre des dialogues pertinents sur les droits de l'homme et, à l'aide de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH), a apporté un soutien aux défenseurs des droits fondamentaux des personnes LGBTI et aux ONG mettant en œuvre des projets visant à lutter contre la discrimination dont ces personnes font l'objet. L'Union européenne a activement participé aux efforts multilatéraux déployés, notamment au sein des Nations unies, pour lutter contre la discrimination, y compris la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Au Conseil des droits de l'homme, à Genève, l'UE a contribué activement et avec succès à l'adoption, en septembre, de la résolution sur les droits de l'homme, l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

Un an après l'adoption des orientations de l'UE relatives à la **liberté de religion ou de conviction**, l'UE a continué de concentrer son action sur cette liberté fondamentale, qui est de plus en plus remise en cause dans le monde.

L'UE a été tout particulièrement choquée par les atrocités et les violations des droits fondamentaux de l'homme commises notamment en Iraq et en Syrie, en particulier lorsqu'elles ont visé des personnes appartenant à des minorités religieuses spécifiques et des groupes vulnérables.

Elle a souligné la nécessité de préserver le caractère pluriethnique et multiconfessionnel de ces pays. Dans les enceintes multilatérales, l'UE s'est attachée à renforcer les résolutions relatives à la liberté de religion ou de conviction aussi bien au sein du Conseil des droits de l'homme qu'à l'Assemblée générale des Nations unies. Lors de la session du Conseil des droits de l'homme de mars 2014, la résolution sur la liberté de religion ou de conviction parrainée par l'UE a été une nouvelle fois adoptée par consensus.

L'UE a contribué à la promotion et à la protection des **droits des personnes appartenant à des minorités** en joignant ses forces à celles des Nations unies et d'autres organisations internationales et multilatérales telles que l'OSCE et le Conseil de l'Europe. En septembre 2014, une réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations unies intitulée "Conférence mondiale sur les peuples autochtones" s'est tenue à New York; il s'agissait de la toute première conférence mondiale sur le sujet. L'UE a contribué activement aux travaux préparatoires de cette conférence, œuvrant pour que les peuples autochtones y participent pleinement et efficacement et présentant des contributions coordonnées en vue de l'adoption par consensus d'un document final. L'UE a également organisé une manifestation parallèle sur le suivi des droits des peuples autochtones. Se fondant sur les résultats de la conférence, l'UE a entamé des travaux pour renforcer sa politique sur les peuples autochtones, comme le prévoit le plan d'action en faveur des droits de l'homme.

Dans le cadre de son action intérieure et extérieure, l'UE est déterminée à promouvoir les droits des **personnes handicapées**, conformément à la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, à laquelle l'UE est partie. En 2014, la Commission européenne a élaboré le premier rapport de l'UE, ainsi que le prévoit la convention précitée, et l'a présenté aux Nations unies pour examen. Ce rapport précise comment l'UE met en œuvre la convention en question dans le cadre de textes législatifs, d'actions et d'instruments de financement.

Prônant le caractère universel, indivisible, interdépendant et indissociable de tous les droits de l'homme, l'UE considère que les **droits économiques, sociaux et culturels** font partie intégrante de sa politique extérieure dans ce domaine. Au cours de l'année, l'UE y a accordé une attention croissante dans le cadre des dialogues consacrés aux droits de l'homme qu'elle tient avec ses principaux pays partenaires. Au niveau multilatéral, l'UE a activement soutenu plusieurs rapporteurs spéciaux des Nations unies s'occupant des droits économiques, sociaux et culturels, et a coopéré de manière étroite avec eux.

En 2014, l'UE a continué à mettre en œuvre en interne les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, adoptés par les Nations unies en 2011, et à en promouvoir la mise en œuvre dans d'autres pays. Au sein de l'UE, l'adoption, par le Conseil, de la directive concernant la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes a constitué une avancée majeure. Les entreprises concernées seront tenues de communiquer des informations sur les politiques, les risques et les résultats en ce qui concerne notamment le respect des droits de l'homme. Dans le cadre de son action extérieure, l'UE a débattu de cette question avec un nombre croissant de pays partenaires. Lors de la session de juin du Conseil des droits de l'homme, l'UE a soutenu la résolution renouvelant le mandat du groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises. En septembre, lors d'un séminaire conjoint qui a eu lieu à Addis Abeba, l'Union africaine et l'UE se sont engagées à promouvoir et appliquer en commun les principes directeurs des Nations unies dans les deux régions et à travailler dans les secteurs de coopération potentielle.

4. Les droits de l'homme dans toutes les politiques extérieures

L'UE a continué de s'employer à promouvoir les droits de l'homme et la démocratie dans toutes ses actions extérieures.

Elle a pris de nouvelles mesures en vue d'appliquer une approche de la **coopération au développement** fondée sur les droits de l'homme qui soit plus efficace. Dans le document de travail de ses services qu'elle a présenté en avril 2014, la Commission a mis au point une boîte à outils qui imprime un élan politique et donne des indications concrètes sur la manière d'appliquer une approche fondée sur les droits à tout programme ou projet de développement. Par la suite, le Conseil s'est félicité dans ses conclusions de ce pas important. L'UE a adopté les nouveaux instruments financiers d'aide extérieure (2014-2020), dans le cadre desquels les droits de l'homme et la démocratie font partie des principes essentiels et/ou font l'objet de programmes spécialisés. Elle a continué de définir sa position et sa stratégie afin de donner suite à la conférence Rio+20 et au programme de développement pour l'après-2015. Dans un certain nombre de déclarations, approuvées par le Conseil, l'UE a préconisé l'intégration des questions relatives aux droits de l'homme, à l'État de droit et à la gouvernance dans le programme mondial de développement. Dans ses conclusions du 16 décembre, le Conseil a souligné qu'il est important que le programme pour l'après-2015 englobe tous les droits de l'homme.

L'UE s'est également servie de sa **politique commerciale** pour promouvoir le respect des droits de l'homme dans les pays tiers. À cet égard, dans le cadre du nouveau règlement relatif au système de préférences généralisées (SPG), qui est entré en vigueur en janvier 2014, 13 pays⁶⁶ se sont vu accorder des préférences SPG+. Le nouveau règlement renforce le mécanisme de surveillance du respect, par les pays concernés, des conventions internationales, y compris des conventions de base sur les droits de l'homme. L'UE a commencé à mettre en place des moyens novateurs supplémentaires permettant d'aider les pays bénéficiaires du SPG+ à mettre en œuvre les traités sur les droits de l'homme et les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) concernés, à les faire respecter et à en assurer le suivi. En 2014, l'UE et ses États membres ont préconisé des mesures au niveau multilatéral afin qu'il soit procédé au contrôle des exportations de la technologie de surveillance susceptible d'être utilisée à des fins de violation des droits de l'homme, en négociant des propositions dans le cadre d'importants régimes multilatéraux de contrôle des exportations tels que l'Arrangement de Wassenaar. L'UE a dès lors instauré de nouveaux contrôles portant sur des logiciels d'intrusion et du matériel de surveillance d'internet spécifiques, au moyen d'un règlement délégué de la Commission du 22 octobre 2014. Dans le cadre du réexamen général du règlement (CE) n° 1236/2005 du Conseil concernant le commerce de certains biens susceptibles d'être utilisés en vue d'infliger la peine capitale ou la torture, la Commission a présenté au Conseil et au Parlement européen, au début de 2014, une proposition de modification de ce règlement.

⁶⁶ Arménie, Bolivie, Cap-Vert, Costa Rica, Équateur, El Salvador, Géorgie, Guatemala, Mongolie, Pakistan, Panama, Paraguay et Pérou.

L'UE a pris des mesures supplémentaires pour intégrer ses politiques en matière de droits de l'homme et d'égalité des sexes dans les **missions et opérations relevant de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC)**. Conformément aux procédures de gestion de crise de 2013, les considérations relatives aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes ont été prises en compte durant le processus de planification des nouvelles missions et opérations, et une analyse de la situation dans ces deux domaines a été intégrée aux documents de planification, y compris pour la mission de conseil de l'UE sur la réforme du secteur de la sécurité civile en Ukraine et l'opération de l'UE en République centrafricaine (EUFOR RCA). En outre, le système d'alerte rapide concernant les conflits, qui comprend bon nombre d'indicateurs liés aux droits de l'homme, a été progressivement déployé au niveau mondial. En 2014, toutes les missions et opérations PSDC comptaient des conseillers ou des points de contact pour les droits de l'homme et les questions d'égalité entre hommes et femmes. Ceux-ci ont pour tâche à la fois d'intégrer ces questions dans l'action de la mission ou de l'opération et de mener certaines activités précises. L'UE a continué de donner suite à l'engagement qu'elle a pris en faveur de la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité aussi bien au niveau intérieur, dans le cadre de la task force informelle des États membres de l'UE, qu'en œuvrant pour l'élaboration de plans d'action nationaux avec des pays tiers. Le deuxième rapport sur les indicateurs de l'UE pour l'approche globale de la mise en œuvre par l'UE des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité a été publié en janvier 2014.

Dans les efforts qu'il a déployés pour intégrer les droits de l'homme dans ses **activités de lutte contre le terrorisme**, le SEAE, en coopération avec d'autres institutions de l'UE, a élaboré des orientations pour la lutte contre le terrorisme qui doivent être appliquées dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre avec des pays tiers de projets d'assistance en matière de lutte contre le terrorisme. Ces orientations, qui ont été approuvées par les États membres en novembre, tiennent compte du droit international humanitaire et du droit international des réfugiés.

5. Démocratie et État de droit

L'UE a poursuivi ses efforts pour soutenir les réformes et les valeurs démocratiques. En 2014, elle a soutenu les processus électoraux dans le monde entier en déployant des missions d'observation électorale (MOE) et des missions d'experts électoraux, ainsi qu'en apportant une assistance technique et financière à des organismes de gestion électorale et à des observateurs nationaux. Au total, l'UE a déployé huit missions d'observation électorale chargées d'observer neuf scrutins. Des MOE ont été déployées aux Maldives (élections législatives), en Guinée-Bissau (élections présidentielle et législatives), au Malawi (élections présidentielle, législatives et locales), en Égypte (élection présidentielle), au Kosovo (élections législatives), au Mozambique (élections législatives) et en Tunisie (élections présidentielle et législatives). L'UE a mis en place une équipe d'évaluation des élections en Afghanistan pour l'élection présidentielle, qui a également observé le dépouillement du scrutin, exercice qui a eu lieu à la suite de l'accord négocié par le secrétaire d'État américain, M. John Kerry. En 2014, huit missions d'experts électoraux ont été déployées dans les pays suivants: Égypte, Libye, Thaïlande, Iraq, Algérie, Mauritanie, Bolivie et Fidji. Si l'UE n'observe pas d'élections dans la région de l'OSCE, elle a étroitement soutenu l'OSCE/BIDDH dans le cadre des élections présidentielle et législatives tenues en Ukraine.

De manière générale, l'UE a renforcé son action visant à soutenir la démocratie, afin d'accroître la cohérence entre les instruments de l'UE et les activités des États membres de l'UE ainsi que de se forger une idée commune du contexte local, grâce à des partenariats renforcés avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris le gouvernement et la société civile. Dans ce contexte, en mars 2014, l'UE a retenu douze délégations de l'UE pour lancer une deuxième vague d'actions pilotes de soutien à la démocratie, actions qui ont débuté en juin. À partir de 2014, certains financements accordés dans le cadre de l'IEDDH contribuent à ces actions pilotes.

2014 a été la première année complète d'activité du Fonds européen pour la démocratie (FEDEM), fondation de droit privé belge, mais dont le Conseil des gouverneurs comprend des représentants de tous les États membres de l'UE, du SEAE, de la Commission et du Parlement européen. Fin 2014, le FEDEM avait reçu quelque 1200 demandes de soutien, dont 120 - réparties de manière égale entre voisins orientaux et méridionaux - ont été acceptées. La Commission et 14 États participants alimentent le budget de ce fonds à concurrence de quelque 27 millions d'EUR (2013-2015). En décembre 2014, le Conseil d'administration du FEDEM a décidé que ce dernier pouvait mettre en œuvre et financer un nombre limité d'activités en dehors du voisinage de l'UE.

6. Promouvoir l'universalité, agir au niveau multilatéral et régional

L'UE a poursuivi ses efforts et ses actions de sensibilisation afin d'encourager d'autres pays à ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Elle a poursuivi ses campagnes systématiques de démarches à l'appui de la CPI ainsi que sa politique consistant à inclure des clauses relatives à la CPI dans les accords conclus avec des pays tiers. De la même manière, la coopération avec les mécanismes et les organes de l'ONU (l'examen périodique universel, les rapporteurs spéciaux et les organes de suivi des traités) et la mise en œuvre des recommandations de ces organes sont désormais devenues des éléments de base du dialogue bilatéral sur les droits de l'homme entre l'UE et les pays tiers. En outre, dans le cadre de ses contacts bilatéraux, l'UE encourage régulièrement des pays tiers à adresser une invitation permanente aux rapporteurs spéciaux des Nations unies.

L'UE a poursuivi sa coopération étroite avec le Conseil de l'Europe et a continué de soutenir l'OSCE dans les domaines des droits de l'homme et de la démocratisation.

E. Approche globale, prévention des conflits, médiation et réaction en cas de crise

1. Approche globale

La communication conjointe sur l'approche globale de l'UE à l'égard des crises et des conflits extérieurs, adoptée en décembre 2013⁶⁷, a été suivie par des conclusions adoptées en mai 2014⁶⁸, dans lesquelles le Conseil a mis l'accent sur l'analyse conjointe, à brève échéance, des situations de conflit ou de crise, la nécessité d'une action renforcée à tous les stades du cycle d'un conflit, en commençant par la prévention, l'ambition de mieux articuler les instruments de l'UE à travers les différents domaines d'action (ainsi que les politiques internes et externes) et la nécessité de faire en sorte que les efforts de la PSDC s'appuient sur les actions existantes de l'UE et que leurs résultats et leur impact s'inscrivent dans la durée, par exemple par une transition harmonieuse vers les instruments de développement dont dispose l'UE. Le Conseil a chargé la HR et la Commission de présenter un plan d'action exposant la manière de faire progresser les actions clés définies, y compris dans des cas de pays concrets. En décembre, les priorités essentielles et des cas de pays susceptibles d'être pris en considération ont été examinés avec les États membres.

⁶⁷ Voir Commission européenne et Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Communication conjointe au Parlement européen et au Conseil: L'approche globale de l'UE à l'égard des conflits et des crises extérieurs, JOIN(2013) 30 final, 11.12.2013.

⁶⁸ Voir Conseil de l'Union européenne, Conclusions du Conseil sur l'approche globale de l'UE, 3312e session du Conseil des affaires étrangères, 12 mai 2014.

2. Prévention des conflits et médiation

Dans ses conclusions de juin 2011 sur la prévention des conflits, le Conseil a souligné l'importance que revêtent le renforcement et la combinaison des instruments de prévention dont dispose l'UE et a cité trois domaines spécifiques: renforcer les capacités d'alerte rapide et l'action préventive de l'UE, renforcer ses capacités de médiation et ses outils d'analyse de conflits, et renforcer et intensifier les partenariats avec les organisations non gouvernementales et les organisations internationales et avec les institutions concernées⁶⁹.

Dans ce cadre d'action, les activités ci-après ont été entreprises en 2014 dans le domaine de la prévention des conflits et de la médiation.

En ce qui concerne l'**alerte rapide**, la priorité a été accordée à la mise en place de systèmes, d'instruments et d'une culture commune permettant d'identifier 1) les pays risquant, à moyen ou à long terme, de connaître des conflits violents, et 2) les actions susceptibles d'être menées à un stade précoce pour faire face aux risques. En 2014, un deuxième essai pilote a été réalisé et le système d'alerte rapide concernant les conflits a été progressivement déployé au niveau mondial, donnant lieu à une série d'actions précoces et d'autres activités de suivi. Dans le cadre de cet exercice, des contributions ont été apportées par des États membres et les services concernés de la Commission, y compris les Directions générales DEVCO, ELARG, FPI et ECHO, le CCR et le Secrétariat général. Financés au titre de l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix, deux projets visant à renforcer les capacités d'alerte rapide des ONG se sont poursuivis en 2014. Il s'agit du projet "Strengthening Early Warning and Mobilising Early Action" (mené par l'International Crisis Group en partenariat avec le Bureau européen de liaison pour la construction de la paix, ou EPLO) et du projet "Capacities for Peace" (Saferworld in partnership with Conciliation Resources).

En ce qui concerne les **capacités de médiation**, la HR/VP a pris une part active, en 2014, aux efforts déployés pour mettre en œuvre les accords conclus dans le cadre du dialogue mené entre Belgrade et Pristina avec la médiation de l'UE. Elle a également mené les pourparlers E3+3 avec l'Iran, qui se poursuivront en 2015.

⁶⁹ Voir Conseil de l'Union européenne, Conclusions du Conseil sur la prévention des conflits, 3101e session du Conseil des affaires étrangères, 20.6.2011.

Les RSUE et les envoyés spéciaux ont continué à participer - directement et indirectement - aux actions de médiation et de dialogue, conformément au concept relatif au renforcement des capacités de l'UE dans le domaine de la médiation. L'UE a soutenu activement les négociations de paix menées sous l'égide de l'Algérie pour ce qui concerne la situation au Mali. Le personnel concerné du SEAE et les délégations concernées de l'UE ont continué de travailler sur le renforcement des capacités de soutien à la médiation et de prévention des conflits en fournissant, de manière générale, une assistance concernant l'analyse des conflits, ainsi que des conseils d'experts.

Les travaux sur l'élaboration d'une stratégie de l'UE concernant la justice transitionnelle ont avancé et un séminaire consacré à la justice transitionnelle a été organisé avec le Bureau européen de liaison pour la construction de la paix (EPLO).

L'UE a continué de renforcer ses partenariats. L'UE et les Nations unies ont tenu un atelier conjoint sur la prévention et l'analyse des conflits, afin de partager les enseignements tirés et de recenser les possibilités de coopération à l'avenir. L'UE a continué de coopérer avec le Groupe de l'appui à la médiation et l'Équipe de réserve pour l'appui à la médiation mis en place par les Nations unies, et elle a continué à financer leurs activités. Des contacts et une coopération ont été noués avec d'autres organisations internationales dont l'ASEAN, l'OEA, l'OCI, l'OSCE et la Banque mondiale.

Les partenariats avec la société civile ont pris la forme d'une coopération étroite avec deux consortiums d'organisations de la société civile dans le cadre de la mise à disposition de compétences au bénéfice du personnel du SEAE et de tiers. Le réseau de dialogue avec la société civile (CSDN), qui est géré par le Bureau européen de liaison pour la construction de la paix, s'est employé à organiser, en 2014, 16 manifestations portant sur un grand nombre de thèmes pertinents. L'UE a poursuivi le dialogue mené avec les États-Unis sur la sécurité et le développement et sur la prévention des atrocités, qui porte entre autres sur les questions d'alerte rapide, de prévention des conflits et de consolidation de la paix.

3. Réaction en cas de crise et coordination opérationnelle

En 2014, le SEAE s'est employé à élaborer des analyses coordonnées et des réactions rapides pour faire face aux nombreuses crises et menaces affectant la sécurité européenne. La communication conjointe sur l'approche globale, adoptée en décembre 2013, a pris une importance particulière.

Treize plateformes de crise⁷⁰ ont été activées en vue de faire face à des crises sévissant principalement au Soudan du Sud, dans la région du Sahel, en République centrafricaine, en Ukraine, en Iraq et en Syrie, ainsi qu'à l'épidémie d'Ebola. La mise en place de groupes de travail ou de task forces interservices a permis de procéder aux évaluations requises et de mettre en œuvre de manière appropriée les décisions.

Le SEAE a également organisé plusieurs **missions interservices dans des zones touchées par des crises ou sujettes à celles-ci**; ces missions visaient notamment à évaluer les besoins et à contribuer à une planification menée en commun avec les services de la Commission, à renforcer les délégations de l'UE, à faire en sorte que l'UE soit - le cas échéant - aussi près que possible du théâtre de crise, à établir des contacts avec les partenaires internationaux et à faciliter la coordination avec les États membres de l'UE. En 2014, des missions ont été menées dans les zones de crise suivantes: République centrafricaine, Sahel, frontière turco-syrienne, Iraq, Gaza, Myanmar/Birmanie, Philippines, Géorgie, Liberia, Sierra Leone et Guinée.

⁷⁰ La plateforme de crise de l'UE peut se réunir à l'initiative de la HR/VP, du Secrétaire général exécutif ou du directeur du SEAE chargé de la réaction en cas de crise et de la coordination opérationnelle. Elle réunit des représentants de premier plan du SEAE et de la Commission, qui analysent et évaluent une situation de crise donnée et se mettent d'accord sur les principaux éléments de la réaction de l'UE.

Dans le domaine de la coopération consulaire en cas de crise, le SEAE - en particulier à travers les délégations de l'UE - a encouragé la poursuite des travaux visant à renforcer la coopération consulaire en cas de crise, y compris la planification d'urgence (par exemple pour le Népal, Gaza, la Libye, le Lesotho et l'Inde). Il a également soutenu les travaux que le groupe "Affaires consulaires" du Conseil a menés sur ces questions, ainsi que sur les conseils aux voyageurs. En outre, il a participé avec des États membres à l'élaboration des initiatives de coopération consulaire, qui seront menées en 2015 au Cambodge, en République dominicaine, au Népal, au Nigeria et en Tunisie. Ces initiatives visent à apprécier la capacité du SEAE à soutenir les États membres dans leurs tâches de protection consulaire. Le SEAE a également continué à gérer la page web "Consular-on-Line" (CoOL), qui relie les services consulaires et les centres de crise des États membres et de certains pays partenaires (tels que la Norvège, la Suisse, le Canada et les États-Unis) ainsi que certains des états-majors des États membres, aux fins de l'échange d'information et de la planification d'urgence. En 2014, le SEAE a organisé avec des États membres et d'autres partenaires de la coopération consulaire des exercices ou y a participé, par exemple à Chypre (Argonaute) ou à Nairobi (volet consulaire de l'exercice de gestion de crise ML 14).

F. Politique de sécurité et de défense commune

1. Des moyens accrus

L'année 2014 a été marquée par la mise en œuvre des conclusions que le Conseil européen de 2013 a consacrées à la sécurité et à la défense.

Au total, 16 missions et opérations PSDC étaient présentes sur le terrain. Une nouvelle opération militaire (EUFOR CAR) et deux nouvelles missions civiles (EUCAP Sahel Mali et EUAM Ukraine) ont été mises en place. Au total, quelque 7 000 civils et militaires sont déployés au titre de la PSDC⁷¹.

⁷¹ À la suite des événements de juillet 2014, l'EUBAM Libya a été évacuée de Tripoli et opère à partir de la Tunisie, avec un effectif réduit.

La plupart des missions et opérations ont pour objectif principal de renforcer les capacités locales. Au Mali, par exemple, l'UE combine une mission militaire (EUTM Mali) à une mission civile (EUCAP Sahel Mali) afin d'aider les autorités maliennes à accroître leur capacité d'assurer la sécurité et de rétablir leur contrôle sur leur territoire. L'EUTM Mali a formé quelque 3 500 soldats. L'EUCAP Sahel Mali s'attache à renforcer l'efficacité opérationnelle des forces de sécurité intérieure (FSI) et à rétablir la chaîne de commandement des trois FSI (police, gendarmerie et garde nationale).

Dans la Corne de l'Afrique, la coordination entre trois missions et opérations PSDC facilitée par la mise en service du centre d'opérations de l'Union européenne s'est poursuivie, établissant un lien important entre la lutte contre la piraterie et le renforcement des capacités militaires et civiles.

Afin de mettre en œuvre l'approche globale de l'UE, le SEAE et les services de la Commission élaborent actuellement en commun une approche relative à un soutien de l'UE au renforcement des capacités de pays partenaires et d'organisations régionales afin qu'ils puissent de plus en plus prévenir et gérer les crises par eux-mêmes (initiative "former et équiper"). Cette approche tire notamment parti des cas pilotes identifiés pour le Mali et la Somalie, ainsi que de l'étude de cas portant sur le soutien à l'architecture africaine de paix et de sécurité (APSA), lancée en décembre 2014 pour soutenir la sécurité et le développement des partenaires et leur permettre de prévenir et de gérer les crises par eux-mêmes.

La contribution des partenaires à la PSDC est louable. L'UE a continué de coopérer étroitement avec des organisations internationales comprenant notamment les Nations unies, l'OTAN, l'Union africaine et l'OSCE. Elle a joué un rôle déterminant pour faire face de manière globale et complémentaire à des crises qui ont sévi en Afrique, au Proche-Orient, en Ukraine, en Afghanistan et dans les Balkans. En 2014, quinze pays partenaires ont participé à des missions et opérations PSDC, certains d'entre eux pour la première fois: la Géorgie (EUFOR RCA), l'Australie (EUCAP NESTOR) et la République de Moldavie (EUTM Mali). L'UE a signé trois nouveaux accords-cadres sur la participation à des opérations de gestion de crise menées par l'UE, qui sont en cours de ratification par les pays concernés, à savoir le Chili, la Colombie et la République de Corée.

Le financement des missions civiles a été mis à rude épreuve en 2014 en raison de pénuries de crédits dans le budget PESC/UE. Pour ce qui est du financement des opérations militaires, une révision du mécanisme ATHENA est intervenue en 2014.

1.1. Capacités

Tout au long de 2014, l'UE et ses États membres ont mené des travaux intensifs en vue de donner suite à la demande du Conseil européen de décembre 2013 de renforcer les capacités - civiles et militaires - essentielles au développement d'une PSDC crédible et efficace. Dans ses conclusions du 18 novembre sur la PSDC, le Conseil s'est félicité des mesures prises et des progrès réalisés à cette fin, comme l'indique le rapport élaboré par la haute représentante en juillet.

Les efforts visant à développer les capacités militaires se sont intensifiés, par la mise en œuvre des projets de collaboration approuvés par les chefs d'État ou de gouvernement en décembre 2013, ainsi que par des mesures propres à favoriser au niveau européen une coopération en matière de défense plus systématique et s'inscrivant dans le long terme.

En outre, du fait du recours fréquent aux missions PSDC civiles (11 des 16 missions en cours), qui représentent un instrument important de l'action extérieure menée par l'UE, le développement des capacités civiles doit s'intensifier. Les travaux dans ce sens se sont poursuivis, notamment en faisant avancer les différents volets du plan de développement des capacités civiles.

1.1.1. Capacités civiles

Autre année riche en événements et en défis, 2014 a notamment été marquée par le lancement de deux nouvelles missions: l'EUCAP Sahel Mali et l'EUAM Ukraine.

En dépit des progrès réalisés, la création de capacités civiles - notamment pour les besoins de l'UE en matière de déploiement rapide - reste difficile, en particulier pour ce qui concerne la pénurie de personnel bien formé relevant de profils spécialisés. Si le système de recrutement d'experts civils a été revu, le processus dans son ensemble reste long.

Les séminaires récurrents de haut niveau intitulés "Faciliter le déploiement de personnel civil dans des missions PSDC" constituent pour les États membres et les institutions de l'UE une occasion unique de débattre des capacités civiles. Cette année, la sixième édition a été marquée par une présence encore plus forte des capitales. Les participants ont mis l'accent, entre autres, sur la création de capacités civiles au moyen d'outils tels que Goalkeeper (cf. *infra*) et sur la question de la sécurité/protection du personnel de missions PESD civiles. Les États membres ont exprimé le souhait de voir le séminaire organisé à nouveau l'année prochaine, qui en sera à sa septième édition.

Sur la base des réponses fournies par les États membres à un questionnaire portant notamment sur les unités de police intégrées, les unités de police constituées, ainsi que les équipes nationales et multinationales d'experts dans le domaine de la police, un aperçu des capacités de niche pour 2013-2014 a été présenté en septembre.

Les travaux relatifs au renforcement de la coopération avec la Force de gendarmerie européenne se sont poursuivis. L'arrangement administratif général entre l'Eurogendfor et le SEAE a été signé par les deux parties en octobre 2014.

Les travaux relatifs à l'établissement d'une liste de tâches génériques (qui ne sont pas propres à une mission) susceptibles d'être exercées dans le cadre de missions PSDC civiles se sont poursuivis et devraient s'achever à la mi-2015. La mise en œuvre complète du plan de développement des capacités civiles est un préalable et elle facilitera les synergies entre les capacités civiles et les capacités militaires de la PSDC.

Les résultats de l'étude de faisabilité sur un système centralisé et intégré de gestion des ressources pour les missions et états-majors PSDC ont été présentés aux États membres en décembre. L'examen à mi-parcours de l'entrepôt dans le cadre de la PSDC a été reporté à mars 2015, ce qui permettra de mieux intégrer ce processus aux discussions en cours sur un centre de services partagés. À la demande des États membres, une étude sur le recours éventuel à des moyens nationaux - y compris des unités militaires - à des fins de protection des missions a été réalisée et ses résultats leur seront présentés au début de 2015.

Des progrès ont été réalisés - avec le soutien continu des États membres - sur la voie de la finalisation du projet logiciel Goalkeeper, qui devrait intervenir à la mi-2015. Grâce au module "Registrar", les États membres et le SEAE devraient être mieux à même de traiter et de gérer les listes de personnel susceptible d'être déployé aux fins du recrutement dans le cadre de missions PSDC. Les trois autres modules seront mis à jour en 2015 pour rendre opérationnelle l'ensemble de la plateforme Goalkeeper.

1.1.2. Capacités militaires

Dans le prolongement du mandat que le Conseil européen de décembre 2013 a donné à la HR et à l'AED, le Conseil et le comité directeur de l'AED ont adopté, le 18 novembre 2014, un cadre d'action visant à favoriser une coopération plus systématique et s'inscrivant dans le long terme dans le domaine de la défense, coopération qui est devenue essentielle si l'on veut préserver et développer les capacités militaires.

Grâce à ce cadre d'action, qui a été présenté en parfaite cohérence avec les processus de planification de l'OTAN, les États membres sont déterminés à approfondir la coopération européenne en matière de défense de manière à développer, déployer et soutenir des capacités militaires tournées vers l'avenir, qu'ils peuvent mettre à disposition, sur une base volontaire, pour différents engagements (au niveau national comme multinational ainsi que dans le cadre de la PSDC, des Nations unies ou de l'OTAN). Si c'est aux États membres que la responsabilité incombe au premier chef, les structures de l'UE contribuent aussi, par le soutien qu'elles apportent, à promouvoir la coopération en matière de défense, notamment en favorisant les incitations et les synergies avec les politiques plus générales de l'UE.

Avec le soutien de l'AED, les États membres ont également progressé dans la mise en œuvre de projets et programmes de collaboration que les chefs d'État ou de gouvernement ont approuvés en décembre 2013 dans des domaines capacitaires essentiels: capacité de ravitaillement en vol, systèmes d'aéronefs télépilotés, télécommunications gouvernementales par satellite et cyberdéfense.

Dans ses conclusions du 18 novembre, le Conseil a encouragé l'AED à recenser les possibilités de coopération et à soutenir des projets de coopération par des mécanismes favorisant celle-ci et des mesures d'incitation, notant dans ce contexte que les travaux progressent sur l'acquisition en commun.

La révision du plan de développement des capacités (PDC) s'est achevée en octobre. Le CDP, qui donne aux États membres une vision plus large du paysage capacitaire européen dans le temps (lacunes en matière de capacités - les plus critiques se situant dans les domaines du renseignement, de la surveillance, de l'acquisition d'objectifs et de la reconnaissance (ISTAR), de l'information, de la cyberdéfense, du transport stratégique et des opérations aériennes, éléments essentiels pour les opérations, volet "Recherche et technologie", capacités industrielles et programmes d'acquisition), joue un rôle essentiel dans la définition de priorités relatives au développement concerté des capacités.

Dans le prolongement de la révision du PDC, le Comité militaire de l'UE (CMUE) a procédé à une mise à jour approfondie du processus relatif à l'objectif global, qui s'est traduite par l'élaboration d'un nouveau catalogue des forces recensant les capacités susceptibles d'être mobilisées, ainsi que d'un catalogue des progrès, qui met en évidence les lacunes critiques devant être comblées pour atteindre le niveau d'ambition que l'UE s'est fixé. Un exercice global visant à analyser les enseignements tirés est venu achever ce travail.

La coopération en matière de développement des capacités militaires nouée entre l'UE et l'OTAN s'est poursuivie grâce à des contacts intensifs entre les services des deux organisations à tous les niveaux, ainsi que dans le cadre du groupe UE-OTAN sur les capacités, assurant ainsi la transparence, la complémentarité et le renforcement mutuel des relations entre les deux organisations.

1.1.3. Centre satellitaire de l'UE

Adoptée en juin 2014, la nouvelle décision du Conseil marque l'évolution structurelle du Centre satellitaire de l'UE (CSUE) et offre de nouvelles possibilités pour relever les défis de demain. Cette décision permet au Centre d'établir dans le domaine de l'espace et de la sécurité une coopération avec la Commission et les organes ou organismes de l'Union, ou avec les États membres. Elle a pour objectif de développer au maximum les synergies et la complémentarité avec d'autres activités de l'Union qui ont une incidence sur les activités du CSUE et lorsque les activités de celui-ci ont un lien avec celles de l'Union, par exemple la surveillance des frontières de l'UE. Par ailleurs, elle étend le champ d'application du principe de recouvrement des coûts afin de fournir au CSUE des sources de financement supplémentaires.

En 2014, la tendance à l'accroissement de la production du Centre s'est poursuivie. Pour la première fois, il a fourni plus de 1 000 produits. Les États membres ont téléchargé plus de 25 000 produits, ce qui représente une augmentation de plus de 1 000 % au cours des cinq dernières années. Sur le plan interne, le Centre satellitaire a été un atout essentiel, grâce auquel il a pu être procédé à une évaluation autonome de la crise en Ukraine.

Sur le plan externe, l'année 2014 a permis de confirmer que la capacité du Centre était reconnue par les organisations internationales (Nations unies, Union africaine, OSCE, etc.).

Le CSUE a apporté son soutien à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) en Syrie (150 produits ont été fournis à l'OIAC). Ce dernier a demandé que le mandat du CSUE soit prorogé jusqu'en septembre 2015, ce qui témoigne de la plus-value et de la qualité qu'apporte son soutien. Par ailleurs, l'Agence internationale de l'énergie atomique a demandé l'aide des experts du CSUE. Ces deux actions ont été financées par l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix.

1.2. Enseignements tirés et formation

1.2.1. Enseignements tirés

En février 2014, le groupe de gestion des enseignements tirés dans le cadre de la PSDC, qui comprend tous les acteurs concernés au sein du SEAE⁷² et de la Commission⁷³, s'est réuni pour la première fois et a adopté un rapport annuel sur les enseignements tirés, qui recense cinq enseignements principaux⁷⁴.

Ces enseignements ne sont pas nouveaux mais n'ont pas encore été "acquis", en ce sens qu'ils n'ont pas encore été pleinement mis en œuvre. Le rapport en question comportait dix-neuf recommandations principales renvoyant aux cinq enseignements principaux et présentait des mesures concrètes à prendre pour mettre en œuvre chacune d'entre elles.

⁷² Les acteurs concernés au sein du SEAE sont la direction de la gestion des crises et de la planification, l'État-major de l'UE, la capacité civile de planification et de conduite, le Centre d'analyse du renseignement de l'UE, la direction de la politique de sécurité et de la prévention des conflits, le service chargé de la réaction en cas de crise et de la coordination opérationnelle, le président du Comité chargé des aspects civils de la gestion des crises, le président du Groupe politico-militaire, ainsi que les services géographiques concernés. En outre, le président du Comité militaire de l'UE est aussi membre de ce groupe.

⁷³ Les acteurs concernés au sein de la Commission sont la direction générale du développement et de la coopération EuropeAid, la direction générale de l'aide humanitaire et de la protection civile (ECHO) et le service des instruments de politique étrangère.

⁷⁴ Le COPS a examiné ces enseignements en mars et les approuvés en juin, conformément aux avis des groupes compétents. Les principaux enseignements sont les suivants:

1. Une approche globale améliore l'efficacité des missions et la pérennité de leurs résultats.
2. Un socle commun de formation préalable au déploiement pour l'ensemble du personnel des missions PSDC peut améliorer sensiblement leur efficacité et leur cohérence.
3. Si l'on veut que les missions soient vraiment efficaces et puissent être maintenues, il faut que le pays hôte soit partie prenante au processus et apporte son soutien.
4. Le recours à des "mesures préparatoires" s'est avéré utile.
5. Lors de la préparation de nouvelles missions, il faudrait tenir compte de manière systématique des enseignements tirés.

Assisté d'un groupe "Enseignements tirés" composé d'experts, le groupe de gestion des enseignements tirés a suivi la mise en œuvre des enseignements principaux en 2014.

En novembre 2014, le groupe "Enseignements tirés" a procédé avec le Département des opérations de maintien de la paix (Nations unies) à un premier échange de vues sur les enseignements, mené dans le cadre d'une évaluation par les pairs. Cet exercice devrait se poursuivre.

1.2.2. Formation et exercices

Les États membres et leurs acteurs nationaux œuvrant dans le domaine de la formation continuent de jouer un rôle actif, dans le droit fil du concept de formation et des nouveaux besoins en la matière. La continuité a été assurée dans presque toutes les activités de formation en place, et des progrès ont été réalisés dans l'élaboration de nouveaux cours et modules de formation, y compris la formation à distance par Internet.

Des efforts résolus sont déployés depuis février 2014 pour élaborer une nouvelle politique de formation de l'UE dans le domaine de la PSDC, qui remplacera l'actuelle politique de formation de l'UE dans le domaine de la PESD (2003) et le concept de formation de l'Union européenne dans le domaine de la PESD (2004). La politique de formation de l'UE dans le domaine de la PSDC aborde et intègre toutes les dimensions de la formation civile et militaire dans le domaine de la PSDC dans le contexte de l'approche globale de l'UE en matière de gestion de crises.

Sept cours d'orientation, qui cette année ont porté principalement sur différents aspects régionaux et/ou thématiques (liberté, sécurité et justice, partenaires orientaux, ASEAN et Sud de la Méditerranée) ont été organisés dans le cadre du Collège européen de sécurité et de défense (CESD), le but étant de répondre aux évolutions thématiques spécifiques intervenues dans le domaine de la PSDC, y compris la mise en place de partenariats de l'UE en la matière.

Le mois de juin 2014 a marqué la fin de la période de deux ans prévue pour la mise en œuvre du plan d'action visant à renforcer la contribution apportée par l'UE dans le cadre de la PSDC aux opérations de maintien de la paix des Nations unies, que le Conseil a adopté en juin 2012. En ce qui concerne la formation (action F.4), la coopération a porté sur l'intégration et l'utilisation des normes de formation des Nations unies dans l'élaboration des cours, programmes et orientations de l'UE (notamment en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité et le suivi, l'encadrement et le conseil), mais aussi sur l'échange de normes élaborées par l'UE sur la base de l'expérience et des pratiques des Nations unies (les modules de formation sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes, les droits de l'homme et la protection des enfants, par exemple).

De 2011 à 2014, le projet européen d'entraînement des services de police (EUPST) a contribué à renforcer les capacités de plus de 2 400 policiers issus de 68 pays. Fort de ce succès, le document de stratégie de l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix prévoit d'apporter un soutien à un projet de suivi, l'EUPST II. La direction "Gestion des crises et planification" (CMPD) a apporté et continuera d'apporter un soutien important pour que ce projet se poursuive.

En octobre 2014, le CMPD (SEAE) a organisé pour la troisième fois une réunion portant sur l'échange d'expériences, d'enseignements et de bonnes pratiques dans ce domaine. Les participants attendus pour cette réunion étaient les membres des missions/opérations chargés de la formation du personnel de celles-ci, comme les chefs des unités de formation ou d'autres membres des missions/opérations ayant une responsabilité similaire ainsi que des représentants de la communauté des organismes de formation tels que, entre autres, le CESD, le CEPOL, ENTRI, EUPST et des représentants du SEAE, des agences de l'UE et des États membres.

La réunion a porté sur les défis actuels et futurs en matière de formation. Parmi les aspects essentiels du programme, il convient de noter les sessions consacrées au retour d'information fourni par le personnel des missions/opérations PSDC sur leurs missions/opérations, ainsi que des échanges d'expériences et des débats avec les formateurs sur les besoins de formation mis en évidence. Cette réunion a été organisée à la suite du séminaire sur la formation et l'enseignement militaire, organisé par l'État-major de l'UE.

Le 30 octobre 2014, l'État-major de l'UE (EMUE) et le quartier général interarmées multinational (MN JHQ) d'Ulm, en Allemagne, ont organisé conjointement le deuxième séminaire annuel de l'UE sur la formation et l'enseignement militaires, qui cette année a porté plus particulièrement sur le thème "Développer les compétences individuelles et collectives pour la planification de missions et d'opérations PSDC". Ce séminaire, qui visait à mieux définir les besoins de formation pour la planifications de missions et d'opérations PSDC, a accueilli 70 participants venus d'États membres, d'institutions de l'UE, de centres d'excellence, ainsi que d'autres consortiums et instituts de formation civils et militaires, qu'ils soient nationaux ou multinationaux.

Il est généralement admis que tout le personnel international - qu'il soit détaché ou sous contrat - devrait bénéficier d'une formation préalable au déploiement avant d'être envoyé sur zone. L'importance d'une telle formation, dispensée en bonne et due forme, figurait parmi les cinq constatations les plus importantes du rapport annuel 2013 de l'UE sur les enseignements tirés dans le domaine de la PSDC. Outre des formations préalables au déploiement organisées régulièrement dans le cadre du projet ENTRi, une action pilote intitulée "Formation préparatoire aux missions PSDC" a également été offerte dans le cadre du réseau du CESD. Toutefois, les formations préalables au déploiement concernent principalement le personnel détaché. Le SEAE travaillera sur le projet de nouvelle politique de formation afin, notamment, d'établir une solution durable pour la formation préalable au déploiement du personnel détaché et du personnel international sous contrat.

Les autres activités de formation importantes ont porté entre autres sur des questions telles que la préparation de hauts responsables pouvant être amenés à assurer la direction de missions et opérations PSDC, la planification stratégique pour les opérations PSDC et les missions PSDC, les relations UE-Chine, la réforme du secteur de la sécurité, l'État de droit, l'analyse des conflits et la sensibilité aux conflits, ainsi que les normes internationales en matière de protection des personnes et des groupes.

Le CMUE a continué de mettre en œuvre toute une série d'actions⁷⁵ visant à renforcer la formation et l'enseignement militaires dans le cadre d'un système plus vaste de formation à la PSDC, l'EMUE a renforcé le dialogue structuré avec les services de formation de l'OTAN au niveau stratégique sous forme de discussions informelles entre les services des deux organisations, afin de définir les domaines d'intérêt commun pour les deux organisations et d'utiliser au mieux des ressources limitées en matière de formation, dans l'intérêt de l'ensemble des États membres de l'UE et dans le respect du principe d'inclusion. Dans ce contexte, l'EMUE a mis en place un processus cadre relatif à la définition des besoins de formation militaire dans le domaine de la PSDC⁷⁶, qui tient compte des travaux déjà réalisés par l'OTAN et qui met l'accent sur certaines disciplines (cyberdéfense, planification des opérations PSDC, coopération civilo-militaire, par exemple).

L'exercice conjoint CME-CMX 15 planifié par l'UE et l'OTAN a été reporté en 2014, en dépit des efforts déployés par l'UE pour qu'il ait lieu.

1.3. Concepts pour les activités PSDC

L'élaboration de concepts, de normes et de bonnes pratiques contribue de manière non négligeable à améliorer l'efficacité opérationnelle. Dans ce contexte, le terme "concept" s'entend comme faisant spécifiquement référence à un outil utilisé pour orienter l'action menée dans le cadre de la PSDC dans un domaine donné. Il est donc important d'assurer le suivi constant d'un ensemble de concepts, d'instructions permanentes, de lignes directrices et de bonnes pratiques, et d'élaborer de nouveaux modèles, pour jeter les bases d'une planification, d'une conduite et d'un appui plus efficaces des missions et opérations. Ce processus se fonde sur les enseignements tirés des missions et opérations de gestion de crises menées par l'UE ainsi que sur l'expérience d'autres acteurs internationaux.

⁷⁵ Military Training and Education in the EU - Final Draft Action Plan for the short term proposals (formation et enseignement militaires dans l'UE - projet final de plan d'action relatif aux mesures à court terme), doc. 02648/2/14 du SEAE, en date du 4 février 2014.

⁷⁶ Framework Process for Managing CSDP Military Training Requirements (processus cadre relatif à la gestion des besoins de formation militaire dans le domaine de la PSDC), doc. 000945/8/14 REV8 du SEAE.

Dans le domaine militaire, cette tâche est menée à bien dans le cadre du programme de mise en œuvre de l'élaboration de concepts, qui repose sur le plan de développement des capacités établi par l'AED, des initiatives mises en place par la présidence du Conseil de l'UE ou des États membres, des évolutions découlant des retours d'expérience des opérations et missions PSDC, et/ou du travail conceptuel réalisé par des organisations internationales partenaires.

En 2014, 33 projets d'élaboration de concepts étaient en cours et 12 concepts ont été finalisés.

Dans le domaine civil, la capacité civile de planification et de conduite a achevé la mise au point de lignes directrices pour l'élaboration de règles spécifiques concernant le recours à la force pour les missions PSDC civiles, règles que les États membres ont adoptées le 18 septembre. Les États membres ont également adopté des lignes directrices opérationnelles relatives aux activités de suivi, d'encadrement et de conseil dans le cadre des missions PSDC civiles, une question qui, dans nombre de missions en cours, revêt une importance de plus en plus grande.

La réflexion engagée dans le domaine militaire comme dans le domaine civil sur la manière d'assurer un déploiement rapide s'est poursuivie, conformément aux conclusions du Conseil européen de décembre 2013.

Certaines des questions abordées ont porté sur la coopération civilo-militaire. Le concept de l'UE relatif au soutien logistique des opérations et missions militaires dirigées par l'UE pourrait à terme contribuer à une coopération plus étroite avec les missions civiles dirigées par l'UE, dans la mesure où il s'efforce d'aborder les différentes possibilités d'exécution de fonctions logistiques. Établi conjointement par les structures militaires et civiles, le concept dans le domaine sanitaire et médical pour les missions et opérations de gestion de crises dirigées par l'UE vise à fournir de manière concise et cohérente des indications quant à la fourniture optimale d'un soutien sanitaire, aussi bien pour les missions civiles que pour les opérations militaires.

En ce qui concerne la coopération avec les Nations unies, l'UE et celles-ci ont arrêté des modalités de coordination au cours de la planification de missions et d'opérations, modalités qui ont déjà été appliquées dans le cas du Mali. L'EMUE a achevé la mise au point du concept de déploiement militaire de l'UE en vue de soutenir des opérations de maintien de la paix des Nations unies, qui fournit, en matière de planification, des orientations pour les déploiements de l'UE qui consistent en des missions de transition avec les Nations unies, des missions prenant le relais des Nations unies ou des déploiements menés en commun avec celles-ci. L'UE et les Nations unies ont également arrêté des modalités détaillées pour la poursuite du travail sur les concepts et les lignes directrices, et elles ont eu plusieurs échanges de vues sur les bases conceptuelles des travaux consacrées à la RSS.

2. Davantage d'efficacité

2.1. Partenariats

Pour l'Union européenne, la coopération avec les partenaires fait partie intégrante de l'approche globale. Les partenariats permettent à l'UE de tirer parti des connaissances, de l'expertise et des capacités spécifiques de ses partenaires, tout en les rapprochant de l'UE. En ce qui concerne la PSDC, la coopération avec les partenaires a été renforcée l'intérieur des cadres arrêtés existants, dans le plein respect du principe fondamental de l'autonomie de décision de l'UE. La priorité a été accordée à ceux qui partagent les valeurs et les principes communs de l'UE et qui peuvent et veulent appuyer les efforts de l'UE en matière de gestion de crises.

Des missions et opérations PSDC récemment lancées ont bénéficié d'un large soutien politique et pratique de la part de plusieurs partenaires. La Géorgie a participé à l'EUFOR RCA en mettant à disposition une compagnie d'infanterie légère et constitue le deuxième contributeur le plus important; la Serbie a également proposé des contributions à cette mission; le Monténégro, la République de Moldavie, la Suisse et la Serbie participent à l'EUTM Mali; l'Australie a participé pour la première fois à l'EUCAP Nestor; l'Ukraine a mis à la disposition de la force navale placée sous la direction de l'Union européenne (EU NAVFOR) Somalie - opération Atalanta une frégate (la contribution la plus importante jamais faite par ce pays), et la Nouvelle-Zélande un avion de reconnaissance.

En 2014, quinze pays partenaires (Australie, Albanie, Canada, Chili, ancienne République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Norvège, République de Moldavie, Serbie, Suisse, Turquie, Ukraine et États-Unis) ont participé à dix missions et opérations PSDC, ce qui représente quelque 8% de l'ensemble personnel déployé. Parmi les autres initiatives de coopération pratique figurent la contribution de l'Ukraine et de l'ancienne République yougoslave de Macédoine aux groupements tactiques de l'UE, les escortes navales des navires du PAM assurées par la Chine, qui a également mené deux exercices navals avec l'EUNAVFOR, l'exercice naval conjoint que le Japon a mené avec l'EUNAVFOR ainsi que ses projets destinés à soutenir plusieurs missions PSDC, y compris au Niger, et le soutien que le Canada continue d'apporter à un projet de l'EUTM Mali. La coopération avec les États-Unis s'est poursuivie, notamment au Kosovo, en RDC et dans la Corne de l'Afrique/en Somalie, ainsi qu'au niveau du dialogue entre autorités militaires, avec l'EUCOM et l'AFRICOM.

Le réseau de partenariats PSDC a continué de s'étendre à l'Asie et à l'Amérique latine, à la faveur de la signature d'accords-cadres de participation aux opérations de gestion de crises dirigées par l'UE avec le Chili et la Colombie (premiers partenaires en Amérique latine) et la République de Corée (premier partenaire en Asie, deuxième en Asie/Pacifique, après la Nouvelle-Zélande). L'entrée en vigueur de ces accords ouvrira de nouvelles possibilités de dialogue et de coopération opérationnelle concrète.

Le volet multilatéral de la coopération PSDC dans le cadre du partenariat oriental a complété de très bonnes relations bilatérales avec la Géorgie, la République de Moldavie et l'Ukraine.

Mis en place en 2013, le panel du partenariat oriental sur la coopération dans le domaine de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) a permis d'organiser quelque quinze activités de dialogue et de formation en 2014, y compris des cours et des séminaires tenus à Bruxelles et à Kiev, un atelier juridique, une table ronde sur les capacités civiles, l'observation d'un exercice de groupement tactique en Suède, une visite sur place auprès de la mission PSDC en Géorgie et une conférence avec la société civile, qui a eu lieu à Vilnius.

Le partenariat et la coopération que l'UE et les Nations unies ont mis en place en matière de gestion de crises sont devenus pratique courante, grâce à l'expérience que ces organisations ont acquise en coopérant sur différents théâtres d'opérations (Mali, RCA, RDC, Somalie), au dialogue régulier à haut niveau mené au sein du Comité directeur ONU-UE sur la gestion des crises et à la tenue de réunions entre services. Le plan d'action de l'UE visant à appuyer les opérations de maintien de la paix menées par les Nations unies est arrivé à son terme; il a permis, entre autres, d'établir entre les deux organisations des modalités de coordination concernant les procédures de planification, les concepts, les formations et les exercices ainsi que les enseignements tirés. Pour que la dynamique solide ainsi imprimée ne s'émousse pas, une initiative de suivi destinée à définir les priorités stratégiques à venir est actuellement en cours d'examen.

L'UE et l'OTAN sont toutes deux d'accord pour estimer que les crises qui sévissent dans les voisinages oriental et méridional ont modifié profondément l'environnement de sécurité pour l'Europe et plus généralement la communauté transatlantique.

Les conséquences de ces crises n'ont fait que mettre en exergue l'importance des conclusions du Conseil européen de décembre 2013 visant à faire avancer les priorités européennes en matière de sécurité et de défense, y compris la coopération avec l'OTAN.

L'UE a assisté au sommet de l'OTAN tenu au pays de Galles les 4 et 5 septembre 2014 et s'est félicitée des résultats en la matière. Comme les années précédentes, l'UE et l'OTAN ont poursuivi la mise en œuvre progressive des propositions concrètes de coopération pratique entre les deux organisations, que la HR avait présentées à l'OTAN en 2011 conformément au mandat que lui avait confié le Conseil européen en septembre 2010.

Dans ce cadre, les deux organisations se sont notamment attachées à organiser des rencontres régulières entre la HR et le Secrétaire général de l'OTAN, à assurer l'information réciproque de leurs groupes de travail compétents sur des questions d'intérêt commun (notamment la crise dans les voisinages oriental et méridional, le Kosovo, la sûreté maritime, etc.), à organiser entre le NAC et le COPS deux réunions informelles consacrées à l'Ukraine et à coopérer avec les alliés de l'OTAN qui ne sont pas membres de l'UE, au format COPS+7 et COPS+9. Les contacts informels entre les services des deux organisations se sont poursuivis dans le but d'améliorer encore la connaissance et la compréhension mutuelles de leur activités respectives, contribuant ainsi à éviter les doubles emplois inutiles et à mettre en place des complémentarités et des synergies dans les domaines où elles jouent toutes deux un rôle actif.

En 2014, l'UE a assuré avec succès la présidence du groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes, ce qui lui a donné une occasion unique de développer des liens plus étroits avec les pays de la région. Les activités du groupe de contact ont été régionalisées, la COI, Maurice, les EAU et les Seychelles assurant la coprésidence de différents groupes.

De l'automne 2014 au printemps 2014, l'UE a coprésidé, dans le cadre du Forum régional de l'ASEAN, le groupe d'appui inter-sessions sur les mesures de confiance et la diplomatie préventive ainsi que le dialogue des responsables de la défense qui lui est associé, ce qui témoigne de la volonté de l'UE à renforcer la coopération avec ses partenaires asiatiques.

La mise en place de partenariats suppose également de coopérer avec des organisations non gouvernementales et la société civile. Le SEAE a noué des contacts étroits avec le Bureau européen de liaison pour la construction de la paix (EPLO), un réseau d'ONG actives dans la consolidation de la paix, ainsi qu'avec le réseau de dialogue avec la société civile, l'accent étant mis en particulier sur l'Ukraine, la Géorgie, l'Afghanistan et la Somalie. Le SEAE, à Bruxelles, et les missions et opérations PSDC présentes sur le terrain coopèrent également avec la société civile au sens large, notamment les défenseurs des droits de l'homme et en particulier ceux des femmes.

2.2. Groupements tactiques et réaction rapide

Les travaux se sont poursuivis pour donner suite à la demande du Conseil européen de décembre 2013 d'améliorer les capacités de réaction rapide de l'UE, notamment en accroissant la flexibilité et la déployabilité des groupements tactiques de l'UE. Une étape importante a été franchie avec la révision, amorcée par le SEAE, du concept principal de réaction rapide militaire de l'UE et des concepts de réaction rapide aérienne et maritime subordonnés, ainsi que l'élaboration d'un nouveau concept de réaction rapide terrestre de l'UE. Il s'agit notamment de renforcer la modularité des groupements tactiques de l'UE pour qu'ils mieux s'adaptent à toute la gamme de missions et de tâches susceptibles d'être menées. En outre, les ministres ont poursuivi les discussions consacrées à la volonté politique, question essentielle à l'amélioration des possibilités opérationnelles d'utilisation des groupements tactiques.

En 2014, la liste des offres et engagements des groupements tactiques de l'UE s'est améliorée, grâce notamment à la réduction sensible des engagements opérationnels militaires internationaux des États membres dans d'autres parties du monde (par exemple en Afghanistan).

3. Davantage de cohérence

3.1. Liens entre les aspects intérieurs et extérieurs

Dans les conclusions sur la PSDC qu'il a adoptées en novembre 2013, le Conseil a insisté "sur le lien sans cesse plus étroit entre les dimensions "sécurité intérieure" et "sécurité extérieure". Il [a souligné] qu'il importe de continuer à renforcer les liens entre les intervenants PSDC et les intervenants dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice (JAI), de manière à faciliter une meilleure compréhension des objectifs des uns et des autres et à garantir des bénéfices mutuels. Cela permettra, notamment, de s'attaquer à d'importantes questions horizontales telles que l'immigration clandestine, la criminalité organisée et le terrorisme. Dans cette optique, il conviendrait que, en fonction des besoins, des agences et organes de l'UE (comme EUROPOL, FRONTEX et le CEPOL) ainsi que INTERPOL jouent un rôle encore plus grand dans le cadre de la PSDC."

Dans ses conclusions des 26 et 27 juin 2014, le Conseil européen a indiqué que "étant donné que la réponse à un grand nombre de défis dans l'espace de liberté, de sécurité et de justice se trouve dans les relations avec les pays tiers, il y a lieu d'améliorer l'articulation entre les politiques intérieure et extérieure de l'UE."

Dans le cadre de la feuille de route sur le renforcement des liens entre la PSDC et les domaines de la liberté, de la sécurité et de la justice⁷⁷ ("Strengthening Ties Between CSDP and Freedom, Security and Justice"), un troisième rapport annuel⁷⁸ sur l'état d'avancement des travaux a été présenté en novembre 2014 au Comité politique et de sécurité et au Comité permanent de sécurité intérieure.

Les actions définies à l'intérieur de ce cadre politique sont en train d'être finalisées, achevant ainsi un volet essentiel de l'actuelle feuille de route sur le renforcement des liens entre la PSDC et les domaines de la liberté, de la sécurité et de la justice. La mise en œuvre de cette feuille de route a suivi le rythme de la consolidation progressive des services du SEAE. Une approche descendante ciblée a été appliquée, notamment en ce qui concerne les agences de l'UE, qui s'est traduite par la mise en place de modalités de travail avec Europol et Frontex.

Le renforcement de la coopération menée avec Interpol dans le domaine de la PSDC devrait contribuer à cette cohérence.

Le COPS et le COSI ont invité le groupe de soutien COSI et le Comité chargé des aspects civils de la gestion des crises, les services compétents du SEAE et de la Commission, ainsi que des représentants des agences compétentes en matière de JAI, à tenir compte du débat tenu lors de la réunion COPS/COSI du 11 novembre 2014 et à élaborer le cas échéant des propositions concrètes sur la manière de renforcer la coopération entre les missions et opérations PSDC et les intervenants dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice.

Dans sa récente communication intitulée "Le programme européen en matière de sécurité", qui présente une nouvelle stratégie de sécurité intérieure pour la période 2015-2020, la Commission estime qu'il faudrait rendre encore plus opérationnel le lien entre la sécurité intérieure et la sécurité extérieure et qu'il faudrait resserrer les liens entre, d'une part, Justice et Affaires intérieures et, d'autre part, la PSDC.

⁷⁷ Voir Conseil de l'Union européenne, Strengthening Ties between CSDP and FSJ – Draft Road Map, doc. 18173/11, 5.12.2011.

⁷⁸ Document 14854/14.

3.2. Synergies civilo-militaires

Les travaux visant à rechercher les synergies dans l'élaboration des capacités civiles et militaires ont été guidés et inspirés par les conclusions du Conseil européen de décembre 2013, qui a mis en exergue la nécessité d'une plus grande synergie dans le domaine du développement des capacités.

Il importe tout particulièrement de prendre conscience du fait que les capacités et les technologies sont de plus en plus à double usage, et par conséquent, des possibilités considérables qu'offre la mise en place de synergies entre la recherche civile et la recherche militaire en tant que fondement du développement des capacités. À cet égard, l'AED et le SEA ont été associés aux travaux de la Commission sur une action préparatoire sur la recherche liée à la PSDC.

Partie II: PERSPECTIVES POUR 2015

Nombre des crises graves qui ont marqué l'année 2014 et les années précédentes se poursuivront très probablement tout au long de l'année 2015. Conformément aux conclusions du Conseil européen de décembre 2013, des travaux importants seront réalisés pour consolider les approches et les instruments de l'action extérieure de l'UE afin que celle-ci soit en mesure de faire face à un voisinage européen posant des défis de plus en plus complexes et à un monde en évolution constante.

1. Voisinage

Tout au long de l'année, il sera procédé à un réexamen de la politique européenne de voisinage, l'objectif étant d'améliorer son efficacité et de lui permettre d'atteindre divers objectifs et de relever différents défis dans les pays voisins.

L'UE est consciente que l'environnement géographique au sens large de nos partenaires et leurs relations avec leurs propres voisins sont des éléments importants qui ont une incidence sur la PEV. C'est à l'UE et à ses partenaires uniquement qu'il revient de décider souverainement de la manière dont ils veulent poursuivre leurs relations.

L'UE consacrera une attention substantielle au renforcement de sa communication stratégique à l'appui de la politique de l'UE, tout en prenant des mesures proactives pour renforcer la capacité de résistance du public face à la manipulation de l'information par des tiers.

En ce qui concerne le **voisinage oriental**, les défis que posent les relations avec l'**Ukraine** et la **Russie** figureront au premier rang des préoccupations. En Ukraine, l'UE continuera à soutenir la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, ainsi que les efforts déployés pour parvenir à un règlement pacifique et durable du conflit qui règne dans l'est du pays, sur la base des accords de Minsk. L'UE continuera d'aider le gouvernement ukrainien à mettre en œuvre les réformes politiques et économiques nécessaires pour autant que des mesures concrètes de réformes aient été prises. L'UE soutient également l'Ukraine par l'intermédiaire de la mission civile EUAM Ukraine. Deux grandes réunions de haut niveau ont eu lieu au cours du premier semestre: le sommet UE-Ukraine à Kiev et une conférence internationale de soutien à l'Ukraine, également à Kiev.

Le **sommet du partenariat oriental de Riga** (21 et 22 mai) a été une occasion importante de faire le point sur la situation actuelle et de fixer le programme en vue de la poursuite du développement du partenariat oriental. L'UE est fermement attachée au Partenariat oriental et réaffirme que l'objectif est de développer des relations renforcées et différenciées avec ses six partenaires indépendants et souverains. L'étendue et la profondeur de la coopération sont déterminés par les ambitions et les besoins de l'UE et de ses partenaires ainsi que par le rythme des réformes. Des efforts particuliers devraient être consentis pour promouvoir la coopération en ce qui concerne le renforcement de l'appareil d'État, la mobilité et les contacts entre les personnes, les débouchés commerciaux et les interconnexions. L'UE escompte que tous les États membres ratifieront au plus tôt les accords d'association/accords de libre-échange approfondi et complet avec la Géorgie, la République de Moldavie et l'Ukraine.

L'UE souligne que leur mise en œuvre, en contribuant à l'association politique et à l'intégration économique de ces pays avec l'UE, figurera au tout premier rang des priorités de l'UE et des partenaires concernés dans les années à venir.

En **République de Moldavie**, l'UE s'attachera à aider le nouveau gouvernement à mettre en œuvre des réformes essentielles (justice, secteur financier, conditions d'investissement et lutte contre la corruption) ainsi que la réforme du secteur de la sécurité.

En **Géorgie**, des travaux seront nécessaires pour soutenir une mise en œuvre sans heurts de l'accord d'association/l'accord de libre-échange approfondi et complet, y compris une indépendance accrue du système judiciaire et du ministère public, ce qui est indispensable pour la modernisation du pays. À la suite de l'examen stratégique de l'EUMM Georgia effectué en 2014, le mandat de la mission a été prorogé de deux ans, compte tenu de la crise en Ukraine. L'effectif autorisé n'évoluera pas en 2015 mais, à la suite de la dernière révision de l'OPLAN, la structure de la mission est optimisée pour obtenir de meilleurs résultats dans l'environnement opérationnel actuel (entre autres, un accent mis sur des rapports plus analytiques, des équipes flexibles dans les bureaux locaux et l'attribution d'une cellule de projets pour renforcer les activités de la mission en ce qui concerne l'instauration d'un climat de confiance).

En ce qui concerne les trois autres partenaires orientaux, l'année 2015 verra aboutir les initiatives concrètes élaborées dans le but de déterminer les options envisageables pour un nouvel accord bilatéral avec l'Arménie (à la suite de la déclaration de Vilnius de 2013), ainsi qu'avec l'Azerbaïdjan, qui présentera un projet de nouvel accord stratégique bilatéral, pour remplacer l'accord d'association et le partenariat stratégique de modernisation. Ce projet devrait faire l'objet d'un examen attentif. Le dialogue se poursuivra avec la Biélorussie, en vue d'obtenir d'éventuels résultats (y compris un accord visant à faciliter la délivrance des visas, un accord de réadmission et le lancement de négociations en vue d'un partenariat pour la mobilité). L'UE est prête à poursuivre sa coopération avec Minsk, conformément aux vingt-neuf mesures arrêtées par le Conseil, sur la base des progrès accomplis sur les questions des droits de l'homme, de la démocratisation et des prisonniers politiques.

Les travaux dans le cadre du panel du Partenariat oriental sur la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) continueront conformément à son mandat en vue de poursuivre le développement de la coopération.

Les événements qui ont lieu dans le **voisinage méridional** demeureront au premier rang des préoccupations internationales et de l'UE. En raison des nombreux conflits qui sévissent actuellement dans la région, il sera nécessaire de procéder au réexamen de la politique de voisinage et de renforcer les synergies entre les États membres et les politiques et instruments de l'UE.

La rencontre ministérielle informelle avec les partenaires du Sud de l'UE, sur l'avenir de la PEV s'est tenue le 13 avril à Barcelone et a réuni 36 ministres des affaires étrangères, la HR/VP, M. Hahn, membre de la Commission, ainsi que d'autres représentants d'organisations régionales. Elle a permis aux États membres de l'UE et aux partenaires du voisinage méridional d'avoir un échange fructueux sur le processus de réexamen de la PEV, garantissant ainsi le principe d'appropriation.

La situation en Syrie et en Iraq nécessitera des efforts et une attention soutenus, y compris à l'appui de l'action menée pour mettre l'EIL/Daech en échec. Dans ce contexte, l'une des priorités consistera à mettre en œuvre la stratégie régionale de l'UE pour la Syrie et l'Iraq ainsi que pour la menace que constitue l'EIL/Daech. En Iraq, l'action menée consistera principalement à soutenir les efforts déployés par le nouveau gouvernement iraquien pour stabiliser et pacifier le pays et pour instaurer un environnement politique ouvert à tous. Pour ce qui est de la Syrie, l'UE soutiendra les efforts accomplis par Staffan de Mistura, l'envoyé spécial des Nations unies, en vue de parvenir à une désescalade de la violence et de créer un environnement propice à la mise en place d'un processus conduisant à une transition politique. Il s'agira notamment de mobiliser les instruments dont dispose l'UE. La Commission a annoncé qu'un milliard d'euros sera consacré à la mise en œuvre de la stratégie susmentionnée en 2015 et en 2016. Dans le cadre du réexamen du budget, il importera tout particulièrement d'étudier les possibilités d'accorder davantage la priorité au renforcement de l'aide humanitaire, de l'aide à la stabilisation et de l'aide au développement, à court et moyen terme, pour contribuer à la gestion des crises actuelles.

L'UE continuera par ailleurs à collaborer avec ses partenaires internationaux et régionaux pour atténuer les effets déstabilisateurs des conflits qui sévissent en Syrie et en Iraq sur les pays voisins, y compris ceux de l'afflux massif de réfugiés. Le Liban reste particulièrement exposé et l'UE continuera de coopérer avec les autorités et de soutenir les communautés d'accueil et les forces armées libanaises. En Jordanie, l'UE continuera d'encourager les réformes politiques, de favoriser la mise en œuvre du plan d'action arrêté dans le cadre de la politique européenne de voisinage et de soutenir les communautés d'accueil. La contribution de la Turquie à l'accueil des réfugiés devra continuer d'être reconnue et soutenue de manière adéquate.

Il faut d'urgence faire progresser le **processus de paix au Proche-Orient**.

Les nombreux événements tragiques qui se sont produits en 2014 ont clairement montré qu'il était nécessaire de recréer un nouveau cadre politique en vue de permettre la reprise des pourparlers.

L'UE maintiendra sa participation active et continuera à œuvrer en faveur de la paix, y compris au sein du Quatuor, avec les deux parties ainsi qu'avec les États arabes et les autres membres de la communauté internationale. L'objectif reste de trouver une solution fondée sur la coexistence de deux États, sur la base d'un accord sur toutes les questions relatives au statut final, et répondant aux aspirations légitimes tant des Israéliens que des Palestiniens. Dans l'éventualité d'un accord sur le statut final, l'UE propose un ensemble de mesures sans précédent visant à apporter un soutien politique, économique et en matière de sécurité, y compris un "partenariat privilégié spécial", aux deux parties.

Il est fondamentalement dans l'intérêt de l'UE que le conflit prenne fin et que, simultanément, l'UE noue des relations plus étroites avec les deux parties. L'examen stratégique de l'EUBAM Rafah, au début de l'année 2015, met l'accent sur le souhait de l'UE, et de la communauté internationale dans son ensemble, de voir l'accès à la bande de Gaza facilité et les restrictions de déplacement à destination et en provenance de cette région assouplies. La PSDC pourrait jouer un rôle important de catalyseur à cet égard et, dès lors, un redéploiement de l'EUBAM Rafah, avec une portée géographique potentiellement plus large, devrait être envisagé dès que les conditions politiques et de sécurité le permettront. L'EUPOL COPPS continue de fournir une assistance décisive pour mettre en place une police civile palestinienne et un secteur de la justice palestinien autonomes. L'examen stratégique dont la mission fera l'objet, également au début de l'année 2015, visera à proroger son mandat.

La coopération avec les pays du Golfe devra être renforcée, tant au niveau régional qu'au niveau bilatéral, en particulier pour relever les défis communs auxquels nous sommes confrontés dans notre voisinage partagé, notamment le fléau de l'extrémisme violent et du terrorisme. La réunion ministérielle UE-CCG s'est tenue à Doha, le 24 mai 2015

Au Yémen, l'UE continuera d'exhorter toutes les parties à parvenir à un règlement politique durable, conformément au cadre existant, ouvert à tous, dans lequel s'inscrit la transition. Il s'agit là du seul moyen de relever les défis auxquels le pays est actuellement confronté, tant en matière de sécurité que sur le plan économique, et de préserver l'unité et l'intégrité territoriale du Yémen. Un large consensus entre les différents acteurs politiques devrait déboucher sur la mise au point et l'adoption d'une nouvelle Constitution. Néanmoins, ce processus demeura probablement complexe et fragile tout au long de l'année, compte tenu des risques importants dans les domaines politique, économique et de la sécurité qui contribuent à l'incertitude politique. En particulier, les autorités devront s'attaquer d'urgence à la menace que représentent les activités terroristes.

Il sera essentiel d'accorder une attention accrue au **Maroc** et à la **Tunisie** et de coopérer plus étroitement avec ces pays. Tous deux ont accompli des progrès notables dans leur transition vers davantage de démocratie, et il sera essentiel de les encourager et de les soutenir pour favoriser l'important processus d'adoption et de mise en œuvre de réformes démocratiques, mais aussi de reconnaître clairement leur statut privilégié ainsi que l'importance stratégique que revêt ce partenariat pour l'UE. La prochaine grande étape pour ces deux pays consistera à mettre en œuvre le partenariat pour la mobilité et à faire progresser les négociations en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange approfondi et complet. Concernant la relation approfondie avec la Tunisie, l'UE lancera au cours de l'année 2015 avec les autorités tunisiennes le dialogue sur la sécurité et le terrorisme. En outre, la Tunisie commencera bientôt des négociations en vue d'être associée à partir de 2016 au programme Horizon 2020.

Une autre priorité consistera à réexaminer l'action de l'UE en Égypte. La réactivation progressive de l'accord d'association est en cours ainsi que les travaux préparatoires à la négociation d'un plan d'action (PEV). L'objectif visé est de coopérer avec l'Égypte afin de soutenir le pays et sa population dans le cadre de la transition, tout en abordant des questions controversées, notamment dans le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

En Libye, l'UE soutient les efforts déployés par les Nations unies pour faciliter la conclusion d'un accord entre les parties visant à former un gouvernement d'union nationale, ce qui constitue le meilleur moyen de sortir de l'impasse politique et en matière de sécurité dans laquelle se trouve la Libye depuis quelque temps. Le processus de transition politique, la mise en place d'un cessez-le-feu durable, l'amélioration de la sécurité (y compris la dissolution des milices) et le renforcement des institutions publiques resteront subordonnés aux progrès réalisés en ce sens. Il pourrait être recouru à un certain nombre d'options éventuelles dans le domaine de la PSDC, avec le soutien d'instruments de l'UE, pour aider un gouvernement d'union nationale libyen à cet égard. Une planification prudente est actuellement menée dans le domaine de la PSDC, qui se verra précisée par les résultats du dialogue mené au sein des Nations unies (y compris d'éventuelles demandes spécifiques visant à obtenir une aide de l'UE) et les réflexions des États membres au niveau du Conseil. Une décision devra également être prise sur l'avenir de l'EUBAM Libya, dont les effectifs sont actuellement réduits à trois personnes basées à Tunis, et sur la possibilité de lui donner, le cas échéant, les moyens de recommencer à fournir des capacités de gestion intégrée des frontières à la Libye. Une fois que le gouvernement d'unité nationale sera formé, l'UE lui apportera le soutien approprié.

L'UE poursuivra ses efforts pour insuffler une dynamique favorable en vue du développement des relations avec l'Algérie. L'achèvement du plan d'action prévu dans le cadre de la politique européenne de voisinage constituera une priorité. Le dialogue entre l'UE et l'Algérie sur les questions énergétiques a été lancé en 2015. L'UE renforcera ses contacts avec l'Algérie sur les questions de sécurité et de lutte contre le terrorisme.

L'UE continuera à favoriser la coopération régionale dans le bassin méditerranéen, notamment en encourageant le lancement de projets concrets et utiles dans le contexte de l'Union pour la Méditerranée, en renforçant le dialogue avec la Ligue des États arabes et en s'employant à promouvoir, au niveau régional, un dialogue et une coopération plus poussés au Maghreb.

En ce qui concerne le voisinage méridional, l'une des principales priorités en Méditerranée consistera à s'attaquer aux problèmes migratoires et au trafic de clandestins, et à relever les défis de sécurité qui y sont associés. Les mesures prises doivent établir des liens concrets entre les dimensions interne et externe de la politique migratoire, sur la base des instruments déjà en place, y compris la Task force pour la Méditerranée et l'action arrêtée dans les conclusions du Conseil sur les migrations adoptées en octobre 2014.

2. Europe et Asie centrale

La Russie constituera un sujet où les difficultés ne manqueront pas pour l'UE, qui devra trouver de nouveaux moyens de gérer ses relations avec ce pays. Après l'annexion illégale de la Crimée par la Russie et la poursuite de ses actions de déstabilisation de l'est de l'Ukraine, l'UE ne peut reprendre le cours normal de ses relations avec la Russie. L'UE continuera de défendre sa position consistant à ne pas reconnaître l'annexion illégale de la Crimée et de mener une double politique combinant une action diplomatique à l'appui d'une solution politique fondée sur les accords de Minsk et des mesures restrictives ciblées en tant que de besoin. La réalisation de progrès en vue d'un règlement de la crise en Ukraine demeurera un préalable à la reprise de la coopération dans un certain nombre de domaines d'intérêt commun.

Dans le même temps, la Russie reste un acteur géopolitique majeur, bien qu'elle poursuive des politiques agressives dans son voisinage et qu'elle soit confrontée à d'importants problèmes à l'échelle nationale, qui a un certain nombre d'intérêts communs avec l'UE. L'UE continuera de suivre la situation en matière de droits de l'homme.

L'approche adoptée devra tenir compte de cette réalité complexe. L'UE et la Russie devront continuer de coopérer, dans le cadre du G20, sur des dossiers tels que le changement climatique et le terrorisme ainsi que sur des questions de sécurité internationale telles que la Syrie, la Libye, le programme nucléaire iranien et le processus de paix au Proche-Orient.

Parallèlement, l'UE continuera également de demander à la Russie d'honorer ses engagements internationaux, en ce qui concerne par exemple le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des autres pays, l'OMC, l'État de droit et la bonne gouvernance. Sur le long-terme, un plus grand espace de prospérité économique, dans toute l'Europe et au-delà, fondé sur les règles de l'OMC et sur des choix souverains, pourrait être profitable à tous.

En 2015, l'UE restera pleinement investie dans les Balkans occidentaux, conformément aux objectifs du processus de stabilisation et d'association et aux conclusions du Conseil y afférentes, adoptées en dernier lieu les 15 et 16 décembre 2014. Au début de 2015, nous prévoyons la tenue du premier cycle du dialogue entre Belgrade et Pristina après la formation du nouveau gouvernement à Pristina. La normalisation des relations est l'objectif général poursuivi et la mise en œuvre de l'accord conclu en avril 2013 constituera une priorité tout au long de l'année. En Bosnie-Herzégovine, conformément aux conclusions du 15 décembre 2014, l'UE attend de l'ensemble des forces politiques du pays qu'elles confirment l'engagement écrit d'entreprendre des réformes, lesquelles sont nécessaires pour débloquer l'entrée en vigueur de l'accord de stabilisation et d'association et pour que des progrès concrets puissent être réalisés sur le chemin de l'adhésion du pays à l'UE.

L'UE maintiendra la coopération étroite qu'elle a entretenue ces dernières années avec l'ancienne République yougoslave de Macédoine; une attention particulière sera accordée au dialogue politique au niveau national, qui nécessite des efforts ciblés de toutes les parties pour éviter qu'il ne se détériore davantage. À la suite de la décision prise en juin 2014 d'accorder à l'Albanie le statut de pays candidat, 2015 sera une année importante pour l'intensification des efforts de réforme. Par ailleurs, les élections municipales qui auront lieu avant l'été devront être soigneusement préparées et bien organisées. Au Monténégro, la mise en œuvre des réformes devra être placée au premier rang des priorités en 2015.

Pour ce qui est des **conflits de longue durée**, l'UE continuera à travailler en étroite coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

En ce qui concerne les relations avec la **Turquie**, la priorité immédiate est de coopérer plus étroitement dans les domaines de l'État de droit et des droits fondamentaux, et d'encourager de nouvelles réformes. L'UE continuera de soutenir le processus de paix kurde. Dans le contexte de la lutte contre l'EIIL/Daech, la Turquie demeurera un partenaire important pour s'attaquer à l'extrémisme en Syrie et en Iraq et faire face à la menace commune que représentent les combattants étrangers.

Par ailleurs, l'UE mettra à profit toutes les occasions pour rappeler que la Turquie doit soutenir activement les négociations visant à parvenir à un règlement de la question chypriote.

Des travaux seront menés sur le **réexamen de la stratégie de l'UE pour l'Asie centrale** au début de l'année, pour aboutir à de nouvelles conclusions du Conseil en juin. La nomination d'un nouveau représentant spécial de l'UE (RSUE) pour l'Asie centrale confirme l'importance que l'UE attache à la région et insufflera une certaine dynamique aux relations entre l'UE et l'Asie centrale. Un dialogue de haut niveau sur la sécurité aura lieu à Douchanbé en mars.

L'accord renforcé de partenariat et de coopération avec le Kazakhstan a été paraphé le 20 janvier 2015. Le Kazakhstan accueillera une réunion ministérielle UE-Asie centrale, peut-être en juillet.

Enfin, au cours du premier semestre 2015, nous nous efforcerons également de mener à bien les négociations sur le renouvellement des **mécanismes financiers de l'EEE et de la Norvège**. Nous lancerons aussi des négociations en vue de la conclusion d'un accord d'association avec Andorre, Monaco et Saint-Marin. Le conseil fédéral suisse devrait prendre contact avec la Commission à la suite de l'adoption par la Suisse du projet de loi d'application de l'article constitutionnel approuvé le 9 février 2014 et du mandat de renégociation de l'accord de libre circulation des personnes.

L'**Arctique** est une région qui revêt une importance stratégique croissante. Le Canada ayant désormais levé son objection, l'UE vise à officialiser son statut d'observateur au sein du Conseil de l'Arctique d'ici la prochaine réunion ministérielle du Conseil de l'Arctique qui aura lieu en avril 2015. Un débat au sein du groupe des Commissaires chargé des relations extérieures pourrait être envisagé au printemps, et être suivi de consultations avec des acteurs externes. Les préparatifs pourraient ensuite se poursuivre dans la perspective d'une communication au début de l'année 2016.

3. Afrique

L'UE continuera d'avoir deux priorités essentielles pour ce qui concerne l'**Afrique**: encourager l'instauration d'un climat de paix sur le continent grâce à la prévention des conflits et du terrorisme et créer la prospérité au moyen d'une accélération de la croissance et du développement durables. Par ailleurs, l'UE et l'Afrique ont des intérêts communs en ce qui concerne certaines questions qui se posent à l'échelle mondiale, telles que le changement climatique, les migrations et le programme pour l'après-2015.

L'UE s'emploiera à maintenir un dialogue politique renforcé avec l'Afrique, notamment l'UA, à tous les niveaux, et à mettre en œuvre les priorités arrêtées dans la feuille de route 2014-2017, à savoir: la paix et la sécurité, la démocratie, la bonne gouvernance et les droits de l'homme, le développement humain, un développement et une croissance durables et bénéficiant à tous et l'intégration continentale, ainsi que les questions mondiales et émergentes. L'UE se félicite du thème choisi par l'UA pour l'année 2015 (autonomisation des femmes et développement dans la perspective de l'Agenda africain 2063) ainsi que pour l'année 2016 (droits de l'homme, une attention particulière étant accordée à l'égalité des sexes). L'approche globale et les missions PSDC resteront au cœur de l'activité de l'UE, neuf missions PSDC étant actuellement déployées sur le continent africain.

La **Corne de l'Afrique** demeurera une priorité essentielle; le représentant spécial de l'UE, Alexander Rondos, et les délégations de l'UE continueront de tout mettre en œuvre pour stabiliser la région. En Somalie, il sera essentiel de poursuivre les progrès accomplis dans les domaines de la stabilité politique et de la sécurité et de contribuer à renforcer le processus politique aux niveaux fédéral et régional. Au Soudan du Sud, l'UE continuera à soutenir le processus de médiation mené à l'échelon régional et à collaborer avec toutes les parties pour parvenir à un règlement durable du conflit de longue durée.

La région du Sahel continuera à susciter l'attention de l'UE car la sécurité et le développement dans cette région sont d'une importance cruciale. À cet égard, l'UE est résolue à mettre en œuvre sa stratégie pour la sécurité et le développement dans la région du Sahel au moyen du plan d'action régional. L'accent sera notamment mis sur la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent et la lutte contre ce phénomène, ainsi que sur la jeunesse, les migrations, la mobilité, la gestion des frontières et la lutte contre les trafics et la criminalité transnationale organisée, au moyen de tous les instruments pertinents, y compris les missions PSDC au Niger et au Mali.

Au **Mali**, en tant que comédiateur, l'UE, notamment par l'intermédiaire de son représentant spécial pour le Sahel, est prête à aider les parties dans les efforts qu'elles déploient pour mettre en œuvre l'accord de paix signé le 15 mai 2015 à Bamako. Dans le cadre de son approche globale, l'UE est déterminée à continuer à utiliser les instruments pertinents dont elle dispose, y compris ses missions PSDC EUTM Mali et EUCAP Sahel Mali.

Dans le golfe de Guinée, la priorité sera accordée à la mise en œuvre de la stratégie de l'UE relative au Golfe de Guinée, conjointement avec celle du plan d'action pour le golfe de Guinée qui sera bientôt adopté. La coordination en cours avec les partenaires africains et internationaux sera essentielle dans la perspective du sommet de l'UA sur la sécurité maritime et le développement qui devrait se tenir au Togo en novembre 2015.

Dans la région des Grands Lacs, l'UE, en coordination étroite avec ses partenaires africains et internationaux, concentrera son action sur deux domaines clés pour la stabilité: la tenue, dans un climat pacifique, d'élections crédibles et ouvertes à tous au Burundi et en République démocratique du Congo (RDC) et la neutralisation de tous les groupes armés dans l'est de la RDC, en particulier les FDLR.

En RDC, la mission EUSEC RDC transférera certaines de ses tâches au programme PROGRESS relevant du Fonds européen de développement, tout en continuant de mettre en œuvre son mandat rationalisé avec un effectif considérablement réduit. La mission sera clôturée le 30 juin 2016.

En République centrafricaine (RCA), l'UE continuera à fournir des éléments de sécurité dure et un soutien en vue de la reconstruction du pays, y compris en contribuant aux élections dans le cadre du programme d'appui de l'ONU. L'opération de transition EUFOR RCA s'est révélée très efficace pour soutenir la MINUSCA dans la stabilisation de la situation en matière de sécurité à Bangui. L'EUFOR RCA transfère actuellement ses responsabilités concernant deux arrondissements de la ville à la MINUSCA. L'opération sera clôturée le 15 mars 2015. Elle sera suivie par l'EUMAM RCA, une mission de conseil militaire autonome chargée d'aider les autorités de la République centrafricaine à préparer la réforme du secteur de la sécurité à venir, en coordination étroite avec la MINUSCA. L'EUMAM RCA aidera les Forces armées centrafricaines (FACA) à gérer la situation existante et à renforcer les capacités et la qualité nécessaires pour atteindre l'objectif visé pour l'avenir: des forces armées modernes, efficaces et responsables. Un mandat d'un an est prévu pour la mission.

4. Amériques

Les Amériques offrent de nombreuses possibilités à l'UE, eu égard aux priorités du nouveau collègue des commissaires, pour contribuer à stimuler les emplois et la croissance dans l'UE, mais également dans le cadre du programme multilatéral et de la dimension extérieure des politiques internes de l'UE (par exemple, le changement climatique, l'énergie et l'économie numérique). L'année 2015 est l'occasion de renforcer les partenariats de l'UE avec ses principaux alliés, mais également d'envoyer un signal fort concernant un engagement politique accru à l'égard de l'Amérique latine avec la tenue du sommet UE-CELAC en juin. La collaboration de l'UE avec des groupements régionaux permettra de renforcer les relations bilatérales.

L'UE et les États américains partagent un certain nombre de préoccupations majeures en matière de politique étrangère (changement climatique, migrations, drogues, sécurité, coopération financière internationale). La coopération, en particulier avec les États-Unis, est essentielle. Toutefois, elle nécessitera la poursuite d'un dialogue politique approfondi dans tous les domaines, y compris vis-à-vis des enceintes multilatérales. Il est primordial de maintenir et de continuer à développer les partenariats stratégiques.

On s'attend à un approfondissement de la collaboration dans le domaine de la **PSDC**, compte tenu des succès enregistrés par le passé, y compris au moyen de contributions aux missions PSDC de l'UE (États-Unis, Canada, mais également Colombie et Chili).

La priorité de l'UE en ce qui concerne sa coopération avec le **Canada** sera de procéder à la signature et à l'application provisoire de l'accord économique et commercial global ainsi que de l'accord de partenariat stratégique, de réaliser des progrès dans le cadre du Conseil de l'Arctique et de faire avancer la coopération en matière de politique étrangère et de sécurité. Le prochain accord de partenariat stratégique consacrera les valeurs communes de l'UE et du Canada et vise à porter leurs relations à un autre niveau. Il favorise un approfondissement de leurs liens dans tous les domaines de coopération, y compris un renforcement de la coopération en matière de politique de sécurité (entre autres à l'appui de la gestion des crises et du renforcement des capacités dans les pays tiers).

L'UE continuera de coopérer étroitement avec les **États-Unis** sur des questions de politique étrangère, par exemple la mise en œuvre des accords de Minsk, les sanctions contre la Russie, ainsi que l'aide apportée à l'Ukraine, y compris en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité.

Nous mettrons également largement l'accent sur la lutte contre l'EIL/Daech, coordonnée entre autres dans le cadre d'une coalition anti-EIL/Daech, ainsi que sur la poursuite des travaux visant à lutter contre le terrorisme, y compris les mesures arrêtées lors du sommet sur la lutte contre l'extrémisme violent tenue le 19 février 2015 à Washington.

L'UE s'efforcera de conclure l'accord-cadre sur la protection des données (y compris pour ce qui est du recours judiciaire qui doit être mis en place par les États-Unis) et de mener à terme la révision des principes de la sphère de sécurité. L'UE et les États-Unis poursuivront par ailleurs leur coopération étroite dans le domaine de l'énergie, notamment de la sécurité énergétique, et coopéreront sur la question du changement climatique dans la perspective de la conférence des Nations unies sur les changements climatiques qui aura lieu à Paris.

Il importera de continuer à renforcer la coopération en matière de PSDC en encourageant les contributions des États-Unis aux missions et opérations de l'UE et en intensifiant la coopération entre militaires, y compris dans le domaine logistique.

En ce qui concerne les relations entre l'UE et les États-Unis, le **partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI)** figure au premier rang des priorités. Outre les avantages purement économiques résultant d'échanges et d'investissements bilatéraux accrus et de la coopération en matière de réglementation, le PTCI est susceptible de renforcer considérablement la position de l'UE pour ce qui est d'établir des normes au niveau mondial et de contribuer à la définition du programme économique à l'échelle mondiale. Une puissance économique accrue de l'UE, une intégration économique transatlantique et un partenariat géoéconomique sont autant de facteurs qui permettraient de renforcer les capacités de l'UE à relever les défis auxquels elle est confrontée en Europe. Le PTCI renforce le partenariat stratégique entre l'UE et les États-Unis, parallèlement aux liens étroits qui existent déjà dans les domaines politique et de la sécurité.

Les capacités de l'UE en matière **d'assistance et de médiation après un conflit** dans les Amériques pourraient également se traduire par de nouveaux exemples de réussite en 2015, comme en Colombie. L'UE s'attachera aussi à renforcer la sécurité des citoyens en Amérique centrale et dans les Caraïbes et à soutenir les réformes internes à Cuba. En ce qui concerne Cuba, l'UE poursuivra les négociations en cours en vue de la conclusion d'un accord de dialogue politique et de coopération.

5. Asie-Pacifique

En 2015, l'Union européenne renforcera activement les relations qu'elle entretient de longue date avec **la région Asie-Pacifique**. L'action et les initiatives de l'UE reflèteront ses intérêts stratégiques et son souhait de voir la région avancer sur la voie de la paix, de la démocratisation et du respect des droits de l'homme, de la coopération régionale et du développement économique.

L'UE est prête à renforcer sa présence dans la région au moyen d'initiatives stratégiques et d'un engagement personnel accru des dirigeants de l'UE.

Les orientations de l'UE telles que les lignes directrices de 2012 concernant la politique étrangère et de sécurité de l'UE à l'égard de l'Asie de l'Est, l'agenda stratégique de coopération UE-Chine 2020, les plans d'action UE-ASEAN et UE-Inde, la stratégie de l'UE en Afghanistan pour la période 2014-2016 et le cadre pour la politique de l'UE et son soutien au Myanmar/à la Birmanie continueront de fournir des indications utiles. Certaines de ces orientations stratégiques pourront être actualisées au cours de l'année.

La persistance de situations explosives dans la région Asie-Pacifique a une incidence directe sur les intérêts de l'UE, tandis que les problèmes de sécurité non traditionnels, concernant par exemple le climat, la gestion de l'eau (notamment dans la région du Mékong), l'énergie, la traite des êtres humains, les pandémies et les risques liés aux catastrophes, suscitent des craintes croissantes sur le plan de la sécurité régionale. L'augmentation de la demande d'énergie et la concurrence liée aux ressources sont des facteurs susceptibles de renforcer les tensions.

Ces problèmes de sécurité contrastent souvent avec une économie florissante et tout le monde, y compris l'UE, a tout intérêt à garantir la sécurité des investissements et des routes d'approvisionnement. Le Conseil demeurera saisi de tous les aspects liés à la sécurité en Asie tout au long de l'année 2015.

En pratique, pour répondre aux inquiétudes que lui inspire la situation dans la région, l'UE mènera également une action proactive: elle coopérera avec les pays asiatiques dans les domaines de la résolution des crises, de la médiation et de la réconciliation après un conflit, en matière de sécurité et de défense (Aceh, Myanmar/Birmanie, Mindanao, Népal, Timor-Oriental), ainsi que sur des questions transfrontières telles que la cybersécurité, la lutte contre la criminalité transnationale et la sécurité maritime.

Au niveau bilatéral, la coopération en matière de **PESC/PSDC** continuera de se développer à un rythme soutenu avec l'Australie, la Chine, le Japon, la Nouvelle-Zélande et la République de Corée. Une attention prioritaire sera accordée aux questions de sécurité régionale lors des sommets que l'UE tiendra avec la Chine, le Japon et la République de Corée, ainsi qu'à l'occasion de la réunion des ministres des affaires étrangères de l'ASEM. L'Afghanistan est le seul pays d'Asie où l'UE est encore présente actuellement, dans le cadre d'une mission PSDC déployée depuis 2007 (EUPOL Afghanistan). Compte tenu de ses propres expériences, l'UE soutient naturellement les efforts visant à mettre en place en Asie un ordre de sécurité solide, multilatéral, basé sur des règles et fondé sur la coopération. L'adhésion de l'UE au traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est, en 2012, a renforcé la coopération avec le **Forum régional de l'ASEAN (FRA)**, et les dirigeants de l'UE ont participé à d'importantes réunions multilatérales de haut niveau sur la sécurité dans la région, telles que le Dialogue Shangri-La sur les questions de sécurité en Asie et les réunions ministérielles annuelles du FRA. Cette coopération se poursuivra en 2015. L'UE restera le plus important bailleur de fonds dans la région. Malgré les contraintes économiques, l'enveloppe financière allouée à l'Asie en vertu du nouveau cadre financier pour 2014-2020 a sensiblement augmenté.

Dans ce contexte, la région recevra une part importante des fonds disponibles dans le cadre du nouvel instrument de partenariat, dont l'objectif est de promouvoir les intérêts stratégiques de l'UE (meilleur accès aux marchés, soutien aux stratégies de partenariats de l'Union, présence économique, mise en œuvre de la dimension internationale d' "Europe 2020" et diplomatie publique).

L'ASEM jouera un rôle important dans le contexte de l'approche proactive de l'UE à l'égard de l'Asie, après le succès du 10^e sommet de l'ASEM tenu à Milan et dans la perspective de la 12^e réunion des ministres des affaires étrangères de l'ASEM qui aura lieu à Luxembourg, sous la présidence de la HR/VP, les 5 et 6 novembre 2015.

Le premier ambassadeur chargé spécifiquement de représenter l'UE auprès de l'ASEAN, basé à Jakarta, sera nommé sous peu; l'UE donnera ainsi un visage aux relations étroites qu'elle entretient avec cette organisation régionale et ses dix États membres.

L'ASEAN, qui sera présidée par la Malaisie en 2015, est en passe d'atteindre son objectif consistant à mettre en place une communauté économique de l'ASEAN en 2015. L'UE est le deuxième partenaire commercial de l'ASEAN après la Chine. L'UE a conclu un accord de libre-échange et d'investissement avec Singapour et négocie actuellement des ALE avec d'autres membres de l'ASEAN, y compris le Viêt Nam, la Malaisie et la Thaïlande.

L'année 2015 sera marquée par le 40^e anniversaire des relations diplomatiques entre l'UE et la **Chine**. L'UE et la Chine s'attacheront en priorité à maintenir leur coopération sur la base l'agenda stratégique de coopération UE-Chine 2020, qui a été approuvé lors du sommet UE-Chine tenu à Pékin en novembre 2013. Le cinquième dialogue stratégique UE-Chine et le 17^e sommet UE-Chine constitueront des étapes importantes qui nous permettront de faire avancer notre coopération en 2015.

L'UE continuera à coopérer avec le nouveau gouvernement **indien**, notamment à l'occasion d'un éventuel sommet UE-Inde. Parallèlement, l'UE poursuivra son dialogue avec l'Inde sur de grandes questions mondiales, telles que l'énergie/le climat dans la perspective de la conférence de Paris et le programme de développement pour l'après-2015.

L'UE continuera à évoquer avec ses interlocuteurs indiens l'affaire, en suspens de longue date, des deux marins italiens détenus en Inde.

L'UE s'emploiera à faire avancer les négociations en vue de la conclusion d'un accord de partenariat stratégique et d'un accord de libre-échange avec le Japon, ainsi que les négociations relatives à la mise en place d'une zone de libre-échange, étant donné notamment que le Japon a annoncé vouloir mener à bien ces négociations d'ici la fin de 2015. Compte tenu de la volonté du Japon de participer davantage aux efforts mondiaux en faveur de la paix et de la stabilité, nous étudierons les modalités d'un renforcement de la coopération en matière de sécurité avec ce pays. Le sommet UE-Japon qui se tiendra à Bruxelles au deuxième trimestre de 2015 constituera une occasion importante de se pencher sur des préoccupations et des objectifs politiques communs, comme par exemple la reprise économique, la sécurité internationale et le changement climatique.

En 2015, dans le cadre du partenariat de l'UE avec la **République de Corée**, une attention particulière sera accordée à la mise en œuvre pleine et entière des dispositions des trois grands accords en vigueur (accord-cadre, accord de libre-échange et accord-cadre concernant la participation du pays aux opérations de gestion de crise menées par l'UE), ainsi qu'au renforcement des dialogues politiques et sectoriels existants. Le sommet UE-Corée devrait avoir lieu à Séoul.

La formation d'un gouvernement d'unité nationale en **Afghanistan** crée une dynamique nouvelle, qui pourrait entraîner une évolution de la situation au niveau national et contribuer à stabiliser la région. Si les forces de sécurité nationales afghanes parviennent à maintenir la sécurité, cela offrira la latitude nécessaire pour mettre en œuvre les réformes économiques et politiques ambitieuses arrêtées lors de la conférence de Londres, ainsi que pour mener un véritable processus de paix. La stratégie de l'UE pour l'Afghanistan, qui bénéficie d'une enveloppe d'1,4 milliard d'EUR au titre de l'instrument de financement de la coopération au développement, qui repose sur une mission EUPOL dont le mandat a été prorogé et qui s'appuie d'un projet d'accord de coopération en matière de partenariat et de développement qui devrait être finalisé en 2015, constitue un cadre permettant à l'UE et à ses États membres de soutenir ce processus à long terme. Une révision de l'accord-cadre de responsabilité mutuelle devrait être approuvée lors d'une réunion des hauts fonctionnaires d'ici la mi-2015.

En ce qui concerne le **Pakistan**, l'une des priorités consistera à poursuivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan quinquennal destiné à renforcer les relations entre l'UE et le Pakistan, dont le suivi est assuré dans le cadre du dialogue stratégique. Un troisième dialogue stratégique UE-Pakistan devrait avoir lieu en 2015 à Islamabad. Les progrès accomplis en vue d'une mise en œuvre effective par le Pakistan des vingt-sept conventions fondamentales dans le cadre du régime SPG+ seront suivis de près en 2015, afin de présenter un rapport au Parlement européen et au Conseil. L'UE poursuivra également son dialogue avec le Pakistan sur certains sujets précis, notamment les droits de l'homme, l'énergie, la lutte contre le terrorisme et les migrations.

Au **Bangladesh**, l'UE continuera à suivre la situation en matière de gouvernance et de droits de l'homme et à coopérer avec le gouvernement, les États-Unis et l'Organisation internationale du travail (OIT) afin de veiller à la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du pacte sur la durabilité pour améliorer les droits du travail, les conditions de travail et la sécurité des usines de l'industrie de la confection au Bangladesh.

L'UE poursuivra sa coopération avec le Sri Lanka, le Myanmar, la Thaïlande et le Cambodge, en particulier dans les domaines dans lesquels elle exerce une influence importante et dans lesquels l'instabilité de la situation politique ou la fragilité de la réconciliation après un conflit peuvent nécessiter une attention particulière.

L'année 2015 sera particulièrement propice à la réalisation d'avancées dans le cadre des relations de l'UE avec l'**Australie** et la **Nouvelle-Zélande**. En ce qui concerne l'Australie, en 2015, la priorité sera donnée à la signature de l'accord pour la participation du pays aux opérations de gestion de crises menées par l'UE, au début de 2015, et à la signature de l'accord-cadre, avant la fin de l'année. L'UE continuera à coopérer sur les questions de sécurité, notamment dans le cadre du dialogue annuel sur la sécurité et du dialogue sur la lutte contre le terrorisme. Pour ce qui est de la Nouvelle-Zélande, la priorité sera donnée à la signature de l'accord de partenariat sur les relations et la coopération entre l'UE et ce pays et à la poursuite de la coopération UE-Nouvelle-Zélande sur les questions de sécurité, notamment dans le cadre du dialogue annuel sur la sécurité.

L'UE reprendra pleinement sa coopération au développement avec les **Fidji** et donnera une nouvelle impulsion au dialogue politique mené avec le nouveau gouvernement démocratique de ce pays. L'UE continuera de collaborer avec le Forum des îles du Pacifique (FIP).

6. Sécurité internationale

Les activités de lutte contre la prolifération resteront prioritaires pour l'UE. La conférence d'examen du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 2015, qui se déroulera à New York du 27 avril au 22 mai, sera l'occasion de promouvoir une cohésion accrue entre les États qui sont dotés d'armes nucléaires et ceux qui ne le sont pas. L'UE continuera également de jouer son rôle de principal défenseur de la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive (ADM) au Moyen-Orient.

Il reste nécessaire de se doter d'un cadre international solide pour faire face à ces problèmes, et l'UE continuera de préconiser la mise en œuvre universelle et effective des instruments internationaux (convention sur les armes chimiques, traité sur le commerce des armes, traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques, etc.). Le soutien de l'UE se concentrera sur l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et sur la mise en œuvre effective du traité sur le commerce des armes.

Le processus diplomatique visant à trouver une issue globale au **dossier nucléaire iranien** continuera de figurer au premier rang des priorités internationales et de l'UE au cours du premier semestre de 2015.

Il est envisagé de mener plusieurs séries de pourparlers au niveau politique et au niveau des experts, sous l'égide de l'UE. Parallèlement, l'UE continuera d'exhorter l'Iran à jouer un rôle constructif dans la région (et à honorer ses obligations internationales sur le plan national en ce qui concerne, entre autres, les droits de l'homme).

La conclusion d'un accord sur le dossier nucléaire augmenterait considérablement les chances de voir des relations renforcées et fructueuses se mettre en place entre l'UE et l'Iran.

L'Union européenne devra continuer d'accorder une attention particulière à la République populaire démocratique de Corée (RPDC), qui pourrait être une source d'instabilité dans la région, compte tenu également des programmes illégaux de mise au point d'armes de destruction massive (ADM) et de missiles balistiques en cours dans le pays. L'UE continuera à tout mettre en œuvre pour soutenir et encourager le dialogue entre les deux Corées et la reprise des pourparlers à six sur une base crédible, dans le cadre d'une coordination étroite avec tous ses partenaires clés. L'UE continuera également d'agir pour que la situation en matière de droits de l'homme en RPDC s'améliore.

Le conflit en Syrie continue d'alimenter les craintes d'une **prolifération d'ADM**, craintes qui pourraient même se renforcer au fil du temps, étant donné qu'il n'est pas à exclure que des stocks cachés d'ADM pourraient tomber entre les mains de groupes islamiques extrémistes tels que l'EIL. D'une manière plus générale, ce conflit demeure un terreau pour la montée en puissance de groupes terroristes extrémistes, y compris le phénomène des combattants étrangers (provenant d'Europe et d'ailleurs), et le renforcement des tensions interconfessionnelles. Le renforcement potentiel des liens entre les différents groupes extrémistes du Proche-Orient et l'Afrique du Nord, de l'Est et de l'Ouest devra faire l'objet d'un examen plus poussé.

En ce qui concerne la **sécurité européenne**, les menaces nouvelles et complexes qui sont apparues font ressortir la nécessité de renforcer les synergies et la coopération à tous les niveaux. Le terrorisme, la criminalité organisée et la cybercriminalité sont les trois grandes priorités mises en évidence en vue d'une action immédiate dans le programme européen en matière de sécurité adopté par la Commission en avril 2015. Il s'agit clairement de menaces interdépendantes et transfrontières, dont la dimension protéiforme et internationale appelle une réponse efficace et coordonnée au niveau de l'UE. Le programme décrit les mesures et les outils concrets qui seront utilisés dans cet effort commun visant à garantir la sécurité et à faire face de manière plus efficace à ces trois menaces extrêmement sérieuses. L'UE continuera d'œuvrer dans le cadre de stratégies régionales intégrées et du dialogue mené avec les principaux partenaires, ainsi qu'au niveau multilatéral.

Les progrès accomplis pour augmenter l'efficacité, l'impact et la visibilité de la **politique de sécurité et de défense commune** (PSDC) devront être poursuivis.

Le Conseil européen évaluera en juin 2015 les progrès concrets accomplis sur toutes ces questions et fournira de nouvelles orientations, sur la base d'un rapport du Conseil fondé sur des contributions de la Commission, de la Haute Représentante et de l'Agence européenne de défense.

Il faudra traiter des questions des dépenses en matière de défense et des capacités de défense européennes, des travaux préparatoires dans un certain nombre de domaines tels que le soutien au renforcement des capacités des pays partenaires en matière de gestion des crises et de sécurité (y compris l'initiative "former et équiper") et des relations entre l'UE et l'OTAN.

Les missions et opérations resteront au cœur des activités de la PSDC. Les actions de sensibilisation à l'intention des partenaires, la promotion de leur participation aux missions et opérations PSDC, des dialogues réguliers sur la sécurité et la défense, le renforcement des partenariats multilatéraux/régionaux et l'organisation de séminaires conjoints avec les partenaires stratégiques se poursuivront.

Le sommet de l'Union africaine (Addis-Abeba, 30 janvier 2015) et le partenariat stratégique entre l'UE et la Chine (février ou mars 2015) offriront des occasions de promouvoir la dimension externe du **plan d'action pour la stratégie de sûreté maritime de l'UE** adopté le 16 décembre.

L'UE s'emploiera également à améliorer ses **capacités de réaction rapide** de manière à déployer les moyens civils et militaires appropriés.

En particulier, il est essentiel de mettre au point des mesures pour contrer les techniques de "menaces hybrides", c'est-à-dire pour faire face aux menaces ayant un effet perturbateur et déstabilisateur qui sont dissimulées derrière un masque de dénégation, soutenu par des opérations de communication agressives.

La conférence mondiale sur le **cyberespace** qui a eu lieu à La Haye les 16 et 17 avril 2015 a permis de formuler des orientations stratégiques en matière de cyberespace, mais également de promouvoir l'idée d'un cyberespace libre, ouvert et sûr, dans lequel tous les acteurs participeraient aux prises de décision. D'une manière générale, il importe que l'UE continue de se pencher tant sur les menaces qui pèsent sur la cybersécurité que sur les avantages que l'on peut tirer du cyberespace, y compris en termes de liberté, de vie privée, de croissance économique, d'innovation et d'accès. L'UE fera progresser certaines priorités au cours de l'année à venir, y compris l'élaboration de mesures visant à instaurer la confiance en matière de cybersécurité pour améliorer la prévisibilité de l'attitude des États dans le domaine du cyberespace, le soutien au cyber-renforcement des capacités dans les pays tiers et l'application des droits de l'homme dans le cadre de la gouvernance de l'internet.

Enfin, en 2015, l'UE sera encore confrontée à des conflits nécessitant une **réponse globale** de sa part, pour commencer dans les domaines de la prévention des conflits, de la détection précoce des situations de conflit émergentes et de la médiation. Nous continuerons à renforcer la coopération pratique que nous menons en matière de prévention des conflits avec nos partenaires, comme les Nations unies, y compris en ce qui concerne la médiation et l'analyse en commun des conflits, ainsi que dans le cadre du réseau de dialogue avec la société civile financé par l'UE.

Des travaux seront nécessaires pour intégrer le **nouveau système d'alerte précoce de l'UE en matière de conflits** dans le processus de prise de décisions stratégiques. Pour améliorer la prévention, mais également le règlement des conflits et la consolidation de la paix, il sera nécessaire d'effectuer une analyse structurée des conflits afin de contribuer à orienter l'action concertée de l'UE en liaison avec les États membres de l'UE et les partenaires internationaux, compte tenu de l'expertise de la société civile. À cet égard, de meilleures offres de formation et de conseil seront proposées dans les différents services concernés afin de renforcer l'efficacité de l'action extérieure de l'UE et la sensibilité aux conflits dans ce cadre.

Il importe en priorité d'investir dans le soutien à la médiation menée par des tiers et de consolider davantage les capacités de l'UE. L'équipe de **soutien à la médiation** du SEAE continuera à promouvoir la médiation en tant qu'outil de première réaction face à des crises émergentes ou en cours. En ce qui concerne la justice transitionnelle, un nouveau document d'orientation de l'UE sera finalisé et mis en œuvre, et l'action de l'UE dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité sera renforcée, des orientations opérationnelles étant fournies pour garantir une efficacité accrue dans l'ensemble du système de l'UE.

L'Union européenne continuera à soutenir les efforts visant à poursuivre l'opérationnalisation de la responsabilité de protéger dans le cadre de ses trois piliers, chacun d'entre eux ayant une importance égale.

L'année 2015 sera marquée par d'**importants examens dans le domaine de la paix et de la sécurité**, portant sur les opérations de paix des Nations Unies, l'architecture de consolidation de la paix et la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité. Ces examens constituent une bonne occasion de procéder à une évaluation critique de l'état actuel de l'architecture de paix et de sécurité des Nations unies et de préparer les prochaines étapes. Ils sont en outre largement interdépendants.

En 2015, il sera procédé à un examen des opérations de paix des Nations Unies. Un groupe indépendant de haut niveau devrait présenter un rapport au Secrétaire général des Nations unies au printemps, après quoi celui-ci fera avancer le processus. L'UE et certains États membres de l'UE ont déjà soumis des contributions à ce groupe, et suivront de près l'évolution des travaux.

En 2015, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations unies procéderont à un **examen décennal de l'architecture de consolidation de la paix des Nations unies**. Pour ce faire, ils s'appuieront sur les travaux menés par un groupe consultatif d'experts qui entreprendra des études par pays au Burundi, en République centrafricaine, en Sierra Leone, au Soudan du Sud et au Timor-Oriental. Il s'agira d'un examen stratégique et institutionnel de l'architecture de consolidation de la paix, sur la base duquel des conclusions et des recommandations seront formulées. L'UE contribuera à ce processus.

À l'occasion du 15^e anniversaire, en 2015, de la **résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité, un examen de haut niveau** aura lieu en octobre 2015 afin d'évaluer les progrès accomplis aux niveaux mondial, régional et national pour mettre en œuvre ladite résolution, de réaffirmer les engagements pris et de lever les obstacles qui sont apparus. L'UE contribuera à ce processus.

7. Droits de l'homme et démocratie

L'UE continuera de promouvoir et de défendre les **droits de l'homme** aux niveaux bilatéral et multilatéral, et d'intégrer les droits de l'homme dans toutes les politiques de l'UE.

Après l'expiration, à la fin de 2014, du plan d'action de 2012 en faveur des droits de l'homme et de la démocratie, un nouveau plan sera adopté au cours du deuxième semestre de 2015.

Ce nouveau plan couvrira la totalité du mandat de la HR et de la Commission européenne (2015-2019) et comprendra une clause de révision à mi-parcours (2017), coïncidant avec la révision à mi-parcours des instruments financiers externes.

L'UE poursuivra son action au niveau multilatéral, en particulier au sein des Nations unies, comme indiqué dans les conclusions du Conseil de février 2015 sur les priorités de l'UE dans les enceintes des Nations unies compétentes en matière de droits de l'homme, adoptées comme chaque année avant le début de la principale session du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, qui se tiendra à Genève en mars 2015.

Le rapport annuel 2014 sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde sera élaboré au cours du premier semestre de 2015. Comme les années précédentes, il comprendra une partie thématique et une partie consacrée aux différents pays.

Les **missions d'observation électorale (MOE)** resteront des instruments essentiels au service d'un des objectifs fondamentaux de l'action extérieure de l'UE, à savoir la promotion de la démocratie dans le monde entier.

En ce qui concerne l'**autonomisation des femmes**, 2015 sera une année importante pour la promotion de l'égalité des sexes, étant donné que nous célébrerons le 20^e anniversaire de la déclaration et du programme d'action de Beijing de 1995 au sein de la Commission de la condition de la femme, ainsi que le 15^e anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies sur la contribution des femmes à la paix et à la sécurité.

8. Questions mondiales

En ce qui concerne la **lutte contre le terrorisme**, les conclusions que le Conseil a adoptées sur ce thème le 9 février serviront de base pour intégrer davantage la lutte contre le terrorisme dans l'ensemble de l'action extérieure de l'UE et renforcer la politique et les mesures de lutte contre le terrorisme, l'accent étant mis sur les points suivants: renforcer les partenariats avec des pays de premier plan; soutenir le renforcement des capacités; lutter contre la radicalisation et l'extrémisme violent; favoriser la coopération internationale; et s'attaquer aux facteurs déclencheurs et aux crises en cours.

Le dernier processus de négociations intergouvernementales sur le **programme de développement pour l'après-2015** débutera en janvier 2015, sur la base de processus antérieurs résultant de Rio+20, notamment le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, qui a élaboré une proposition recensant 17 objectifs et 169 cibles en juillet 2014, ainsi que le comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable.

Dans le cadre du processus actuel de réflexion stratégique sur les relations entre l'UE et les pays ACP après 2020, l'UE insistera sur la nécessité de rester ouvert et réaliste dans la perspective de la forme à donner à l'architecture post-Cotonou, qui devrait créer une relation véritablement moderne entre l'UE et les pays ACP.

Un **plan d'action relatif à l'approche globale** sera élaboré d'ici la fin du premier trimestre de 2015.

La HR et la Commission devraient élaborer, d'ici la mi-2015, en concertation avec les États membres, un cadre stratégique au niveau de l'UE pour la réforme du secteur de la sécurité (RSS).

Il pourrait être nécessaire d'élaborer une **politique étrangère préventive concernant une stratégie relative aux problèmes mondiaux** (initiative de DE, IT et NL) au cours de l'année.

Le **changement climatique** restera une priorité géopolitique stratégique pour l'UE en 2015.

L'objectif immédiat est de parvenir à un accord ambitieux et juridiquement contraignant, applicable à toutes les parties, dans le cadre de la 21^e conférence des parties (CdP 21) à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui se tiendra à Paris en décembre. Les objectifs de l'UE ont été arrêtés par le Conseil européen lors de sa réunion d'octobre 2014.

Comme le changement climatique dans l'**Arctique** revêt une importance capitale pour l'Europe, l'UE a un rôle crucial à jouer pour contribuer à une bonne coopération avec cette région. L'adoption d'une stratégie arctique de l'UE est prévue fin 2015.

L'**énergie** demeurera un volet essentiel de la politique extérieure de l'UE. L'adoption d'une stratégie européenne pour la sécurité énergétique et la mise en place de l'Union de l'énergie nécessiteront le concours de la politique étrangère pour produire des effets concrets, notamment dans les domaines suivants: 1) la diversification de l'approvisionnement énergétique de l'UE et de ses itinéraires; 2) la promotion d'une gouvernance énergétique mondiale ouverte, fondée sur des règles et transparente; et 3) la transmission de messages communs et cohérents aux partenaires énergétiques de l'UE.

La question des **migrations** restera une priorité majeure en 2015 et au-delà. Le SEAE devra définir les priorités en ce qui concerne les contributions qu'il apportera à la mise en œuvre du programme européen en matière de migration, stratégie clé qui a été adoptée en mai 2015.

Le SEAE coopèrera avec les principaux pays d'origine et de transit en ce qui concerne les politiques et les processus figurant dans le programme européen en matière de migration: la politique européenne de voisinage (PEV), le processus de Rabat et le processus de Khartoum et autres, en particulier dans les régions les plus concernées.

L'épidémie d'**Ebola** a mis en lumière la nécessité de renforcer les systèmes de santé de nombreux pays en développement, mais également d'améliorer la capacité de la communauté internationale à mettre en place des procédures d'urgence efficaces pour gérer les situations de crise.

Les efforts déployés à l'échelle internationale pour lutter contre les **problèmes liés à la drogue** dans le monde viseront, comme par le passé, à s'attaquer à la fois à l'offre (liée aux trafics et à la criminalité organisée) et à la demande (santé, réinsertion sociale des victimes de l'abus de drogues). L'année 2015 sera déterminante pour préparer la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations unies consacrée aux drogues, qui se tiendra en 2016.

ANNEXES

Annexe I: Aperçu des actes juridiques dans le domaine de la PESC (mesures restrictives) en 2014⁷⁹

Afghanistan/Talibans

Décision d'exécution 2014/142/PESC du Conseil du 14 mars 2014 mettant en œuvre la décision 2011/486/PESC concernant des mesures restrictives instituées à l'encontre de certaines personnes, et de certains groupes, entreprises et entités au regard de la situation en Afghanistan (*JO L 76 du 15.3.2014, p. 46*)

Décision d'exécution 2014/140/PESC du Conseil du 14 mars 2014 mettant en œuvre la décision 2011/486/PESC du Conseil concernant des mesures restrictives instituées à l'encontre de certaines personnes, et de certains groupes, entreprises ou entités au regard de la situation en Afghanistan (*JO L 76 du 15.3.2014, p. 42*)

Décision d'exécution 2014/701/PESC du Conseil du 8 octobre 2014 mettant en œuvre la décision 2011/486/PESC concernant des mesures restrictives instituées à l'encontre de certaines personnes, et de certains groupes, entreprises et entités au regard de la situation en Afghanistan (*JO L 293 du 9.10.2014, p. 37*)

Biélorussie

Décision d'exécution 2014/24/PESC du Conseil du 20 janvier 2014 mettant en œuvre la décision 2012/642/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie (*JO L 16 du 21.1.2014, p. 32*)

Décision d'exécution 2014/439/PESC du Conseil du 8 juillet 2014 mettant en œuvre la décision 2012/642/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie (*JO L 200 du 9.7.2014, p. 13*)

Décision 2014/750/PESC du Conseil du 30 octobre 2014 modifiant la décision 2012/642/PESC du Conseil concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie (*JO L 311 du 31.10.2014, p. 39*)

⁷⁹ Cette liste ne concerne que les décisions PESC imposant des mesures restrictives. La mise en œuvre des mesures relevant du champ d'application du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne nécessite également l'élaboration d'un règlement du Conseil ou d'un règlement d'exécution du Conseil, le cas échéant.

Bosnie-Herzégovine

Décision 2014/157/PESC du Conseil du 20 mars 2014 modifiant la décision 2011/173/PESC concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Bosnie-Herzégovine (*JO L 87 du 22.3.2014, p. 95*)

République centrafricaine

Décision 2014/125/PESC du Conseil du 10 mars 2014 modifiant la décision 2013/798/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République centrafricaine (*JO L 70 du 11.3.2014, p. 22*)

Décision d'exécution 2014/382/PESC du Conseil du 23 juin 2014 mettant en œuvre la décision 2013/798/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République centrafricaine (*JO L 183 du 24.6.2014, p. 57*)

Décision d'exécution 2014/863/PESC du Conseil du 1^{er} décembre 2014 mettant en œuvre la décision 2013/798/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République centrafricaine (*JO L 346 du 2.12.2014, p. 52*)

Côte d'Ivoire

Décision d'exécution 2014/271/PESC du Conseil du 12 mai 2014 mettant en œuvre la décision 2010/656/PESC renouvelant les mesures restrictives instaurées à l'encontre de la Côte d'Ivoire (*JO L 138 du 13.5.2014, p. 108*)

Décision 2014/460/PESC du Conseil du 14 juillet 2014 modifiant la décision 2010/656/PESC renouvelant les mesures restrictives instaurées à l'encontre de la Côte d'Ivoire (*JO L 207 du 15.7.2014, p. 17*)

Crimée/Sébastopol

Décision 2014/386/PESC du Conseil du 23 juin 2014 concernant des restrictions sur des marchandises originaires de Crimée ou de Sébastopol, en réponse à l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol (*JO L 183 du 24.6.2014, p. 70*)

Décision 2014/507/PESC du Conseil du 30 juillet 2014 modifiant la décision 2014/386/PESC concernant des restrictions sur des marchandises originaires de Crimée ou de Sébastopol, en réponse à l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol (*JO L 226 du 30.7.2014, p. 20*)

Décision 2014/933/PESC du Conseil du 18 décembre 2014 modifiant la décision 2014/386/PESC concernant des mesures restrictives en réponse à l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol (*JO L 365 du 19.12.2014, p. 152*)

République démocratique du Congo

Décision 2014/147/PESC du Conseil du 17 mars 2014 modifiant la décision 2010/788/PESC concernant l'adoption de mesures restrictives à l'encontre de la République démocratique du Congo (*JO L 79 du 18.3.2014, p. 42*)

Décision d'exécution 2014/862/PESC du Conseil du 1^{er} décembre 2014 mettant en œuvre la décision 2010/788/PESC concernant l'adoption de mesures restrictives à l'encontre de la République démocratique du Congo (*JO L 346 du 2.12.2014, p. 36*)

Égypte

Décision 2014/153/PESC du Conseil du 20 mars 2014 modifiant la décision 2011/172/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes, entités et organismes au regard de la situation en Égypte (*JO L 85 du 21.3.2014, p. 9*)

République fédérale de Yougoslavie (Milosevic)

Décision 2014/742/PESC du Conseil du 28 octobre 2014 abrogeant la position commune 2000/696/PESC concernant le maintien de mesures restrictives spécifiques à l'encontre de M. Milosevic et des personnes qui lui sont associées, ainsi que les positions communes 98/240/PESC, 98/326/PESC, 1999/318/PESC et 2000/599/PESC correspondantes (*JO L 308 du 29.10.2014, p. 99*)

République de Guinée

Décision 2014/213/PESC du Conseil du 14 avril 2014 modifiant la décision 2010/638/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République de Guinée (*JO L 111 du 15.4.2014, p. 83*)

Décision 2014/728/PESC du Conseil du 20 octobre 2014 modifiant la décision 2010/638/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République de Guinée (*JO L 301 du 21.10.2014, p. 33*)

Iran (ADM)

Décision 2014/21/PESC du Conseil du 20 janvier 2014 modifiant la décision 2010/413/PESC du Conseil concernant des mesures restrictives à l'encontre de l'Iran (*JO L 15 du 20.1.2014, p. 22*)

Décision 2014/222/PESC du Conseil du 16 avril 2014 modifiant la décision 2010/413/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de l'Iran (*JO L 119 du 23.4.2014, p. 65*)

Décision 2014/480/PESC du Conseil du 21 juillet 2014 modifiant la décision 2010/413/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de l'Iran (*JO L 215 du 21.7.2014, p. 4*)

Décision 2014/776/PESC du Conseil du 7 novembre 2014 modifiant la décision 2010/413/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de l'Iran (*JO L 325 du 8.11.2014, p. 19*)

Décision 2014/829/PESC du Conseil du 25 novembre 2014 modifiant la décision 2010/413/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de l'Iran (*JO L 338 du 25.11.2014, p. 1*)

Iran (Droits de l'homme)

Décision 2014/205/PESC du Conseil du 10 avril 2014 modifiant la décision 2011/235/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes et entités au regard de la situation en Iran (*JO L 109 du 12.4.2014, p. 25*)

Iraq

Décision 2014/484/PESC du Conseil du 22 juillet 2014 modifiant la position commune 2003/495/PESC sur l'Iraq (*JO L 217 du 23.7.2014, p. 38*)

Corée du Nord (République démocratique de Corée du Nord)

Décision 2014/212/PESC du Conseil du 14 avril 2014 modifiant la décision 2013/183/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée (*JO L 111 du 15.4.2014, p. 79*)

Décision 2014/700/PESC du Conseil du 8 octobre 2014 modifiant la décision 2013/183/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée (*JO L 293 du 9.10.2014, p. 34*)

Liberia

Décision 2014/141/PESC du Conseil du 14 mars 2014 modifiant la position commune 2008/109/PESC concernant des mesures restrictives instituées à l'encontre du Liberia (*JO L 76 du 15.3.2014, p. 45*)

Libye

Décision d'exécution 2014/41/PESC du Conseil du 28 janvier 2014 mettant en œuvre la décision 2011/137/PESC concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye (*JO L 26 du 29.1.2014, p. 41*)

Décision 2014/380/PESC du Conseil du 23 juin 2014 modifiant la décision 2011/137/PESC concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye (*JO L 183 du 24.6.2014, p. 52*)

Décision d'exécution 2014/487/PESC du Conseil du 22 juillet 2014 mettant en œuvre la décision 2011/137/PESC concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye (*JO L 217 du 23.7.2014, p. 48*)

Décision 2014/727/PESC du Conseil du 20 octobre 2014 modifiant la décision 2011/137/PESC concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye (*JO L 301 du 21.10.2014, p. 30*)

République de Moldavie

Décision 2014/381/PESC du Conseil du 23 juin 2014 modifiant la décision 2010/573/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre des dirigeants de la région de Transnistrie (République de Moldavie) (*JO L 183 du 24.6.2014, p. 56*)

Décision 2014/751/PESC du Conseil du 30 octobre 2014 modifiant la décision 2010/573/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre des dirigeants de la région de Transnistrie (République de Moldavie) (*JO L 311 du 31.10.2014, p. 54*)

Myanmar/Birmanie

Décision 2014/214/PESC du Conseil du 14 avril 2014 modifiant la décision 2013/184/PESC concernant les mesures restrictives à l'encontre du Myanmar/de la Birmanie (*JO L 111 du 15.4.2014, p. 84*)

Russie

Décision 2014/512/PESC du Conseil du 31 juillet 2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine (*JO L 229 du 31.7.2014, p. 13*)

Décision 2014/659/PESC du Conseil du 8 septembre 2014 modifiant la décision 2014/512/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine (*JO L 271 du 12.9.2014, p. 54*)

Décision 2014/872/PESC du Conseil du 4 décembre 2014 modifiant la décision 2014/512/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine, et la décision 2014/659/PESC modifiant la décision 2014/512/PESC (*JO L 349 du 5.12.2014, p. 58*)

Somalie

Décision 2014/270/PESC du Conseil du 12 mai 2014 modifiant la décision 2010/231/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Somalie (*JO L 138 du 13.5.2014, p. 106*)

Décision d'exécution 2014/729/PESC du Conseil du 20 octobre 2014 mettant en œuvre la décision 2010/231/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Somalie (*JO L 301 du 21.10.2014, p. 34*)

Soudan et Soudan du Sud

Décision d'exécution 2014/40/PESC du Conseil du 28 janvier 2014 mettant en œuvre la décision 2011/423/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre du Soudan et du Sud-Soudan (*JO L 26 du 29.1.2014, p. 38*)

Soudan du Sud

Décision 2014/449/PESC du Conseil du 10 juillet 2014 concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Soudan du Sud (*JO L 203 du 11.7.2014, p. 100*)

Soudan

Décision 2014/450/PESC du Conseil du 10 juillet 2014 concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Soudan et abrogeant la décision 2011/423/PESC (*JO L 203 du 11.7.2014, p. 106*)

Syrie

Décision 2014/74/PESC du Conseil du 10 février 2014 modifiant la décision 2013/255/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie (*JO L 40 du 11.2.2014, p. 63*)

Décision 2014/309/PESC du Conseil du 28 mai 2014 modifiant la décision 2013/255/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie (*JO L 160 du 29.5.2014, p. 37*)

Décision d'exécution 2014/387/PESC du Conseil du 23 juin 2014 mettant en œuvre la décision 2013/255/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie (*JO L 183 du 24.6.2014, p. 72*)

Décision d'exécution 2014/488/PESC du Conseil du 22 juillet 2014 mettant en œuvre la décision 2013/255/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie (*JO L 217 du 23.7.2014, p. 49*)

Décision d'exécution 2014/678/PESC du Conseil du 26 septembre 2014 mettant en œuvre la décision 2013/255/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie (*JO L 283 du 27.9.2014, p. 59*)

Décision d'exécution 2014/730/PESC du Conseil du 20 octobre 2014 mettant en œuvre la décision 2013/255/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie (*JO L 301 du 21.10.2014, p. 36*)

Décision 2014/901/PESC du Conseil du 12 décembre 2014 modifiant la décision 2013/255/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie (*JO L 358 du 13.12.2014, p. 28*)

Position commune 2001/931/PESC

Décision 2014/72/PESC du Conseil du 10 février 2014 mettant à jour et modifiant la liste des personnes, groupes et entités auxquels s'appliquent les articles 2, 3 et 4 de la position commune 2001/931/PESC relative à l'application de mesures spécifiques en vue de lutter contre le terrorisme, et abrogeant la décision 2013/395/PESC (*JO L 40 du 11.2.2014, p. 56*)

Décision 2014/483/PESC du Conseil du 22 juillet 2014 mettant à jour et modifiant la liste des personnes, groupes et entités auxquels s'appliquent les articles 2, 3 et 4 de la position commune 2001/931/PESC relative à l'application de mesures spécifiques en vue de lutter contre le terrorisme, et abrogeant la décision 2014/72/PESC (*JO L 217 du 23.7.2014, p. 35*)

Tunisie

Décision 2014/49/PESC du Conseil du 30 janvier 2014 modifiant la décision 2011/72/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes et entités au regard de la situation en Tunisie (*JO L 28 du 31.1.2014, p. 38*)

Ukraine

Décision 2014/145/PESC du Conseil du 17 mars 2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine (*JO L 78 du 17.3.2014, p. 16*)

Décision d'exécution 2014/151/PESC du Conseil du 21 mars 2014 mettant en œuvre la décision 2014/145/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine (*JO L 86 du 21.3.2014, p. 30*)

Décision d'exécution 2014/238/PESC du Conseil du 28 avril 2014 mettant en œuvre la décision 2014/145/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine (*JO L 126 du 29.4.2014, p. 55*)

Décision 2014/265/PESC du Conseil du 12 mai 2014 modifiant la décision 2014/145/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine (*JO L 137 du 12.5.2014, p. 9*)

Décision 2014/308/PESC du Conseil du 28 mai 2014 modifiant la décision 2014/145/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine (*JO L 160 du 29.5.2014, p. 33*)

Décision 2014/455/PESC du Conseil du 11 juillet 2014 modifiant la décision 2014/145/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine (*JO L 205 du 12.7.2014, p. 22*)

Décision 2014/475/PESC du Conseil du 18 juillet 2014 modifiant la décision 2014/145/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine (*JO L 214 du 19.7.2014, p. 28*)

Décision 2014/499/PESC du Conseil du 25 juillet 2014 modifiant la décision 2014/145/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine (*JO L 221 du 25.7.2014, p. 15*)

Décision 2014/508/PESC du Conseil du 30 juillet 2014 modifiant la décision 2014/145/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine (*JO L 226 du 30.7.2014, p. 23*)

Décision 2014/658/PESC du Conseil du 8 septembre 2014 modifiant la décision 2014/145/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine (*JO L 271 du 12.9.2014, p. 47*)

Décision 2014/801/PESC du Conseil du 17 novembre 2014 modifiant la décision 2014/145/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine (*JO L 331 du 18.11.2014, p. 26*)

Décision 2014/855/PESC du Conseil du 28 novembre 2014 modifiant la décision 2014/145/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine (*JO L 344 du 29.11.2014, p. 22*)

Ukraine (Détournement)

Décision 2014/119/PESC du Conseil du 5 mars 2014 concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes, de certaines entités et de certains organismes au regard de la situation en Ukraine (*JO L 66 du 6.3.2014, p. 26*)

Décision d'exécution 2014/216/PESC du Conseil du 14 avril 2014 mettant en œuvre la décision 2014/119/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes, de certaines entités et de certains organismes au regard de la situation en Ukraine (*JO L 111 du 15.4.2014, p. 91*)

Yémen

Décision 2014/932/PESC du Conseil du 18 décembre 2014 concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Yémen (*JO L 365 du 19.12.2014, p. 147*)

Zimbabwe

Décision 2014/98/PESC du Conseil du 17 février 2014 modifiant la décision 2011/101/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre du Zimbabwe (*JO L 50 du 20.2.2014, p. 20*)

Annex II: Appearances before the European Parliament in 2014

1. Appearances of the High Representative/Vice-President before the European Parliament in 2014

Date	Meeting	Subject
11-Feb	Committee on Foreign Affairs	Debriefing on the Foreign Affairs Council of 10 Feb.2014
03-Apr	Plenary	Main aspects and basic choices of the common foreign and security policy and the common security and defence policy (art 36 TEU) – EU comprehensive approach and coherence of EU external action
06-Nov	Interparliamentary Conference (Rome)	Interparliamentary Conference (Rome)
12-Nov	Committee on Foreign Affairs Enlarged Bureau	Meeting ahead of the Foreign Affairs Council of 17-18 November
26-Nov	Plenary	Recognition of Palestine statehood
26-Nov	Plenary	25th anniversary of the UN Convention on the Rights of the Child
01-Dec	Committee on Foreign Affairs	Exchange of views
11-Dec	Committee on Foreign Affairs Enlarged Bureau	Meeting ahead of the Foreign Affairs Council of 15 December

2. Appearances on behalf of the High Representative/Vice-President before the European Parliament in 2014

Date	Meeting	HR/VP representative	Subject
15-Jan	Plenary	EL Presidency	Situation in South Sudan
16-Jan	Plenary	Commissioner Kallas	Human Rights debate - Situation of rights defenders and opposition activists in Cambodia and Laos
16-Jan	Plenary	Commissioner Kallas	Human Rights debate - Recent elections in Bangladesh
16-Jan	Plenary	Commissioner Kallas	Human Rights debate - Recent moves to criminalise LGBTI people
20-Jan	Committee on Budgetary Control	Chief Operating Officer Mr O'Sullivan	EEAS budgetary discharge 2012
05-Feb	Plenary	Commissioner Füle	Situation in Ukraine
05-Feb	Plenary	IT Presidency	EU's role in Central African Republic (CAR)
05-Feb	Plenary	Commissioner Füle	Situation in Syria
05-Feb	Plenary	IT Presidency	Situation in Egypt
06-Feb	Plenary	Commissioner Füle	Human Rights debate - The situation in Thailand
06-Feb	Plenary	Commissioner Füle	Human Rights debate - Right to education in Transnistrian region
06-Feb	Plenary	Commissioner Füle	Human Rights debate - Bahrain, in particular the case of Nabeel Rajab, Abdulhadi al-Khawaja and Ibrahim Sharif
26-Feb	Plenary	Commissioner Füle	Situation in Ukraine

Date	Meeting	HR/VP representative	Subject
26-Feb	Plenary	EL Presidency	Situation in Iraq
26-Feb	Plenary	EL Presidency	Use of armed drones
27-Feb	Plenary	Commissioner Semeta	Venezuela
10-Mar	Plenary	Commissioner Borg	Eradication of torture in the world
10-Mar	Plenary	Commissioner Borg	Saudi Arabia
10-Mar	Plenary	Commissioner Füle	Priorities for EU relations with the Eastern Partnership countries
12-Mar	Plenary	IT Presidency	EU's priorities for the 25th session of the UN Human Rights Council
13-Mar	Plenary	Commissioner Lewandowski	Human Rights debate - Russia: sentencing of demonstrators involved in the Bolotnaya Square events
13-Mar	Plenary	Commissioner Lewandowski	Human Rights debate - Launching consultations to suspend Uganda and Nigeria from the Cotonou Agreement in view of recent legislation further criminalising homosexuality
13-Mar	Plenary	Commissioner Lewandowski	Human Rights debate - Security and human trafficking in Sinai
18-Mar	Committee on Foreign Affairs	Commissioner Füle	Strategic dialogue on the programming priorities under the Instrument for Pre-accession Assistance (IPA II) and of the European Neighbourhood Instrument (ENI)

Date	Meeting	HR/VP representative	Subject
31-Mar	EP-PAP Parliamentary Summit	EL Presidency	Policy Headlines of the European Union with regard to Africa
03-Apr	Plenary	EL Presidency	Situation in Iran
16-Apr	Plenary	Commissioner Füle	Situation in Ukraine and the Russian pressure on Eastern Partnership countries and in particular destabilisation of eastern Ukraine
16-Apr	Plenary	EL Presidency	Religious freedoms and cultural diversity
17-Apr	Plenary	Commissioner Almunia	EU-Japan strategic partnership agreement
17-Apr	Plenary	Commissioner Almunia	Human Rights debate - Pakistan
17-Apr	Plenary	Commissioner Almunia	Human Rights debate - Syria
17-Apr	Plenary	Commissioner Almunia	Human Rights debate - North Korea
15-Jul	Plenary	Commissioner Füle	Situation in Ukraine
16-Jul	Plenary	IT Presidency	Violence between Israel and Palestine
16-Jul	Plenary	IT Presidency	Crime of aggression
16-Jul	Plenary	IT Presidency	Destruction of Syria's chemical weapons
16-Jul	Plenary	IT Presidency	Situation in Iraq

Date	Meeting	HR/VP representative	Subject
17-Jul	Plenary	Commissioner Vassiliou	Human Rights debate - Case of Meriam Yahia Ibrahim in Sudan
17-Jul	Plenary	Commissioner Vassiliou	Human Rights debate - The recent attacks by Boko Haram in Nigeria
17-Jul	Plenary	Commissioner Vassiliou	Human Rights debate - Freedom of expression and assembly in Egypt
17-Sep	Plenary	IT Presidency	Situation in Libya
17-Sep	Plenary	IT Presidency	Situation in Iraq and Syria and the IS offensive including the persecution of minorities
17-Sep	Plenary	IT Presidency	Israel-Palestine after the Gaza war and the role of the EU
18-Sep	Plenary	Commissioner Mimica	Human Rights debate - Persecution of human rights defenders in Azerbaijan
18-Sep	Plenary	Commissioner Mimica	Human Rights debate - Burundi and in particular on the case of Pierre Claver Mbonimpa
18-Sep	Plenary	Commissioner Mimica	Human Rights debate - Human rights violations in Bangladesh
22-Oct	Plenary	IT Presidency	Situation in Kobane and the threat of IS
22-Oct	Plenary	IT Presidency	Situation in Hong-Kong
22-Oct	Plenary	IT Presidency	Death penalty in Pakistan and the case of Asia Bibi
23-Oct	Plenary	Commissioner Borg	Human Rights debate - Closing of the NGO "Memorial" in Russia

Date	Meeting	HR/VP representative	Subject
23-Oct	Plenary	Commissioner Borg	Human Rights debate - Situation of human rights in Uzbekistan
23-Oct	Plenary	Commissioner Borg	Human Rights debate - Disappearance of 43 teaching students in Mexico
12-Nov	Plenary	Commissioner Hahn	Humanitarian situation in South Sudan
12-Nov	Plenary	Commissioner Hahn	Turkish actions creating tensions in the exclusive economic zone of Cyprus
27-Nov	Plenary	Commissioner Stylianides	Human Rights debate - Pakistan: blasphemy laws
27-Nov	Plenary	Commissioner Stylianides	Human Rights debate - Case of accused war criminal Seseli in Serbia
27-Nov	Plenary	Commissioner Stylianides	Human Rights debate - Kidnapping and mistreatment of women in Iraq
03-Dec	Subcommittee on Security and Defence	Deputy Secretary-General Mr Popowski	Debriefing on the FAC Defence of 18 November
17-Dec	Plenary	IT Presidency	Freedom of expression in Turkey
18-Dec	Plenary	IT Presidency	Human Rights debate - Persecution of the democratic opposition in Venezuela
18-Dec	Plenary	IT Presidency	Human Rights debate - Mauritania, in particular the case of Biram Dah Abeid
18-Dec	Plenary	IT Presidency	Human Rights debate - Sudan: the case of Dr Amin Mekki Medani

3. Appearances of Senior EEAS Representatives⁸⁰ before the European Parliament in 2014 and Exchanges of views with newly appointed Heads of Delegation

Date	Meeting	EEAS Representative	Subject
20-Jan	Committee on Foreign Affairs	Chief Operating Officer Mr O'Sullivan	Debriefing on the negotiations for an Institutional Framework Agreement governing EU-Switzerland relations
20-Jan	Committee on Development	Deputy Secretary-General Mr Popowski	Public Hearing on: " Place of humanitarian aid in EU external relations: the importance of respecting the humanitarian principles"
22-Jan	Subcommittee on Security and Defence	Deputy Secretary-General Mr Popowski	Public hearing "European Council on Defence: What's next for CSDP?"
22-Jan	Subcommittee on Security and Defence & Committee on Foreign Affairs	EU Special Representative for the Sahel Mr Reveyrand	Exchange of views on situation in Sahel
23-Jan	Subcommittee on Human Rights	EU Special Representative for Human Rights Mr Lambrinidis	Exchange of views
23-Jan	Subcommittee on Security and Defence & Committee on Foreign Affairs & Committee on Development	Managing Director for Africa Mr Westcott	Exchange of views on the current status of operations in the Central African Republic (CAR)

⁸⁰ Members of Corporate Board, Managing Directors, EUSRs, PSC Chair

Date	Meeting	EEAS Representative	Subject
23-Jan	Subcommittee on Security and Defence & Committee on Foreign Affairs & Committee on Development	Managing Director for Africa Mr Westcott	Exchange of views on the latest developments in South Sudan
27-Jan	Committee on Foreign Affairs Enlarged Bureau	Executive Secretary General Mr Vimont	Debriefing on the Geneve II Conf. (on Syria)
30-Jan	EPP Group	Managing Director for Asia and the Pacific Mr Isticioaia-Budura	Hearing on EU-Japan Strategic Partnership Agreement
04-Feb	Breakfast meeting with members of the Committee on Foreign Affairs	EU Special Representative for South Mediterranean Mr Leon	Briefing on the situation in Egypt
17-Feb	Committee on Foreign Affairs	Chief Operating Officer Mr O'Sullivan	Exchange of views on the implications of the Swiss referendum on mass immigration
18-Feb	Parliamentary Forum	Deputy Secretary-General Mr Popowski	Europe's Parliaments in multinational organisations and international fora: From back seat to front row?
03-Mar	Committee on Foreign Affairs	Executive Secretary General Mr Vimont	FAC Debriefing (on Ukraine)
03-Mar	Committee on Foreign Affairs	Managing Director for North Africa, Middle East, Arabian Peninsula, Iran and Iraq Mr Mingarelli	Exchange of views on the situation in Libya

Date	Meeting	EEAS Representative	Subject
05-Mar	Joint Consultation Meeting	Political and Security Chair Mr Stevens	CSDP missions, political updates on Libya, Mali, CAR, Afghanistan
10-Mar	Committee on Foreign Affairs	Chief Operating Officer Mr O'Sullivan	Strategic dialogue with Commissioner Piebalgs on the programming under the European Instrument for Democracy and Human Rights, the Instrument contributing to Stability and Peace and the Partnership Instrument
10-Mar	Committee on Foreign Affairs	Chief Operating Officer Mr O'Sullivan	Exchange of views on the international assistance package to Ukraine
18-Mar	Committee on Foreign Affairs	Managing Director for the Americas Mr Leffler	Debriefing on the state of play in negotiations of a Political Dialogue and Co-operation Agreement with Cuba and other developments in Latin America
18-Mar	Committee on Foreign Affairs	Newly appointed Head of Delegation in Ankara Mr Manservisi	Exchange of views with newly appointed Head of Delegations, in compliance with the Declaration on Political Accountability of the HR/VP
18-Mar	Committee on Foreign Affairs Enlarged Bureau	Executive Secretary General Mr Vimont	Debriefing on the Foreign Affairs Council of 17 March
19-Mar	Subcommittee on Security and Defence	EU Special Representative for Horn of Africa Mr Rondos	Exchange of views on the situation in the Horn of Africa
08-Apr	Western Balkans WG	EU Special Representative Mr Sorensen	Exchange of views on the current situation in Bosna and Herzegovina
09-Apr	Delegation for relations with USA	Managing Director for the Americas Mr Leffler	Debriefing on the EU-US Summit of 26 March in Brussels
10-Apr	SME Global & SME Europe	Chief Operating Officer Mr O'Sullivan	Breakfast debate about the EU-Switzerland relations

Date	Meeting	EEAS Representative	Subject
04-Jun	Committee on Foreign Affairs	Executive Secretary General Mr Vimont	Exchange of views on the presidential elections in Egypt of 26 and 27 May 2014
04-Jun	Committee on Foreign Affairs	Executive Secretary General Mr Vimont	Exchange of views on the findings and conclusions of the presidential elections in Ukraine on 25 May 2014, and on the latest developments in Ukraine
14-Jul	Committee on Foreign Affairs	Newly appointed Head of the EU Delegation in Washington Mr David O'Sullivan	Exchange of views with newly appointed Head of Delegations, in compliance with the Declaration on Political Accountability of the HR/VP
14-Jul	Committee on Foreign Affairs	Newly appointed Head of the EU Delegation to the Council of Europe Mr Vilen	Exchange of views with newly appointed Head of Delegations, in compliance with the Declaration on Political Accountability of the HR/VP
22-Jul	Committee on Foreign Affairs Enlarged Bureau	Managing Director for North Africa, Middle East, Arabian Peninsula, Iran and Iraq Mr Mingarelli	Crisis in the Middle East
22-Jul	Committee on Development	Chief Operating Officer Mr O'Sullivan	Exchange of views on EU development policy principles, state of play of programming and the role of the EP
28-Aug	Enlarged Bureau of the Committee on Foreign Affairs jointly with the Bureaus of external committees (DEVE, INTA, SEDE, DROI)	Executive Secretary General Mr Vimont	Latest crisis developments in Ukraine, Iraq, Libya and Gaza.

Date	Meeting	EEAS Representative	Subject
01-Sep	Committee on Foreign Affairs	Newly appointed Head of the EU Delegation in Georgia Mr Herman	Exchange of views with newly appointed Head of Delegations, in compliance with the Declaration on Political Accountability of the HR/VP
01-Sep	Committee on Foreign Affairs	Newly appointed Head of the EU Delegation to China and Mongolia, Mr Schweisgut	Exchange of views with newly appointed Head of Delegations, in compliance with the Declaration on Political Accountability of the HR/VP
02-Sep	Plenary Session followed by three parallel thematic sessions	Third Annual Conference of EU Heads of Delegation	- Revamping EU policy; - Toward and EU economic, political and security strategy in Asia-pacific; Challenges for EU development cooperation in Africa and Latin America
11-Sep	Subcommittee on Security and Defence	Deputy Secretary-General Mr Popowski	Debriefing on the informal Defence Council
17-Sep	Delegation to the Euro-Latin American Parliamentary Assembly	Managing Director for the Americas Mr Leffler	Exchange of views on the state of play in EU-LAC relations
22-Sep	Committee on Foreign Affairs	Newly appointed Head of the EU Delegation in Albania Mrs Vlahutin	Exchange of views with newly appointed Head of Delegations, in compliance with the Declaration on Political Accountability of the HR/VP
23-Sep	Committee on Foreign Affairs	Newly appointed Head of the EU Delegation in Japan Mr Isticioaia-Budura	Exchange of views with newly appointed Head of Delegations, in compliance with the Declaration on Political Accountability of the HR/VP

Date	Meeting	EEAS Representative	Subject
23-Sep	Joint meeting of the Committee on Budgetary Control and the Committee on Foreign Affairs	Managing Director Mr Child	Special Report No 11/2014 (2013 Discharge) "The establishment of the European External Action Service"
13-Oct	Subcommittee on Human Rights	EU Special Representative for Human Rights Mr Lambrinidis	Exchange of views
03-Nov	Committee on Foreign Affairs	EU Special Representative Mr Salber	Exchange of views
04-Nov	Committee on Foreign Affairs	EU Special Representative for Human Rights Mr Lambrinidis	Exchange of views on his recent visits to Egypt and Pakistan
05-Nov	Committee on Budgetary Control	Managing Director Mr Child	Special Report No 11/2014 (2013 Discharge) "The establishment of the European External Action Service"
05-Nov	Committee on Civil Liberties, Justice and Home Affairs	Managing Director Mrs Marinaki	Exchange of views on terrorism, foreign fighters and presentation of TE-SAT report
05-Nov	Others - Spring forward for women Conference	EU Special Representative for Human Rights Mr Lambrinidis	Keynote speaker at the opening session
05-Nov	Subcommittee on Security and Defence	Political and Security Chair Mr Stevens	CSDP priorities in the context of evolving security environment

Date	Meeting	EEAS Representative	Subject
11-Nov	Delegation for relations with Israel	Managing Director for North Africa, Middle East, Arabian Peninsula, Iran and Iraq Mr Mingarelli	Current situation in the region
13-Nov	36th EP-Canada Interparliamentary meeting	Managing Director for the Americas Mr Leffler	State of play of the bilateral EU-Canada relationship
17-Nov	Committee on Foreign Affairs	Executive Secretary General Mr Vimont	Debriefing on the Foreign Affairs Council of 17 November 2014
17-Nov	Committee on Foreign Affairs	Managing Director for North Africa, Middle East, Arabian Peninsula, Iran and Iraq Mr Mingarelli	Latest developments in Syria and Iraq
11-Dec	Delegation for relations with Maghreb countries	Managing Director for North Africa, Middle East, Arabian Peninsula, Iran and Iraq Mr Mingarelli	Situation in Libya
11-Dec	Delegation for relations with the Maghreb countries	Managing Director for North Africa, Middle East, Arabian Peninsula, Iran and Iraq Mr Mingarelli	Exchange of views on Libya
11-Dec	Joint Consultation Meeting	Political and Security Chair Mr Stevens	Joint Consultation Meeting
17-Dec	Committee on Development Coordinators' Meeting	Deputy Secretary-General Mr Popowski	Debriefing on the Foreign Affairs Council of 12 December 2014

Annexe III: Déclarations

En 2014, 539 déclarations au total ont été diffusées dans l'une des quatre catégories suivantes:

- **les déclarations de la Haute Représentante au nom de l'UE:** elles reflètent la position officielle de l'UE et sont diffusées sous l'autorité de la Haute Représentante après consultation des États membres. En l'absence de position officielle, ces déclarations sont arrêtées par les États membres au sein du Conseil. Des pays tiers peuvent s'aligner sur ces déclarations s'ils y sont invités.
- **les déclarations de la HR/VP:** elles sont utilisées le plus souvent afin de réagir à des événements qui requièrent une réaction rapide de la part de l'UE et elles sont diffusées sous l'autorité de la HR/VP sans consultation formelle des États membres.
- **les déclarations du porte-parole de la HR/VP:** elles sont utilisées en réaction rapide de l'UE lorsque l'intervention personnelle de la HR/VP n'est pas nécessairement requise.
- **les déclarations de l'UE au niveau local:** elles sont utilisées dans le cadre d'une question locale ou régionale particulière.

Répartition par catégorie

Catégorie	Nombre (pourcentage du total)
Déclarations de la HR	49 (9,09%)
Déclarations de la HR/VP	173 (32,10%)
Déclarations du porte-parole	235 (43,60%)
Déclarations au niveau local	82 (15,21%)
Total	539 (100%)

Ventilation géographique

Région	Nombre (pourcentage du total)
Afrique	117 (21,71%)
Asie	85 (15,77%)
Europe de l'Est/Balkans occidentaux	136 (25,23%)
Amérique latine	18 (3,34%)
Afrique du Nord	44 (8,16%)
Proche-Orient/Golfe	107 (19,85%)
Cadre multilatéral/Amérique du Nord	32 (5,94%)

Ventilation thématique

Région	Nombre (pourcentage du total)
Droits de l'homme	110 (20,4%)
Élections/réforme	83 (15,4%)
Conflits/processus de stabilisation	181 (33,6%)
Incidents liés à la sécurité	49 (9,09%)
Messages de félicitations/de condoléances	43 (7,98%)
Non-Prolifération	9 (1,67%)
Autres	64 (11,9%)

Déclarations communes

Neuf déclarations communes de la HR et d'autres membres de la Commission ont été diffusées. Quatre déclarations ont été faites conjointement avec des représentants de pays tiers. Le tableau présente le nombre de déclarations communes auxquelles chaque membre de la Commission a participé.

Membre de la Commission	Nombre
Johannes Hahn	4
Andris Piebalgs	1
Kristalina Georgieva	1
Andris Piebalgs/Kristalina Georgieva	2
Christos Stylianides	1

Annexe IV: budget PESC 2014

19.030101 EUMM Georgia

2014/35/CFSP EUMM Georgia – Déc. 2014/915/PESC du Conseil	18 300 000,00
Sous-total	18 300 000,00

19.030102 EULEX Kosovo

CFSP/2014/15/EULEX Kosovo – Déc. 2014/349/PESC du Conseil	34 000 000,00
CFSP/2014/32/EULEX Kosovo – Déc. 2014/685/PESC du Conseil	55 820 000,00
Sous-total	89 820 000,00

19.030103 EUPOL Afghanistan

CFSP/2013/07/EUPOL Afghanistan – Déc. 2013/240/PESC du Conseil	17 633 790,14
CFSP/2015/01/EUPOL Afghanistan – Déc. 2014/922/PESC du Conseil	57 750 000,00
Sous-total	75 383 790,14

19.030104 Autres mesures et opérations de gestion de crise

CFSP/2014/05/EUCAP Sahel Mali – Déc. 2014/219/PESC du Conseil	5 500 000,00
CFSP/2014/12/EUBAM Libya – Déc. 2014/294/PESC du Conseil	26 200 000,00
CFSP/2014/13/EUBAM RAFAH – Déc. 2014/430/PESC du Conseil	940 000,00
CFSP/2014/16/EUPOL COPPS – Déc. 2014/447/PESC du Conseil	8 975 000,00
CFSP/2014/27/EUCAP SAHEL Niger – Déc. 2014/482/PESC du Conseil	9 155 000,00
CFSP/2014/25/ESDC – Déc. 2014/491/PESC du Conseil	756 000,00
CFSP/2014/26/EUAM Ukraine – Déc. 2014/486/PESC du Conseil	2 680 000,00

CFSP/2014/31/EUSEC RD Congo – Déc. 2014/674/PESC du Conseil	4 600 000,00
CFSP/2014/29/EUCAP NESTOR – Déc. 2014/726/PESC du Conseil	17 900 000,00
CFSP/2014/33/EUAM Ukraine – Déc. 2014/800/PESC du Conseil	13 100 000,00
Sous-total	89 806 000,00

19.030105 Actions d'urgence **0,00**

19.030106 Actions préparatoires et de suivi

328 776,63

Sous-total **328 776,63**

19.030107 Représentants spéciaux de l'Union européenne

CFSP/2014/02/EUSR South Caucasus and the crisis in Georgia – Déc. 2014/22/PESC du Conseil	1 040 000,00
CFSP/2014/04/EUSR Sahel – Déc. 2014/130/PESC du Conseil	1 350 000,00
CFSP/2014/17/EUSR Afghanistan – Déc. 2014/383/PESC du Conseil	3 760 000,00
CFSP/2014/24/EUSR Bosnia and Herzegovina – Déc. 2014/384/PESC du Conseil	5 250 000,00
CFSP/2014/22/EUSR Human Rights – Déc. 2014/385/PESC du Conseil	550 000,00
CFSP/2014/21/EUSR Kosovo – Déc. 2014/400/PESC du Conseil	1 450 000,00
CFSP/2014/20/EUSR for the South Caucasus and the crisis in Georgia – Déc. 2014/438/PESC du Conseil	1 380 000,00
CFSP/2014/30/EUSR Horn of Africa – Déc. 2014/673/PESC du Conseil	890 000,00
Sous-total	15 670 000,00

19.0302 Non-prolifération et désarmement

CFSP/2014/03/WHO II – Déc. 2013/668/PESC du Conseil	1 727 000,00
CFSP/2014/01/BAFA - ATT IV - Déc. 2013/768/PESC du Conseil	5 200 000,00
CFSP/2014/06/Think Tank II - Déc. 2014/129/PESC du Conseil	3 600 000,00
CFSP/2014/36/HCoC III - Déc. 2014/913/PESC du Conseil	990 000,00
CFSP/2014/34/SALW Sahel-Libya - Déc. 2014/912/PESC du Conseil ²	3 561 257,06
Sous-total	15 078 257,06
TOTAL	304 386 823,83

Crédits d'engagement reportés à l'exercice 2015⁸¹:**19.030104 Autres mesures et opérations de gestion de crise**

CFSP/2015/02/EUCAP Sahel Mali – Déc. (PESC) 2015/76 du Conseil (le total des crédits s'élève à 11 400 000 EUR)	11 250 000,00
---	---------------

19.0302 Non-prolifération et désarmement

CFSP/2015/10/OPCW VI - Déc. (PESC) 2015/259 du Conseil	2 528 069,00
CFSP/2015/05/OUTER SPACE-UNIDIR et PESC/2015/06/OUTER SPACE-UNODA - Déc. (PESC) 2015/203 du Conseil	1 274 398,85
Total	15,052,467.85

⁸¹ Crédits d'engagement reportés à l'exercice 2015 conformément à l'article 13, paragraphe 2, du règlement financier.

Annexe V: évaluation de la coordination et de la complémentarité de la PESC avec les autres instruments financiers de politique extérieure de l'UE

En ce qui concerne la coordination et la complémentarité de la PESC/PSDC avec les autres instruments financiers de politique extérieure de l'UE, les principaux autres instruments de politique extérieure de l'UE relevant de la rubrique IV du budget de l'UE en rapport avec l'approche globale sont les suivants: l'instrument d'aide de préadhésion (IAP), l'instrument européen de voisinage (IEV), l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH), l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix (IcSP), l'instrument de partenariat (IP) et l'instrument de financement de la coopération au développement (ICD). Est également important à cet égard le Fonds européen de développement (FED), financé hors budget.

Intégrés au cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020, ces instruments ont été conçus pour soutenir les politiques extérieures de l'Union européenne, sous un angle différent et de manière complémentaire. La complémentarité des instruments a été tout particulièrement assurée tout au long de leur processus d'adoption.

La notion de globalité intervient désormais de manière systématique dans la planification stratégique et opérationnelle des missions; il en a été ainsi en 2014 également. Des représentants du SEAE et des services de la Commission chargés de la programmation et de la mise en œuvre des instruments de l'UE sont étroitement associés à chacune des phases du processus de planification stratégique et opérationnelle et notamment aux travaux portant sur le concept de gestion de crise, le concept d'opérations, le plan d'opération et le réexamen stratégique. Des missions conjointes auxquelles participent des représentants de différents services de l'UE sont menées sur le terrain. Les délégations de l'UE ont un rôle important à jouer dans l'approche globale, non seulement au cours des exercices de planification et du recensement des besoins en matière de sécurité, mais aussi lors de la définition de projets, en particulier dans le domaine de la *réforme du secteur de la sécurité* (par exemple, gouvernance, police ou justice), et ce en totale complémentarité avec la PSDC.

Néanmoins, lorsque l'on compare la PESC/PSDC aux instruments de l'UE relevant de la rubrique IV (et au FED), il est important de tenir compte des différences qui existent au niveau de leurs cadres juridiques et procédures ainsi que des acteurs qui les mettent en œuvre. Ainsi, les règlements relatifs à l'IcSP, à l'IEV, à l'ICD, à l'IAP, à l'IP et à l'IEDDH sont adoptés en vertu du TFUE (procédure législative ordinaire). Les décisions PESC du Conseil relatives à des missions civiles et des opérations militaires sont adoptées en vertu du TUE. Par ailleurs, les calendriers et dates de commencement/clôture des phases de programmation de l'aide au développement diffèrent souvent fortement de ceux qui s'appliquent à la planification des missions de gestion de crises. Répondre à l'ensemble des besoins et réaliser tous les objectifs avec les instruments adéquats au moment voulu reste donc un défi. Enfin, les projets d'aide au développement sont mis en œuvre par diverses organisations intervenant en tant qu'agences exécutives, alors que les missions PSDC sont pour la plupart mises en œuvre par des experts gouvernementaux des États membres de l'UE.

On trouvera dans le tableau qui suit des exemples de complémentarité de missions PSDC avec d'autres instruments de politique extérieure de l'UE. En fait, la coordination et la complémentarité englobent l'ensemble des activités et projets financés par l'UE ainsi que des activités d'acteurs nationaux et internationaux (par exemple, les Nations unies, l'OSCE, l'Union africaine, l'OTAN, les États-Unis, la Chine, des actions bilatérales d'États membres de l'UE, etc.).

MISSION OU OPÉRATION PSDC	INSTRUMENTS DE POLITIQUE EXTÉRIEURE DE L'UE CORRESPONDANTS - PAR PAYS	EXEMPLES D'ACTION DE L'UE COORDONNÉE ET COMPLÉMENTAIRE
EU BAM Libya	IEV, IcSP	En 2014, pour les zones pilotes recensées en vue d'une action EUBAM, des programmes et projets relevant de l'IEV et de l'IcSP ont été envisagés pour assurer une approche globale. Ainsi, la formation à la gestion des frontières s'accompagnerait de programmes visant à favoriser l'emploi des jeunes, à améliorer les soins de santé et la formation professionnelle et à intervenir surtout au niveau des communautés locales, où les besoins sont importants. Malheureusement, en raison de la situation en matière de sécurité, ces programmes n'ont pas pu être concrétisés.

EUPOL Afghanistan	ICD, IcSP	Les moyens financiers mobilisés au titre de l'ICD ont permis de continuer à soutenir de manière substantielle le Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public en Afghanistan (LOFTA) destiné à l'appui de la police et au renforcement de ses capacités; ils complètent en tous points les activités de formation, de conseil et d'encadrement menées dans le cadre de l'EUPOL. L'UE a financé deux centres de formation au titre de l'ICD.
EUAM Ukraine	IEV, IcSP	Il a été procédé à un réexamen des instruments et programmes existants de l'UE, avant que la mission PSDC sur la réforme du secteur de la sécurité civile ne soit décidée. Cette mission répond à un besoin qui ne pouvait pas être couvert par d'autres instruments de l'UE. La coordination avec les autres instruments se poursuivra et l'EUAM contribuera à la définition de futurs programmes de l'UE dans le secteur de la sécurité civile.

<p>EUCAP Sahel Niger</p>	<p>FED, IcSP</p>	<p>La délégation de l'UE coordonne toutes les interventions de l'UE dans le secteur de la sécurité. Cette coordination est assurée dans le cadre de réunions organisées à intervalles réguliers et d'un échange d'informations constant, en vue de trouver des synergies et d'accroître l'impact de l'action de l'UE. Elle s'illustre notamment par les nombreux cours de formation organisés conjointement dans le cadre de deux ou plusieurs projets de l'UE et par l'intervention conjointe EUCAP-PAJED (programme d'appui à la justice et à l'État de droit) visant à mettre en place, dans toutes les régions, des centres de gestion de crises, dont la capacité sera ensuite renforcée.</p> <p>Le volet "sécurité" du programme PAJED relevant du FED comprend un projet mis en œuvre avec l'EUCAP, qui vise à équiper et former les centres opérationnels conjoints.</p> <p>Un projet en faveur du développement local de trois régions du nord mené au titre du FED (25,6 millions EUR) poursuit deux interventions IcSP à court terme (29 millions EUR) qui ont pour objectif de contribuer à la stabilisation de régions confrontées à d'importantes menaces en matière de sécurité, dans le cadre d'actions structurelles et à long terme.</p> <p>L'EUCAP a repris certaines activités du programme de lutte contre le terrorisme au Sahel (volet à long terme de l'IcSP), son volet national ayant pris fin en octobre 2014.</p>
---------------------------------	------------------	---

EUCAP Sahel Mali	FED, IcSP	<p>Le gouvernement malien bénéficie d'une aide à la fourniture de services de base tout au long du processus de transition et de réconciliation nationale, grâce à un contrat d'appui à la consolidation de l'État relevant du FED.</p> <p>Toujours dans le cadre du FED, un projet d'un montant de 12 millions EUR vise à soutenir la réforme du secteur de la justice.</p> <p>Par ailleurs, un premier programme d'un montant de 9 millions EUR s'inscrivant dans le cadre de l'IcSP a ouvert la voie au déploiement de l'EUCAP Sahel Mali avec la fourniture d'équipements aux unités de police et de gendarmerie susceptibles de pouvoir suivre les formations de l'EUCAP.</p> <p>Un deuxième programme (5 millions EUR) est à l'étude, qui vise à rénover et équiper un commissariat central à Bamako. L'EUCAP se chargerait de l'assistance technique et de la supervision de la nouvelle structure.</p>
EUFOR RCA	FED, IcSP	<p>À la suite d'une mission conjointe en RCA, les programmes en cours ont été redéfinis dans le cadre des instruments de l'UE (essentiellement le FED et l'IcSP) afin de créer des synergies avec la mission visant à contribuer à sécuriser les points chauds de Bangui.</p> <p>Cela a nécessité une nouvelle décision IcSP (4 millions EUR) en faveur des communautés à risque, axée sur les quartiers où l'EUFOR patrouille.</p>

<p>EUTM Somalia</p> <p>EUNAVFOR Atalanta</p> <p>EUCAP Nestor Horn of Africa</p>	<p>FED, IcSP</p>	<p>S'inscrivant de manière globale dans le cadre du pacte pour la Somalie, ces trois opérations font aussi l'objet d'une coordination spécifique assurée par le centre d'opérations activé, qui permet une interaction avec d'autres instruments de l'UE.</p> <p>Pour accroître la cohérence, l'impact et la visibilité de l'action de l'UE, un représentant spécial de l'UE (RSUE) a été nommé pour contribuer à l'approche régionale qu'a l'UE des défis étroitement liés auxquels est confrontée la Corne de l'Afrique. Le RSUE a joué un rôle dans certains développements qu'a connus la Somalie.</p> <p>Depuis 2009, un programme relatif aux routes maritimes critiques est mené au titre de l'IcSP dans la région pour y développer des capacités en matière de sécurité maritime et de gouvernance maritime qui s'inscrivent dans la durée. Le programme du FED pour la sécurité maritime régionale (MASE) vise également le développement à long terme de capacités dans le domaine de la sécurité maritime.</p> <p>La mission de formation de l'UE (EUTM) a pour objectif de développer les forces de police somaliennes. Par ailleurs, l'UE contribue à l'amélioration de la situation en matière de sécurité en Somalie en apportant à la mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) un soutien financier substantiel (près de 771 millions EUR à ce jour) au travers de la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique relevant du FED.</p>
--	------------------	--

<p>EU BAM Rafah</p> <p>EUPOL COPPS</p>	<p>ENI</p>	<p>Les efforts déployés par EUPOL COPPS pour faire avancer les réformes capitales dans les domaines de la justice pénale et du secteur de la sécurité correspondent parfaitement à la place de choix qu'occupe l'État de droit dans la coopération au développement de l'UE avec la Palestine⁸² (secteur prioritaire n°1: appui à la gouvernance au niveau local et national).</p> <p>Le redéploiement de l'EUBAM RAFAH aux points de passage de Gaza contribuerait de façon importante à faire aboutir les projets de développement que l'UE met en œuvre là-bas (en particulier en facilitant l'entrée de matériaux de construction dans la bande de Gaza).</p>
--	------------	--

L'UE est résolue à continuer d'améliorer son action extérieure en termes de coordination et de complémentarité. Dans le prolongement des conclusions du Conseil sur l'approche globale⁸³, la Commission a présenté un plan d'action en avril 2015.

Par ailleurs, le renforcement du rôle des vice-présidents de la Commission européenne, sous la conduite du président Jean-Claude Juncker, favorisera une application cohérente et complémentaire des instruments de politique extérieure de l'UE. À cet égard, la haute représentante de l'Union et vice-présidente de la Commission orientera et coordonnera les travaux en matière d'action extérieure de tous les commissaires chargés des relations extérieures.

⁸² Cette dénomination ne saurait être interprétée comme une reconnaissance d'un État de Palestine et est sans préjudice de la position de chaque État membre sur cette question.

⁸³ Voir Conseil de l'Union européenne, Conclusions du Conseil sur l'approche globale de l'UE, 3312^e session du Conseil des affaires étrangères, 12 mai 2014.